NOUVELLE METHODE POUR INSTRUIRE LES NOUVEAUX CONVERTIS,

ET

Pour convertir ceux qui reſtent encore dans le Schiſme.

Suite des Controverſes Familieres.

SECONDE EDITION.



A PARIS,
Chez ANTOINE DEZALLIER,
ruë Saint Jacques, à la Couronne d'or.

M. DC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

TABLE
DES PARTIES, CHAPITRES & Sections contenuës dans ce Livre.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

QUATRIE'ME PARTIE.

Fin de la Table.

Permiſſion du R. Pere Provincial.

IE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de JESUS en la Province de Guienne, permets au Pere JEAN LEONARD DE FENIS Religieux de nôtre Compagnie, de faire imprimer par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra, un Livre qu'il a composé, & qui a pour titre: *Nouvelle Methode pour inſtruire les nouveaux Convertis, & pour convertir ceux qui reſtent encore dans le Schiſme*, que trois Theologiens de nôtre Compagnie ont lû, & approuvé. En foy dequoy j'ay ſigné la preſente permiſſion. 1683.

CLAUDE TEXIER.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Chaville le deuxiéme jour d'Aoust 1682. signées LE PETIT, & scellées du grand Sceau de cire jaune : Il est permis à ANTOINE DEZALLIER d'imprimer ou faire imprimer un Livre intitulé : *Controverses Familieres, où les erreurs de la Religion Prétenduë Reformée sont refutées par l'Ecriture, les Peres & les Conciles, divisées en trois Parties*, composé par un Pere de la Compagnie de JESUS, & ce pour le temps & espace de six années consecutives, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Avec défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer ou faire imprimer, même d'en rien contrefaire, à peine de mille livres d'amende, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 28. de Novembre 1682.

PREMIERE



PREMIERE PARTIE DE CETTE METHODE.

Le Decret du Synode de Charenton.

L'union que les Calvinistes ont faite avec les Lutheriens, les oblige de se réünir avec les Catholiques.

CHAPITRE I.

Le Decret du Synode National tenu à Charenton, avec quelques reflexions sur ce Decret.

MESSIEURS de la Religion Pretenduë Reformée, s'étant assemblez à Charenton l'an 1631. pour y tenir leur Synode National, firent le Decret suivant : *Sur la demande faite par les Provinces de Bourgogne : Si les Freres suivans la Confession d'Ausbourg,*

pourront estre reçûs à contracter mariage, & presenter des enfans au Baptesme en nos Eglises, & sans abjuration precedente des opinions qu'ils tiennent contraires à la creance desdites Eglises. Le Synode declare, qu'attendu que les Eglises de la Confession d'Ausbourg conviennent avec les autres reformez és principes & points fondamentaux de la vraye Religion, & qu'il n'y a dans leur culte ni idolatrie ni superstition; les fideles de ladite Confeßion, qui avec esprit de charité, & vrayement paisible, se rangent aux assemblées publiques des Eglises de ce Royaume, & desirent leur Communion, pourront, sans faire abjuration, estre receus à la sainte Table, & contracter mariage avec les fideles de nôtre Confession, & presenter en qualité de parrains des enfans au Baptême, en promettant au Consistoire qu'ils ne les soliciteront jamais à contrevenir, soit directement, soit indirectement, à la Doctrine crûë & professée en nos Eglises; mais se contenteront de les instruire és choses dont nous convenons tous.

Je vous donne ce Decret, comme je l'ay extrait de ce Synode, que m'a donné feu Monsieur Roussel autrefois Ministre de Cognac, & qui s'étant fait Prêtre, est mort depuis peu avec les sentimens d'un Ecclesiastique bien zelé. Ou ces Messieurs

ont fait ce Decret de bonne foy, sans avoir nul égard qu'à leur salut, ou ils l'ont fait par condescendance, pour attirer le Roy Gustave dans leur parti, sans pourtant croire que cette condescendance fût contraire à leur salut, comme je me le persuade. Nos Freres separez doivent encore en estre plus persuadez, parce qu'ils ne peuvent avoir d'autres pensées, sans condamner leur Religion & les plus celebres Ministres de leur Nation assemblez dans le Corps le plus illustre pour eux, qui se soit trouvé dans ce Royaume; & sans condamner aussi leur propre Discipline, qui non-seulement a été faite par Calvin, l'auteur de la Reforme, mais qui est signée par tous les Ministres, qui ne sont admis au ministere qu'à cette condition. Or l'Article 31. du chap. 5. est conçû en ces termes; *Si un ou plusieurs émeuvent débat sur quelque point de Doctrine du Catechisme ou des prieres publiques, & ne voudront acquiescer à ce qui aura esté conclu, ni par le Colloque, ni par le Synode Provincial, ils seront renvoyez au Synode National, lequel les oüira en toute sainte liberté, & sera faite* (remarquez bien ces paroles) *l'entiere & finale resolution par la parole de Dieu; à laquelle resolution, s'ils refusent d'acquiescer de point en point, & avec exprés desa-*

veu de leur erreur enregiſtré, ils ſeront retranchez de l'Egliſe.

S'ils ont donc fait ce Decret de la ſorte, c'eſt-à-dire de bonne foy, ils ſont obligez de revenir dans le ſein de l'Egliſe Romaine ; & le different qui eſt entre nous, eſt terminé par le Decret du Synode même de Charenton, & par leur propre Diſcipline. Il y avoit long-temps qu'on avoit émû ce débat ſur ce point de Doctrine, ſi l'on pouvoit croire avec les Lutheriens la preſence réelle & locale du Corps de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement ; Le Synode National a conclû qu'on la pouvoit croire : *parce que les Egliſes de la Confeſſion d'Ausbourg conviennent avec les autres Reformées ès points fondamentaux de la Religion.* Vous n'avez donc rien à craindre, mes Freres, quand vous reviendrez à l'Egliſe, & qu'aſſiſtans à nos ſaints Myſteres, vous croirez comme nous, que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt preſent dans le Sacrement de l'Euchariſtie. Car ſi vous voulez dire la verité, ce point de de vôtre creance eſt celuy qui vous fait le plus de peine, puiſqu'il a été eſtimé un des principaux ſujets de vôtre ſéparation. Or maintenant ce grand obſtacle eſt levé ; Qui vous empêche donc de nous donner la main de reconciliation, que nous vous

tendons depuis si long-temps ? Y a-t-il plus de difficulté à croire les autres Articles, qui ont servi de sujet, ou pour mieux dire, de pretexte au Schisme qui a été fait par vos peres dans l'Eglise de Jesus-Christ? Y en a-il aucun auquel ils se soient plus attachez au commencement de la Reforme ? N'est-ce pas la plus grande raison qu'allegua Beze dans la Conference qui se tint à Poissy en presence de la Reine Regente Catherine de Medicis, & du Roy Charles ? Que s'il faut juger de la veritable cause des Schismes, aussi-bien que du reste des choses, par leur origine, n'est-ce pas sur le sujet de la presence réelle, que s'arrêta Beze, & tous les 12. Ministres, à la tête desquels il étoit ? N'est-ce pas l'impossibilité de cette presence, qu'allegua Pierre Martyr, & ne prit-il pas son plus fort argument de la necessité de l'absence de Jesus-Christ au Sacrement ? N'est-ce pas à cét argument que répondit le Pere Laynes, General des Jesuites, qui accompagnoit le Cardinal de Ferrare Legat du Pape, comme son Theologien ? N'est-ce pas ce point de nôtre creance, qui a toûjours plus frappé, & qui frappe encore davantage les peuples ? N'est il pas vray enfin, que de mille de vos Messieurs, qui demeurent dans le schisme, il n'y en a

presque pas un qui ne nous dise, quand nous leur parlons de le quitter ; Si je pouvois croire sans chocquer mon salut, que le Corps de Jesus-Christ est dans le Sacrement de la Cene, j'irois dés demain à l'Eglise. Cependant vous le pouvez croire ; & ce n'est pas seulement la pensée de dix ou douze Ministres assemblez en un Colloque, mais d'une foule de Docteurs, qui le déterminerent dans un Synode National. Tous vos Ministres l'ont dit depuis, sans qu'aucun osât écrire, ou précher le contraire. Pourquoy est-ce donc, dira quelqu'un d'entre vous des plus éclairez & des plus raisonnables ; Pourquoy est-ce que nos ancêtres ont ruïné les Eglises, & renversé les Autels, si l'on pouvoit croire sans ébranler les fondemens de la veritable Religion, que Jesus-Christ repose sur les Autels, & dans les Eglises? Pourquoy ont-ils massacré les Prêtres, & les ont-ils regardez comme les plus grands ennemis de la veritable Religion ? Ce n'est pas à moy de vous rendre raison des emportemens & de la fureur de vos premiers fideles, animez par leurs premiers reformateurs : puisque vous les blâmez & les condamnez vous-même. Mais c'est à vous à répondre à cette objection, qui vous démontre la fausseté de vôtre Religion Pretenduë Re-

formée, & la verité de la Religion Catholique, dans laquelle je vous exhorte de revenir ; & par cette raison là mesme que je viens de proposer ; & par ce raisonnement que je fais sur ce Decret du Synode, me servant des propres termes du plus habile de vos Ministres, entre ceux qui s'y trouverent, & qui en a bien voulu faire l'apologie. Ce qui n'a pas été un sujet suffisant de la séparation de vos Eglises P. R. d'avec l'Eglise Romaine, est un sujet suffisant de vôtre réunion avec l'Eglise Romaine : or est-il que Mr. Daillé écrit en propres termes : *Que si l'Eglise Romaine n'eût point eu d'autre erreur que celle-là, vous n'eussiez pas eû un sujet suffisant de vous séparer d'elle* ; Doncques ce vous doit être maintenant un sujet plus que suffisant de vous réünir avec l'Eglise Romaine. Que si vous pouvez revenir dans le sein de cette bonne Mere, qui vous a engendré par le Baptême, & qui vous tend les bras ; je dis que vous le devez, ou qu'il faut que vous ayez moins d'égard pour les François vos freres, vos concitoyens, vos parens & vos amis, que vous n'en avez eu pour les Lutheriens de la Confession d'Ausbourg, qui sont des étrangers, & qui n'ont aucune de ces qualitez qu'ont les Catholiques François. Il faut que vous ayez moins de com-

plaiſance & de conſideration pour Loüis le Grand, le plus genereux & le plus aimable Prince du monde, & vôtre Roy legitime, que vous n'en avez eu pour Guſtave Roy de Suede. Car ſi vous avez crû pouvoir vous unir avec luy, & avec les Proteſtans de la Confeſſion d'Ausbourg, ſans faire contre vôtre ſalut; pourquoy, étant perſuadez que cette opinion ne choque pas les fondemens du ſalut, ne vous reünirez-vous pas avec nous, vos freres & vos concitoyens, & n'embraſſerez-vous pas la Religion de vôtre Roy, que je veux croire que vous eſtimez, & que vous honorez infiniment davantage que Guſtave? Cette raiſon vous paroîtra plus forte, s'il vous plaît de conſiderer de ſang froid & ſans préoccupation, que la ſoûmiſſion & le reſpect que vous devez, & que vous faites profeſſion de rendre à vôtre Roy, eſt liée avec la Religion. Je m'explique. Le Roy Loüis le Grand eſt aſſis ſur le trône de S. Loüis, d'où il deſcend en droite ligne, & de tous les Rois ſes predeceſſeurs, remontant juſqu'à Clovis, qui ayant été le premier Roy Chreſtien, a été à même temps Catholique comme Loüis le Grand, ſans que vous puiſſiez démontrer qu'aucun Roy depuis Clovis, ait changé la Religion qu'il receut de Saint Remy, à mê-

me temps qu'il le ſacra à Reims, ni qu'ils ayent ſouffert qu'aucun Roy depuis ce premier Monarque, ait introduit ou permis qu'on introduiſiſt dans ſon Royaume aucune Religion contraire à cette premiere Religion. La creance de la preſence réelle, qu'ils y ont trouvée, étant donc liée avec la Religion Chreſtienne, qu'ils ont receuë de Clovis, qu'il me ſoit permis, faiſant le dénombrement de nos Rois, qui ont été tous Catholiques, en remontant depuis Louis le Grand juſqu'a Clovis le premier Roy Chreſtien; Qu'il me ſoit permis, dis-je, de vous dire, ſi vous ne pouvez compter aucun Roy de France qui n'ait été Chrétien & Catholique; Pourquoy vous étes-vous ſéparez de la Religion de vos peres du temps de François I. & d'Henry II ? Pourquoy eſt-ce que quittant la Religion de vos Rois, qui ont été tous Chreſtiens & Catholiques comme Louis le Grand, vous avez quitté la Religion de Jeſus-Chriſt: puiſque vous n'avez pû quitter la Religion du Roy tres-Chrétien, ſans quitter celle du Roy tres-Catholique ? Ne puis-je pas auſſi vous dire, faiſant le Catalogue de nos Rois dans leurs trois races, qui tous ont été & Chrétiens & Catholiques depuis Clovis, que les mêmes Rois qui vous obligent d'être Chrétiens, vous obli-

gent aussi d'être Catholiques : parce qu'il n'y a aucun Roy qui n'ait communiqué avec le Pape, & qui ne l'ait reconnu pour le Chef de l'Eglise. Si bien que l'argument que les Peres (comme S. Irenée, Tertullien, Optat & S. Augustin) ont tiré de la succession des Papes, a toute sa force dans la succession de nos Rois, qui étant liez de communion avec les Papes, comme Chefs de l'Eglise universelle, peuvent dire à tous leurs Sujets ; Pourquoy étant Chrétiens comme je le suis, ne voulez-vous pas être Catholiques comme je le suis ? Mais nous traitterons l'argument de la succession dans une autre Methode. Je ne le regarde maintenant que par le rapport qu'il a avec nos Rois, en tant qu'ayant receu le Royaume tres-Chrétien, ils ont à même temps receu le Royaume tres-Catholique, sans qu'aucun y ait introduit la creance de la presence réelle, ni qu'il ait professé d'autre croyance sur cét Article, que celle que professe le Roy Louis le Grand, qui ne se fait pas moins d'honneur d'être Catholique zelé, que d'être le Roy tres-Chrétien. Que s'il prenoit envie à quelque opiniâtre de vouloir condamner tout le Synode National tenu à Charenton, & de dire qu'il a erré, je luy demanderois premierement, qui est cét homme, qui

n'étant qu'un particulier, oſe condamner tout le corps de ſa Religion ; & puis je répondrois comme j'ay répondu quelqu'autre part, 1. p. des Controv. fam. 18. Leçon. Qu'ils ne peuvent deſavoüer leur Synode ſans abandonner leur Diſcipline, qui les oblige de s'y ſoûmettre, & tous les gens de bon ſens diroient à ceux qui voudroient leur perſuader de le deſavoüer, qu'ils doivent plutôt croire le Synode, que ceux qui tâcheroient de leur perſuader qu'il a erré. D'où il eſt aiſé de comprendre, ce que tout le monde voit, que la fauſſe démarche de ces Meſſieurs ne les jette pas dans un petit embarras, & qu'on trouve par cét endroit le foible & la fauſſeté de la R. P. R. Certes c'eſt en eux une lâche politique, s'ils ont mieux aimé ſuivre leurs intereſts que la verité ; & s'accommoder avec la foy du Roy de Suede, que de ſoûtenir le party de la Religion & les interêts de Jeſus-Chriſt. Ce qui me fait conclure avec Saint Zenon de Verone dans le Sermon qu'il a fait de la Foy ; c'eſt une Religion de party, c'eſt une Hereſie, *Factio es, hæreſis eſt.*

CHAPITRE II.

Où l'on démontre la nullité du pretexte de l'idolatrie, qu'apporte Monsieur Daillé pour empêcher la réünion.

MESSIEURS les Ministres assemblez à Charenton, apportent la raison pour laquelle ils reçoivent à leur Communion leurs Freres qui suivent la Confession d'Ausbourg, disans : *Que les Eglises de la Confeßion d'Ausbourg conviennent avec les Reformées és principes & points fondamentaux de la vraye Religion.* Ensuite ils donnent suffisamment à connoître pourquoy ils ne veulent pas se réünir aussi avec nous, quand ils ajoûtent, *qu'il n'y a ni idolatrie ni superstition.* C'est ce pretexte que Monsieur Daillé a expliqué plus au long dans l'Apologie qu'il a faite du Synode, quand il s'est retranché au point de l'Adoration, qui empêche, comme il pretend, la réünion de ses Eglises avec l'Eglise Romaine. Mais il est constant qu'on ne peut être accusé de superstition ni idolatrie, dans un culte où l'on adore Jesus-Christ, qu'on croit present au Sacrement. Or est-il que ceux

de la Confession d'Ausbourg croyent J. C. present, & que le Synode avouë qu'il n'y a dans cette croyance ni idolatrie ni superstition. Donc on ne peut accuser de superstition ni d'idolatrie, ni ceux de la Confession d'Ausbourg, ni les Catholiques, s'ils adorent J. C. dans l'Eucharistie, qu'ils croyent y être present réellement. Et afin de prevenir toutes les chicanes de Mr. Daillé & des autres Ministres, je raisonne de la sorte. Si je ne choque point les fondemens du salut, & si je ne fais rien contre l'honneur de Dieu, en croyant J. C. present dans l'Eucharistie, je ne choque point aussi les fondemens du salut, ni ne fais rien contre l'honneur de Dieu, en adorant J. C. dans l'Eucharistie, où je le crois present : puisque J. C. est adorable par tout où il est, & que je le peux adorer là où je peux croire qu'il est, sans aucun danger de superstition ni d'idolatrie. Or est-il que les Lutheriens croyent qu'il est present dans l'Eucharistie, & que le Synode de Charenton m'asseure qu'il n'y a rien en cela qui renverse les fondemens du salut, que Mr. Daillé me dit avec les autres Ministres, qu'il n'y a dans cette croyance rien de contraire à l'honneur de Dieu.

Je fais un second pas, & je dis que si

je peux adorer Jesus-Christ dans l'Euchariſtie, je dois l'y adorer : parce que je ne peux pas me diſpenſer de luy rendre l'honneur qui luy eſt dû, & que je peux luy rendre; de même que ſi je pouvois être perſuadé que le Roy eſt dans la cabane d'un villageois, & que je me trouvaſſe dans cette cabane, je ne ſçaurois m'empécher de luy rendre mes reſpects & mes obeïſſances. De-là il s'enſuit, que Meſſieurs de la R. P. R. quand ils ſe trouvent quelquefois dans nos Egliſes, où qu'ils paſſent dans les ruës où l'on porte le tres-ſaint Sacrement, non-ſeulement le peuvent adorer en conſcience, mais le doivent adorer; & bien loin que ce pretexte empêche leur converſion, il la doit hâter; afin que s'ils eſtiment & aiment Jeſus-Chriſt, comme je veux croire qu'ils l'eſtiment & qu'ils l'aiment, ils luy rendent les adorations qu'ils peuvent luy rendre. Il ne faut donc pas qu'ils craignent de pecher, s'ils adorent Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; il faut plûtôt qu'ils craignent de pecher, s'ils ne l'adoroient pas, ſelon le beau ſentiment de S. Auguſtin, lequel expliquant ce Verſet du Pſ. 98. & ſelon les Religionaires 99. *Adorez ſon marchepied*, aprés avoir dit que le marchepied de Dieu eſt la chair du Fils de Dieu : parce qu'il a marché en

cette chair, ajoûte: *Personne ne mange cette chair s'il ne l'a plûtôt adorée; on a trouvé le moyen d'adorer un tel marchepied du Seigneur; non-seulement nous ne pechons pas en l'adorant, mais nous pecherions en ne l'adorant pas.* Tous les Peres que nous citerons dans la seconde Partie de cét Ouvrage, chap. 5. comme S. Cyrille de Jerusalem, S. Chrysostome, Theodoret, S. Gregoire de Naziance, S. Ambroise, & l'Eglise du temps de ces Peres, qui étoit dans ses beaux jours, comme parle Monsieur Claude, ne craignoient pas de pecher, en adorant la Chair de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, ils eussent cru pecher en ne l'adorant pas. Et vous, Messieurs, craindrez-vous de pecher en l'adorant dans le Sacrement? N'êtes-vous pas plus assurez sur la foy des Cyrilles, des Ambroises, des Augustins, des Chrysostomes, & de toutes les Eglises du temps de ces Peres, que sur la foy de Mr. Daillé & de Mr. Claude, & sur la foy de l'Eglise de Charenton? Je me trompe; il ne faut plus accuser l'Eglise de Charenton, depuis le Synode qui s'y est tenu l'an 1631. puis qu'il vous leve entierement ce scrupule, en vous assurant que vous pouvez croire le Dogme de la presence réelle, sans renverser les fondemens du salut.

Mais afin de vous convaincre pleinement sur ce sujet, qui est si important pour vôtre salut, & pour lever à même temps le plus grand obstacle qui empêche vôtre réünion avec l'Eglise Romaine, d'où dépend vôtre salut; dites-moy ? que risquez-vous en adorant J. C dans le Sacrement, que nous croyons être dans le Sacrement, & que vous pouvez croire, avec les Lutheriens, y être present; puisqu'ils le croyent, comme nous. Que risquez-vous en l'adorant ? rien du tout; vous ne faites que vous acquitter de vôtre devoir en adorant J. C. là où vous pouvez croire en conscience qu'il est. Et si vous ne l'adorez pas, vous risquez évidemment d'être condamnez au tribunal de Dieu pour n'avoir pas rendu à vôtre Seigneur & à vôtre Dieu, l'honneur que vous pouviez & que vous deviez lui rendre dans le Sacrement. Mais poussons cette matiere au delà de la subtilité des Ministres. Quand par une supposition impossible, J. C. ne seroit pas dans l'Eucharistie, que vous l'adoreriez dans le Sacrement, croyant, qu'il y est en effet; que risqueriez-vous, rien du tout ? car vous l'adoreriez là où vos Freres croyent qu'il est, & là où vous pouvez croire qu'il est. J'ay dit par une supposition impossible, parce qu'il ne se peut faire absolument

que le Corps de Jesus-Christ ne soit pas dans l'Eucharistie aprés sa parole qui nous l'asseure si positivement & en des termes si exprés, par la bouche de trois Evangelistes & d'un Apôtre : *Prenez, mangez, cecy est mon Corps.*

CHAPITRE III.

Il est impossible qu'on ait adoré durant plus de mille ans le Corps de Jesus-Christ dans toutes les Eglises de l'Univers, & que nous manquions en l'adorant.

LA preuve de la proposition que je viens de faire, est évidente ; non seulement parce qu'il est impossible que toutes les Eglises de l'Univers se soient trompées en l'adoration du Corps de J. C. dans l'Eucharistie, sans accuser d'erreur les Apôtres, qui l'ont laissée à tout le monde par la tradition ; selon le beau principe de Tertullien, au livre des Prescriptions : *Ecquid tot & tantæ Ecclesiæ, in unam fidem erraverint ? audeat dicere errasse qui tradiderunt ?* Et ce raisonnement de Tertullien est encore plus

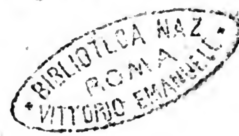
fort pour convaincre nos adversaires, en ce qu'ils ne peuvent nier les témoignages des Peres que nous citerons, qui marquent cette pratique de toutes les plus celebres Eglises de l'Univers; celle de Jerusalem, celle de Cyr, celle de Milan, celle d'Hypone, & de toute l'Afrique, dont parle S. Augustin sur le Pseaume 98. Celles d'Antioche & de Constantinople, dont S. Chrysostome est un fidelle témoin, quand il écrit en l'Homelie 61. au peuple d'Antioche, *Adore & communie.* Celles de Cesarée & de toute la Grece, comme le témoigne S. Basile, quand il écrit au chap. 27. du Livre qu'il a fait de la Divinité du S. Esprit; *Que les paroles dont le Prêtre se sert pour consacrer l'Eucharistie, & puis le montrer au peuple qui l'adore, ne viennent que de la tradition des Apôtres de Jesus-Christ*; sans qu'aucun Ecrivain sacré ait dit qu'il faille plûtôt se servir de ces paroles que d'autres; *Invocationis verba dum ostenditur panis Eucharistiæ, & poculum benedictionis quis scripto reliquit?* Voilà la pratique des Eglises Grecques qui adoroient Jesus-Christ quand on le montroit, comme l'on fait encore aujourd'huy; & cette pratique de ces Eglises, aussi-bien que l'usage des paroles de la consecration, vient des Apô-

tres, dit S. Basile. J'ay dit que ce raisonnement est fort pour convaincre nos adversaires ; & je n'oserois apporter icy la réponse que Fulcon, quoyque tres-sçavant Calviniste, fait à ce passage de Saint Basile, tant elle est frivole : parce que c'est assez qu'il reconnoisse cette autorité de S. Basile dans la triple réponse qu'il a faite à Bistonis en la p. 685. J'ay dit encore que ce raisonnement étoit propre à convaincre nos adversaires, parce qu'ils reconnoissent avec Calvin, Livre 4. Inst. Que durant le temps des Peres que nous avons citez, il ne s'étoit point fait de changement dans la Doctrine de J. C. & des Apôtres ; & que les Eglises de ce temps-là étoient dans tout l'éclat & toute la pureté que devoient avoir les Epouses de J. C. Nous ne pouvons donc pas manquer, en suivant la pratique de l'Eglise, lors même qu'elle étoit dans sa plus grande pureté, selon la confession de nos adversaires. Nous ne pouvons pas manquer, en suivant la tradition des Apôtres, qui ont confié cette Doctrine & cette pratique à l'Eglise. Ainsi, quand Mr. Claude me dira, comme il a fait dans le dernier Ecrit du 10. de Juin 1682. *Nous ne lisons pas que les Apôtres ayent adoré J. C. ; ce qu'ils eussent dû faire, lorsque J. C. institua le Sacre-*

ment de l'Euchariſtie , ſi ſon corps y eût été preſent. Outre les réponſes que je luy ay déja faites dans la refutation de cét écrit, je luy repartiray encore avec S. Baſile, que les Apôtres ayant laiſſé cette adoration du corps de J. C. en l'Euchariſtie par tradition, ils n'ont pas manqué de pratiquer eux-mêmes ce qu'ils ont enſeigné à toute l'Egliſe.

La ſeconde preuve de la propoſition que j'ay mis en titre dans ce Chapitre, ſera encore plus forte quand vous conſidererez que l'adoration du Corps de J. C. ayant eſté pratiquée durant plus de mille ans, comme Calvin en convient ; & aprés luy, Dupleſſis Mornay, les Centuriateurs de Magdebourg, & les plus habiles Ecrivains Proteſtans. Il eſt impoſſible que cette Adoration ſoit ſujette à la ſuperſtition & à l'idolatrie ; autrement que ſeroit devenuë la promeſſe que J. C. a faite à ſon Egliſe : *Que les portes d'enfer n'auront jamais de force contre elle. Matt.* 16. *v.* 10. Helas ! pourroient-elles avoir un pouvoir plus funeſte, que de la faire tomber malheureuſement dans la ſuperſtition & l'idolatrie ? Le Saint Eſprit, que Nôtre Seigneur avoit mis à ſa place pour conſerver ſon heritage, l'auroit-il abandonnée en proye à ſes ennemis : *Deſervit*

ergo hæreditatem ſuam, Villicus Chriſti Vicarius Spiritus ſanctus ? dit le Tertullien au L. des Preſcriptions. Cét Eſprit de verité que Nôtre Seigneur avoit promis à ſon Egliſe pour luy enſeigner toute verité, auroit-il pû laiſſer prévaloir jusques-là le menſonge, que de ſouffrir dans ſon Epouſe la ſuperſtition & l'idolatrie durant plus de mille ans ? Cét Eſprit qu'il avoit promis par ſes Prophetes, & particulierement par le Prophete Iſaïe ; *Qui ne ſortiroit point de la bouche de ſes Pâteurs, & des peuples qui doivent les écouter durant ce temps ni durant l'éternité*; auroit-il fait mentir la verité même, & ſe ſeroit-il retiré de tout le Corps de l'Egliſe, juſqu'à la laiſſer proſtituer dans l'idolatrie durant mille ans, pendant leſquels elle auroit crû que le Corps de J. C. étoit dans l'Euchariſtie, & adoré enſuite ce Corps ſous ces ſymboles, ſans qu'il y fût en effet, ni qu'il y pût être, pour recevoir ce culte ſouverain de nôtre Religion ? Helas! que ſeroient devenus pendant plus de mille ans, tant de Vierges ; tant de Confeſſeurs & tant de Martyrs : puiſque ſelon ces maximes, ils auroient été des idolatres, adorant J. C. où il n'étoit pas & où il ne pouvoit être ? Que ſeroient devenus tant d'Evêques & tant de



Religieux ? Que seroient devenus tous nos Rois de France ; que seroit devenuë toute cette noblesse, qui avoit tant de zele pour la Religion, qu'ils quittoient leurs biens, exposoient leurs vies pour J. C. dans ces celebres Croizades ; tous ces Godefroys de Boüillon, tous ces Richards, tous ces Louis ; & en un mot, tous ces Croisez, qui adoroient le Corps de J. C. comme nous ? C'est en vain, pour me servir des paroles de S. Gregoire de Naziance, c'est en vain, qu'on auroit baptisé durant mille ans, qu'on auroit catechisé, qu'on auroit prêché ; c'est en vain qu'on auroit administré les Sacremens : puisque tous les Pasteurs qui catechisoient, qui prêchoient, qui administroient les Sacremens, & tous les peuples qui étoient instruits par ces Pasteurs, qui recevoient de leur main le Saint Sacrement, étoient tous dans l'idolatrie, & y ont demeuré durant mille ans ; & que le monde a attendu jusques là Calvin & Beze, pour se retirer de ce malheureux état. Jusques - là tous ces Chrétiens auroient été precipitez dans la damnation éternelle, puisque l'idolatrie est incompatible avec le salut.

Mais quand est-ce que ce malheur est arrivé ? quand est-ce que cette supersti-

tion & cette horrible idolatrie que vous pretendez être dans nôtre culte, s'est introduite dans l'Eglise? Sous quel Pape; sous quel Empereur; en quelle année; par quelle intrigue, ou par quelle force d'armes? Quels en ont été les premiers auteurs; les peuples qu'ils ont premierement corrompus? Quoy, ne s'est-il point trouvé quelque Historien qui ait fait mention de cette idolatrie; & qui ait averti le monde de cette corruption generale qui s'est glissée dans tous les Etats & dans tout le Corps de l'Eglise de J.C? D'où vient qu'il ne s'est trouué personne dans tout l'Univers, qui ait marqué quelqu'une des circonstances de ce malheureux changement? L'Eglise étoit pleine de cette gloire que Jesus-Christ avoit acquise par son sang; elle étoit toute pure, sans tache ni ride qui parût sur son visage; & elle est devenuë si laide & si corrompuë, qu'elle est tombée, sans qu'aucun s'en soit apperçû, dans une horrible Idolatrie, laquelle la rend pire que la Synagogue, qui n'a jamais été universellement idolatre? Hé quoy, toutes les fois qu'il s'est introduit des Heresies dans l'Eglise, on a sçû leurs auteurs. Les Docteurs qui leur ont resisté, les Conciles qui se sont assemblez, pour s'opposer à leurs auteurs, &

pour conserver les Fideles, & les empêcher d'être corrompus par ce venin. On a sçû les intrigues dont on s'est servy pour introduire ces heresies; la resistance qu'on y a faite, lors-même que leur poison étoit le plus subtil, lors qu'il ne s'en prenoit qu'à l'esprit, & ne traînoit point de si grandes suites au dehors. Ainsi on a sçû qu'Arius avoit dogmatisé en Alexandrie sur la generation éternelle du Verbe; qu'il avoit enseigné qu'il n'étoit point devant toutes les creatures, & qu'il n'étoit pas de même substance que son Pere. On a sçû que le saint Evêque Alexandre luy avoit resisté fortement, & l'avoit retranché de la Communion; qu'Eusebe de Nicomedie avoit été protecteur de cét Heresiarque; que tout l'Orient avoit été partagé; qu'on avoit tenu un celebre Concile à Nicée de Bithynie, où trois cens dix-huit Evêques s'étoient assemblez; où l'Empereur-même s'étoit trouvé, pour être témoin de ce qui se passeroit; & le reste de tout ce que le monde sçait, & qu'on peut voir d'un coup d'œil, en jettant la veuë sur la face de l'histoire. Cependant il n'est rien arrivé de semblable, lors qu'on introduisit une heresie si grossiere, que de croire que Jesus-Christ étoit dans le Sacrement, entre les mains des Prêtres qui l'administroient, dans

dans la bouche de tous les fideles qui le recevoient, & qui le faisoient passer dans leur estomach; sur les Autels, où il reposoit, & où, par une suite necessaire, on l'adoroit. On luy rendoit aussi les mêmes honneurs, avant que de le recevoir; *Adore*, disoit-on, avec Saint Chrysostome, & *communie*. On ne croyoit pas pecher en l'adorant, disoit-on, avec Saint Augustin; on croyoit au contraire, que c'étoit pecher en ne l'adorant pas; & il ne s'est trouvé personne qui ait averti le monde d'une erreur, ou pour parler avec nos adversaires, d'une idolatrie si grossiere. En veuë de cette erreur, il ne s'est trouvé ni Evêques, ni Docteurs, qui s'y soient opposez; il ne s'est point assemblé de Conciles pour l'empêcher? Hé quoy, il s'est fait un si grand bruit dans le monde pour un mot; car comme le disoit un Auteur payen de ce temps (c'est Ammiam Marcelin,) il n'étoit question que d'un mot, ou d'une syllabe, & pour cela tout l'Orient craignoit. En effet, il ne s'agissoit que de cela dans la cause d'Arius; & une syllabe faisoit disputer, si le Fils étoit dit semblable, ou de même substance que son Pere. Et quand il a été question d'introduire dans le monde une erreur si grossiere, & une idolatrie si épouventable, que de croire que

le Corps de J. C. Fils de Dieu étoit où il n'étoit pas, & de l'adorer où il n'étoit, ni ne pouvoit être ; personne ne s'est récrié, ni n'en a dit un mot : quoyque cette erreur & cette idolatrie se pratiquassent tous les jours ; quoyqu'on entrât dans les Eglises pour assister aux Saints Mysteres ; quoy qu'on fût obligé de rendre ces honneurs criminels toutes les fois qu'on communioit ? Ce n'est pas une chose possible ; & ceux qui avancent de pareilles choses, parle sans vray-semblance, & ne croyent pas eux-mesmes ce qu'ils disent. On peut faire le mesme raisonnement au sujet des autres Heresies plus sensibles & plus cachées. Lorsque Macedonius a osé blasphémer contre la Divinité & la procession du Saint Esprit, toute la terre s'est remuée au Concile de Constantinople sous le Pape Damase, qui a condamné par son autorité cét Heresiarque ; & Saint Basile, & les autres Peres, ont écrit fortement contre luy. Lorsque Nestorius a dogmatisé sur la Personne de J. C. & qu'il a voulu qu'il en eût deux, l'une divine, & l'autre humaine, on a sçû qui étoit ce Nestorius ; & quand il a commencé à dogmatiser, on a vû que Saint Cyrille Evêque d'Alexandrie, s'y est fortement opposé ; que tout l'Orient & tous

l'Occident se sont assemblez à Ephese, dans le celebre Concile où Saint Cyrille presida par l'ordre du Pape Celestin. Ainsi encore, lors qu'Eutichez confondoit si subtilement la nature divine avec la nature humaine, on a sçû que tout l'Univers se remua; que cét Heresiarque fut condamné au Concile de Calcedoine, où l'on s'assembla de toutes parts, aprés le bruit que fit cette Heresie, du temps du Pape Leon, qui presida à ce Concile par ses Legats. On ne voit point qu'il soit arrivé rien de semblable ni d'approchant dans cette erreur & dans cette idolatrie, qu'on pretend s'être glissée dans l'Eglise, & avoir corrompu tout le monde, sans qu'on s'en soit apperçû, sans qu'on y ait resisté sans qu'elle ait rien senti de tout ce fracas qu'ont fait toutes les autres Heresies. Celle-cy en devoit encore plus faire que toutes les autres, puis qu'elle traînoit aprés soy la superstition & l'idolatrie dans le culte de la Religion; & une idolatrie qui eût dû frapper fortement les Fideles, puis qu'ils étoient obligez de la mettre souvent en pratique. Je fais juge mon Lecteur de la verité de ce que j'écris, & je le prie de me dire, aprés s'être dépoüillé de toute préoccupation, s'il est possible en quelque maniere, que l'Eglise

ait été idolatre durant mille ans, en adorant ainsi à faux Jesus-Christ, comme le supposent les P. R ? Que s'ils disent cela contre toute apparence de verité, pouvons-nous manquer en rendant à Jesus-Christ, un culte que l'Eglise universelle luy a rendu pendant tant de siecles, & dans tous les endroits du monde, sous les symboles sacrez de l'Eucharistie ?

CHAPITRE IV.

Que ce que le Ministre Claude a avancé, pour montrer que cette croyance de la presence réelle, & ensuite de l'adoration, s'est introduite insensiblement dans le monde, est contre toute apparence de raison.

TOUT le monde sçait que M. Claude aprés Aubertin, qui luy a donné le modelle, a dressé un plan d'un pretendu changement, qui se fit de la veritable Doctrine de J. C. du 8. ou 9. siecle : mais tout le monde sçait aussi, que c'est-là une idée de ces deux Ministres, qui paroist assez faite à plaisir. Tous les Luthe-

riens ſe mocquerent d'Oecolampade quand il commença de la propoſer confuſément, en mettant au jour le Livre que Berthran dedia, dit-on, à Charles le Chauve. Mais les plus habiles Proteſtans Anglois ont bien ſenti ce qu'il y a de foible & de mal ſoûtenu dans cette machine. Car Fulcon dans la Réponſe qu'il a faite aux faux Catholiques en la pag. 34. Pantaleon dans la Chronologie pag. 65. aprés avoir parlé de Berthran, & rapporté ſes ouvrages, ne dit pas un mot de celuy-cy, qu'on ſuppoſe qu'il a dedié à Charles le Chauve, ni du dogme qu'on luy attribue touchant l'Euchariſtie, oppoſé à la preſence réelle que nous croyons. J'ajoûte encore que tout le monde ſçait que Mr. Arnaud, ſans parler des autres, a refuté pleinement Mr. Claude ſur ce fait hiſtorique, & qu'il a démontré évidemment par tout ce qui s'eſt paſſé depuis le 8. ſiecle, qu'il ne s'eſt point fait de changement de Religion dans l'Egliſe. Mais ſans entrer dans ces longues diſcuſſions qui confondent la matiere, je réponds à Monſieur Aubertin, à Monſieur Claude, & à tous les Miniſtres qui voudront prendre ce détour pour obſcurcir la lumiere de la verité, qui ſaute aux yeux de tout le monde; je réponds, dis-je, qu'il faut

qu'ils s'accordent entr'eux premierement, avant que de prendre cette ſorte d'armes, pour combattre l'Egliſe Romaine: & qu'ils ſe chargent encore de la honte qu'il y a de nier la choſe du monde la plus certaine, ſçavoir que juſqu'à Calvin, & aux autres Reformateurs, on a crû la preſence du Corps de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie, dans tout le monde; qu'on l'y a adoré comme nous l'adorons aujourd'huy, & qu'on a regardé comme heretique, Beranger, & quelques autres, qui ont voulu nier ce dogme de nôtre Religion. Qu'ils s'accordent donc avec Calvin, liv. 1. de ſon Inſt. chap. 11. §. 13. où il met la décadence de l'Egliſe aprés cinq cens ans; avec du Pleſſis-Mornay au l. 4. de l'Egliſe ch. 2. Sect. 4. où il dit que les premiers Reformateurs ont été Oecolampade, Jean Hus, Luther, Zuingle, Bucer, Calvin, & Beze; que la lumiere de la verité avoit été enſevelie juſqu'alors, & que le nouveau jour fut marqué dans le Ciel, par cette nouvelle étoille qui a paru, dit-il, dans nôtre ſiecle, la plus éclatante qu'on ait vû dans le monde, depuis celle qui marqua la Naiſſance de Jeſus-Chriſt. Voilà un grand Aſtrologue, dont les obſervations ſont bien juſtes! Quoyqu'il en ſoit, il croit que l'Egliſe a été dans l'er-

reur de la presence réelle, jusqu'à Calvin. Daillé & du Plessis-Mornay sont pour le moins aussi croyables qu'Aubertin & que Monsieur Claude, cependant, ni eux, ni les anciens Ministres, ni les Centuriateurs de Magdebourg mêmes, qui ont écrit l'Histoire de siecle en siecle, n'ont pû s'empêcher de voir la croyance de toute la terre; si bien qu'ils ont été du sentiment de Calvin, touchant la décadence de l'Eglise. Je dis davantage, que ces anciens Ministres, & tous les plus habiles Docteurs du parti, ne se sont pas àvisez de dresser ce nouveau plan de changement que nous ont fait Aubertin & Monsieur Claude: ce qui doit faire dire à tous nos Freres separez, qui souhaitent la réünion, & qui se veulent servir de leur bon sens pour la procurer; *Nos plus habiles Ministres ne s'accordent point entr'eux sur ce sujet si important de l'innovation & du changement qu'ils pretendent s'être fait en la Religion; Je reviens donc dans le sein de l'Eglise Catholique, qui n'a jamais changé; & je m'affermois sur cette pierre, que Jesus-Christ a posée de sa main, & établie de telle sorte, que toutes les portes d'Enfer ne pourront jamais la renverser, ny luy faire changer de place par aucune sorte d'innovation dans les dogmes de la Foy.* Matth.

16. verſ. 18. *loin de la faire tomber dans l'idolatrie.* Pour confirmer encore cette premiere réponſe, & rüiner entierement cette machine qu'Aubertin & M. Claude ont dreſſée de nouveau contre l'Egliſe; je dis que les plus habiles Proteſtans reconnoiſſent de bonne-foy, que le culte public de tous les Chrétiens de l'Univers a été plein de ſuperſtition & d'idolatrie, ſi nous ſommes ſuperſtitieux & idolatres; & que perſonne n'a refuſé de croire dans tout le temps qui a coulé depuis le Pape S. Sylveſtre juſques à Boniface VIII. ce que croit aujourd'huy l'Egliſe Romaine, touchant la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Or tout le monde ſçait que le Pape Sylveſtre a vêcu du temps de Conſtantin. C'eſt ce qu'avouë Naperus ſur le chap. 20. de l'Apoc. p. 230. *A diebus Sylveſtri* Papa *ejus nominis primi uſque ad Bonifacium octavum*, &c. *regnavit Papiſmus.* Le même Auteur eſt obligé de confeſſer en la p. 145. que le Pape avec ſon Clergé ont regné dans le monde, & ont poſſedé *tout le gouvernement de l'Egliſe viſible durant douze cens ſoixante ans.* Nous ne ſçavons pas où étoit, ni que faiſoit alors leur Egliſe, qu'il dit avoir été inviſible durant tout ce temps-là, & par conſequent une chimere, plû-

tôt qu'une veritable Eglise. Mais nous sçavons bien, que le Pape avec tout son Clergé, croyoit & adoroit Jesus-Christ dans le Sacrement, comme on fait aujourd'huy, & qu'on l'a aussi adoré durant ces 1260. ans, selon la confession de cét Auteur. Nous sçavons bien, que si Parkinsus est obligé de confesser dans l'exposition du symbole de la Foy p. 329. *Que devant le temps de Luther, une apostasie generale avoit innondé tout le monde, & qu'un des principaux chefs de l'apostasie, dont les Protestans accusent l'Eglise, c'est la croyance & l'adoration du Corps de Iesus-Christ dans l'Eucharistie.* Que si Sebastianus Francus, dans le livre qu'il a fait pour renverser tous les Statuts Ecclesiastiques, se persuade qu'on ne peut revoquer en doute, que l'Eglise de Jesus-Christ n'ait disparu dans le monde avec la foy & l'usage legitime des Sacremens, & qu'elle n'ait esté visible nulle part dans tout l'Univers, durant l'espace de 14. cens ans; c'est parce que les principaux objets de cette foy étoient le Corps de Jesus-Christ, qu'on le croyoit present, & qu'on l'adoroit dans le Sacrement durant l'espace de 14. cens ans. Qu'étoit donc devenuë l'Eglise de Jesus-Christ, qu'étoit devenuë sa promesse durant ces 14. cens ans?

cela suffit, comme nous dirons quelqu'autre part, pour faire revenir nos Freres separez. Mais pour m'arrêter à ce que je pretends prouver maintenant; que deviendra le plan de M. Aubertin & de M. Claude, qui veut que le Dogme de la presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & l'adoration qu'on luy rend, se soit introduite dans le monde, du 8. au 9. siecle. Je réponds encore à la défaite de nos Adversaires, qu'on adoroit le Corps de J.C. lequel on croyoit en l'Eucharistie comme nous le croyons, & que nous l'adorons aujourd'huy, au siecle de S. Cyrille de Jerusalem, qui a vêcu du temps de Constantin, & de son fils Constance, auquel il adresse une de ses Lettres; qu'on l'adoroit au siecle de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Chrysostome, de S. Ambroise, S. Augustin, ainsi qu'il conste par les témoignages que nous avons apportez, & que nous apporterons encore dans la seconde partie de cét ouvrage, Chapitre de l'Adoration. Comment peut donc subsister le plan de M. Claude, qui pretend que l'adoration du Corps de Jesus-Christ a été introduite dans l'Eglise au 9. siecle, par un Moine de l'Abbaye de Corbie? S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin,

en un mot tout l'Orient & tout l'Occident, étoient donc idolatres 800. ans avant Paſchaſe Ratbert, puis qu'ils ont crû que Jeſus-Chriſt étoit preſent dans l'Euchariſtie, & qu'ils l'y ont adoré avec toute l'Egliſe de leur temps. Qu'étoit devenuë toute l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, avec tous ſes Confeſſeurs, toutes ſes Vierges, & tous ſes Martyrs, tous ſes Paſteurs, & tous ſes Peuples durant 400. ans qu'il y a d'intervalle de temps depuis ces Peres juſqu'à Paſchaſe? Et ſi nous prenons les Epocques de Naper, de Fulcon & de Pantaleon, Quelle a été l'Egliſe de Jeſus-Chriſt depuis le temps du Pape Sylveſtre & de Conſtantin, depuis le temps même des Apôtres: puis que ſi l'on eſt heretique, pour croire la preſence du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie; & idolatre, pour l'y adorer, cette hereſie & cette idolatrie pretenduë du Pape & du Clergé de Rome, a regné, diſent ces Auteurs, par tout le monde depuis le temps des Apôtres? Mais où étoient tous ces illuſtres Proteſtans, qui vivoient dans les ſentimens d'Aubertin & de M. Claude? pourquoy ne ſe ſont-ils pas récriez contre cette hereſie? pourquoy n'ont-ils pas déclamé contre cette idolatrie pretenduë, pour le moins au temps du Pape Sylveſtre & de Con-

ftantin ? Pourquoy n'ont-ils pas empéché tout le monde d'y tomber ? Où sont les Historiens Grecs ou Latins qui en ont parlé, les Conciles qui se sont assemblez pour reprimer la temerité de tant d'Heretiques & de tant d'Idolatres ? Vous commencez de voir que l'argument que nous avons proposé au chapitre precedent, demeure dans toute sa force ; & que tout ce qu'ajoûte M. Claude, ne sert qu'à affermir la verité de cette creance, & la foy de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie.

CHAPITRE V.

Où la même verité est établie par de nouvelles raisons.

SI ce que ces Messieurs disent étoit vray, il eût fallu qu'on fist des assemblées de Pasteurs, pour condamner cette Heresie pretenduë de la presence du Corps de J. C. & pour reprimer cette idolatrie si épouventable, qu'elle adore Jesus-Christ dans le Sacrement, où il n'est, ni peut être; non pas même par la puissance de Dieu, si nous en croyons la plus-part de nos Adversaires. Qu'on nous dise donc,

en quel endroit du monde, en quelle partie de l'Europe, de l'Asie, ou de l'Affrique, se sont tenus les Conciles ? Quels ont été les Pasteurs qui ont composé ces Conciles ? Quels ont été au moins les Docteurs qui ont haussé la voix, ou pris la plume, pour declamer, ou pour écrire contre cette horrible Heresie, contre cette Idolatrie abominable ? Est-ce du temps de S. Cyrille, de S. Basile, & de S. Chrysostome & S. Augustin ; ou depuis le temps de ces Peres, jusqu'au 8. 9. 10. ou 11. siecle ? Si les Pasteurs ont manqué à ce devoir indispensable, dés-là ils n'ont plus été de veritables & de fideles Pasteurs, & il n'y a plus eu d'Eglise de J. C. contre sa parole, qui avoit promis en S. Math. ch. 16. *Que les portes d'Enfer n'auroient jamais de force contre elle.* Le dessein de J. C. que S. Paul nous a marqué au ch. 4. de son Epître aux Epheśiens, n'a pas eu son effet ; & le Disciple & le Maître, qui est la verité & la fidelité même, qui ne peut ni mentir ni tromper, n'ont pas tenu parole : puis qu'ils avoient promis & qu'ils nous avoient asseuré, *Qu'il y auroit des Pasteurs & des Docteurs, qui s'acquittans de leur ministere, empêcheroient les Fideles d'être comme des enfans flotans, & de se laisser aller à tout vent d'erreur dans la*

Doctrine. Mais si au contraire, on a regardé comme heretique Beranger, qui a voulu nier la presence du Corps de J. C. Et si les Evêques de France ne l'ont pas laissé en repos, jusqu'à ce qu'il ait chanté enfin la palinodie, & qu'il se soit retracté au Concile de Tours; Si nous avons sa retractation dans le Droit Ecclesiastique, qui se lit dans le Canon, *Ego Berengarius*; Si ce malheureux Archidiacre dit, mourant en Catholique; *Je dois comparoître devant le Tribunal de I. C. aujourd'huy, qui est le jour de son Apparition aux Mages; comme je crois qu'il est present dans le S. Sacrement, aussi je ne sçay si Dieu me pardonnera le crime que j'ay commis, en seduisant ceux, qui ayant adherré à mon erreur, ne le croyent pas.* De dire que Bertran, Jean Erigene, Scot, Pierre Eneisse, ont été du nombre de ces Disciples, c'est une chose fort douteuse & fort incertaine. Les Sçavans & les Critiques ont défié M. Claude, & le défient tous les jours, de montrer un seul Auteur, de ces trois ou quatre qu'ils ont choisis, aprés avoir foüillé tous les Manuscrits & toutes les Bibliotheques, qui ait été certainement & sans contredit, du sentiment de Calvin, d'Aubertin, & de M. Claude, contre la presence réelle & l'adoration de J. C. dans l'Euchari-

ſtie, que l'Egliſe Catholique croit comme des dogmes de foy. Car pour Bertran, qui eſt celuy dont il fait plus de bruit, il eſt certain qu'il a parlé de la Figure ſpirituelle, & de tout ce qui regarde ce myſtere, avec tant d'ambiguité, qu'il ne conſte pas qu'il ſoit pour Mrs. les Proteſtans. D'ailleurs il a enſeigné en termes clairs & précis, que le Corps de J. C. étoit preſent ſous l'eſpece du pain. Mais ce qui eſt bien remarquable, & qui devoit faire rougir M. Claude & les autres Miniſtres Proteſtans, d'avoir reſſuſcité cét Auteur, de l'avoir traduit en François, & de l'avoir mis entre les mains du peuple ignorant; c'eſt ce que les Centuriateurs mêmes avouënt, en la cent. 9. c. 4. Que ce Bertran a jetté des ſemences de la Transſubſtantiation, par conſequent de la preſence & de l'adoration du Corps de J. C *Transſubſtantiationis ſemina habet Bertranus.* Quoy qu'il en ſoit donc de ces Diſciples de Beranger, quand ils l'auroient été, ils n'ont point ſuivi ouvertement ſes ſentimens: car ni Guillaume de S. Amour, ni Pierre Eneiſſe, n'ont point nié la preſence réelle du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie, ni qu'il faille l'y adorer. Il ne conſte pas même d'Erigene, encore moins de Scot, qu'ils ont été dans ces erreurs. Mais,

quand cela seroit, peut-on dire que ces trois ou quatre Auteurs ayent esté la veritable Eglise de J. C. & que le Pape, & tous les Archevêques & Evêques de France, avec tous les peuples qui les écoutoient comme leurs Pasteurs, étoient dans l'erreur & dans l'idolatrie ? Or il faut dire la même chose de toute la terre que de la France, de tous les Evêques & de tous les Peuples de l'Univers, comme de ceux de ce florissant Royaume. Aprés tout, d'avancer de pareilles choses, c'est oser dire que la nuit est le jour, & que le jour est la nuit. Ne vaut-il pas mieux dire, avec le Concile de Tours assemblé contre cét Archidiacre, avec toute la France, & ensuite avec le Concile de Latran, & toute l'Eglise Chrétienne, Que ce petit nombre s'est laissé aller au vent de leur erreur, par legereté, par vanité, ou par quelque autre passion ; & qu'ils ont abandonné la veritable doctrine de l'Eucharistie, & du culte qu'on y devoit rendre à J. C. qui avoit regné depuis les Apôtres jusqu'au temps de saint Cyrille, de saint Basile, de saint Chrysostome, de saint Ambroise & de saint Augustin ; & depuis ce temps-là jusqu'à Paschase, Lancfranc, Alger & Gimont, qui sont les Auteurs qui ont écrit contre Beranger. En verité

la chose paroist aussi claire à tout homme de bon sens, soit Catholique, soit Protestant, qu'il est évident qu'il fait jour en plein midy. Car si l'on veut aller à la source de cette Heresie, on trouvera que c'est une passion de haïne & de vanité, qui precipita Beranger dans l'erreur. Or les passions ne furent jamais de bon guides, ni de bons garants en matiere de Religion. Ce qui est si vray, que non-seulement nos Auteurs, mais les Protestans mêmes, le reconnoissent. Témoin Crespin, qui écrit au L. de l'établissement de l'Eglise, pag. 289. Que ce fut la haine que Beranger portoit à Lancfranc & à Rogier, & la vanité, qui le firent écrire contre le dogme de la presence réelle. Voicy les termes de cét Auteur; *Quamvis Berengarius verum diceret, odio tamen contra Lancfrancum, & Rogerium & inani quâdam gloriâ percitus est, &c. cæteris suis dogmatibus quædam contra Nuptias, & Baptismum adjunxit: Ita fit plerumque cum sine timore Domini causam Evangelii promovere satagimus.* Il mêla, ajoûte-t-il, à ces autres dogmes, certaines choses contre les Nopces & le Baptême. C'est ce qui arrive pour l'ordinaire, quand sans avoir la crainte de Dieu, nous pretendons soûtenir la cause de l'Evangile. Au reste, ce changement insensi-

ble qu'Aubertin & M. Claude pretendent s'être fait dans le monde sur le dogme de la presence, & ensuite de l'adoration du Corps de J. C. dans le Sacrement, choque entierement le bon sens, & paroît absolument impossible. Hé quoi, tout le monde s'est endormi Catholique, & un beau matin il s'est éveillé Huguenot, sans qu'il se soit apperçû de ce changement; sans qu'il ait fait nul bruit & nul fracas dans toute l'Eglise? Quoy durant 800. ans, on ne croyoit pas, dites-vous, que J. C. fut autre part qu'au Ciel, où il regne assis à la droite de son Pere; Nul ne pensoit qu'il fût sur la terre dans le Sacrement; Nul ne l'y adoroit? Les Papes, les Evêques étoient dans vôtre sentiment; il leur paroissoit si conforme à la parole de Dieu, aussi-bien qu'à vous, qu'ils ne pensoient pas seulement qu'ils deussent manger en effet sa chair; qu'ils deussent prendre son Corps, & luy rendre ensuite les adorations qui luy étoient deuës; au contraire, ils étoient pleinement persuadez qu'ils devoient recevoir le signe & la figure de son Corps, quoyque nôtre Seigneur eût dit si clairement en S. Jean chap. 6. *Le pain que je donneray, c'est ma chair, pour la vie du monde; ma chair est vrayement viande; si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez*

point la vie en vous mesmes ; quoy qu'il eût dit quatre fois par la bouche de trois Evangelistes & de l'Apôtre saint Paul; *Prenez, mangez, cecy est mon Corps ; & mon Corps, qui sera livré pour vous à mort* ; sans qu'aucun Evangeliste, ni qu'aucun Apôtre, ait dit un seul mot, ni de signe, ni de figure? Et tout d'un coup on a crû au 9. siecle, que le Corps de J. C. étoit present dans le Sacrement, qu'il l'y faloit adorer, & que c'étoit ainsi que J. C. l'avoit promis, & qu'il avoit effectué sa promesse, instituant ce divin Mystere. C'est icy où M. Claude déploye toutes les richesses, & qu'il met en usage tous les artifices de son éloquence. Mais à qui est-ce qu'il persuadera la chose du monde qui chocque plus le bon sens & la raison? Il eût donc falu que tous les Papes, tous les Evêques, tous les Docteurs se fussent épouventablement endormis sur ce sujet : afin qu'aucun d'eux n'écrivit nulle part durant l'espace de 800. ans, ni à Rome, ni à Milan, ni à Carthage, ni en Alexandrie, ni à Nazianze, ni à Constantinople, ni à Antioche, ni en aucune Eglise de l'Univers, où ont fleuri les Peres dont nous avons les écrits, comme les ont imprimez les Reformateurs mêmes à Basle, ou à Geneve, & comme ils les ont traduits. Quoy? pas un

de ces Peres, ni S. Cyrille, ni saint Chrysostome, ni saint Basile, ni saint Ambroise, ni saint Augustin, n'eût eu le soin d'enseigner l'absence du Corps de J. C. ni nous eût dit, comme ces Messieurs, que ce n'étoit que le signe & la figure de la chair & du Corps de J. C. & qu'il ne faloit pas s'étonner de ces expressions si fortes & si reïterées de saint Jean au chap. 6. de son Evangile, de saint Matth. au chap. 26. de saint Marc au chap. 14. de saint Luc au chap. 22. ni même de saint Paul en la 1. aux Corinthiens au chap 11 ? Quoy, nul d'entr'eux ne nous eût avertis que les Apôtres avoient instruit les premiers Fideles, & leur avoient expliqué que ce n'étoit-là que le signe & la figure de son Corps ; que c'est ce qu'il y a de plus conforme & au témoignage des sens, & aux plus pures lumieres de la raison, comme dit M. Claude dans son dernier écrit ? Mais si au contraire, ainsi que nous l'avons fait voir ailleurs, & que nous le ferons voir encore dans la suite de cét ouvrage, ils ont dit : *Qu'il faloit bien se garder de revoquer en doute la presence de la chair de J. C. puis qu'il avoit dit que c'étoit sa veritable chair ; puis qu'il avoit dit, ma chair est vrayement viande.* N'est-ce pas ainsi que parle le grand Défenseur de la Foy & de la Divinité de

J. C. dans nos Gaules, ſaint Hilaire Evêque de Poitiers, lors qu'il dit; *Que nous ne pouvons pas nous empêcher de croire que ce ne ſoit le Corps de Jeſus-Chriſt qui eſt preſent dans le Sacrement; qu'il faut le faire paſſer & le porter en nous; Que Jeſus habite en nous par ſa chair; qu'il ne faut revoquer aucunement en doute la verité de ſa chair. L. 8. de Trin.* Et qu'encore que nous ne voyons que du pain, il faut croire que c'eſt ſon Corps, puiſque ſaint Paul nous en a aſſeuré ſi poſitivement. N'eſt-ce pas ainſi que ſaint Cyrille de Jeruſalem a inſtruit les Fideles de ſon temps en la Cathecheſe 4. où il aſſeure que lors que le Prêtre montroit l'Euchariſtie & nous diſoit : *Voilà le Corps de Jeſus-Chriſt*, il faloit que les Fideles répondiſſent : *Ouy, je le crois, c'eſt le veritable Corps de I. C.* N'eſt-ce pas ce qu'en écrit ſaint Ambroiſe liv. 4. des Sacremens, où il avance une choſe qui ſe pratiquoit dans l'Egliſe de ſon temps? Tous ces Peres & tous ceux qui ont écrit dans les premiers ſiecles, ne nous ont-ils pas averti qu'il ne faloit pas s'arrêter aux difficultez que l'experience des ſens & la raiſon humaine oppoſent à la croyance de ce Myſtere, ainſi qu'il paroît dans la citation des paſſages que nous avons rapportez fidellement dans la refu-

tation du dernier ouvrage de M. Claude. Lors que Beranger a voulu parler, comme les Miniſtres parlent aujourd'huy aprés leurs Maîtres Calvin & Beze, ne voyons-nous pas que le ſçavant Alger, Lancfranc & Gimond, ſans parler de Paſchaſe Ratbert, ont apporté ces témoignages de ſaint Ambroiſe & des autres Peres de l'Egliſe, & qu'ils ont appuyé leurs ſentimens ſur les paſſages ſi clairs & ſi forts des Evangeliſtes & de l'Apôtre? Mais les ennemis de la verité n'en ont pas fait de même: Car où ſont les Livres de ſaint Ambroiſe, de ſaint Hilaire, de ſaint Cyrille, de ſaint Chryſoſtome, que Bertran, Jean, Erigene ont oppoſé pour la défenſe de leur Doctrine? Mais ſans entrer dans cette diſcuſſion & dans cette diſpute, puiſque je n'ay parlé icy de ces Peres, que pour faire voir l'impoſſibilité de cette innovation; que pretendent les nouveaux Miniſtres dans le dogme de la preſence réelle? Je ſoûtiens qu'elle eſt autant impoſſible, qu'il eſt impoſſible que tout ce Royaume qui eſt François & qui joüit des douceurs de la Paix ſous le Regne de Louis le Grand, devienne Eſpagnol, ou que la Franche-Comté qu'il a réünie à ſa Couronne, devienne Holandoiſe, ſans qu'il ſe faſſe un grand bruit & un grand fracas dans le monde, ſans qu'il y

ait des armées & des sieges de Villes, sans qu'on sçache qui sont les Chefs, quelles armées, quelles forces on y employe? Comment donc eût-il pû se faire qu'une Heresie si grossiere, qui dit que le Corps de J. C. est où il n'est pas & où il ne peut être, aprés qu'on a été persuadé du contraire durant 800. ans, comme veut M. Claude, s'introduisist dans le monde, & fist qu'on l'adorast ensuite dans toute l'Eglise, quoy qu'on ne l'eût adoré durant 8. siecles en nulle partie de l'Univers, comme s'imagine le même Ministre? Aura-t-on l'esprit assez foible pour se persuader que cela se soit fait insensiblement sans qu'on s'en soit apperçu dans le monde? Y a-t-il rien qui fasse plus de bruit que les Guerres en matiere de Religion? Nous l'avons vû dans les Arriens, dans les Nestoriens, & generalement dans toutes les Heresies. Où sont donc les Armées de l'Eglise qui ont paru dans les Conciles pour étouffer cette Heresie pretenduë de la presence du Corps de J. C.? Où sont les Conciles qu'on a faits pour preserver le monde dans l'idolatrie? Quels sont les braves Docteurs qui sont entrez au champ de bataille? Oseriez-vous parler de Bertran ou d'Erigene, pour les opposer à tous les Evêques & à tous les Docteurs de l'Eglise? Montrerez-vous que ces gens-

là, ou quelqu'un de ces miſerables Diſciples de Beranger ayent jamais écrit ; Que Paſchaſe & Alger s'éloignoient de la foy de toute la terre & des ſentimens de tous les Peres qui avoient écrit depuis ſaint Paul juſqu'à leur temps ? Cependant Alger & Paſchaſe en ont accuſé hardiment Beranger, qui reconnut enfin ſa faute, comme nous l'avons dit, & mourut Catholique & penitent. De quelles intrigues a-t-on accuſé Paſchaſe ? Quelles forces & quelles armées a-t-on levé pour faire recevoir avec violence un dogme qui eſt ſi contraire au ſens & à la raiſon ? S'eſt-il donné quatre batailles rangées, comme pour introduire ou pour ſoûtenir cette nouvelle Religion de l'abſence du Corps de J. C. en l'Euchariſtie. De bonne foy, Meſſieurs, je vous en fais les Juges ; Un Moine de l'Abbaye de Corbie étoit-il capable d'introduire ce changement ? Qui nous a marqué les artifices dont il a uſé, les voyes dont il s'eſt ſervy, & les autres circonſtances de ce changement épouventable, qui a fait paſſer tout le monde de la croyance de l'abſence du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie, à la foy de ſa preſence & de ſon adoration ſur les Autels qu'on luy dreſſe dans toutes les Egliſes de l'Univers ? Donc l'hypotheſe de ces Mrs. reſte nulle.

Ce ſeroit

Ce seroit non-seulement une Heresie, mais une Heresie qui traîne l'idolatrie aprés soy ; comment donc auroit-elle pû s'introduire dans le monde d'une maniere si surprenante, pour ne pas dire si miraculeuse? Car enfin il faudroit un miracle pour faire une chose si extraordinaire & d'une maniere si peu vray-semblable. Où sont les Successeurs de ces pretendus Fideles qui ont resisté à cette Heresie & à cette Idolatrie, jusqu'à *Zuingle* & à Calvin ? Où sont les marques de la resistance qu'ils ont faite ? quel sang ont-ils répandu ? quel tourment ont-ils souffert ? je vous le demande, Messieurs, qu'a souffert Bertran ou Jean Erigene, pour combattre cette Heresie & cette Idolatrie que Paschase Ratbert a introduite dans l'Eglise de Dieu? Les Peres qui ont vêcu au dixiéme siecle, ont-ils pas blâmé cette Heresie pretenduë de la presence du corps de J. C. & fait connoître au monde qu'ils étoient les Successeurs des veritables fideles : Mais nous allons voir tout le contraire ; je m'arrête à un ou à deux, qui me suffiront pour convaincre pleinement nos adversaires ; & ce seront saint Bernard & saint Malachie qui ont vêcu dans le 11. & 12. siecle.



C

CHAPITRE VI.

Preuve invincible de ce que nous venons de dire par les Miracles qu'ont fait saint Bernard & saint Malachie, voisins du siecle où l'on pretend mal à propos que la croyance de la presence réelle a été introduite dans l'Eglise.

SAint Bernard a été si persuadé de la verité de la presence réelle du Corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie, qu'il fit tous ses efforts pour convertir les Heretiques Henriciens ou les Apostoliques, comme ils s'appelloient eux-mêmes, qui nioient la presence réelle du Corps de Jesus-Christ, aussi bien que le Sacrifice de la Messe, le Purgatoire & l'Invocation des Saints. C'est pourquoy, Messieurs les Protestans, comme Smyticus sur l'Apoc. p. 142. & ceux qui ont fait le Catalogue des Témoins de la verité qui parut l'an 1597. Tome 2. p. 561. & 562. les ont mis au rang de leurs Freres, & les ont regardez comme des membres de l'Eglise

Protestante. Lors donc que saint Bernard alla du côté de Toulouse où ces Heretiques ont pris naissance, & qu'il fut arrivé à Sarlat, l'Eglise se trouvant trop petite, il se transporta dans une grande place qu'on montre encore aujourd'huy, pour y prêcher à un grand monde, qui y accourut en foule de toutes parts pour écouter cét admirable Docteur. Là, dés qu'il eut achevé son Sermon on luy porta beaucoup de pain pour le benir, comme il avoit accoûtumé de le faire ; Levant la main pour former le signe de la Croix & faire la benediction de ce pain au nom de Dieu, il dit ; *Afin que vous sçachiez que je vous prêche la verité, & que les Heretiques vous prêchent le mensonge* (souvenez-vous que ces Heretiques disoient que le Corps de J. C. n'étoit pas dans le Sacrement, & qu'il n'y avoit point de Sacrifice) *tous les malades qui mangeront de ce pain que je viens de benir, gueriront de leurs maladies.* Et alors une si grande multitude de malades qui mangerent de ce pain fut guerie, que le bruit s'en répandit bien-tôt par toute la Province.

On ne peut nier la verité d'une chose si éclatante & qui se fit en presence de tant de gens, où une si grande multitude de malades eut part, & qui est racontée avec

tant de circonstances par l'Historien de sa vie, qui a vêcu en ce même temps & qui a été son Disciple. Ajoûtez que le Saint même en fait mention dans une de ses Lettres, qui est la 241. qu'il écrivit aux Toulousains, avec la modestie qui est propre des Saints. *Nous remercions Dieu*, dit-il, *de ce qu'ayant demeuré peu de temps parmi vous, ce n'a pas été sans fruit, & que la verité a été manifestée, non-seulement par la predication, mais par les miracles.* Cét homme Apostolique parle comme l'Apôtre saint Paul, qui s'est servi de la même expression en la 1. Epist. aux Thessalon. ch. 1. *Je vous ay prêché l'Evangile non-seulement par la parole, mais par les miracles.* Les Historiens, mémes Protestans, ne peuvent nier des faits si incontestables. Les Centuriateurs cent. 12. colomne 1634. citent ce Saint même, comme racontant ses miracles, & Oziander dans l'Epitome de la cent. 12. Liv. 4. ch. 6. Que si on osoit dire, comme l'a fait ce dernier Auteur que je viens d'alleguer, qu'encore que saint Bernard n'ait pas été Magicien, c'est le Diable qui a fait ce miracle; nous répondrions, comme J. C. à ses ennemis, *que le Royaume du Demon se ruineroit.* Mais je défie les Protestans de rien dire contre les miracles de S. Bernard & des autres Saints,

qui ont été faits pour confirmer la verité de la presence du Corps de J. C. en l'Eucharistie, contre les Heretiques qui la nioient ; que les Pharisiens n'ayent dit contre les miracles que faisoit J. C. même pour établir sa Divinité. J'ajoûte que la Providence de Dieu ne peut souffrir qu'il prête la main de sa Toute-puissance pour produire ces miracles ; autrement, si par une supposition impossible nous avions été trompez, nous pourrions luy dire : Seigneur, si nous avons été jettez dans l'illussion, c'est vous qui avez pris plaisir à nous tromper. J'ose même assurer que quand le demon pourroit faire de semblables prestiges, cette même providence étoit engagée à ne pas souffrir, qu'il usât de tout son pouvoir en de pareilles circonstances. Enfin ce qui est sans aucune sorte de replique, c'est que ce Bernard est estimé Saint, non seulement par l'Eglise Catholique, mais encore par les Protestans : comme Vvithaker, un des plus habiles hommes qui ait écrit, qui dit au Liv. de l'Eglise p. 369. *Je crois que Bernard est veritablement un Saint.* Osiander dit, *que saint Bernard Abbé de Clervaux, a été un homme d'une tres-grande pieté ; que ç'a été un tres-homme de bien, une lampe de l'Eglise tres éclatante.*

Cependant la sainteté, & une sainteté illustre; la pieté, & une tres-grande pieté, ne peut se trouver dans un homme qui professe une fausse Religion, comme on suppose que c'est la nôtre que saint Bernard professoit en general & en particulier, sur le sujet de la presence réelle, ainsi que nous venons de le voir. Une lumiere eclatante de l'Eglise, telle qu'étoit saint Bernard, ne peut être dans les tenebres de l'erreur, beaucoup moins porter l'Eglise à l'Idolatrie. Il faudroit pourtant que saint Bernard y eût porté l'Eglise de son temps. Si ce que nos adversaires nous opposent étoit veritable, n'eût-il pas porté les Chrétiens à l'Idolatrie, lorsque, comme nous le verrons bien-tôt, tenant l'Eucharistie entre les mains & parlant au Duc d'Aquitaine, il l'obligea de l'adorer ? Un Saint, un homme d'une pieté toute extraordinaire, peut-il être Idolatre ? peut-il porter les hommes à l'Idolatrie ? Certes, il n'y a que Dieu seul qui puisse produire de pareils miracles à ceux qu'a fait saint Bernard, comme de guerir avec du pain une infinité de malades, & tant d'autres qui ne sont pas moins admirables, qu'a raconté le même Geoffroy qui l'accompagnoit dans ses voyages. Rappellez dans vôtre memoire

ceux qu'il fit à Tréves, où aprés avoir immolé, dit son Historien, en l'Eglise à l'Autel de saint Pierre, *l'Hostie immortelle*, on luy presenta un boiteux, & soudain il marcha; un aveugle, & il recouvra la veuë; une sourde, & elle receut l'ouïe. A Aix la-Chapelle, le Saint disant la Messe, il fit marcher un boiteux & voir quatre aveugles. A Cambray, il fit parler & entendre un enfant né sourd & muet, en presence de tout le monde. Hé quoy! Dieu seul, qui peut produire de pareils miracles, parce que ce sont des effets qui sont au dessus de toutes les forces de la Nature, les peut-il produire en faveur d'un homme qui confesse une Religion pleine de superstition & de l'Idolatrie la plus grossiere? Peut-il les faire dans la conjecture de la plus grande superstition & de la plus sotte Idolatrie, comme le seroit sans doute la Messe, si le Corps de Jesus-Christ n'y étoit pas present; & qu'on l'immoloit comme s'il y étoit, ainsi que le pretendoit faire saint Bernard. Quand il operoit ces miracles, pouvoit-il sans crime ou sans illusion les donner comme des preuves de la presence réelle, ainsi qu'il les donnoit pour convertir les Heretiques Henriciens ou Apostoliques, qui étoient dans une creance toute contraire.

Les demons peuvent-ils s'entendre avec les Saints, & les plus grands Saints, tels qu'étoit ſaint Bernard, lors même qu'il les chaſſoit des corps des poſſedez, par l'autorité que J. C. a donnée à ſon Egliſe. Nous ſçavons cependant que ſaint Bernard les a chaſſez tenant le Corps de J. C. entre ſes mains, comme il arriva à Milan. Car nous liſons qu'une Dame, aprés avoir été poſſedée l'eſpace de pluſieurs années, le Demon luy ayant déja ôté la veuë, l'ouïe & la parole, fut amenée à l'Egliſe de ſaint Ambroiſe, où ſaint Bernard offroit l'adorable Sacrifice du Corps & du Sang de J. C. & qui aprés les ſignes de croix qu'il fit ſur la ſainte Hoſtie, en fit ſur la poſſedée ; enſuite aprés avoir dit l'Oraiſon Dominicale, tenant le Corps de J. C. ſur la patene, & la mettant ſur la tête de la poſſedée, il parla au demon en ces termes: *Voicy ton Iuge, Eſprit malin, voicy la puiſſance ſouveraine, reſiſte maintenant ſi tu peux. C'eſt celuy-là même qui dit autrefois, maintenant le Prince de ce monde ſera chaſſé dehors. Ce Corps eſt celuy-là meſme qui fut formé dans les ſacrez flancs de la ſainte Vierge, qui fut mis en croix, qui fut enſeveli dans le tombeau, qui reſſuſcita, & qui monta au Ciel en preſence des Diſciples : Je te commande donc par le pou-*

voir terrible & épouventable de sa Majesté, de sortir, Esprit malin, du corps de sa servante, & de n'y revenir jamais. Le Saint remonta à l'Autel, tandis que le Demon sur le point de sortir, faisoit ses derniers efforts, & exerçoit sa rage avec d'autant plus de furie, qu'il n'avoit plus qu'un moment à demeurer dans le poste qu'il avoit tenu si long-temps. En effet il sortit promtement, dés que ce Saint ayant rompu les especes de la sainte Hostie, il donna le pain à tous les Assistans, selon les ceremonies ordinaires qu'on observe à la Messe. Or comme une infinité de gens furent témoins de ce miracle, & que la personne qui fut délivrée étoit de qualité, la reputation du Saint se répandit en peu de temps par tout.

Qui n'a pas oüi dire la grande action de saint Bernard qui fit tant de bruit dans le monde. Saint Bernard n'ayant pû gagner Guillaume Comte de Poitou, il mit le Corps du Seigneur sur la patene, ayant le visage en feu, & des yeux étincelans, il sortit de l'Eglise, non pas comme un homme ou comme un suppliant, mais comme ayant le caractere du Ministre plenipotentiaire de Dieu tout-puissant qu'il portoit; & ayant un souverain pouvoir de menacer les Souverains de la terre, il atta-

qua le Comte, en luy disant : *Voicy le Fils de la Vierge, qui est le chef & le Seigneur de l'Eglise que vous persecutez ; voicy vôtre Iuge, au nom duquel se courbent tous les genoux, & de ceux qui habitent dans le Ciel, & de ceux qui vivent sur la terre, & de ceux qui sont dans l'Enfer. C'est ce Iuge-là même, devant le Tribunal duquel vous devez un jour comparoître ; le mépriserez-vous, comme vous avez méprisé ses serviteurs.* Cependant tout le monde étoit en larmes, attendant un effet tout divin d'une action si extraordinaire. Le Comte ne fut pas plûtôs à la veuë du Corps de Jesus-Christ, que ce zelé Ministre portoit avec une majesté terrible, qu'étant frappé de la foudre de ses paroles pleines de feu, il tomba par terre à demi-mort : Ses Gardes s'efforcerent en vain de le relever, jusqu'à ce que saint Bernard le poussant du pied avec autorité, il reprit ses esprits & se leva.

Faisons un peu de séjour sur des faits si incontestables & si convaincans pour le sujet que je traitte. Quoy, saint Bernard qui étoit un Saint, & un si grand Saint, par l'aveu même de nos Adversaires, agissoit-il en tout cela de l'air d'un Protestant ? Au lieu d'étendre le culte de Jesus-Christ en l'Eucharistie par tant de miracles, n'eût-il pas plûtost dû l'exterminer de toute l'E-

glise ? N'eût-il pas dû déclamer contre cette Heresie, contre cette superstition & cette Idolatrie qui s'étoit introduite au 9. siecle, comme disent M. Aubertin & M. Claude, & qui regnoit au temps de saint Bernard. Ce Pere qui avoit tant de zele pour crier contre le luxe de quelques Ecclesiastiques qui s'échappoient dés ce temps là, & qui n'a pû souffrir qu'ils eussent des éperons dorez, ni de l'or dans le frein de leurs chevaux, *Dicite Pontifices in frænis quid facit aurum* ? a été muet, & n'a rien dit du tout contre les Evêques qui ont introduit cette Heresie en un temps si prés du sien, ainsi qu'on le pretend ; & au lieu d'exterminer la superstition & l'idolatrie qui la suivent, il l'a favorisée, & par ses predications & par ses miracles ? Y a-t-il dans cette imagination quelque ombre de bon sens, & n'est-ce pas la chose du monde la plus absurde ? Ne faut-il pas plûtôt avoüer qu'étant Catholique comme nous, jusqu'au dernier soûpir de sa vie, ainsi que personne n'en doute, & que nos adversaires le reconnoissent : puisqu'ils disent, *Qu'il a adoré constamment le Dieu de la Messe, & qu'il a été le plus grand protecteur du Siege de l'Antechrist, c'est-à-dire du Pape*, (*Centuriat. cent.* 12. *col* 1637. *Coluit Deum Maozin usque ad ultimum vitæ arti-*

culum, colum. 1638. fuit acerrimus propugnator sedis Antichristi.) Ne faut-il pas, dis-je, avoüer que Dieu a soûtenu la Religion qu'il professoit, & par sa sainteté & par ses miracles. Aprés cela, je viens aux merveilles qu'il raconte luy-même, en la vie qu'il a écrite de saint Malachie, & je m'arrête à un seul que Dieu fit pour autoriser la verité de la presence réelle du Corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie, contre un Ecclesiastique qui la nioit. Car ayant été convaincu au jugement de tout le monde, & par la force des raisons de S. Malachie, dans une dispute reglée qu'il eut avec luy, il demeura si opiniâtré dans son erreur, que le Saint l'excommunia. Aprés quoy il ajoûta : *Je prie le Seigneur qu'il vous fasse avoüer la verité par necessité.* Amen, *dit l'heretique.* En effet, comme il s'enfuyoit du païs pour éviter l'infamie qu'il meritoit, il fut arrêté par une maladie subite qui le renversa par terre. Manquant de forces, & ne pouvant ni avancer ni reculer, un foû l'ayant rencontré dans cét état, luy dit que sa maladie étoit mortelle, mais qu'il l'aideroit s'il vouloit retourner en ville. Il y consent, & est remené par le foû, qui contribua à le rendre sage. Car étant revenu à soy, il demanda l'Evêque, qui receut l'abjura-

tion de son heresie. Il se confessa, & ayant demandé le Viatique, au même moment qu'il condamnoit son erreur de la bouche & du cœur, il satisfit à la justice divine sans délay, mourant sur le champ. Ainsi, dit saint Bernard, s'accomplit la parole de Malachie. Ce que ce saint Archevêque & ce saint Abbé ont fait pour la défense & pour la confession de la foy de la presence du Corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie ; c'est ce qu'ont fait tous les Evêques & Archevêques, tous les Religieux & tous les Docteurs, chacun selon son pouvoir, dans tous les siecles, jusqu'au temps de Zuingle & de Calvin.



II. PARTIE.

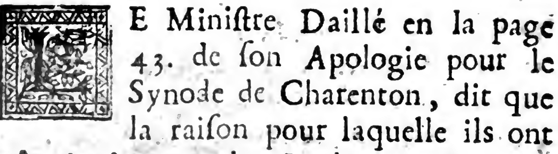
Nullité des pretextes qu'ils aportent du côté de la Transſubſtantiation, du Sacrifice, de l'Adoration.

CHAPITRE. I.

C'eſt ſans ſujet que Meſſieurs de la R, P. R oppoſent la Transſubſtantiation pour empêcher la rëunion.

SECTION. I.

Preuve de cette verité par trois raiſons invincibles.



LE Miniſtre Daillé en la page 43. de ſon Apologie pour le Synode de Charenton, dit que la raiſon pour laquelle ils ont pû s'unir avec les Lutheriens & non-

pas avec nous, *c'est parce que l'opinion des Lutheriens n'abolit point le Sacrement, qu'elle ne ruïne point le signe, qu'elle luy laisse sa nature & sa vertu.* Cela veut dire en un mot, que les Lutheriens tiennent la presence du pain avec le Corps de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ sous les mêmes symboles, & nient la Transsubstantiation que professe l'Eglise Romaine. C'est ce que le Ministre Brochart, faisant l'Apologie du même Synode, répond en des termes plus clairs & plus forts, au P. Labarre Jesuite, qui préchoit à Caën contre ce Ministre. *Le Ciel*, dit-il, en la p. 7. *n'est pas si éloigné de la terre, que la creance des Lutheriens l'est de l'Eglise Romaine; & même pour la réalité, je n'y trouve pas cette conformité que vous vous attribuez: car comme vous avoüez vous-mêmes, le Lutherien croit la presence réelle du Corps & du Sang de N. S. J. C. dans le pain & le vin de sa Cene; & c'est ce que vous n'avez garde de croire, puisque vous abolissez la substance du pain & du vin; Comment donc le Corps seroit-il present au pain & au vin, puisque selon vôtre Doctrine il n'y a ni pain ni vin en l'Eucharistie: qui est une creance que nous tenons beaucoup pire que celle du Lutherien, &c.*

Monsieur Claude apporte dans tout ce

qu'il écrit de l'Euchariſtie, ce même obſtacle à la réünion, & Noguier dans ſa réponſe à Mr. de Condom p. 243. dit ; *Que le point de nôtre different, qui nous tient opposez en creance & en profeſſion, n'eſt pas ſeulement la preſence réelle, mais principalement la Transſubſtantiation.* Mais je ſoûtiens que c'eſt ſans ſujet qu'ils oppoſent cette barriere pour empêcher la réünion de nos chers Freres ſeparez avec l'Egliſe Romaine ; & il eſt facile de la lever : 1°. parce que les premiers Auteurs de la Reforme, qui ſont autant & même plus croyables que les nouveaux Miniſtres, enſeignent que la Transſubſtantiation ſuit neceſſairement de la preſence réelle du Corps de N. S. J. C. en l'Euchariſtie, & que l'on ne peut affirmer celle-cy, & nier celle-là. Beze dans tout ſon Dialogue contre Heſuſius, le traite d'impertinent & de bête ; en ce qu'il oſe nier la Transſubſtantiation, affirmant la preſence réelle de N. S. J. C. en l'Euchariſtie : & dans ſon livre de la Cene, qu'il a écrit contre Weſtphale en la p. 115. il dit : *Que ſi l'on prend ces paroles : Cecy eſt mon Corps, ſans figure & au ſens literal, on ne peut s'empêcher d'établir la Transſubſtantiation. Calvin dans la ſeconde défenſe contre le même Weſtphale, colomne 1715. recon-*

noit qu'il faut recevoir avec les Papistes la Transsubstantiation, si l'on admet avec les Lutheriens la presence du Corps; que l'une est inseparable de l'autre, & que si l'on s'en tient à la proprieté des paroles de Nôtre-Seigneur Iesus-Christ, les prenant au sens litteral, il faut reconnoître la destruction de la substance du Pain. Les Theologiens de Witemberg dans l'abbregé de leur conference de Marpurg, établissent pour un principe inébranlable, ou que le pain est changé au Corps de N. S. J. C. ou que le corps de N. S. J. C. se trouve par tout dans le Sacrement. Sans parler du celebre Hospinien, qui dit dans la preface de son histoire: *Que la Transsubstantiation est cachée dans la presence du Corps de N. S. I. C. en la Cene, comme un Serpent dans l'herbe.* Cependant nous sçavons que le Synode de Charenton a declaré que l'on peut prendre avec les Lutheriens les paroles de N. S. J. C. sans figure & au sens litteral: puisque nul ne revoque en doute qu'ils ne les prennent en ce sens; & que c'est pour cela qu'ils tiennent la presence réelle. Nous sçavons encore, que Luther avoüe dans le Livre de la captivité de Babylone, & dans sa Lettre aux Fideles de Strasbourg, qu'il a été obligé d'admettre la presence réelle & locale du

Corps de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ en la Cene : parce que ces paroles des trois Evangelistes, & de l'Apôtre : *Cecy est mon Corps*, l'y ont obligé malgré luy ; car il eût bien souhaité de pouvoir les prendre au sens figuré, & nier la presence du Corps de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, pour chagriner le Pape. Le Synode de Charenton déclare cependant que cette opinion qui prend les paroles du Seigneur au sens litteral, ne choque point les fondemens du salut ; & Monsieur Daillé luy-même dans son Apologie, soûtient qu'elle n'a aucun venin, qu'elle n'est contraire ni à l'honneur de Dieu, ni au bien des hommes ; & que c'est le sentiment de toutes les Eglises Réformées. Elles en tombent aujourd'huy d'accord avec M. Claude, & tous les Ministres. Il est donc hors de doute, que le Synode de Charenton a défini, & que tous les Ministres sont obligez de le confesser, qu'on peut croire la Transsubstantiation, sans faire contre son salut, & embrasser cette opinion, comme n'ayant aucun venin, & n'étant contraire ni à l'honneur de Dieu, ni au bien des hommes. Cette verité qui paroîtra assez claire à tous ceux qui liront cét ouvrage, se confirme par ce principe de la lumiere naturelle. Quand des

doctrines sont liées inseparablement l'une avec l'autre ; qui reçoit l'une, reçoit l'autre, sans qu'on puisse la nier avec quelque apparence de raison : Or la presence réelle & la transsubstantiation sont ces doctrines qui sont naturellement liées, & qui le doivent estre necessairement, & que la droite raison ne peut séparer, pour peu qu'on y fasse d'attention avec un esprit non préoccupé. Cela est vray, non-seulement par la raison du Concile de Trente, qui a assuré que la Transsubstantiation suit necessairement de la verité de la proposition de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ ; *Cecy est mon Corps* ; (On pourra voir cette raison du Concile dans les Controverses familieres, 3. Parties.) Mais par la Confession de Calvin, de Beze, des Theologiens de Wittemberg, d'Hospinien, que nous venons de citer & de plusieurs autres, qu'on pourra voir dans les motifs invincibles de Monsieur le Fevre chapitre 3. & dans Monsieur Rossel en son Livre du Témoignage des Protestans, 3. Partie, Leçon de la Transsubstantiation.

2. Raison. Je dis en second lieu que la Doctrine de la Transsubstantiation ne doit pas empécher la réünion, si Luther même qui est l'Auteur de l'opinion, qui admet deux substances sous les même accidens,

a estimé qu'elle étoit de nulle consequence, qu'il étoit indifferent de la croire ou de ne la pas croire, & que la Transsubstantiation luy a paru plus veritable & conforme au sens des paroles de Jesus-Christ. Car il dit expressément dans le Livre qu'il a écrit pour abolir la Messe privée, que nôtre Seigneur prit du pain, & qu'en vertu de la parole qu'il dit; *Cecy est mon Corps*, il le changea en son corps, & le donna à manger à ses Disciples. Il ajoûte là même que Nostre-Seigneur Jesus-Christ benit à la verité les pains d'orge; mais il ne dit pas, *Cecy est mon Corps*; parce qu'il ne changea pas par la vertu de sa parole le pain en son corps. Voilà ce qu'a crû Luther, & comme il a jugé de la Transsubstantiation, quand il en a parlé sans passion; car quand il en a voulu chagriner le Pape, & qu'il s'est emporté contre l'Eglise Romaine, il a commenné par enseigner dans le Livre de la captivité de Babylone, & dans sa grande Confession, que c'étoit une chose indifferente. *Jusques à present*, dit-il, *j'ay enseigné, & je l'enseigne encore, que cette dispute n'est point necessaire, & qu'il est indifferent de croire que le pain demeure.* HACTENUS *docui, & etiam-nunc doceo hoc certamen non esse necessarium, nequa multum referre sive panis*

maneat, sive non. C'est ce qu'il dit encore fort clairement en la feüille 66. du même Livre de la Captivité de Babylone : *C'est la doctrine des Thomistes que la substance du pain & du vin sont changées ; il est libre & il n'y a nul peril pour le salut, de croire ou de ne pas croire que la substance du pain & du vin demeure ou ne demeure pas ; je permets à qui voudra de tenir l'une & l'autre opinion.* Cét air de liberté & cette maniere de faire des problêmes des plus hauts Mysteres de la Religion-même, ne-sont-ce pas bien les caracteres d'un Réformateur ? & un homme de bon sens, qui aime la verité & la raison, ne doit-il pas être rebutté d'une pareille conduite ? mais remarquez qu'il avoüe encore dans le même Livre, que Pierre Daillé & Jean Scot luy ont donné occasion de changer de sentiment, & de dire que le pain demeuroit avec le Corps de Jesus Christ, voyant qu'il seroit par ce moyen fort contraire au Pape. Cependant lorsqu'il vit tant de sectes qui s'étoient formées de son Apostasie, & qu'il vit naître l'Heresie de son Disciple Carlostat, qui nioit la presence du Corps de Jesus-Christ, il la combattit, & il dit expressément ; *Qu'il ne vouloit point disputer si le vin étoit en la Cene, ou s'il n'y étoit pas, pourveu que le*

Sang de Iesus-Christ y fût ; & que plûtôt que de suivre les sentimens des Sacramentaires, il aimeroit mieux croire qu'il n'y a que le Sang de Iesus-Christ dans la Cene, avec le Pape, que de se persuader avec les Sacramentaires qu'il n'y a que du vin. LUTHERUS *in Carlostad. litem mihi non pariet, sive maneat vinum, sive non, mihi satis est adesse Sanguinem Christi: de vino fiat sicut vult Deus, & antequam vellem cum Sacomeris* (c'est à dire avec les Sacramentaires) *habere vinum : mallem potius cum Papâ merum Sanguinem tenere.* Ne doit-on pas conclure raisonnablement de tout ce que je viens de dire, que la Transsubstantiation ne doit pas empêcher la réünion, pour trois raisons prises des paroles & des sentimens de Luther, que je fais toucher au doigt dans ce second raisonnement. La 1. parce que Luther-même la tient pour indifferente. La 2. parce qu'il aime mieux la croire avec le Pape, que non pas de croire que le corps & le Sang de Jesus-Christ ne soit pas dans l'Eucharistie. La 3. parce qu'il reconnoît avant de se laisser aller à sa passion de colere contre le Pape, que ce sentiment est plus conforme aux paroles de l'Evangile, & qu'il n'a embrassé l'opinion qui admet les deux substances sous les accidens du pain, que pour chagri-

ner le Pape. Ce qui est si vray, que quand il a vû à la fin de ses jours, que sur ce principe on alloit trop loin, il a été obligé de reconnoître que c'étoit un méchant fondement, sur lequel on ne pouvoit rien bâtir de bon, & qu'il alloit à la ruïne du Christianisme, qu'il reconnoit enfin être dans l'Eglise Romaine avec toute son essence & toute sa perfection; *Quemadmodum Sacramentarii merum panem & merum vinum habere volunt in despectum Papæ. Arbitrantes se hoc pacto subvertere posse Papatum; profectò frivolum est, hoc argumentum suprâ quod nihil boni ædificaturi sunt. Luther. ad duos de plebe Anabaptistarum.*

Nous reconnoïssons, dit-il encore, *qu'il y a dans la Papauté beaucoup de bien, & même tout le bien du Christianisme, & qu'il nous est venu de-là comme de sa source; nous confessons que dans la Papauté, il y a la veritable Ecriture, le veritable Sacrement de l'Autel, les veritables Clefs pour la Remission des pechez, le veritable Ministere de la Predication, le vray Catechisme qui contient l'Oraison Dominicale, les Articles de Foy, les dix Commandenens; je dis de plus que dans la Papauté il y a le veritable Christianisme & même le noyau de la Chrêtienté:* D.c.o *insurper veram Christianitatem, imò*

verò nucleum ipſum Chriſtianitatis eſſe. Nous raiſonnerons ſur cette Confeſſion de Luther à la fin de cét Ouvrage; la conclusion que je veux en tirer maintenant, c'eſt qu'il ne faut rien craincre contre ſon ſalut dans la réünion avec l'Egliſe Romaine, en embraſſant la Transſubſtantiation: puiſque Luther-même reconnoit en particulier qu'elle a le veritable Sacrement de l'Autel, & en general toute l'eſſence & la perfection du Chriſtianiſme.

Troiſiéme raiſon, & j'oſe même dire, démonſtration, qui prouve évidemment que la Transſubſtantiation ne peut pas être un obſtacle à la réünion, s'établit en cette maniere. Quand vous dites que la Transſubſtantiation vous empêche de vous réünir avec l'Egliſe Romaine; ou c'eſt parce que Dieu ne peut pas détruire la ſubſtance du pain, en mettant ſon Corps dans la Cene, ou parce qu'il ne le veut pas; car s'il le peut, & s'il le veut, il eſt évident que vous le devez croire. Or eſt-il qu'il eſt clair qu'il le peut & qu'il le veut: il le peut, parce qu'il n'y a en cela aucune contradiction manifeſte; & parce que perſonne ne peut douter que celuy qui a produit la ſubſtance du pain, ne la puiſſe détruire, quand il met le corps de Jeſus-Chriſt en la Cene; & parce que les principaux

principaux Auteurs Proteſtans reconnoiſſent que la choſe n'eſt pas au-deſſus de ſa puiſſance. Car les Theologiens de Wittemberg dans la Confeſſion qu'ils preſenterent au Concile de Trente l'an 1552. l'avouënt de bonne foy dans le Chap. de l'Euchariſtie; *Nous croyons*, dit-il, *que Dieu eſt aſſez puiſſant pour pouvoir dans l'Euchariſtie, ou aneantir la ſubſtance du pain & du vin, ou la changer au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.* CREDIMUS *omnipotentiam Dei tantam eſſe ut poſſit in Euchariſtiâ ſubſtantiam panis & vini, vel annihilare, vel in corpus & ſanguinem Chriſti mutare.* Le ſçavant Evêque d'Edimbourg Forbeſius, aprés avoir dit comme une choſe inconteſtable, que ni Zuingle ni Oecolompade, ni Pierre Martyr, ni Hoſpinien & pluſieurs autres celebres Sacramentaires, n'ont jamais oſé conteſter que Dieu ne pût mettre un même corps en même temps en pluſieurs lieux, moins encore qu'il ne pût détruire le pain en mettant le corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie: Forbeſius, dis je, aſſeure & prouve invinciblement, que les Proteſtans croyent ſans heſiter beaucoup de choſes, leſquelles ſi nous nous arrêtons aux raiſonnemens des hommes, ne ſont pas difficiles & incroyables, car il n'y paroît pas moins de contradiction que dans la

Transsubstantiation. Aprés quoy il rapporte pour exemple la Resurrection des morts. Ce Protestant Escossois a raison ; car à considerer de sang froid la Resurrection, que ces Messieurs croyent comme nous, elle est bien plus difficile à croire, & il y a bien plus de contradictions apparentes, que les cendres d'un homme brûlé depuis si long-temps, revivent, & que le même corps revienne en sa premiere nature, aprés une infinité de changemens ; qu'il n'y en a dans le changement du pain au corps de Jesus-Christ, ou du vin en son sang Saint Ambroise au Liv. de ceux qui sont initiez aux saints Mysteres chap. 9. produit l'exemple de la creation. *Il est bien plus facile*, dit-il, *de changer les choses qui sont, que de produire ce qui n'est pas.* Outre le sentiment de ce Pere, nous citerons ses paroles, & de toute l'Eglise de son temps qui avoit la même Religion ; le bon sens est là-dedans, & aucun homme raisonnable ne peut nier que Dieu ne puisse faire le changement que nous croyons dans ce Mystere. C'est pourquoy le Ministre Dreüncourt dans son Avertissement sur les disputes des Missionnaires, reconnoît de bonne foy que toute la question en ce point, se reduit à sçavoir si Dieu a voulu changer la substance du pain & du vin en son corps & en

ſon ſang, car s'il l'a voulu il l'a pû. Or je montre qu'il l'a voulu, qui eſt l'autre partie de cette démonſtration; car ne pouvant mieux connoître la volonté de Jeſus-Chriſt que par ſa parole, il eſt hors de doute qu'il l'a voulu, non-ſeulement parce que le Concile de Trente avec toute l'Egliſe Latine & toute l'Egliſe Grecque, ainſi qu'il conſte par fait, qui eſt de notorieté publique, entendant ainſi ſa parole & la prenant à la lettre, enſeignent la Tranſſubſtantiation, comme nous verrons dans la ſuite; mais parce que les plus habiles Auteurs d'entre les Proteſtans, tombent d'accord, que ſi on prend à la lettre les paroles de Jeſus-Chriſt, *cecy eſt mon corps*, il faut admettre la Tranſſubſtantiation. Beze aſſeure au Liv. de la Cene du Seigneur, qu'il a pluſieurs fois repeté, qu'on ne pouvoit retenir l'intelligence de la lettre toute nuë, dans l'explication des paroles du Seigneur, *cecy eſt mon corps*, comme faiſoient les Lutheriens, ſans admettre la Tranſſubſtantiation des Papiſtes. Il a ſuivi en cela ſon Maître Calvin au Livre de la participation de la Cene, où il dit que les Papiſtes ſont plus raiſonnables que les Lutheriens. Hoſpinien dans l'Hiſtoire des Sacram. part. 2. feuille 323. dit: *Que ſuppoſé qu'il faille s'attacher rigoureu-*

ſement aux paroles du Seigneur, il en faut plûtôt conclure la Tranſſubſtantiation des Papiſtes que la Conſubſtantiation des Lutheriens. Il eſt donc évident que ſi on prend les paroles de Jeſus-Chriſt à la lettre, il faut admettre la Tranſſubſtantiation : toutefois il eſt encore plus évident que les Lutheriens les prennent à la lettre, & perſonne ne le nie, & que le Synode de Charenton a défini que leur Doctrine ſur cét article, ne choque point les fondemens du ſalut, qu'elle n'a aucun venin, & qu'elle n'eſt point contraire ni à l'honneur de Dieu ni au bien des hommes; d'où il s'enſuit que la Tranſſubſtantiation ne l'eſt non plus: Recueillons ce diſcours en deux mots. Si Jeſus-Chriſt peut & veut la Tranſſubſtantiation du pain en ſon corps & du vin en ſon ſang, nous ne pouvons pas en douter ni l'oppoſer pour obſtacle à la réünion. Or eſt-il qu'il la peut & qu'il la veut, ainſi que nous l'avons fait voir clairement dans les deux parties de cette démonſtration. Il faut donc qu'il ait executé ce qu'il a voulu & ce qu'il a pû, lorſqu'il a dit qu'il leur donnoit ſon corps à manger. Je veux icy atteſter la conſcience de tous les Proteſtans François, & leur demander de bonne foy, ſi l'abſence du pain de l'Euchariſtie n'eſt pas auſſi croyable que la preſence du corps, &

si l'une ne chocquant point le salut, n'ayant point de venin, & n'empêchant pas la reünion, l'autre la peut empêcher, & leur paroître comme contraire à leur salut. Je diray plus, s'ils tolerent la foy & la persuasion publique de la presence réelle du corps de Jesus Christ, comme n'étant point contraire à la veritable Religion, ainsi que le declara le Synode & ses Apologistes M. Daillé & Brochart avec le reste des Ministres, sans qu'aucun ose dire qu'elle empêche les Lutheriens & les Calvinistes d'être de même Religion, & de vivre dans la même Communion ; la Transsubstantiation le peut encore moins empêcher, parce qu'elle souffre de moindres difficultez, & qu'elle est plus probable par l'aveu mesme de nos Adversaires. *Nous croyons*, dit Calvin, *qu'il n'est pas moins absurde de placer Iesus-Christ sous le pain, ou de l'unir au pain, que d'en changer la substance en son corps.* Calvin *in consensu de re sacramentaria, art. 24. Neque enim minus absurdum judicamus Christum in pane locare, vel cum pane copulari, quàm panem transsubstantiare in corpus ejus.* C'est le sentiment d'Hosp. de l'Histoire Sacram. p. 2. f. 6. *Luther*, dit-il, *a mis la Consubstantiation en la place de la Transsubstantiation, changeant une erreur en une autre, & ne voyant pas que son*

opinion n'est pas plus vraysemblable, mais plûtôt moins probable que celle des Scholastiques & du Pape; & dans la feüille 70. *La Consubstantiation s'écarte bien plus des paroles de Iesus-Christ que la Transsubstantiation.* Enfin c'est une chose bien remarquable, que la Confession d'Ausbourg ne fait aucune mention de la presence du pain, mais en suppose plûtôt l'absence; car voicy en quels termes fut conceu l'article 10. de cette Confession: *De Cœna Domini docent verum Christi corpus & sanguinem verè sub specie panis & vini, in Cœnâ esse in eâdemque distribui. Ils enseignent sur le sujet de la Cene du Seigneur, que son veritable corps & sang sont veritablement dans la Cene & sont distribuez aux Fideles.* Arnaud Vresalius & Jean Cocleus, disent dans les Livres qu'ils ont écrit de concert contre la Confession d'Ausbourg, qu'ils ont ainsi lû en l'original qui fut presenté à Charles-Quint. Valentinus Eritræus le dit aussi dans ses Tables de la Confession d'Ausbourg; & l'Evêque Lindanus dit qu'il l'a vû de même dans l'original écrit de la main de Melancton, qui se garde dans les Archives des Ducs de Brabant à Bruxelles, & qu'il y a lû avec plusieurs autres Evêques. Et dans l'harmonie des Confessions imprimées à Geneve par Choüet l'an 1654. Une edition

porte : *De Cœna Domini docent quod corpus & sanguis Christi verè adsint, destribuantur vescentibus in Cœna domi, & improbant secus docentes.* Tant il est vray que la premiere Confession d'Ausbourg étoit si éloignée des sentimens de la Consubstantiation, qu'elle ne fait aucune mention du pain qui demeure avec le corps de Jesus-Christ, & exprime simplement les sentimens de l'Eglise Catholique. Ce qui est si veritable, que les Deputez de Strasbourg, de Constance & de plusieurs autres Villes, refuserent pour cette raison de souscrire à la Confession d'Ausbourg, ainsi que le rapporte Sleidan. Voyez Claude de Saintes 7. rep. chap. 9. Ce qui oblige nos Protestans François à rentrer au plûtôt dans la Religion Catholique; parce que la premiere Confession d'Ausbourg qu'ils peuvent croire selon la declaration du Synode de Charenton ; ne parle que de la presence du corps de Jesus-Christ en la Cene ; parce que ce qu'ils ont ajoûté de la Consubstantiation, n'a été dit que par cabale, pour contenter ceux qui ne vouloient point être des sentimens du Pape, auquel ils avoient declaré la guerre. Or quand ils ont voulu nier la Transsubstantiation, en affirmant que le corps de Jesus-Christ étoit avec le pain, ils se sont éloignez des sentimens

de tous les Peres de l'Eglise, qui enseignent la presence réelle & la Transsubstantiation, qu'on ne peut separer de cette presence du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie.

SECTION II.

Preuves par les Peres, que nos Adversaires ne peuvent contester.

SI les Peres dans des passages incontestables, reconnoissent comme nous la Transsubstantiation avec toute l'Eglise de leur temps ; ou il faut que les Protestans François avouënt qu'ils se sont trompez, & que l'Eglise qu'ils reconnoissent avoir été dans ses beaux jours, fut alors couverte des plus épaisses tenebres de l'ignorance & de l'erreur, ce qui est évidemment temeraire & contre toute sorte d'apparence ; ou bien qu'ils reconnoissent que la Transsubstantiation ne peut être un obstacle à la réünion, puisque les Peres dans un temps où Calvin en son Instit. L. 4. chap. 2. §. 3. dit : *C'est une chose notoire & sans doute, que depuis l'âge des Apôtres jusqu'à leur temps, il ne s'étoit fait nul changement de Doctrine, ni à Rome ni aux autres Villes.* Et dans sa Lettre au Cardinal Sadolet, il

dit la même chose encore plus expressément. Les plus habiles Ministres, comme Duplessis-Mornay dans sa Preface du Mystere de l'iniquité, reconnoissent qu'il ne s'est point fait de changement de Religion; & à plus forte raison, les Ministres de ce temps, comme M. Claude, qui veut que le changement ne se soit fait qu'au neuviéme siecle, puisque ces Peres font voir évidemment qu'ils ont crû ce que croit aujourd'huy l'Eglise Romaine, aussi-bien sur l'absence du pain que sur la presence du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie. C'est ce que je montreray par des textes des Peres, que nul Protestant ne pourra contester. Or il est si vray que les Peres parlent clairement pour la Transsubstantiation, que les Lutheriens qui se sont opiniâtrez à le nier, n'ont pas voulu mettre dans la Confession d'Ausbourg, ou dans l'Apologie de cette Confession, les passages des Peres qui prouvent la presence réelle, parce qu'ils ne pouvoient établir la presence réelle du corps de Jesus-Christ, sans établir à mesme temps la Transsubstantiation. C'est dequoy se plaint Hesusius écrivant contre Calvin & contre Beze, & dit qu'il valoit mieux, ou retracter la Confession d'Ausbourg, ou qu'il y avoit moins de honte de laisser la Confession comme elle

étoit, que de ſupprimer tant d'illuſtres paſſages des Peres, qui font voir clairement la preſence du corps de Jeſus-Chriſt en la Cene. Valentinus Erithæus, au contraire, ſoûtient qu'il valoit mieux ôter ces paſſages, de peur que leurs Adverſaires ne s'imaginaſſent qu'ils crûſſent la Transſubſtantiation, qu'on ne peut pas s'empécher de voir dans les Ecrits des Peres. En effet, on ne peut lire les paſſages que nous citons de ſaint Cyprien, de ſaint Cyrille, de Gregoire de Nyſſe, de ſaint Ambroiſe, &c. ſans y voir clairement comme dans un miroir, & la verité de la preſence du Corps de Jeſus-Chriſt, & l'abſence du pain en l'Euchariſtie; c'eſt pourquoy ils les ont ôtez de l'Apologie de leur Confeſſion. Ils parlent bien de la Foy, des bonnes œuvres, du diſcernement des viandes, des abus mêmes qu'ils pretendent s'être gliſſez dans la Meſſe, mais non pas de cét article important de la preſence du Corps de Jeſus-Chriſt. C'eſt ce qu'on voit dans la Confeſſion d'Ausbourg imprimée à Geneve chez Choüet en 1654. & dans ſon Apologie à Charles Quint, & ſignée Jean Duc de Saxe, George Marquis de Brandebourg, & par les autres Proteſtans. Ce qui montre clairement qu'ils n'ont pû rapporter les paſſages des Peres, ſans y faire voir la

verité de la Transsubstantiation, gravée comme avec un burin en caracteres ineffaçables. En effet, Melancton dans un Livre qu'il écrivit contre Oecolampade l'année 1530. qui fut la même en laquelle il fit la Confession d'Ausbourg, aprés avoir rapporté les témoignages de saint Cyprien & de saint Chrysostome, &c. que nous reciterons ensuite, & les exemples qu'apporte saint Ambroise de la Verge de Moïse, &c. au Liv. 4. des Sacremens, & au Liv. de ceux qui sont initiez aux saints Mysteres chap. 9. il conclud que ce long narré d'exemples que fait saint Ambroise, nous montre qu'il a crû que le pain n'étoit pas seulement un signe du Corps de Jesus-Christ, mais que la nature du pain étoit changée au Corps de Jesus-Christ, Epist. ad Myconi. *Hæc tam longa recitatio exemplorum ostendit authorem Ambrosium sensisse panem non esse tantum signum, sed naturam panis mutari.* Tant il est vray que ce celebre disciple de Luther, qui est sans contredit plus sçavant que son Maître dans l'intelligence des Peres, ne pût prouver la réalité contre les Sacramentaires qui la nient, à moins qu'il n'établît à même temps la Transsubstantiation contre les mêmes Sacramentaires & contre ses Freres les Lutheriens, qui veulent que la substance du pain de-

meure dans le Sacrement. Voyons maintenant quelques passages des Peres rapportez & traduits par nos Protestans François, afin qu'ils n'ayent rien à contester dans la fidelité des textes. J'en choisis quelques-uns.

Saint Cyprien reçû, rapporté & traduit par Bourgoin en son Histoire Ecclesiastique Liv. 6. chap. 4. p. 773. dans le Sermon qu'il a fait de la Cene du Seigneur, parle ainsi : *Ce pain que le Seigneur distribuoit à ses Disciples, étant mué & non point de forme, mais de nature, par la puissance infinie de la parole, a été fait chair.* PANIS *iste, quem Dominus Discipulis porrigebat non effigie, sed naturâ mutatus omnipotentiâ Verbi factus es caro. Et tout ainsi qu'en la Personne de Christ l'Humanité y étoit veuë & la Divinité y étoit cachée ; aussi l'Essence Divine est infuse d'une façon inenarrable au Sacrement.* Là même il dit, *que Iesus-Christ crée son Corps tres-saint & tres-veritable, il le sanctifie, il le benit & le distribuë à tous ceux qui le prennent.* Les Centuriateurs de Magdebourg reçoivent & citent aussi le même S. Cyprien Cent. 3. chap. 10. Remarquez 1. le changement de la substance, non pas des accidens du pain, *non effigie sed natura mutatur.* 2. Les termes du changement du pain au corps de Jesus-

Christ : *Panis iste factus es caro Christi.* 3. La cause du changement, la puissance de la parole de Dieu, *Omnipotentia Verbi.* 4. La maniere ineffable & divine de ce changement, qui nous cache le corps de Jesus-Christ animé de sa Divinité, comme la Divinité étoit cachée dans l'Humanité de Jesus-Christ. *Et in Personâ Christi Humanitas videbatur, & latebat Divinitas.* Et comment pouvoit-on expliquer plus clairement la Doctrine de l'Eglise d'aujourd'huy, que comme Saint Cyprien expliquoit la Doctrine de l'Eglise de son temps, luy qui vivoit il y a plus de quatorze cens ans.

Le Ministre le Faucheur en son Livre de la Cene, pag. 146. & 147. produit saint Chrysostome en son Hom. 83. sur saint Matth. de sa traduction : *Qu'il faut croire à Dieu en toutes choses, même en celles qui surmontent nôtre sens & nôtre raison.* Il ajoûte : *Faisons-en de même, les Ministres ne regardant pas seulement aux choses qui sont là* τοῖς κειμένοις, *mais retenant ses paroles : CAR SA PAROLE ne peut tromper, mais nôtre sens peut être trompé aisement. Sa parole n'a jamais manqué, mais nôtre sens se trompe en plusieurs choses, &c. Ce ne sont point œuvres de puissance humaine, que les dons proposez, celuy qui les fit lors en*

ce souper, celuy-là même les opere encore maintenant : Nous tenons lieu des Ministres; mais celuy qui les sanctifie & TRANSMUE, est celuy-là même. Je vous prie de me dire que deviendront les deux machines de M. Daillé dans son Apologie, & M. Claude dans tous ses Livres, & sur tout dans ses derniers Ecrits & Sermons imprimez l'an 82. les machines des sens & de la raison humaine. N'est-il pas vray que saint Chrysostome les déconcerte & les ruïne? N'est-il pas encore vray que si ces Messieurs qui crioient toûjours au commencement de la Reforme Pretenduë, & qui crient encore aujourd'huy à la parole de Dieu, qui ne veulent d'autre regle de Foy que cette sainte parole? N'est-il pas vray que si au lieu de s'en rapporter à leurs sens & à leur raison, ils vouloient s'en rapporter à la parole de Dieu, comme le fait icy saint Chrysostome avec toute l'Eglise de son temps, ils renonceroient au Schisme & reviendroient au centre de l'unité, qui ne peut être que l'Eglise Romaine, selon le dessein & la parole de Jesus-Christ. *S. Matth.* 16. *S. Jean* 21.

Il faudroit copier plusieurs Homelies de saint Chrysostome, & même tous les endroits où il parle de ce Mystere; mais il suffit de dire qu'il s'est expliqué si claire-

ment, que les plus grands adversaires de la Transsubstantiation en fermant les yeux à la lumiere de cette verité qui brille dans les Ecrits de ce Pere, n'ont pû s'empêcher de nous la faire voir. Car les Centuriateurs de Magdebourg en leur Centur. 5. chap. 4. col. 384. reconnoissent que saint Chrys. appelle la Cene du Seigneur une Table mystique, un celeste & tres venerable Sacrifice, un Don mystique & spirituel, ayant égard aux Sacrifices de l'ancien Testament (c'est une glose de ces Ministres) car il a crû, ainsi que nous dirons bien-tôt, comme nous, le Sacrifice du Nouveau; *Mais il enseigne*, disent-ils, *si expressement la presence & la communication du vray & substantiel corps & sang du Seigneur, qu'il semble affirmer le Dogme & la creance de la Transsubstantiation.*

Messieurs de la Religion Pretenduë Reformée qui s'opiniâtrent encore dans le Schisme, veulent se distinguer de nous en ce point, ne reconnoître aucun changement dans le pain, dans le vin, & soûtiennent qu'ils sont toûjours les mêmes, soit avant, soit aprés la Consecration, ou comme on parloit dans l'Eglise Grecque, l'Invocation, ainsi que nous l'apprenons de saint Basile, L. *de Spir. Sancto.* Saint Chrysostome 19. Homelie 27. *in Ioan.* &

deTheodoret dans le 1. & dans le 2. Dial. de saint Cyrille dans sa Cath. 4. Voyons de quel party sont les Peres de l'Eglise, de celuy de l'Eglise Romaine, ou de l'Eglise Protestante. Les Centuriateurs de Magdebourg, Cent. 5. chap. 4. col. 157. rapportent ces paroles de Theodoret Dial. 2. *Comme donc les Symboles du corps & du sang du Seigneur sont autres devant l'Invocation du Prêtre, mais aprés l'Invocation sont changez & faits autres ; aussi le corps du Seigneur aprés son Ascension, &c.* Et dans le premier Dialogue rapporté & traduit par Mestrezat en son Livre de la Communion p. 477. Quand il vient à rendre raison pourquoy se faisoit ce changement de noms en l'Eucharistie, il dit : *Que c'est afin d'apprendre à ceux qui participent aux divins Mysteres, de ne prendre point garde à la nature des choses proposées, mais d'ajoûter foy par la permutation des noms, à la mutation operée par la grace.*

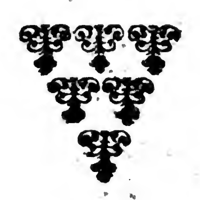
Saint Cyrille de Jerusalem rapporté & traduit par Aubertin p. 23. de son Euch. parle de la sorte dans sa Catech. 4. Myst. *Avant la sainte invocation de l'adorable Trinité, c'étoient un pain & un vin simple ; mais l'invocation étant achevée, le pain est fait le corps & le vin le sang de Jesus-Christ.* Et dans la Catech. 5. *Nous prions le Dieu*

miſericordieux d'envoyer ſur les choſes propoſées ſon ſaint Eſprit, à ce qu'il faſſe le pain le corps de Chriſt, & le vin le ſang de Chriſt: car totalement ce que le ſaint Eſprit touche, il le ſanctifie & le tranſmuë. Comment eſt-ce que le pain eſt fait corps de Chriſt, & le vin le ſang de Chriſt, que par la Tranſſubſtantiation, c'eſt-à-dire par le changement de la ſubſtance du pain au corps de Jeſus-Chriſt, laquelle ſubſtance dit icy ce Pere, eſt totalement tranſmuée? N'eſt-ce pas ce que croit l'Egliſe Romaine, & la contradictoire de ce que croit l'Egliſe Pretenduë Reformée. Si vous demandez comment ce changement ſe peut faire, le même ſaint Cyrille en la Catech. 4. répond: *Que Ieſus-Chriſt étant autrefois en Cana de Galilée, il changea de l'eau en vin par ſa ſeule volonté, & nous eſtimerons qu'il n'eſt pas aſſez digne pour nous faire croire ſur ſa parole qu'il ait changé du vin en ſon ſang.* καὶ οὐκ ἀξιόπιστός ἐστιν οἶνον μεταβάλλει εἰς αἷμα. *Si ayant été invité à des nôces humaines & terreſtres, il y fit ce miracle ſi étonnant, ſans que perſonne s'y attendiſt; ne devons-nous pas croire plûtôt qu'il a donné aux enfans de l'Epoux celeſte ſon corps à manger & ſon ſang à boire: c'eſt pourquoy recevons avec toute ſorte de certitude le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, car ſous l'eſpece*

du pain il nous donne son corps, & sous l'espece du vin il nous donne son sang.

Comment est-ce qu'on eût pû mieux expliquer la Transsubstantiation ? Je remarque trois ou quatre choses dans cette explication de la Doctrine de l'Eglise, faite par S. Cyrille. La premiere, qu'il affirme positivement le changement que Jesus-Christ fait du vin en son sang, & voilà le point essentiel que nous affirmons, & que nient les Protestans François qui s'opposent à la réünion. La seconde, qu'il a recours à la puissance de Dieu, qui fit ce miracle étonnant de changer l'eau en vin. La troisiéme, qu'il argumente du moins au plus, & qu'il asseure que si nous croyons qu'il a changé l'eau en vin, nous devons encore plus croire qu'il nous donne son corps & son sang: parce qu'il a plus d'affection pour l'Eglise son Epouse, & qu'il n'a pas moins de pouvoir de changer le vin en son sang en faveur de son Eglise, qu'il en eut de changer l'eau en vin en faveur de la Synagogue. La quatriéme, qu'ensuite de ce changement, nous devons recevoir avec toute certitude le corps & le sang de Jesus-Christ. Le changement se fait à la Consecration, & la reception à la Communion. Voyons la traduction qu'a fait de saint Cyrille, Aubertin en son Euch.

p. 109. *Autrefois en Cana de Galilée il a changé l'eau en vin par sa seule volonté : n'est-il point digne d'être crû changeant le vin en sang. Ayant été invité à des nopces corporelles, il a miraculeusement operé cette œuvre éloignée de la creance des Enfans de la chambre nuptiale, & ne le confessera-t-on point beaucoup plus, ayant donné (c'est-à-dire, comme glose Aubertin) ayant parlé de la participation de son corps & de son sang ?* Nous voyons dans cette traduction même & la verité de la Transsubstantiation, que ce Ministre est obligé de reconnoître dans ce texte de saint Cyrille, & l'infidelité de ces Docteurs, qui par leurs gloses changent le texte & corrompent évidemment les passages des Peres. Car qui a jamais oüi dire, que donner veüille dire parler ; donner le corps de Jesus-Christ ou la participation du corps, comme traduit ce Ministre, veüille dire parler du corps, ou de la participation du corps adorable de Jesus-Christ.



SECTION III.

Suite de la même Preuve des Peres, avec quelques reflexions qui convainquent nos Adversaires.

SAint Ambroiſe nous fait voir l'accord de l'Egliſe Latine avec l'Egliſe Grecque, & parle d'une maniere ſi claire de la Tranſſubſtantiation, qu'on peut voir dans un ſeul Chapitre qui eſt le 9. du Livre de ceux qui ſont initiez aux ſaints Myſteres, & la Foy de l'Egliſe d'aujourd'huy ſous Innocent II. comme elle étoit ſous le Pape Siricius, & la condamnation des Miniſtres qui veulent empêcher la réünion. Voicy comme parle ſaint Ambroiſe allegué & traduit par Aubertin, répondant au Cardinal Duperron en la p. 260. en ſon Euch.

Ecoute comme c'étoit l'ombre qui eſtoit parmi les Peres, ils beuvoient, dit l'Ecriture de la pierre qui les ſuivoit; Or la pierre étoit Chriſt, cependant Dieu ne ſe plût pas en pluſieurs d'entr'eux, car ils furent exterminez au deſert, mais ces choſes furent faites en figure de nous. Tu vois comme nos Sacremens ſont plus excellens, car la lumiere eſt plus

excellente que l'ombre, la verité que la figure, le corps de l'Auteur du ciel, que la Manne du Ciel

Peut-être, me repliqueras-tu, comment est-ce que tu me certifie que je prends le corps de Iesus-Christ. Or cela c'est ce qui nous reste à prouver; de combien d'exemples userons-nous donc, pour montrer que ce n'est point ce que la NATURE *a formé, mais ce que la* BENEDICTION *a consacré: & que la force de la benediction est plus grande que celle de la nature, puisque par la benediction, la nature même est changée. Moïse tenoit une verge entre ses mains, il la changea, elle devint serpent, derechef il prit la queüe du Serpent, & elle retourna en la nature de la verge. Tu vois que par la grace prophetique, la nature deux fois fut muée, & du serpent & de la verge.* Les canaux des fleuves d'Egypte étoient pleins d'eau pure, le sang commença soudain à bouïllonner des veines des sources. Il n'y avoit de breuvage dans les fleuves, *derechef aux prieres du Prophete, le sang cessa aux fleuves, & la nature de l'eau y retourna.* Et un peu aprés: *Nous voyons donc que la benediction est de plus grande force que la nature: Que si la benediction humaine a eû tant de force pour convertir la nature, que dirons-nous de la propre benediction*

divine, là où les paroles du Sauveur operent. Car ce Sacrement que tu prends, est fait par la parole de Christ. Que si la parole d'Elie a eu tant de pouvoir que de faire descendre le feu du Ciel: La parole de Christ n'aura-t'elle pas le pouvoir de changer les especes des Elemens. De toutes les œuvres du monde tu as lû. Il a dit, *& elles ont été faites, il a commandé & elles ont été creées. La parole de Christ qui a pû de rien faire ce qui n'étoit point, ne peut-elle pas changer les choses qui sont, en ce qu'elles n'étoient point. Car ce n'est pas moins de donner aux choses les natures primitives, que de les changer.*
C'est une chose premierement bien remarquable, que S. Ambroise explique luy-mesme ce passage de S. Paul, que tous les Heretiques, & en particulier M. Claude, nous oppose dans ses derniers écrits; la pierre étoit Christ, pour nier la Transsubstantiation, que nous affirmons en vertu de ces paroles, *Cecy est mon corps*; & dire qu'il faut les prendre au sens figuré, comme celles cy: *La pierre étoit Christ.* S. Ambroise nous enseigne que les figures étoient pour l'Ancien-Testament, & la verité, pour le Nouveau, & le prouve par ce mesme passage de Saint Paul, & puis il établit la réalité & la Transsubstantiation, en la maniere que vous venez de le

lire. Secondement, qu'il previent toute la force du raiſonnement de nos Adverſaires, que M. Daillé & M. Claude dans ſes derniers Ecrits, prennent des ſens Tu me repliqueras : *Je vois autre choſe, &c.* Troiſiémement, que S. Ambroiſe prouve ce miracle de la Tranſſubſtantiation, par les plus grands miracles qu'ont fait Moïſe & Elie, & montre évidemment par tous ces exemples la Tranſſubſtantiation ; comme les plus ennemis de la Tranſſubſtantiation ſont obligez d'en tomber d'accord. Témoin Melancton que nous avons cité, & comme il paroît par la ſeule lecture de ſaint Ambroiſe. Quatriémement, qu'il a recours à la création de l'Univers, & qu'il dit que le changement du pain au corps de Jeſus-Chriſt (c'eſt ce que nous appellons Tranſſubſtantiation) ſe fait en vertu des paroles de Chriſt, comme le monde fut produit en vertu de la même parole du Fils de Dieu. Cinquiémement, enfin dans la ſuite du même chapitre 9. dont nous avons laiſſé la citation entiere pour abbreger, qu'il a recours au Myſtere de l'Incarnation pour prouver la Tranſſubſtantiation : c'eſt contre l'ordre de la Nature, ou outre la Nature, comme Aubertin veut qu'on traduiſe ſaint Ambroiſe, qu'une Vierge a engendré : *Et ce corps que nous faiſons eſt né*

de la Vierge ? Pourquoy cherches tu l'ordre de la nature au corps de Christ, puisque contre l'ordre de la nature, le même Jesus Christ est né d'une Vierge.

Sixiémement. Saint Ambroise, aussi-bien que tous les autres Peres, attribuë la force du changement à la vertu de la Benediction, ou de la Consécration, ou de l'Invocation: car c'est ainsi que les Peres s'expliquent, comme nous l'avons vû en S. Cyrille, & que nous le voyons en S. Ambroise. D'où vient donc que les Ministres n'usent jamais de benediction ni de consecration dans leur Cene, ainsi qu'en a usé toute l'antiquité, si ce n'est parce qu'ils n'ont pas le veritable Sacrement, qui ne peut subsister sans la presence du Corps de Jesus-Christ & le changement du pain en son Corps. D'où vient que jamais Ministre en donnant le pain de la Cene, n'a dit comme Jesus-Christ quand il la fit; *Prenez, mangez, cecy est mon Corps*, qui sont les paroles de l'Institution, ou *Prenez, mangez, cecy est le corps de Christ*: mais qu'ils se servent toûjours d'autres paroles? Eux qui ne croyent point que le Sacrement subsiste que dans le pur usage: D'où vient cela? si ce n'est qu'ils ne font pas la Cene comme Jesus-Christ l'a instituée: c'est pourquoy ils tiennent qu'il est indifferent de quelles paroles

paroles on se serve dans la participation du Sacrement.

Saint Gregoire de Nysse parle aussi fortement que S. Ambroise, comme on le peut voir dans le chapitre 37. de son Oraison catechistique : Je ne prens que la profession de la Foy de l'Eglise de son temps, qui est celle-là même que nous faisons en celuy-cy : c'est dans le Livre qu'il a écrit de la vie de Moïse. *Ie crois*, dit-il, *tres-saintement que le pain sanctifié par la parole du Verbe, est changé en son corps*, ou comme l'a traduit Aubertin p. 251. de son Euch. *Nous croyons donc aussi maintenant legitimement, que le pain sanctifié par le Verbe de Dieu, est transmué au corps du Dieu Verbe.*

Il est si exprés dans le chapitre 37. de son Oraison catechistique de la traduction même d'Aubertin page 27. avec toutes les corrections qu'il y fait, qu'il contient formellement tout l'essentiel de la doctrine du Concile de Trente, qui consiste à croire que le changement du pain au Corps de Jesus-Christ, se fait en vertu des paroles de l'Institution. *Le Pain*, dit S. Gregoire, *est soudainement changé au corps par le Verbe* : ou comme Fronton restituë, au corps du Verbe, selon qu'il a été dit par le Verbe, à sçavoir Christ, *cecy est mon corps*.

Vous voyez que S. Gregoire de Nysse traduit par Aubertin, explique les paroles de l'Institution & prouve par ces paroles le changement qui se fait soudainement du pain au corps du Verbe. Que c'est Jesus-Christ qui fait ce changement, quand il dit, *cecy est mon Corps.*

Je ne demande pas aux Catholiques, quelle consolation ils ont de voir qu'on croit aujourd'huy la Transsubstantiation, comme on l'a crû du temps de S. Gregoire de Nysse, de S. Ambroise, de S. Cyrille, de S. Cyprien, & que ces Peres ont expliqué & entendu l'Ecriture, comme l'entendent les Evêques de l'Eglise Romaine; que lorsque l'Eglise étoit dans sa pureté, comme le veulent ces Messieurs, elle avoit les mêmes sentimens qu'a aujourd'huy l'Eglise Catholique. Mais je demande à ceux d'entre les Protestans qui liront cét Ouvrage, s'ils veulent chercher le repos de leur conscience & de leur esprit, comme les y exhorte Monsieur Claude luy-même, s'il ne vaudroit pas mieux durant leur vie & à l'heure de leur mort, avoir expliqué & entendu l'Ecriture, comme l'ont expliquée & entenduë les Cyrilles, les Ambroises, les Chrysostomes, les Gregoires, les Cypriens, & tous les Peres de l'Eglise, selon l'aveu des Lutheriens

mesmes ennemis de la Transsubstantiation; s'il ne vaudroit pas mieux suivre les sentimens de ces Peres, que les sentimens de Calvin, de Zuingle & de Monsieur Claude, & de tous ces nouveaux Reformateurs? Qu'ils me répondent sincerement & de bonne foy à cette demande, & je suis seur qu'ils chercheront eux-mesmes la réünion avec l'Eglise Catholique, & détesteront le malheur du Schisme qui les en a separez.

Que si l'on me fait icy une question qui m'a ete faite plus d'une fois; pourquoy est-ce qu'on parle de Transsubstantiation, puisque l'Ecriture n'en parle pas formellement, & que les Peres ne s'étoient pas servy de ce mot jusqu'au Concile de Latran? je réponds que de mesme que le mot de consubstantiel a été étably pour marquer que le Fils a une mesme substance avec son Pere, & qu'il suffit que la chose exprimée par ce mot soit dans l'Ecriture, quoyque le terme ne s'y trouve pas; aussi encore que le mot de Transsubstantiation ne soit pas dans l'Ecriture, il suffit que le changement de la substance du pain au corps de Jesus-Christ, signifiée par sa Transsubstantiation, soit dans l'Ecriture. Ce que j'ay dit du terme de consubstanciel est expliqué par Calvin, & je l'ay oüi précher aux Mi-

nistres mesmes: j'ay donc sujet de dire le même du terme de Transsubstantiation, puisqu'il faut que la chose mesme qu'il signifie soit dans l'Ecriture : Autant de fois que les Peres que nous venons de citer, nous ont enseigné que cette doctrine nous a été apprise par Jesus-Christ & par ses Apôtres ; & que Calvin mesme & Beze ont avoüé qu'il faloit reconnoître la Transubstantiation daus ces paroles ; *Prenez mangez, cecy est mon corps*, si l'on les prend au sens litteral, comme les prennent les Lutheriens mesmes, tous ennemis qu'ils sont de la Transsubstantiation. Il faut donc avoüer que le Concile de Latran, & ensuite le Concile de Trente, ont eû autant de raison d'employer le mot de Transsubstantiation pour détruire clairement l'Heresie des Sacramentaires, que le Concile de Nicée en a eû d'introdurie ce mot de consubstantiel *ὁμȣ́σιον*, pour détruire l'Heresie des Arriens. Or on ne sçauroit rien dire contre le Concile de Latran sur ce sujet, que les Arriens ne l'ayent dit contre le Concile de Nicée. Cela paroît pár une dispute qu'eut S. Athanase avec Arrius aprés le Concile, devant le Prefet Probus tout Payen qu'il étoit, laquelle dispute a été écrite par saint Athanase même. Aprés qu'on eût fait la Lecture de la décision

du Concile de Nicée ; Arrius dit, *vous voyez bien, ô Probus, vous qui estes le meilleur de tous les hommes, qu'on a osé condamner la doctrine des Apôtres ? car qu'étoit-il besoin de ce nouveau mot,* ὁμούσιον ? *Pourquoy l'inserer dans les regles de la Foy : c'est que les Apôtres, & leurs Disciples, en un mot tous ceux qui leur ont succedé jusqu'à present, ignoroient ce mot de consubstantiel. Quel est ce mot si necessaire à la Foy Chrétienne, qu'elle ne puisse subsister sans luy : si la Foy de consubstantiel est veritable, il faut que la Foy Apostolique soit fausse, elle qui a subsisté & fleury tant de siecles sans cette consubstantialité.* Saint Athanase répond : *Est-ce ce nom qui vous blesse, ou la chose signifiée par ce nom ? Je vous demande si vous condamnez le nom, ou la chose signifiée par le nom ?* Probus prit la parole, & dit : *Qu'étoit-il besoin de donner un nouveau nom à cette ancienne Doctrine ;* S. Athanase répondit : *C'est l'ordre, & la discipline & coûtume de l'Eglise, de se servir de nouveaux termes pour condamner les nouveaux Heretiques, quand par leur nouveauté ils attaquent l'ancienne Doctrine. Ie vous montre cette verité par cette exemple. Les Apôtres, comme il est porté dans leurs Actes, quand ils virent que tous les Heretiques prenoient le nom de Disciples, & que les Secta-*

teurs de Dositas, ceux de Theodas, ceux de Judas, tous les Sectateurs generalement de diverses sectes, s'appelloient Disciples; ils appelloient Chrétiens, les veritables Disciples de Iesus Christ: ainsi l'Eglise instruite par les Apôtres se sert de nouveaux termes pour condamner les nouvelles Heresies; lorsque Sabellius ose dire que le Pere étoit né, l'Eglise employe le nom d'Innascible, &c.

Vous voyez donc que S. Athanase dans cette dispute qu'il a écrit luy-mesme, a répondu pour nous à cette question, & qu'on ne peut rien dire contre la Transsubstantiation, que les Arriens n'ayent dit contre la consubstantialité. Concluons donc que si le nom de Transsubstantiation est nouveau, la doctrine qu'il exprime est aussi ancienne que l'Eglise. Je ne sçaurois m'empécher de faire toucher au doigt en cette occasion la mauvaise foy des Protestans sur ce sujet, & sur tout de Calvin Auteur de la Reforme. 4. Inst. chap. 27. car ces Disciples ont suivy ce Maître; croiriez-vous bien, qu'il n'a pas de honte de dire, que du temps de S. Bernard on ne connoissoit point de Transsubstantiation, quoyque ce devot Pere dans le Sermon qu'il a fait de la Cene du Seigneur de l'impression mesme de Basle, fasse voir évidemment tout le contraire par ses paroles? il ne peut pas

assez admirer dans tout le Sermon la Puissance & la Bonté de Dieu, en ce que par le changement de la nature du pain & du vin en sa chair & en son sang, il nous réünit à cette même chair, & il dit ces belles Paroles : *Aliud latet, aliud patet quemadmodum illic species videntur, quorum res vel substantia ibi esse non creduntur, sic res veraciter & substantialiter creditur : cujus species non cernitur. Videtur enim substantia panis & vini, & substantia panis & vini non creditur : creditur autem substantia corporis & Sanguinis Christi, & tamen species non cernitur.* Il *y a dans le Sacrement une chose qu'on voit, & l'autre qu'on ne voit pas : on voit les especes du pain & du vin, & on croit que leurs substances n'y sont pas, & on croit qu'il y a veritablement & substantiellement quelque chose qu'on ne voit pas dans le Sacrement ; car on voit l'espece du pain & du vin, & on croit que la substance de l'un & de l'autre n'est point dans le Sacrement ; & on croit aussi que la substance du corps & du sang de Jesus-Christ y sont renfermez, sans qu'on voye la figure, ou l'apparence du corps & du sang de Iesus-Christ.*

CHAPITRE II.

Le Sacrifice n'eſt pas un ſujet qui puiſſe empêcher la réünion.

SECTION I.

Preuves inconteſtables de cette verité.

ENcore que Monſieur Daillé dans ſon Apologie, page 43. apporte le Sacrifice pour obſtacle à la réünion avec l'Egliſe Romaine, lorſqu'il dit que l'opinion des Lutheriens ne reçoit point le Sacrifice : *Elle ne le ſacrifie point* ; & que nous l'admettons : c'eſt neanmoins plûtoſt un pretexte qu'une veritable raiſon. Nous liſons auſſi que Monſieur Claude dans la réponſe aux préjugez, dans le Sermon qu'il a imprimé l'an 1683. & generalement tous les Miniſtres, nous diſtinguent par cét endroit des Lutheriens, & qu'ils enſeignent que s'ils ont pû s'unir avec eux, ce n'eſt pas à dire qu'ils puiſſent ſe réünir

avec nous. Il est aisé neanmoins de les convaincre ; que s'ils tolerent une fois la presence réelle du corps de Jesus-Christ dans le Sacrement, ils ne peuvent raisonnablement réputer comme criminel, le Sacrifice qu'on offre dans le Sacrement, ou pour parler avec eux dans la sainte Cene. Car la Confession d'Ausbourg reçoit dans l'article 12. le nom de Messe, & par consequent la chose qu'il signifie qui est l'oblation du corps de Jesus-Christ à l'Autel. Pourquoy, dit-elle, faut-il chercher l'étymologie de la Messe, puisque le nom de Messe est dans le Deuteronome chapitre 16. Miss-aah ; dans la Liturgie Angloise, on lit Messe de Jesus, Messe de saint Michel; & en effet, si la Messe n'est autre chose que le Sacrifice non sanglant du corps de Jesus-Christ qu'il a souffert la veille de sa Mort pour le salut de tous les hommes, ou comme parlent ces Messieurs, l'oblation du corps de Jesus-Christ qu'on fait à Dieu son Pere. *La Cene*, disent-ils, *au Dimanche 52. n'est point instituée pour faire une oblation du corps de Iesus-Christ à Dieu son Pere.* Je ne vois pas pourquoy ces Messieurs ayant admis au Synode de Charenton la presence du corps de Jesus-Christ en la Cene, ils ne veulent pas qu'on puisse l'offrir à Dieu son Pere ; & je ne crois pas

qu'aucun Protestant François puisse apporter aucune raison pour montrer que s'il n'y a pas de venin dans la croyance que le corps de Jesus-Christ est present en la Cene, il y en ait dans celle qui admet qu'il y est sacrifié ; & si l'on peut croire sans prejudicier à son salut, que le corps de Jesus-Christ est present sur la Sainte Table, comme le Synode de Charenton le déclare precisement, il ne soit fort glorieux à Dieu & fort utile à l'homme de luy offrir ce même corps pour la remission de nos pechez : c'est en quoy consiste le Sacrifice propitiatoire que nous reconnoissons dans nôtre Profession de Foy, & que tous les Protestans qui voudront être raisonnables, ne pourront s'empécher d'embrasser ; je veux dire, *Qu'en la Messe est offert à Dieu un vray, propre & propitiatoire Sacrifice.* C'est aussi ce qu'enseigne le Concile de Trente sess. 22. Can. 1. *Si quelqu'un dit, qu'en la Messe on n'offre pas un vray & propre Sacrifice, ou bien qu'offrir n'est autre chose que la manducation que nous faisons de nôtre Seigneur Iesus-Christ ; qu'il soit Anathéme.* Je ne crois pas que rien vous puisse empécher de recevoir ce que dit le Concile de Trente, aprés vous être soûmis au Synode de Charenton.

Mais parce que l'on a souvent à faire

à des opiniâtres, j'espere de convaincre avec le secours du Saint Esprit, tous ceux qui lirons ce Livre ; & je prie de tout mon cœur le Dieu de Paix de les convertir & de les faire rentrer au plûtost dans le sein de l'Eglise, & d'ôter le scandale qu'ils reconnoissent eux-mêmes être arrivé dans le monde, à cause du changement qu'ils ont fait en cét endroit. *Nous sçavons*, disent-ils, *quelle occasion de scandale plusieurs ont pris du changement que nous avons fait en cét endroit ; car pour ce que la Messe a été long-temps en telle estime, qu'il sembloit au pauvre monde que ce fût le principal point de la Chrétienté, ç'a été une chose bien étrange que nous l'ayons abolie.* Dans la maniere de celebrer la Cene.

1. C'est en effet une chose bien étrange que vous ayez aboli la Messe, que vous avoüez avoir été long-temps en telle estime qu'on croyoit que le principal culte que le Chrétien pouvoit rendre à Dieu consistoit dans ce Sacrifice de nôtre Religion. Vous qui ne voulez point d'autre regle de Foy que la pure parole de Dieu, en quel endroit trouvez-vous écrit que la Cene n'est point instituée pour faire une oblation du Corps & du Sang de Jesus Christ à Dieu son Pere ? Produisez-nous un seul texte de

l'Ecriture? Il y a long-temps qu'on a défié tous les Ministres, & qu'ils ont encore aujourd'huy la bouche fermée sur ce sujet. *Puisque vous avez trouvé la Messe ètablie dans le monde depuis si long-temps, qu'on l'y avoit en si grande estime, que ce long-temps s'ètend jusques à mille ans selon Calvin* au L. 4. de ses Inst. (Voyez les Controverses familleres 3. partie & 3. Leçon, & la Confession d'Aubourg article de la Messe) & que selon que nous l'avons fait voir ailleurs, ce long-temps s'étend depuis le quinziéme siécle, auquel vous avez pretendu abolir la Messe, jusques à celuy des Apôtres, dans tous lesquels siécles on a celebré la Messe, par la confession de vos plus celebres Auteurs, qu'on a citez fidellement; ne falloit-il pas des paroles de l'Ecriture aussi claires que la lumiere du jour, pour oser détruire ce souverain culte de toute la Chrétienté par tout le monde. Puisque Calvin confesse & avec luy tous les anciens Ministres, puisque Monsieur Claude ne peut s'empécher d'en tomber d'accord avec les nouveaux Ministres, s'ils ne veulent abandonner le principal Auteur de la Reforme; qu'on a crû dans toute l'antiquité, que la Cene avoit été instituée pour offrir à Dieu le Pere, le corps de Jesus-Christ son Fils. *Mais d'au-*

Tant que j'apperçois, dit Calvin L. 4. de ses Inst. chapitre 18. §. 11. *que les Anciens avoient détourné cette memoire à autre façon que ne requeroit l'institution du Seigneur, veu que leur Cene representoit je ne sçay quel spectacle d'une Immolation reïterée, ou pour le moins renouvellée; il n'y a rien de plus seur aux fideles que de s'en tenir à la pure Ordonnance du Seigneur.* Je demande à Monsieur Claude, pour me servir de ses propres paroles; je demande à tous ses confreres, quel texte de l'Ecriture a apporté Calvin, *pour mettre en repos l'esprit & la conscience des nouveaux Réformateurs; pour l'opposer aux sentimens, & à la pratique de toute l'Antiquité.* Et s'ils n'ont aucun texte formel, comme il est évident qu'ils n'en sçauroient produire un seul; je leur demande, & je veux que ces Messieurs me répondent de bonne foy & soient eux-mêmes nos juges dans cette cause? Qui est-ce qui a mieux entendu l'Institution & l'Ordonnance du Seigneur, les Augustins, les Ambroises, les Chrysostomes, les deux Cyrilles, les Cypriens, les Irenées, car ce sont les Anciens dont il parle, ou maître Jean Calvin? & pour suivre la regle que me donne Monsieur Claude luy-même dans son dernier écrit: A l'heure de la mort, quand

il faudra comparoître devant le Tribunal de Dieu, quel interprete de l'Ecriture aimerez vous mieux alleguer, ces anciens Peres ou les nouveaux Ministres, & qui jugerez-vous avoir mieux entendu l'Institution & l'Ordonnance du Seigneur ?

Croyez-vous, Messieurs les Protestans, que tous ces Peres, & que du temps même des Apôtres, qui est celuy du commencement de l'Eglise, tous les Fideles ayent judaïzé & abandonné le Christianisme, & la pure Institution de Jesus-Christ, pour suivre leurs fantaisies ? c'est dequoy Calvin accuse la primitive Eglise, en condamnant d'adultere sa propre Mere qui l'a engendré par le Baptême. *Dés le commencement de l'Eglise*, dit-il en son Harm. sur le chapitre 4. de S. Jean vers. 20. *on a failli en cét endroit, cette ignorance doit être imputée à ce grand amas de ceremonies, desquelles l'Eglise est accablée sous la Papauté. Dés le commencement de l'Eglise on commençoit à faillir en cet endroit; mesme on a suivi la Religion Judaïque d'une façon trop sotte & d'un zele trop indiscret. Les Juifs avoient leurs sacrifices & leurs oblations; afin que les Chrétiens ne fussent pas sans une telle pompe, on a controuvé une façon d'immoler Jesus-Christ.*

Je vous demande encore, & ce me semble avec plus de raison, si croyant comme il est hors de doute parmi vous, & aprés le Synode de Charenton, & l'aveu de vos plus habiles Ministres, que le Dogme de la presence réelle du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie, ne choque ni l'honneur de Dieu, ni le bien des hommes; vous ne pouvez pas en bonne conscience vous persuader qu'on peut l'offrir pour la gloire de Dieu & le salut des hommes; & si vous oserez dire maintenant, *Que c'est à tort que la Meße a été si long-temps en si grande estime, qu'il sembloit au pauvre monde que ce fût le grand point de la Chrétientè ?* Car supposé la presence réelle que vous avez passée aux Lutheriens; peut il y avoir rien de plus grand dans la Religion, que d'offrir pour honorer Dieu, le même Jesus-Christ qui est mort pour nous, & que le Prêtre tient entre les mains ? Y a-t'il de victime plus digne de Dieu, que le corps d'un Homme-Dieu mort pour les hommes, qu'on luy offre sur les Autels ? Y a-t'il de plus excellent moyen pour adorer la sur-éminence de son être, ou pour le remercier de tous les biens que nous avons reçûs, & sur tout du bien-fait inestimable de sa Passion & de sa Mort, selon l'ordre exprés qu'il nous en a donné : *Faites cecy en me-*

moire de moy ; toutes les fois que vous l'offrirez, vous annoncerez la Mort du Seigneur, jusques à ce qu'il vienne? Peut-on mieux appaiser sa colere, que de l'offrir pour la remission de nos pechez, ainsi qu'il conste que Jesus-Christ l'a offert? c'est ce que nous appellons Sacrifice de Propitiation. Peut-on rien faire de mieux, que d'offrir ce Corps adorable de Jesus-Christ, que nous tenons entre les mains, ou qui est sur l'Autel, ainsi que vous tombez d'accord qu'on le peut croire; de l'offrir, dis-je, pour obtenir par ses merites toutes les graces qui nous sont necessaires pour bien vivre & pour bien mourir.

Vous qui retardez jusques-ici la réünion : De quel honneur privez-vous Dieu? de quel bien privez-vous vos Freres? Et n'est-il pas à cette heure temps de reconnoître de bonne foy, que vos Ancestres ont eû tort d'abolir la Messe? & n'avez-vous pas sujet de trouver étrange, aussi bien que nous, qu'ils l'ayent abolie? Il semble qu'ils le reconnoissent, & il faut leur faire cette justice, puisqu'ils ont ôté ces paroles qui étoient autrefois dans leur ancienne maniere de celebrer la Cene; *Nous sçavons quel scandale plusieurs ont pris du changement que nous avons fait en*

cet endroit, pour ce que la Messe, &c.

Je vous avoüe que lorsque vous croyez que la presence réelle du corps de Jesus-Christ sur les Autels, étoit non-seulement impossible, mais impie; vous aviez peut-être quelque raison de ne vouloir pas entendire parler de Messe : mais maintenant que vous êtes persuadez que cette croyance est sans venin en vos Freres Lutheriens, qu'elle ne repugne point à la pieté, quel crime trouvez-vous en nous, d'offrir le corps de Jesus-Christ à Dieu pour luy rendre le plus grand culte, dont on puisse honorer sa Souveraine Majesté?

2. Il est maintenant aisé de vous accorder avec nous, si vous voulez vous entendre vous-mémes, & nous entendre aussi. N'est-il pas vray que vous tombez d'accord que dans vôtre Cene vous offrez Jesus-Christ à Dieu pour la remission de vos pechez; ce que vous dites, c'est ce que Calvin a écrit dans le Livre 4. de son Institution chapitre 18. §. 11. *Nous ne nions pas que l'oblation de Jesus-Christ nous est tellement presente, que vous le pouvez quasi contempler à l'œil en sa croix.*

Vos Ministres ne nient pas qu'on puisse offrir le corps de Jesus-Christ en la Cene, & qu'on ne la puisse appeller oblation : parce qu'ils n'ont pû s'empêcher d'avoüer

que les Peres l'ont appellée de la sorte. Bourgoin en son Histoire Eccl. Livre 4. chapitre 6. page 564. dit : *Que quand Irenée appelle souvent l'Eucharistie oblation, en cela il n'y aura nul inconvenient ni absurdité, quand il sera bien entendu. Combien que cecy pût-être dit de luy, qu'il ne regarde pas bien quelquefois à ce qu'il dit, & parle improprement.* Si est-ce qu'il se declare, en appellant l'Eucharistie, *Oblation* : c'est à dire qu'il appelle oblation la celebration de la Cene du Seigneur, en laquelle on faisoit prieres, & on rendoit action de graces : Car voicy ce qu'il dit au Livre 4. chapitre 34. *Nous luy faisons oblation, non pas comme à celuy qui en a besoin, mais comme luy rendant graces du bien qu'il nous a fait.* Aprés vous avoir fait remarquer, que les Ministres sont si chagrins contre ces Peres, qu'ils les traittent de fols, disant qu'ils ne pensent pas à ce qu'ils disent, quand ils condamnent leur Doctrine. Ce Ministre ne peut nier que toute l'Antiquité n'aye regardé l'Eucharistie *comme une oblation qu'on offroit à Dieu en action de graces.* Tant qu'il luy plaira ; nous ne le nions pas, nous le voulons, parce que nous n'avons pas de meilleur moyen pour remercier Dieu, que de luy offrir

le corps & le ſang de ſon Fils ; nous avons tout reçû de Dieu par J. C. nous le luy rendons par le même Jeſus-Chriſt.

Pierre Martyr dans ſes Lieux communs claſ. 12. n. 15. dit que la Cene eſt Sacrifice, par la conſideration de ce que nous y offrons, qui ſe reduit à quatre offrandes. La 1. eſt du pain & du vin, que le peuple offroit comme la matiere exterieure du Sacrement. La 2. eſt l'action de graces. La 3. eſt celle de nous-meſmes. La 4. en ce que, comme la memoire s'y fait de la mort de Jeſus-Chriſt, qui a été un vray Sacrifice, l'Euchariſtie prend le nom de Sacrifice de la choſe qu'elle repreſente. Pour ces raiſons, ils ont donné le nom de Sacrifice & d'immolation à l'Euchariſtie.

Nous ferons voir dans la ſuite, que les Peres & les Conciles ont ajoûté ce qu'oublie, ou pour mieux dire ce que veut oublier cét infidele témoin de l'Antiquité, que nous l'offrons comme preſent ſur nos Autels, & que ce Sacrifice, qui n'a été offert qu'une fois ſur la croix, ſe renouvelle tous les jours ſur l'Autel, où l'Agneau ſans tache eſt immolé. Mais il y en a aſſez de ce qu'avoüe ce Miniſtre, & qu'il eſt obligé d'avoüer avec tout ſon parti, que la memoire de la mort de Je-

ſus-Chriſt, ſe fait en l'Euchariſtie : Pourquoy eſt-ce donc que pouvant croire qu'il y eſt luy-même, comme l'a défini le Synode de Charenton, nous ne pourrons pas l'offrir à Dieu, pour la remiſſion de nos pechez, pour laquelle il eſt mort.

Dumoulin ne pouvant ſe tirer de l'embarras que luy donnoïent les Conciles de Nicée & d'Epheſe, eſt obligé d'avoüer, que c'eſt un Sacrifice non ſanglant; & nous ne voulons pas autre choſe. *La queſtion*, dit-il, *dans la nouveauté du Papiſme, n'eſt pas, s'il eſt appellé proprement ou improprement ſacrifice, mais ſi le corps de Jeſus-Chriſt y eſt réellement ſacrifié : Que nous importe, ſi la Cene eſt appellée proprement ſacrifice, pourveu qu'il conſte que Jeſus-Chriſt n'y eſt pas réellement ſacrifié, & qu'il n'y a point d'autre ſacrifice de redemption, que la mort de Ieſus-Chriſt ?* Et dans l'Apologie de la Cene chapitre 20. *Qu'y a-t'il en ce Canon pretendu, qui faſſe contre ; ains qu'y a-t'il qu'il ne faſſe pour nous ? Il dit que nous celebrons un ſacrifice non ſanglant, ſaint & vivifiant, qui nie cela ? Mais ſacrifice Euchariſtique.* Ce Miniſtre eſt donc obligé de confeſſer avec le Concile d'Epheſe, ce qu'il ne peut deſavoüer, que la Meſſe eſt un Sacrifice non ſanglant, ſaint & vivifiant, & que nous l'offrons en l'Egliſe ;

le Concile de Trente n'en demande pas davantage. Mais afin d'ôter toutes les chicannes de ce Ministre.

3. Vous ne voulez pas que Jesus-Christ soit réellement sacrifié ; qu'entendez-vous par sacrifié ? Est-ce qu'on ne luy perce pas les mains ? d'accord. Et c'est pour cela que les Conciles d'Ephese & de Trente l'appellent Sacrifice non sanglant, & que vous êtes obligé de le confesser, à moins de renoncer à l'article 6. de vôtre Confession, qui vous a soûmis au Concile d'Ephese, comme à un Concile Oecumenique. Entendez-vous qu'il n'est pas sacrifié, c'est à dire, qu'il n'est plus offert à Dieu pour la remission des pechez, & qu'en ce sens ce n'est pas un Sacrifice propitiatoire ? On ne peut le nier maintenant, sur tout, que vous pouvez croire aussi bien que les Lutheriens, qu'il est present dans l'Eucharistie : Qui nous empêche de l'offrir à Dieu pour la remission de nos pechez ? Nous vous accordons qu'il n'y a point d'autre Sacrifice, & redemptoire & propitiatoire, que la mort de Jesus-Christ. Mais vous êtes aussi obligez de nous accorder, que ce même Jesus-Christ qui est mort pour nos pechez, & que nous croyons être present dans l'Eucharistie, & que vôtre Synode a declaré qu'on peut croire y être present, peut aussi être

offert à Dieu son Pere pour la remission de nos pechez ; c'est ce que nous appellons Sacrifice propitiatoire, ce que personne ne peut nier raisonnablement, ni plus l'apporter pour un sujet legitime de separation.

4. Pour vous en convaincre, je forme cette démonstration, qui est appuyée sur deux principes incontestables. L'un est, que dans la Cene vous pouvez offrir à Dieu Jesus Christ mort pour nos pechez. Calvin Livre 4. Inst. chapitre 18. *Veut que nous regardions sa mort aussi presente que si nous la voyons à l'œil.* Tout vôtre party en tombe d'accord avec l'Auteur de la Pretenduë Reforme. Mais luy & ceux qui l'ont suivi, ont voulu jusques-icy qu'on ne considerât Jesus-Christ que dans le Ciel, & non pas dans la Cene, où l'on croyoit qu'il étoit impossible qu'il se trouvât,

Mais maintenant que vous avez défini au Synode de Chérenton (c'est le deuxiéme principe incontestable) qu'on peut croire sans crime qu'il est dans la Cene, & que cette croyance ne choque point les fondemens du salut ; je conclus évidemment qu'on le peut offrir en la Cene pour la remission de nos pechez, & voilà la Messe ; voilà le Sacrifice propitiatoire que nous

croyons, & que vous pouvez aussi croire avec nous, sans que vos Ministres le puissent apporter comme un empêchement à la réünion. Je vous demande, & je vous prie de me répondre d'aussi bonne foy que je vous le demande ; Y a-t'il plus d'inconvenient d'offrir Jesus-Christ comme étant au ciel, pour la remission de nos pechez, que de l'offrir sur la terre dans la Cene, où vous avez declaré qu'on peut croire qu'il est present ? & nôtre devotion n'est elle pas plus excitée, quand étant à l'Autel, nous nous disons à nous mesmes : Puisque j'ay icy le mesme Jesus-Christ qui est mort pour mes pechez, je l'adore sur l'Autel ; & si cette Eglise me tient lieu de Calvaire, & l'Autel la place de la croix de Jesus-Christ, il faut que j'aye les mêmes sentimens de pieté, que si je l'eusse vû mourir sur le Calvaire, que si j'eusse vû couler son Sang de son côté. C'étoit la devotion de Saint Chrysostome comme nous dirons bien-tôt : *Ce qui est dans le Calice, est le Sang de Iesus-Christ qui a coulé de son côté.* Lorsque le Fidele assiste à Messe pour communier, il peut dire ; je porte ma bouche au côté de Jesus-Christ, puisque je crois que c'est le mesme sang qui a coulé du côté de Jesus-Christ. Quoy, Messieurs, nôtre devotion n'est-elle pas plus animée & plus divine.

ment émûë par cette croyance, que quand un Ministre ne croyant autre chose de la Cene, sinon que c'est du pain qu'il y rompt, &qu'il y peut rompre par tout: il dit, avec cét air froid que nous avons remarqué dans tous les Ministres à qui nous avons vû faire la Cene; *Souvenez-vous que celuy qui est maintenant au ciel, est mort autrefois sur le Calvaire pour vos pechez.* Nôtre devotion est si raisonnable & si solide, que les Ministres de ce temps sont obligez de l'approuver, témoin Rambourt celebre Theologien de Sedan, qui dit au 2. volume de ses Theses, Th. 29. page 233. *La Messe est sacrifice, parce que c'est la memoire de cét unique sacrifice où Iesus-Christ s'est offert à Dieu le Pere par le Saint Esprit; Elle est encore sacrifice, parce que c'est une oblation par laquelle nous offrons à Dieu, tout-puissant Iesus-Christ & sa Passion, & toute l'Eglise par Iesus-Christ, nous avoüons tout cela.* EST SACRIFICIUM *quia est memoria unici illius sacrificii quo Christus se pro nobis obtulit Patri per Spiritum Sanctum. Est etiam sacrificium, quia est oblatio quâ offerimus Christum ejusque Passionem, & totam Ecclesiam per Christum Deo Omnipotenti, hæc omnia admitti possunt.* Qui est celuy qui aprés avoir consideré tous ces grands avantages; pourra

pourra refuser de venir à la Messe, & d'y assister avec toute sorte de devotion ? A la bonne heure, que lorsque vous étiez persuadez que vous ne pouviez croire sans faire contre vôtre salut, que Jesus Christ fût present dans la Cene, & que vous disiez dans ce sentiment avec Calvin & vos Ministres dans la maniere de la celebrer: *Elevons nos esprits & nos cœurs en-haut, où est Jesus-Christ en la gloire de Dieu son Pere & d'où nous l'attendons en nôtre Redemption: & ne nous amusons point à ces Elemens terriens & corruptibles que nous voyons à l'œil, & touchons à la main, comme s'il étoit enclos au pain ou au vin.* Mais maintenant que vous avez defini d'un commun accord qu'on peut croire que Jesus-Christ qui est mort pour nous, est dans les Elemens de la Cene tous terrestres & corruptibles qu'ils sont, lui qui est incorruptible & immortel; pourquoi ne voulez-vous pas que nous l'offrions à Dieu dans l'Eucharistie pour la remission de nos pechez, puisqu'il a répandu le Sang qui est là present, & qu'étant vivant, il l'offre lui-même à son Pere pour la remission de nos pechez? Ne le pouvons-nous pas faire ? or si nous le pouvons, nous le devons: nous le pouvons, puisque selon vous, l'on peut croire qu'il est present en la Cene, sans hazarder

ſon ſalut ; & ſi nous le pouvons, nous le devons, parce que nous ne devons pas nous priver de ce grand moyen d'aſſeurer nôtre ſalut, en offrant Jeſus-Chriſt à ſon Pere pour la propiciation de nos pechez, & pour obtenir les graces neceſſaires pour n'y plus retomber. Dieu nous garde de nous priver d'un ſi grand fruit, que nous pouvons tous les jours recueillir de ce Sacrifice, en offrant tous les jours Jeſus-Chriſt à ſon Pere pour la remiſſion de nos pechez, & pour obtenir le ſecours neceſſaire afin de perſeverer en ſa grace.

SECTION II.

Preuves par l'Ecriture expliquée par les Peres.

SI aprés avoir écouté la raiſon qui me paroît évidente enſuite de vos propres principes, vous voulez écouter la parole de Dieu & les Peres, qui ne ſont ſuſpects ni à vous, ni à nous, leſquels ont expliqué cette divine parole, & dont je vous rapporterai la pluſpart des paſſages (comme les plus habiles Proteſtans les ont traduits,) vous aurez encore moins de ſujet d'alleguer la Meſſe, comme un empêche-

ment à la réünion, à laquelle l'Eglise vous exhorte d'une maniere si efficace & si touchante dans les dernieres Lettres de nos Seigneurs du Clergé. Saint Irenée liv. 4. chap. 32. rapporté par Aubertin en la page 85. de son Euch. dit : *Que Christ donnant conseil à ses Disciples d'offrir les premices de ses creatures, non qu'il en eût besoin, mais afin qu'ils ne fussent point ingrats, prit le pain, qui est creature, & rendit graces, disant : Ceci est mon corps ; & le Calice semblablement, qui est une creature terrestre, il le confessa son sang, & enseigna,* le Cardinal du Perron traduit, *offrit la nouvelle oblation du nouveau Testament, que l'Eglise reçût des Apôtres, & offre par tout le monde à Dieu, c'est à sçavoir les premices de ses dons, à lui qui nous fournit d'alimens sous le nouveau Testament ; de quoi Malachie entre les douze Prophetes, a parlé auparavant.*

Voilà saint Irenée qui interprete l'Evangile, & qui nous assûre que Jesus-Christ dans l'Institution du Sacrement, quand il a dit : *Ceci est mon corps, &c.* il a enseigné la nouvelle oblation du nouveau Testament, que l'Eglise recevant des Apôtres, offre par tout le monde. Ne voilà pas la Messe ; Il joint l'ancien avec le nouveau Testament, & dit que nôtre Seigneur a

accompli ce qu'avoit prophetisé Malachie, quand il avoit dit, chap. 1. vers. 10. & 11. *Je ne prens point de plaisir en vous*, a dit l'Eternel des Armées, *& je n'aurai point agreable l'oblation venant de vos mains; mais depuis le soleil levant jusques au couchant, mon Nom sera grand entre les Nations, & on offrira en tout lieu parfum en mon Nom, & oblation pure; car mon Nom sera grand entre les Nations*, a dit l'Eternel des Armées.

C'est en ce sens que saint Irenée, liv. 4. chap. 34. interprete ce Prophete: *Que sert*, dit-il, *que cette oblation qu'avoit prophetisé Malachie, (qu'il entend du Sacrifice de la Messe) que nôtre Seigneur a institué, que nôtre Seigneur nous a enseigné d'offrir pour tout le monde, qui est le Sacrifice pur qui est agreable à Dieu.* Cet endroit de saint Irenée a semblé si fort & si concluant pour la Messe aux plus habiles de nos Adversaires qui sont Centuriateurs, qu'ils n'ont pû s'empêcher d'écrire en la 2. Centurie chap. 4. *Il faut avoüer qu'Irenée a parlé incommodement de la Cene, quand il a dit que nôtre Seigneur avoit enseigné cette nouvelle oblation, que l'Eglise ayant reçû des Apôtres, offre par tout le monde, & qu'il a interpreté en ce sens le Prophete Malachie.*

Ils n'ont pas osé dire comme Bourgoin, qu'il ne sçavoit ce qu'il disoit; mais qu'il a parlé incommodement : c'est-à dire invinciblement pour la Religion Catholique. Saint Justin dans son Dialogue avec Triphon, rapporté par Aubertin en la page 58. interprete au même sens Malachie, & l'on ne peut raisonnablement s'empêcher de l'entendre, car il parle *d'un veritable Sacrifice qu'il promet parmi les Gentils par opposition à celui des Juifs, & il assûre que ce Sacrifice s'offre par tout le monde:* mais on ne trouve pas ces anciens Sacrifices de Messieurs de la R. P. R. Je laisse les autres reflexions: il nous suffit d'être convaincus par l'ancien & nouveau Testament interpreté par saint Irenée & par saint Justin, que l'Eucharistie est un Sacrifice, & que par consequent nos Freres separez ne peuvent plus l'apporter comme un obstacle à la réünion. Saint Chrysostome en l'Homelie 17. sur l'Epître aux Hebreux rapporté par Aubertin page 318. dit, que nôtre Souverain Pontife est celui qui a offert l'oblation qui nous purge : *Nous offrons maintenant cette même oblation qu'il offrit alors : car faites ceci*, dit-il, *en memoire de moi, nous ne faisons pas une une autre oblation, comme jadis le souverain Sacrificateur; mais toûjours la même, ou*

plûtôt nous operons la recordation de son oblation.

Vous voyez 1. que saint Chrysostome interprete ces paroles de Jesus-Christ: *Faites ceci en memoire*, & que c'est alors qu'il institua le Sacrifice. 2. Que ce n'est point une autre oblation, mais toûjours la même, le même Jesus-Christ qui s'offrit sur la Croix, que nous offrons tous les jours sur l'Autel. 3. Que nous operons la recordation de son oblation, parce que le Sacrifice de l'Autel est la representation & la memoire vivante de la Mort que Jesus Christ offrit en la Croix.

Saint Cyprien rapporté par Aubertin page 153. en son Epistre 63. parle ainsi. *Le saint Esprit déclare au Livre des Pseaumes, que Melchisedech estoit figure de Christ, lorsqu'il dit, en la personne du Pere au Fils, avant que l'étoile du jour fût; Je t'ai en-engendré, le Seigneur a juré & ne s'en repentira pas, tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedech: lequel certes étoit tel, provenant & descendant de ce Sacrifice-là; parce que Melchisedech étoit Sacrificateur du Dieu souverain qui offrit pain & vin & benit Abraham. Car qui est-ce qui est davantage Sacrificateur du Dieu souverain, que Jesus-Christ qui a offert Sacrifice à Dieu son Pere, & qui a offert ce-*

la même que Melchisedech avoit offert, c'est-à-dire du pain & du vin, à sçavoir Son Corps et son Sang.

Dupleßis-Mornai dans sa Réponse à l'Evêque d'Evreux page 470. produit ce passage de saint Augustin livre 18. de la Cité de Dieu chap. 35. *Ce Sacrifice donc est par l'ordre de Jesus-Christ, selon l'ordre de Melchisedech, puisque nous le voyons offert à Dieu depuis le Levant jusques au Couchant, & non pas les Sacrifices des Juifs, ausquels il a esté dit : Je ne prends point de plaisir en vous, & ne recevrai point de present de vos mains, c'est ce que nous avons reçû de Malachie; ils ne peuvent pas nier eux-mêmes qu'ils n'ayent cessé; c'est pourquoi ils attendent une autre chose.*

Remarquez 1. que Melchisedech étoit la figure de Jesus Christ selon l'Ecriture interpretée par saint Cyprien & saint Augustin, que l'un & l'autre étoit Prêtre, Melchisedech & Jesus-Christ, parce que Melchisedech étoit Sacrificateur du Dieu souverain, dit saint Cyprien aprés Moïse dans la Genese chap. 14. 2. Que ce qu'offrit Melchisedech, étoit du pain & du vin, la figure du corps & du sang de Jesus-Christ; il a offert cela même que J. C. offrit, c'est-à-dire du pain & du vin, à sçavoir *son corps & son sang*. 3. Que ce ne

fut pas ſeulement un repas, une collation, comme veulent nos Adverſaires, mais un Sacrifice, comme le remarque la Geneſe; il offrit du pain & du vin, parce qu'il étoit Prêtre du Dieu trés-haut; *Proferens panem & vinum, erat enim Sacerdos Dei altiſſimi,* Geneſe 14. verſ. 18. Et remarquez que ſaint Cyprien juſtifie la Vulgate dans ſa traduction, *offrit*, & non pas comme traduiſent ces Meſſieurs *apporta*. Saint Auguſtin la juſtifie auſſi; il parle comme nous, comme il a eu le même ſentiment au livre des 83. queſtions : *Nous voyons par toute la terre Chriſt offert à Dieu en l'Egliſe de Chriſt, ce que Melchiſedech offrit alors.* 4. S'il n'y avoit que du pain & du vin, comme le veulent ces Meſſieurs, qu'on offrit à Dieu, & non pas le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt, qu'on lui offre ſous les eſpeces du pain & du vin, pour accomplir la figure de Melchiſedech par la realité du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, comme Prétre offrant du pain qu'il change en ſon corps; puiſque l'Ecriture marque aſſez qu'il étoit à cet égard la figure du Sacrifice que devoit offrir Ieſus-Chriſt, & que l'Egliſe offre par tout le monde, ainſi que le declarent expreſſement ſaint Cyprien & ſaint Auguſtin, expliquans l'Ecriture. En quoi excelleroit le Sacrifice que reconnoiſ-

ſent les Peres dans l'Euchariſtie, par deſſus celui de Melchiſedech, s'il n'y avoit que du pain & du vin, comme veulent nos Adverſaires, & non pas le corps & le ſang de Ieſus Chriſt, comme le croit l'Egliſe ? Falloit-il que les Peres fiſſent tant de myſteres, & qu'ils gardaſſent tant de meſures & de précautions, quand ils parloient du Sacrifice de la Cene par rapport au Sacrifice de Melchiſedech ? Saint Auguſtin au Sermon 10. ſur les paroles de l'Apôtre rapporté par le Faucheur en ſon Euch. page 68. *Ceux qui connoiſſent, ſçavent ce que Melchiſedech offrit quand il benit Abraham, il ne faut pas que nous le ramentevions à cauſe des Catechumenes ; les Fidelles toutefois ſçavent avoir été prédit auparavant ce que maintenant nous voyons accompli.* Qu'eſt-ce que les Fidelles voyent accompli, ſi non qu'on offre le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt figuré par le pain & par le vin qu'offrit Melchiſedech.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet, de peur d'être obligé de redire ce que j'ai dit dans la troiſiéme partie des Controverſes familieres dans la Leçon de la Meſſe, où l'on pourra voir que Calvin reconnoît que ſaint Athanaſe, ſaint Ambroiſe, ont interpreté comme nous le Sacrifice de Melchiſedech à l'égard de la Meſſe dont il eſt

une figure. Le Concile de Nicée rapporté par le Faucheur, qui nous enſeigne que nous offrons *l'Agneau qui ôte les pechez du monde, & qu'il eſt en cette Table.* Le Concile d'Epheſe rapporté par Aubertin, qui nous apprend qu'en offrant le corps de Ieſus-Chriſt qui eſt là-devant ; *Nous offrons le ſaint, vivifiant & non ſanglant Sacrifice.* On y trouvera que ſelon l'Original des Actes chap. 13. les Apôtres ont dit la Meſſe, *Eux ſacrifians au Seigneur.* Que dans le Concile de Calcedoine on a entendu ainſi ces paroles, & que l'on a crû la Meſſe, comme nous la croyons, & qu'on voit auſſi clairement que la lumiere du jour, qu'elle a été cruë dans tous les ſiecles.

Mais je ne ſçaurois m'empêcher d'apporter une preuve invincible de cette verité tirée du chap. 10. de la 1. Epître de ſaint Paul aux Corinthiens, expliqué par ſon grand Interprete ſaint Iean Chryſoſtome. J'apporte d'autant plus volontiers cette preuve, que Monſieur Claude dans le Sermon qu'il a imprimé l'an 1682. chez Antoine Lucas, s'eſt mis dans l'eſprit que S. Paul a voulu nous perſuader qu'il n'y a point de Sacrifice dans l'Euchariſtie. Ecoutons premierement comme Monſieur Claude interprete cet endroit de ſaint Paul qu'il cite tout au long, & puis nous verrons

comme l'a interpreté saint Chrysostome, & vous jugerez qui des deux est le meilleur Interprete. Voyons en propres termes le raisonnement de Monsieur Claude, & puis nous verrons le raisonnement de saint Chrysostome, & vous jugerez, mes chers Freres separez, qui des deux raisonne plus juste.

SECTION III.

Saint Paul interpreté par saint Chrysostome, opposé à Monsieur Claude & à tous les Protestans.

Monsieur Claude interpretant saint Paul.

CEux qui croyent que l'Eucharistie est un vrai & réel Sacrifice proprement ainsi nommé, où l'on offre à Dieu le corps & le sang de nôtre Seigneur Iesus-Christ pour la remission de nos pechez; n'ont jamais bien examiné l'idée que saint Paul nous en donne au dixiéme chapitre de sa premiere Epître aux Corinthiens. *Fuyez*, dit ce saint Apôtre, *arriere de l'Idolatrie. Je parle comme à ceux qui sont entendus; jugez vous-mêmes de ce que je dis. La coupe de benediction que nous benissons, n'est-elle pas la communion du sang de Christ?*

Et le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de Christ? D'autant que nous, qui sommes plusieurs, sommes un seul pain & un seul corps: car nous sommes tous participans d'un même pain. Voyez l'Israël qui est selon la chair; ceux qui mangent les Sacrifices ne sont-ils pas participans de l'Autel? Que dis je donc, que l'Idole soit quelque chose? non, ou que ce qui est sacrifié à l'Idole soit quelque chose? non; mais je dis que les choses que les Gentils sacrifient, ils les sacrifient aux demons & non pas à Dieu. Or je ne veux point que vous soyez participans des demons. Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, & la coupe des demons: Vous ne pouvez être participans de la table du Seigneur & de la table des demons. Voilà le Texte de saint Paul.

Voici l'explication & le raisonnement de Monsieur Claude. *Il est clair que ces divines paroles nous font concevoir l'Eucharistie, non comme un Sacrifice, mais comme un banquet spirituel que Jesus-Christ fait à ses fideles en consequence de son sacrifice. Car il la compare, comme vous voyez, aux banquets que les Israëlites faisoient aprés avoir immolé leurs victimes, & il s'oppose à ceux que les anciens Idolatres celebroient de même, aprés avoir sacrifié à leurs fausses divinitez. Il veut que comme ceux qui assi-*

stoient à ces banquets, étoient participans des sacrifices : de même dans l'Eucharistie nous participons au corps & au sang de Jesus-Christ sacrifiez pour nous ; & de-là il conclut, que puisque nous avons cet honneur & cet avantage, nous devons entierement nous éloigner de l'Idolatrie : Car il dit, *Vous ne pouvez être participans de la table du Seigneur & de la table des demons. L'Eucharistie n'est donc pas un sacrifice, mais elle est une table dressée en consequence du sacrifice. Le sacrifice a été fait en la croix, & ce Sacrement est le Banquet où J.C. nous fait participans de son Autel : c'est, mes Freres, à peu prés la matiere qui est traitée dans la Section precedente, & dans celle-ci que nous avons presentement en main.* Voilà la belle idée que Monsieur Claude nous donne des sentimens de saint Paul dans ce bel endroit qu'il tâche d'ajuster violemment à ce principe ; mais par malheur saint Chrysostome n'est pas d'accord avec ce Ministre, parce qu'il est broüillé avec l'Eglise Romaine : voyez donc ce que dit ce Pere expliquant l'Apôtre.

Saint Paul interpreté par S. Chrysostome.

LE CALICE DE BENEDICTION, N'EST-CE PAS LA COMMUNICATION DU SANG DE JESUS-CHRIST. Chap. 10. de la

1. Epître aux Chorinthiens. Il a dit fort fidellement & fort terriblement ; CE QUI EST DANS LE CALICE A COULE' DU COSTE' DE JESUS-CHRIST : ET NOUS RECEVONS CE QUI A COULE' DU COSTE' ET QUI EST DANS LE CALICE.

Il l'a appellé le Calice de benediction, parce que le tenant entre les mains, nous loüons Dieu, ravis que nous sommes de ce don admirable, & de ce qu'il ne s'est pas contenté pour nous tirer de l'erreur, de répandre son sang, mais qu'il nous le donne. C'est pourquoi si vous aimez le sang, n'ensanglantez plus l'Autel du sang des bestes : MAIS FAITES ROUGIR L'AUTEL DE MON PROPRE SANG. *Qu'y a-t-il de plus terrible ? Qu'y a-t-il de plus aimable ? voilà ce que font ceux qui aiment passionnément, quand ils voyent qu'on desire ce qui est à autrui, ils donnent ce qui est leur, afin qu'on s'abstienne de vouloir ce qui ne nous appartient pas : mais comment est-ce que nôtre Seigneur nous a aimé ? ceux qui aiment, font voir leur liberalité & leur magnificence dans de l'or & de l'argent, dans de riches vêtemens, dans des heritages qu'ils donnent ; mais nul autre que Jesus-Christ n'a fait voir son amour & sa liberalité, en nous donnant son sang. Dans l'ancien Testament, parce que les Juifs étoient fort imparfaits, il souffrit qu'on offrît le sang des victimes qu'on offroit aux*

Idoles; mais dans le nouveau, il a établi un sacrifice plus saintement horrible & plus magnifique: IL A CHANGE' AVANTAGEUSEMENT POUR NOUS CE SACRIFICE; ET AU LIEU DES BESTES QU'ON EGORGEOIT, IL A COMMANDE' QU'ON L'OFFRIST LUI-MESME QUI EST MORT POUR NÔTRE SALUT. Saint Paul compare ensuite le Sacrifice de la Croix avec celui de l'Autel, & dit: *Que dans le sacrifice de la croix, il étoit defendu de rompre un de ses os; & dans celui de l'Autel, il souffre pour l'amour de toi, ce qu'il n'a pas souffert en la croix; il souffre qu'on le rompe, pour nous remplir tous de lui-même.*

Voyez Israël selon la chair? Ceux qui mangent les Hosties, ne sont-ils pas participans de l'Autel? Il y a bien de la difference des Juifs & des Chrestiens; les Juifs ne participoient pas à ce corps d'un Dieu, mais ils participoient à l'Autel de Dieu; car on brûloit ce qui étoit mis sur l'Autel: il n'en est pas ainsi, dit-il, *du corps de Jesus-Christ à l'égard des Chrêtiens dans l'Eucharistie: mais comment cela? c'est la communication du corps de Christ, car nous ne participons pas à l'Autel, mais nous participons à ce corps même de J. C. qui a été immolé sur l'Autel.*

Aprés que saint Chrysostome s'est servi de ce même principe de saint Paul, pour

établir la Foi, il s'en sert pour nous unir avec Dieu, & les uns avec les autres par une charité parfaite; & prouve à même temps d'une maniere invincible contre les Heretiques, & extrêmement touchante pour les Catholiques, & la verité du Sacrifice de l'Autel, & la presence du corps de Jesus Christ à l'Autel, duquel il veut que nous approchions avec une conscience pure de tout peché, avec une vive foi & une ardente charité. *Aimons*, dit-il, *nos Freres, & vivons dans une grande union les uns avec les autres; c'est pour cela qu'il nous a appellez à ce saint & terrible sacrifice, nous commandant d'avoir un grand amour les uns pour les autres, & pour lui une ardente charité. De sorte qu'étant devenus comme des aigles par la Communion, nous portons nôtre essor vers le ciel; car où est le corps, là se doivent assembler les aigles. Il nous appelle des aigles, pour nous apprendre que celui qui s'approche de ce corps, ne doit plus rien avoir de commun avec la terre, mais avoir les yeux perçans & attachez à la contemplation du Soleil de Justice; cette table n'est pas pour les petits oiseaux qui ne font que gazoüiller, & qui ne volent que terre à terre: elle est cette sainte table pour les aigles. Ceux qui le reçoivent dignement, iront au devant de lui comme des aigles,*

quand il descendra du ciel ; & ceux qui le reçoivent indignement, souffriront alors des peines insupportables. Car si quelqu'un s'approche de la Personne du Roi avec peu de respect, il est puni ; que faut-il penser de ceux qui reçoivent indignement Jesus-Christ? Que dis-je de la Personne du Roi, on n'oseroit toucher sa robbe qu'avec reverence, & qu'est-ce que cette robbe qu'un tissu de laine qui tout au plus brille par le sang de ce poisson qui donne l'éclat à la pourpre ? vous n'oseriez neanmoins toucher cette robbe de pourpre avec des mains impures, & vous osez approcher indignement du corps d'un Dieu qui est infiniment élevé au-dessus de toutes choses. Approchez-vous donc de ce divin corps avec une crainte respectueuse & avec toute sorte de pureté, & quand vous le verrez sur la sainte Table, entrez dans ces sentimens ; c'est ce corps qui fait que je ne suis plus poudre & cendre ; c'est ce corps qui m'a mis en liberté ; c'est en vertu de ce corps que j'espere monter au ciel, & tout homme mortel que je suis, j'y veux regner avec les Anges ; c'est ce corps qui ayant été attaché à la croix, a fait cacher le soleil, qui le voyant en cet état, a refusé au monde sa lumiere, &c.

Si vous voulez sçavoir d'ailleurs la vertu de ce corps; Demandez-le à cette femme affligée d'une perte de sang, qui fut guerie

pour l'avoir touché? Que dis-je, pour l'avoir touché, pour avoir seulement touché sa robbe, encore n'en toucha-t-elle que le bout. Demandez à la Mer qui l'a porté sur les ondes sans l'oser enfoncer? demandez-le au demon même, qui est-ce qui te donna le coup fatal, d'où vient que tu es enchaîné? n'est-ce pas par la vertu de ce corps, &c. Demande à la mort, qui t'a ôté la force; qui a fait que les filles & les enfans se sont mocquez des Tyrans armez de tout l'appareil de la terreur, &c.

Il a élevé son corps dans le ciel, mais il veut que nous le tenions & recevions sur la terre par le plus grand effet de son amour: Hoc corpus sustulit usque ad supernam sedem, hoc corpus nobis dedit & tuendum, quod fuit immensę dilectiônis. *C'est pour cela que Job voulant marquer le grand amour de ses serviteurs pour leur Maître,* dit, *qu'ils souhaittoient de manger sa chair; mais Jesus-Christ a accompli en nous le souhait de ces serviteurs de Job, & a voulu que nous mangeassions son corps pour nous donner des marques d'une plus grande amitié; c'est pourquoi approchons-nous de ce corps avec la ferveur de la charité la plus ardente & avec une crainte salutaire: car plus grand est le bienfait que nous recevons, plus nous serons punis, si nous nous en rendons indignes;*

c'est ce corps que les Mages ont adoré dans la crêche ; mais sur l'Autel ce n'est pas Marie qui le tient entre ses bras, c'est le Prêtre qui est autour de lui, & qui te le presente ; non-seulement vous l'adorez sur l'Autel, comme les Mages dans la crêche, mais vous sçavez tout ce qu'il a fait pour vôtre salut, vous êtes pleinement instruits de tous les saints Mysteres. Ayons plus de foi & de respect que ces Payens, de peur que nous n'attirions sur nôtre tête le feu que merite ceux qui s'en approchent sans crainte & sans discernement ; ce quo je ne vous dis pas pour vous éloigner de la sainte Table, mais pour vous en faire approcher avec une crainte respectueuse, & un fidelle discernement : car comme il y a un trés-grand danger de s'en approcher sans ce discernement ; aussi de ne point s'en approcher, c'est chercher la faim & la mort ; car cette sainte Table est toute la force de nôtre salut, le lien de l'ame avec Dieu, le fondement de nôtre confiance, nôtre esperance, nôtre salut, nôtre vie & nôtre tout. Si nous sortons de cette vie aprés avoir participé à cette sainte Table, nous monterons avec confiance dans le ciel : mais pourquoi parlai-je de la possession du ciel qui est à venir : ce Mystere ne fait-il pas de la terre le ciel ? Hic enim terram tibi cœlum fecit hoc Mysterium. *Ouvrez les por-*

tes du ciel & de l'Empirée? Qu'y a-t-il de plus precieux & plus considerable? c'est Jesus-Christ qui est le Roi du ciel, & c'est celui-là-même que je vous montre sur la terre; car comme ce qu'il y a de plus considerable & de plus magnifique dans le Palais, ce ne sont pas les murailles quelques riches qu'elles puissent être, ce n'est pas le lambris quand il seroit tout d'or; c'est le corps du Roi qui est assis sur son Trône; c'est aussi ce que vous possedez sur la terre, car je ne vous montre pas ici les Anges ou les Archanges, les Cieux ou l'Empirée, je vous montre le Seigneur des Anges, des Cieux & de tout l'Empirée. Vous voyez donc sur la terre ce qu'il y a de plus grand, de plus precieux & de plus considerable dans le ciel, & non-seulement vous le voyez, mais vous le touchez, vous le mangez, & l'ayant receu, vous vous en retournez content dans vôtre maison.

REFLEXION.

ENcore que la seule comparaison de ce que vient de nous enseigner saint Chrysostome, interpretant le texte de saint Paul, par lequel Monsieur Claude a prétendu exclure le Sacrifice de la sainte Cene, avec l'interpretation qu'a donné ce

Ministre, nous fasse voir sa condamnation par le raisonnement & la morale de ce Pere; si est-ce qu'il est bon de remarquer que saint Chrysostome nous a enseigné avec toute l'Eglise de son temps, ce que croit aujourd'hui l'Eglise Romaine. Car saint Chrysostome a prêché à Constantinople ce qu'on prêchoit alors dans tout l'Orient, & ce qu'on prêchoit aussi à Rome & dans tout l'Occident. Il nous a, dis-je, enseigné que saint Paul dit, *que Jesus-Christ pour bannir l'Idolatrie du monde, a substitué en la place des victimes qu'on offroit parmi les Juifs & parmi les Gentils, le sacrifice de son corps, il a établi un sacrifice plus saintement horrible & plus magnifique, il a changé avantageusement pour nous le sacrifice, & au lieu des bêtes qu'on égorgeoit, il a commandé qu'on l'offrît lui-même.* D'où il est aisé de conclure que Monsieur Claude n'a pas eu raison de dire, que ceux qui croyent que l'Eucharistie est un vrai & réel Sacrifice, où l'on offre à Dieu le corps & le sang de Jesus-Christ pour la remission de nos pechez, n'ont jamais bien examiné l'idée que saint Paul nous en donne au 10. chap. de sa 1. aux Corinthiens; puisqu'ils ont examiné cette idée avec saint Chrysostome, le plus grand Interprete de saint Paul, qui a eu avec toute l'Eglise de son

temps, la même idée que nous avons aujourd'hui de la sainte Cene.

S'il est vrai que les paroles de saint Paul nous font concevoir l'Eucharistie comme un banquet que Jesus-Christ fait aux ames fidelles ; il me sera permis de vous dire avec tout le respect que je vous dois, qu'il n'est pas vrai qu'elles ne nous la fassent pas concevoir comme un Sacrifice : car encore que saint Paul compare le banquet de l'Eucharistie avec le banquet que les Israëlites faisoient aprés leurs Sacrifices, & qu'il l'oppose aux banquets que les anciens Idolatres celebroient de même aprés avoir sacrifié à leurs fausses Divinitez ; vous ne pouvez pas conclure de cette comparaison, que l'Eucharistie n'est pas un Sacrifice, & que l'on n'y puisse trouver à même temps, & le banquet & le Sacrifice. La comparaison même que fait saint Paul, conclud pour nous contre vous ; car & les Israëlites & les Payens joignoient l'un avec l'autre, & ils faisoient leurs festins des victimes qu'ils avoient sacrifiées. Pourquoi ne voulez-vous pas que les Chrestiens fassent de même avec l'avantage infini que nous donne cette victime, & dans le Sacrifice que nous offrons & dans le banquet que nous faisons. S. Paul joint le banquet avec le Sacrifice :

Quel droit avez-vous de les ſeparer ? *ceux qui ne mangent*, dit-il, *des ſacrifices, ne ſont-ils pas participans de l'Autel?* Le Sacrifice, dites-vous, vous a été fait en la croix, & le Sacrement eſt le Banquet où Jeſus-Chriſt nous fait participans de ſon Autel. Nous ne nions pas que le Sacrifice ait été offert en la croix, mais vous ne prouverez jamais que le même Jeſus-Chriſt qui a été offert en la croix, ne ſoit offert en la ſainte Cene. Avez-vous quelque texte de ſaint Paul, ou de quelque autre Ecrivain ſacré, qui diſe ce que vous enſeignez, que le corps de Jeſus-Chriſt qui a été offert en la croix, ne s'offre pas ſur l'Autel. Si vous en avez, produiſez-le; ſi vous n'en avez pas, avoüez que vôtre croyance eſt ſans fondement, puiſque vous voulez perſuader que vôtre Religion ne s'appuye que ſur l'Ecriture, ſans y ajoûter ni diminuer. Cependant il vous eſt impoſſible d'en produire aucun texte qui enſeigne ce que vous enſeignez au ſujet du Sacrifice. Le texte même de ſaint Paul que vous produiſez, parle de l'Autel & du Sacrifice des Chrêtiens, qu'il prefere à tous les autres Sacrifices, & il veut retirer les Chrêtiens de l'Idolatrie par ce motif du Sacrifice; mais vous aneantiſſez la force de ſon raiſonnement par le vôtre;

car ſaint Paul pretend montrer que le Sacrifice que nous offrons dans l'Egliſe, eſt preferable à tous les Sacrifices, & ſans cela la comparaiſon qu'il fait des Sacrifices des Juifs & des Payens avec le Sacrifice des Chrêtiens, ne ſeroit ni entiere ni concluante. Elle ne ſeroit pas entiere, parce que vous n'en prenez que la moitié ; vous ne prenez que le banquet, & ſaint Paul veut le banquet & le Sacrifice. *Ceux qui mangent des ſacrifices*, voilà le Sacrifice : *ne ſont-ils pas participans de l'Autel*, voilà le banquet. Elle ne ſeroit pas concluante, parce que les Chrêtiens auroient pû dire à ſaint Paul : *Les Iſraëlites & les Payens mangent des victimes qu'ils ſacrifient, & vous ne voulez pas que nous mangions de nos ſacrifices.* Saint Paul parle ici deux fois des Sacrifices, & donne la preference aux Sacrifices des Chrêtiens ; il ne dit pas un mot du Sacrifice de la croix, à l'excluſion de celui de l'Autel. Pourquoi ajoûtez-vous à l'Ecriture, & faites-vous dire à ſaint Paul ce qu'il n'a pas dit ? Il dit expreſſément écrivant aux Hebreux : *Que nous avons un Autel dans l'Egliſe Chrêtienne* : Or tout Autel a un rapport eſſentiel à la victime & au Sacrifice ; & c'eſt ce qu'il dit ici ; *Vous ne pouvez être participans de la Table du Seigneur.* La Table, c'eſt l'Autel dont

dont il parle aux Hebreux ; & cela est évident, parce qu'il ajoûte ici ; *& de la Table des demons.* Car la Table des Idolatres étoit l'Autel, où ils offroient leurs victimes, qu'ils mangeoient aprés les avoir immolées. Vous avez donc, Monsieur, contre vous S. Paul. Vous avez S. Chrysostome interpretant S. Paul, qui dit: *Que l'Apôtre enseigne que Jesus-Christ a changé le sacrifice, & qu'il a commandé qu'au lieu des victimes qu'on offroit, on l'offrît lui-même; qui v ut qu'au lieu du sang des bêtes dont on ensanglantoit les Autels, nous fassions rougir les nôtres de son propre sang ; & qui compare le sacrifice de la croix avec celui de l'Autel.* Il parle de l'un & de l'autre ; il distingue l'un de l'autre, quant à la maniere ; & vous ne voulez que le Sacrifice de la croix, & excluez celui de l'Autel. Vous avez donc contre vous saint Chrysostome interpretant saint Paul avec toute l'Eglise de son temps. Je vous demande, Messieurs, qui est plus croyable, S. Chrysostome interpretant saint Paul dans les sentimens de toute l'Eglise de son temps, ou M. Claude interpretant saint Paul avec les Eglises Pretenduës Reformées.

N'est-il pas vrai qu'il paroît évident par ce que je viens de dire, que saint Chrysostome a enseigné, & le Sacrifice & la

presence réelle, comme feroit un Evêque zelé & éloquent qui prêcheroit aujourd'hui dans l'Eglise Romaine; & que M. Claude quand il fait la Cene, n'oseroit prêcher à Charenton, comme saint Chrysostome à Constantinople: *Que ce qui est dans le Calice, a coulé du costé de Jesus-Christ, que le Ministre tient la place de Marie; elle portoit Jesus-Christ, il le tient entre les mains, il vous le donne à manger.* C'est ainsi pourtant que vient de parler saint Chrysostome. *C'est ce corps que les Mages ont adoré dans la crêche; tu ne le vois pas dans la crêche, mais sur l'Autel; ce n'est pas Marie qui le tient entre les mains, &c.* Oseriez-vous dire un jour de Cene tout ce que dit ici saint Chrysostome. Et vos Peuples s'ils vouloient encore resister à la réünion, le pourroient-ils souffrir? *Jesus-Christ a élevé son corps dans le ciel, mais il veut que nous le recevions, & que nous le tenions sur la terre*: Oseriez-vous conclure, parlant à vos Auditeurs, en leur montrant la Table de la Cene, comme nous avons vû qu'à conclud ce Saint: *Vous voyez donc sur la terre ce qu'il y a de plus grand, de plus precieux & de plus considerable dans le ciel: Et non-seulement vous le voyez, mais vous le touchez, vous le mangez, &*

l'ayant receu vous vous en retournez contens dans vôtre maison. Or c'est la Doctrine & la Morale de saint Chrysostome, que je prie tous les Catholiques qui liront cet Ouvrage, de relire comme je l'ai rapporté ici fidellement, & de s'en faire à eux-mêmes une juste application. Je suis seur que Messieurs de la R. P. R. qui la liront sans préoccupation & sans entêtement, deviendront bien-tôt de Protestnas, Catholiques. Ce que nous avons dit ici de saint Chrysostome, se peut dire de tous les Peres que M. Claude a contre lui. Car il est si vrai qu'ils ont crû le Sacrifice comme nous ; il est si vrai que toute l'Antiquité est contre M. Claude & contre tout son parti, que, comme nous l'avons dit, Calvin même l'Auteur de la Réforme en tombe d'accord, quand il dit ce que je redis ici, parce que l'on ne le sçauroit trop dire : *mais d'autant que j'apperçois que les Anciens mêmes ont détourné cette memoire à autre façon que ne requeroit l'Institution du Seigneur ; veu que leur Cene representoit je ne sçai quel spectacle d'une Immolation reïterée, ou pour le moins renouvellée ; il n'y a rien de plus sûr aux Fidelles que de s'en tenir à la pure Ordonnance du Seigneur.* Livre 4. Inst. chap. 18. §. 11. Cet aveu est clair, & il n'y a qu'un or-

gueil insupportable & un amour demesuré qui l'ait obligé à preferer son sentiment à celui de la plus venerable Antiquité.

Mais si vous vous opiniâtrez à nier le Sacrifice aprés avoir admis la presence réelle, vous n'aurez pas seulement les Peres contre vous, vos propres Auteurs mêmes deviendront vos Adversaires, puisqu'ils croyent ne pouvoir raisonner juste, sans regarder le Sacrifice comme une consequence necessaire de la presence réelle du corps de J.C. en l'Eucharistie. C'est ce que nous allons voir clairement dans la suite.

SECTION IV.

Preuve de la même verité par le témoignage de nos Adversaires.

LEs Theologiens de l'Université d'Hildelberg dans le Livre intitulé, la Conformité & Accord tant de l'Ecriture Sainte, que des anciens & purs Docteurs de l'Eglise, & de la Confession d'Ausbourg bien entenduë touchant la Doctrine de la sainte Cene, traduit de l'Allemand en François par Maître Pierre du Coulongne fidele Ministre de l'Eglise Chrétienne de Mets, imprimée à Geneve l'an 1561. s'explique en cette maniere : *Nous sçavons bien que les Lutheriens écrivant qu'il ne s'ensuit pas de ce qu'ils croyent que J. C. est present*

en la Cene, qu'on offre pourtant Christ au Pere; & se vantent qu'ils ont combattu vaillamment contre un tel Sacrifice. Mais ce n'est pas assez que des paroles, ils se vantent de cela, & de fait confirment l'Idolatrie Papale : car si tous ces deux sont necessaires en la Cene, qu'on demande grace au Pere pour l'amour de Jesus-Christ, & qu'on croit que ce même Christ est maintenant present corporellement au pain, & en nos mains & bouches; ils n'ont point encore montré qu'il ne nous faille ainsi penser en nos cœurs, & parler au Pere : Pere celeste, je te prie que tu me sois propice, pour l'amour de ce tien Fils lequel j'ai ici corporellement en ce pain & en ma main; & lequel je prens en ma bouche. Et afin qu'ils l'entendent, c'est ici le sacrifice pour lequel les Papistes combattent si fort, qui est ici bâti par eux sur la presence corporelle de Christ, laquelle demeurant ferme, ce sacrifice ne sera point abbatu. Car si Christ est là corporellement present, il faut là prier Dieu pour la remission des pechez, pour l'amour de ce qu'on a en la main & qu'on prend à la bouche, quoi que le pain y demeure ou non.

Remarquez 1. que ces Theologiens Calvinistes veulent accorder les anciens Docteurs avec la Confession d'Ausbourg, & qu'ils reconnoissent de bonne foi que cet

accord ne se peut faire que par la confession du Sacrifice, si l'on reconnoît la presence réelle. 2. Que l'on ne peut nier le Sacrifice propitiatoire si l'on reconnoît la presence réelle, ni s'empêcher de dire : *Pere celeste, je te prie que tu me sois propice pour l'amour de ce tien Fils lequel est ici corporellement, &c.* 3. Ces Theologiens Protestans ont raison, & il n'y a aucun homme de bon sens de leur même Religion, qui est celle-là seule qui est tolerée en France, qui ne tombe dans leurs sentimens. Voilà qui est évident d'une part ; & de l'autre il est aussi évident que vous avez declaré au Synode de Charenton, que le Dogme de la presence n'est pas contraire au salut. Accordez-vous donc avec vous-mêmes, & vous n'aurez pas de peine à vous accorder avec nous, & de conclure que le Sacrifice propitiatoire n'est pas un obstacle à la réünion, que la raison & l'autorité de vos plus habiles Docteurs reconnoissent être lié inseparablement avec la presence réelle du corps de Jesus-Christ dans le Sacrement. 4. Vous ne pouvez pas dire que le Sacrifice propitiatoire soit un article fondamental qui empêche la réünion, puisque vos plus habiles Docteurs viennent de le reconnoître, & que nul homme raisonna-

ble ne peut s'empêcher de l'avoüer avec eux ; & puisque la presence réelle est le fondement sur quoi est bâti ce Sacrifice. *C'est ici le sacrifice pour lequel les Papistes combattent tant, qui est ici bâti par eux sur la presence corporelle de Christ, &c.*

Tous les habiles Sacramentaires raisonnent comme ces Theologiens ; Hospinien qui nous rapporte leurs sentimens, dit sans hesiter, *que la presence corporelle est la source de la Messe Papale.* CORPORALIS *præsentia est fons Missæ Pontificiæ* ; & il ajoûte que la presence corporelle & réelle subsistant, le faux Sacrifice ne peut être renversé, Hist. Sacram. p. 2. fol. 5. *Corporali præsentiâ subsistente pseudo-Sacrificium Eucharistiæ everti non potest.* Or vous voulez que la presence réelle subsiste ; vous ne devez donc plus penser à renverser le Sacrifice qu'elle soûtient. Vous dites que la source est bonne : Vous ne pouvez donc pas dire, que le ruisseau qui en vient soit mauvais. Ceux qui ont passé pour plus gens de bien parmi vous, & que vous regardez comme Martyrs, ont crû & approuvé la Messe ; vous ne pouvez donc pas la condamner, ni dire qu'elle est préjudiciable au salut. Jean Hus que vous mettez en ce rang, & même au premier rang, a fait profession de

croire le Sacrifice de la Messe, comme propitiatoire pour les vivans & pour les morts. *Tract. de Sacram. corp. & sang. Christ.* c. 1.

Mais ce qu'il y a de plus fort en cette matiere, c'est que les Confessions des Protestans ne nient pas la Messe, comme la Confession de Witemberg dit dans le titre de l'Eucharistie : *Que si l Eucharistie est celebrée de telle sorte, que selon l'institution de Jesus-Christ on y annonce sa mort, & l'on donne aux Fidelles le Sacrement de son corps & de son sang ; elle peut s'appeller sacrifice*, c'est-à-dire, comme elle s'explique auparavant, *un sacré culte de Religion & l'application du merite de la Passion de Jesus-Christ* ; qui est justement ce qu'elle ne veut pas qu'on condamne, non plus que les Leçons que l'Eglise tire ordinairement des Epîtres des Apôtres, & les prieres qui precedent la consecration, ou qu'on fait aprés la distribution de l'Eucharistie. Mais ce qui est plus remarquable & qui doit entierement convaincre ceux qui ont resisté jusques-ici à la reünion, à cause du Sacrifice de la Messe ; c'est que ceux de la Confession d'Ausbourg, avec lesquels nos Protestans François se sont unis, parlent ainsi dans l'article de la Messe pour instruire le peuple.

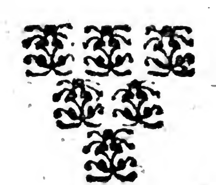
C'est à tort & faussement qu'on accuse nos Eglises d'avoir aboli la Messe : car nous avons retenu la Messe, nous la celebrons avec toute sorte de reverence, nous avons retenu presque toutes les ceremonies accoûtumées, excepté le mélange de quelque chant Allemand, que nous avons ajoûté au Latin. FALSÒ *accusantur Ecclesiæ nostræ quod Missam aboleant, retinetur enim Missa apud nos, & summâ reverentiâ celebratur, & usitatæ ceremoniæ ferè omnes præter quam quod Latinis cantionibus admittuntur alicubi Germanicæ, quæ additæ sunt ad docendum populum.* La Confession explique ensuite la necessité & l'usage des ceremonies, & conclut que la Messe publique à été celebrée dans l'Eglise ancienne ; elle cite saint Chrysostome qui dit que le Prêtre est à l'Autel, & qu'il en admet les uns à la Commmunion, & en rejette les autres ; & les Decrets du Concile de Nicée qui ordonne qu'il y ait un Prêtre qui dise la Messe, ou comme parlent les Grecs, qui celebre la sacrée Liturgie, qui distribuë le corps & le sang de Jesus-Christ, que les Diacres reçoivent selon leur rang, dit le Canon, aprés les Prêtres, & les Prêtres de l'Evêque ou du Prêtre, la sacrée Communion. Voici le Canon rapporté plus au long par les Cen-

turiateurs de Magdebourg Cent. 5. ch. 9. col. 866. qui montre évidemment qu'au temps de ce Concile on croyoit la Messe. *Le saint & grand Concile a appris qu'en quelques lieux ou villes, les Diacres presentent aux Prêtres la grace de la sacrée Communion, ce qui n'a été ordonné par aucun Canon, & qui n'a point été pratiqué que par ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir;* (c'est ce que nous appellons la Messe,) *qu'il n'y a que les Prêtres qui puissent dire.* Et ce qu'ajoûte le Canon, & que ceux de la Confession d'Ausbourg n'ont pas osé citer: *Il n'y a que les Prêtres qui donnent la Communion à ceux qui offrent le* CORPS DE CHRIST. C'est encore un coup ce que nous appellons la Messe, que l'on disoit comme vous voyez du temps du Concile de Nicée. Il est vrai que cette Confession s'emporte contre les Messes privées, mais elle reconnoît toûjours les Messes communes, qu'elle dit avoir été en usage dans l'ancienne Eglise; ce qui suffit pour obliger nos Protestans François de confesser que le Sacrifice de la Messe, au lieu de les détourner, les doit porter à se réünir au plûtôt à l'Eglise; *Quoties veteres de Missa loquuntur, apparet eos de quâdam communi Missâ loqui.* Ils ont bien osé dire, qu'avant saint Gre-

goire on ne parloit point de Messe particuliere; c'est en tout cas nous donner un grand temps, que plus de mille ans de possession pour les Messes particulieres. Mais vous, Messieurs les Protestans François, vous ne pouvez vous empêcher d'assister aux grandes Messes, comme nous parlons, ou aux Messes communes, comme ils parlent; puisque la Confession d'Ausbourg reconnoît qu'elles ont été celebrées dans toute l'Antiquité. Cependant pour faire voir combien ces Docteurs ont peu de bonne foi, & pour établir à même temps d'une maniere invincible la verité du Sacrifice; n'est-ce pas de la Messe que parlent les Centuriateurs de Magdebourg dans la Centurie 4. quand ils blâment saint Ambroise de n'avoir pas bien écrit ni de la Transsubstantiation, ni de l'application de l'Eucharistie pour les morts, & qu'il se sert d'expressions que personne n'a employées devant lui, *offrir le sacrifice, offrir la Messe.* Ils blâment encore plus saint Cyprien Cent. 3. ch. 4. col. 83. lig. 34. qui dit que le Prêtre étoit en la place de Jesus-Christ, & offroit à Dieu le Pere un Sacrifice, *vice Christi fungi.* Il faudroit encore plus blâmer le Concile de Calcedoine où il est parlé de la Messe & de plusieurs Messes. *Le lende-*

main aprés avoir dit nos Messes; en l'Act. 11. ch. 13. Voyez les Controverses familieres Leçon de la Messe p. 309.

Qu'est-ce donc qui vous empêche de vous réünir avec nous, & de venir à la Messe? c'est l'adoration qu'on y fait. Luther dont la Confession d'Ausbourg doit expliquer les sentimens, puisqu'elle a été faite pour faire entendre sa Religion, de laquelle il offrit la Confession à Ausbourg, dans le Livre de la captivité de Babylone feüille 69. qui se trouve au 2. Tome de ses Oeuvres, parle ainsi: *Voilà le veritable culte de Latrie, que nous devons rendre à Dieu pendant la Messe.* Ecce *hic est verus cultus Latriæ quem in Missâ debemus persolvere.*



CHAPITRE III.

DE L'ADORATION.

Où il eſt montré que les Pretendus Reformez ſont obligez à la réünion, s'ils veulent entendre ce que nous croyons, ce que croyent leurs Freres Lutheriens, & ce qu'ont crû les Peres de l'Egliſe qui ne ſont ſuſpects ni à eux ni à nous.

SECTION I.

Ce que nous croyons de l'Adoration de l'Euchariſtie, eſt ſuffiſant pour ramener à l'Egliſe nos Freres ſeparez.

UN des plus forts motifs que les Miniſtres apportent pour empêcher la réünion, ſe prend de l'adoration que nous rendons à l'Euchariſtie. C'eſt-là la barriere où ils arrêtent nos pauvres Freres ſeparez ; c'eſt la grande muraille de la diviſion, puiſque

Daillé qui a écrit le premier sur ce sujet après le Synode de Charenton, employe toute la force de son raisonnement dans son Apologie pour la soûtenir; ce qui est une rreur insupportable. Le Ministre Brochard dans son Dialogue page 48. la prend pour la plus grande cause de leur rupture, & pour l'obstacle invincible de la réünion. Le Ministre Amyraud est de leur sentiment dans son Livre de la separation page 238. Noguier dans sa Réponse à Monsieur de Condom, page 282. dit, *qu'elle fait une si grande difference de nous aux Lutheriens, qu'elle leur sera toûjours un sujet de l'éloignement de l'Eglise Romaine.* Le Ministre Claude en fait par tout son bouclier pour se deffendre de la réünion. Je crois donc qu'il est important de lever tellement cette difficulté, qu'elle ne puisse plus faire de peine à ceux qui cherchent la verité de bonne foi. Je ne veux pour cela, sinon que nos Freres separez écoutent nôtre Doctrine, & qu'ils ne s'en rapportent pas à leurs Ministres qui la déguisent, & qui la corrompent, mais à l'Eglise Romaine, comme elle l'enseigne & comme elle la pratique. Voici donc comme parle le Concile de Trente au chap. 5. de la Sess. 13. *Il n'y a point lieu de douter que les fideles Chrêtiens, selon la coûtume receuë de tout temps*

dans l'Eglise universelle, n'adorent le trés-saint Sacrement du même culte de Latrie que nous rendons au vrai Dieu.

Voilà où s'arrêtent les Ministres ; & parce qu'ils veulent entretenir dans l'erreur les Peuples qui les écoutent, ils n'ajoûtent jamais la raison qu'apporte le Concile, expliquant dans les paroles suivantes l'objet de nôtre adoration ; mais voici ce qu'il ne faudroit pas obmettre : *Parce*, dit-il, *qu'il n'est pas moins adorable pour avoir été institué par Christ pour être receu. Car nous croyons present dans ce Sacrement le même Dieu duquel le Pere Eternel a dit, l'envoyant en terre, que tous les Anges l'adorent ; lequel les Mages prosternez en terre, ont adoré ; lequel enfin, selon que nous le témoigne l'Ecriture, a été adoré par les Apôtres.* Aprés avoir ainsi expliqué sa doctrine, & sur qui tombe l'adoration que nous rendons au Sacrement, il nous enseigne dans le Canon 6. de cette session 13. ce qui fait article de foi, & ce qu'il faut croire sous peine de damnation.

Si quelqu'un dit, ajoûte-t-il, *qu'au saint Sacrement de l'Eucharistie, il ne faut pas adorer du culte de latrie, non pas même exterieur, Jesus-Christ Fils unique de Dieu ; & par même moyen, qu'il ne le faut pas honorer d'une fête particuliere, ni le porter en*

procession, ni le montrer publiquement au peuple afin qu'il l'adore; & que ceux qui l'adorent sont des idolatres, qu'il soit Anathéme.

Que peuvent condamner dans cette doctrine les personnes raisonnables ? on vous fait une peur injuste, mes freres, on vous fait craindre que vous ne rendiez à la creature le culte qui n'est dû qu'au Createur. N'avoüerez-vous pas de bonne foi, que c'est ce que vous font entendre les Ministres dans leurs Prêches ? n'est-ce pas ce qu'ils écrivent dans tous les Livres ? Or il est évident que vous ne pouvez pas être idolatres en adorant Jesus-Christ, qui est le Fils unique de Dieu ; c'est-là cependant l'adoration que l'Eglise vous oblige de croire & de rendre à Jesus-Christ dans le Sacrement. Croyez-la, rendez-la, vous êtes Catholiques On vous fait entendre que nous adorons le pain. Comment est-il possible que nous adorions le pain, nous qui croyons qu'il est changé au corps de Jesus-Christ que nous adorons uniquement de ce culte ? C'est pourquoi les Ministres dans leurs Chaires, & les Docteurs dans leurs Ecoles, ont grand tort d'accuser l'adoration des Catholiques au sujet de l'Eucharistie, & de dire, comme font les Professeurs de Saumur : *in synopsi controversiarum de religione, art. 26. de Cœna Domini.*

Thesi. 9. Que cette adoration a pour objet le pain, ou rien du tout ; parce qu'elle ne peut avoir pour objet le pain, qui n'est pas selon nous dans le Sacrement, ni rien du tout ; parce que nous adorons Jesus-Christ que nous croyons être dans le Sacrement. Et vous-mêmes êtes obligez de l'avoüer, aprés le Synode de Charenton, qui enseigne qu'on peut croire qu'il est dans le Sacrement ; & par une consequence que vous ne pouvez raisonnablement nier, qu'on peut l'y adorer s'il y est. Mais, dit M. Daillé, vous adorez le Sacrement, ce que ne font pas les Lutheriens ; vous croyez que Jesus-Christ est réellement le Sacrement, & les Lutheriens ne le croyent pas. Voici ses paroles au chap. 9. de son Apologie page 61. un peu avant le milieu. *Et quant à ce que l'on ajoûte, que de la croyance des Lutheriens sur le saint Sacrement de l'Eucharistie, il s'ensuit legitimement qu'il le faut adorer : je dis premierement que cela est faux ; car pour estimer que le Seigneur Jesus soit present dans le Sacrement, ils ne croyent pas pourtant qu'il soit réellement le Sacrement. Au contraire, ils tiennent avec nous que le Sacrement est vrai pain en sa substance, la consecration ne changeant rien en sa nature, mais faisant seulement que cette chair de Christ signifiée par le pain, se*

trouve là-presente, pour y être exhibée à ceux qui communient. Or posé que cela soit, (comme ils le tiennent,) il ne s'ensuit pas pourtant qu'il faille adorer le Sacrement: car de ce que Dieu est essentiellement present en toutes les creatures, conclurez-vous qu'il faille adorer toutes les creatures? Et là dessus il déclame dans toutes les pages suivantes contre les sentimens de l'Eglise Romaine, parce qu'il prétend, *qu'en adorant le Sacrement, nous adorons la creature; ce qui n'est pas permis, quelque excellent que soit le Sacrement: comme il n'estoit pas permis, ainsi que se l'imaginoient les Collyridiens qui rendoient à Marie le souverain culte, quelque excellente que soit cette creature, qui est la Mere de Dieu.*

Les Ministres parlent tous comme Daillé. Jurieu est dans le même sentiment, & Noguier aussi dans sa Réponse à Monsieur de Condom en la page 262. & les suivantes, où il dit: *L'adoration que l'Eglise Romaine rend au Sacrement, & qu'elle ordonne de lui rendre, fait une si grande difference de ces Messieurs aux Lutheriens, qu'elle nous sera toûjours un sujet d'éloignement de l'Eglise Romaine. La presence de Jesus-Christ,* continuë cet Auteur, *doit porter à l'adoration de Jesus-Christ, il est vrai; mais non à l'adoration de ce Sacrement,*

parce que c'est une adoration du pain.

En verité ce ne sont-là que des ambiguitez & des équivoques sur lesquels roulent tous les discours des Ministres, qu'il est aisé de dissiper par la seule exposition de la doctrine de l'Eglise que nous venons de faire. Mais pour répondre à toutes les chicanes, nous ne disons pas que Jesus-Christ soit réellement le Sacrement; c'est-là une pure imagination de M. Daillé. Nous disons bien que Jesus-Christ est réellement dans le Sacrement : mais nous ne disons pas qu'il soit réellement le Sacrement. Quoi ! parce que Jesus-Christ est sous les especes du Sacrement, s'ensuit-il de-là que Jesus-Christ est les especes qui le couvrent ? qui a jamais dit cela, & qui peut tirer cette conclusion que tire Daillé ? ne seroit-elle pas tout-à-fait ridicule & extravagante ? c'est comme qui diroit, la manne étoit cachée dans l'urne d'or, donc la manne étoit l'urne. Le saint Esprit paroissoit en forme de colombe; donc il étoit la colombe. Et pour me servir des exemples & des termes de M. Daillé, Dieu est dans les creatures : donc il est les creatures. Le corps de Jesus-Christ est dans le ciboire : donc le corps de Jesus Christ est le ciboire. Des raisonnemens aussi irreguliers que ceux que fait Monsieur Daillé dans son Apolo-

gie, & les autres Miniſtres aprés lui, viennent de ce que ces Meſſieurs n'ont pas voulu diſtinguer le corps de Jeſus-Chriſt ſous les ſignes ou ſous les eſpeces, d'avec les eſpeces mêmes, ou les voiles qui le couvrent : Nous croyons bien que Jeſus-Chriſt eſt ſous ces voiles ou ſous ces accidens ; mais jamais aucun Docteur Cathotholique n'a écrit, ni même penſé que le corps de Jeſus-Chriſt fût ces eſpeces ou ces accidens. Que s'ils prennent le Sacrement pour le corps même de Jeſus-Chriſt, nous leur avoüons tous, & ils ſont obligez de l'avoüer avec nous, quiil eſt adorable du culte de latrie. Pourquoi eſt-ce donc que ces Meſſieurs ſe forment des chimeres, & que ſur ces chimeres ils damnent leurs freres & les empêchent de ſonger à la réünion ? Ne voyent-ils pas bien que quand le Concile dit qu'il faut adorer le Sacrement, il entend ce qu'il y a de principal dans le Sacrement, ſçavoir le corps de Jeſus-Chriſt qui eſt ſous ces ſymboles. En effet il s'explique lui-même, & il nous apprend, comme nous venons de le rapporter, que c'eſt Jeſus-Chriſt qu'il faut adorer dans le Sacrement ; que l'adoration ſe termine à celui qui eſt le Fils unique de Dieu, que les Anges même ont eû commandement d'adorer. C'eſt ce-

lui-là qu'il pretend que nous adorions d'un culte de latrie qui se termine à lui. *Si quelqu'un dit, qu'au Sacrement de l'Eucharistie il ne faut pas adorer du culte de latrie Jesus-Christ Fils unique de Dieu, qu'il soit anatheme. Can. 6. sess.* 13. Le Concile ne dit pas qu'il faut rendre ce culte aux voiles, ou aux especes qui couvrent Jesus-Christ dans le Sacrement. Mais aprés tout ne dit-il pas au chap. 5. de la sess. 23. *Que tous les fideles Chrétiens, selon la coûtume receuë de tout temps en l'Eglise, adorent le Sacrement du même culte de latrie que nous rendons au vrai Dieu.* Oui; mais achevez de rapporter ce que dit le Concile de Trente, & ne le coupez pas par la moitié. *Car nous croyons*, continuë le Concile, *que ce même Dieu est present en ce Sacrement, duquel le Pere Eternel l'envoyant en terre a dit, que tous les Anges l'adorent.* Vous me faites souvenir d'un celebre Ministre, qui prêchant de l'adoration de la croix, & voulant montrer que nous rendions au bois le souverain culte, il dit avec un air de déclamation; Ne disent-ils pas la Semaine Sainte; *Ecce lignum crucis, venite adoremus.* Je lui répondis: Vous avez laissé ce qui est de plus essentiel; car on ajoûte: Voilà le bois de la croix, auquel le Sauveur du monde a été attaché,

adorons-le. *In quo salus mundi pependit*, *venite adoremus*. Cela veut dire que quelque culte que nous rendions à la croix & aux especes sacramentelles, ce n'est toûjours que par rapport à Jesus-Christ qui nous les rend venerables, & que ce n'est jamais un culte de latrie absolu, comme si nous reconnoissions quelque merite & quelque vertu dans ces choses prises en elles-mêmes. Ainsi quand vous nous objectez que nous adorons le Sacrement, ne sçavez-vous pas que c'est Jesus-Christ que nous adorons, lequel nous croyons être dans le Sacrement ? Nous nions donc à Noguier, aux Ministres de Saumur, & à tous Ministres de l'Univers, que nôtre adoration soit l'adoration du pain ; car si vous ne déguisez pas nôtre Doctrine, vous étes obligez de reconnoître qu'il est impossible que nous adorions le pain : puisque nous croyons qu'il n'y a pas de pain, parce que la substance en est détruite pour faire place au corps de Jesus-Christ. Que si l'on vouloit dire avec les Theologiens de Saumur, que si l'objet de l'adoration n'est pas le pain, ce n'est donc rien du tout, nous le nions, & on ne le prouvera jamais. Car nous croyons que c'est le corps de Jesus-Christ qui se trouve dans le Sacrement, & non-seulement nous le croyons, ap-

puyez, comme nous sommes sur sa parole dans treize passages de l'Ecriture, ou dans l'institution de ce Sacrement, & sur cette parole, comme elle a été expliquée par les Peres & par les Conciles, lorsque l'Eglise étoit dans sa pureté. Mais vous avoüez vous-même que nous le pouvons croire, & que cette croyance n'est pas un sujet de la separation. Or demandons à tous nos Freres separez qui voudront agir sans passion, qu'ils nous répondent en conscience, si Daillé & tous les Ministres ne trouvant point d'inconvenient à croire que *la chair de Jesus-Christ soit presente en la Cene pour être exhibée à ceux qui communient*, comme nous venons de le montrer par ses propres paroles; quel inconvenient ils peuvent trouver dans l'adoration de cette chair-là même de Jesus-Christ, puisqu'elle est adorable par tout où elle se trouve presente. Pour éclaircir entierement cette difficulté que font naître les Ministres, & ôter toutes les équivoques sur lesquelles ils établissent des raisonnemens, qui n'ont aucun fondement ni dans nôtre doctrine, ni dans la verité, demandons les sentimens de nos Freres separez. Quand vous dites qu'il ne vous est pas permis d'adorer le Sacrement, ni d'obeïr à l'Eglise Romaine qui commande cette adoration

du Sacrement, que croyez-vous qu'elle entend par le Sacrement ? mais voulez-vous le sçavoir par la doctrine de l'Eglise même, quoi que nous vous l'ayons assez dit, je vous le dis encore en un mot avec le Concile de Trente : Qu'il faut adorer le même Jesus-Christ que les Anges adorent, comme il l'explique dans le chap. 5. de la sess. 13. où il apporte la raison pourquoi il faut adorer le Sacrement, & plus precisément dans le Canon 6. qui fait seul l'Article de Foi : c'est qu'elle vous oblige de croire *qu'au Sacrement, il faut adorer du culte de latrie Jesus-Christ Fils unique de Dieu.* Voilà l'objet de l'adoration au Sacrement : Pouvez-vous contester la justice de cette adoration, ayant admis la presence de ce même Jesus-Christ au Sacrement pour le moins comme une chose supportable dans vos Freres les Lutheriens ? que deviendront donc toutes les declamations de Monsieur Daillé, qui roulent sur ce principe ; Que vôtre conscience ne vous permet pas d'adorer la creature. Principe, qu'il explique & qu'il étend avec une éloquence si étudiée, depuis le chap. 9. de son Apologie. Vous parlons-nous d'adorer la creature ? nous vous parlons d'adorer au Sacrement Jesus-Christ vôtre Createur & vôtre Redempteur, puisque la

la creance qu'il y eſt, n'a nul venin. C'eſt-là la doctrine de l'Egliſe Catholique, que vous ne pouvez refuſer raiſonnablement d'embraſſer avec le Concile de Trente, aprés le decret que vous avez fait l'an 1631. au Synode de Charenton. Que ſi vous voulez ſçavoir la Doctrine de l'Egliſe par ſa pratique, & par les ſentimens de tous les fidelles ; demandez aux plus ſimples, qu'eſt-ce qu'ils pretendent faire, quand ils ſe mettent à genoux pour adorer le Saint Sacrement ? & ils vous répondront tous que c'eſt Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu, leur Createur & leur Redempteur, qu'ils croyent être dans le Sacrement qu'ils pretendent adorer. Pouvez-vous donc blâmer le culte de leur Religion, & l'apporter comme un empêchement à la réünion ; vous ſur tout qui étes perſuadez qu'ils peuvent croire qu'il eſt au Sacrement, ſans que leur croyance ait rien de contraire à l'honneur ſouverain qu'ils doivent à Dieu?

Mais dans les Ecoles on parle de l'adoration des ſignes, des eſpeces, des ſymboles, des accidens. Allez-vous-en donc dans les Ecoles, & vous y prendrez le parti qu'il vous plaira, parce que ce qu'on y dit ſont des ſentimens particuliers qui peuvent ſe ſoûtenir ſans troubler la Foi de

tout où il est ; & nul Ministre quelque opiniâtre qu'il soit, ne le peut nier. Ou vous entendez par le Sacrement les symboles exterieurs, & les accidens sensibles qui sont proprement le signe. Je vous dis positivement que dans ce sens, & pris absolument en eux-mêmes, ils ne doivent pas être adorez du culte de latrie ; mais reverez d'un culte inferieur, qui convient à tous les Sacremens, & que M. Daillé ne refuse point en particulier à l'Eucharistie.

Mais il n'est pas besoin de toutes ces distinctions, il suffit de dire & de croire que nous adorons Jesus-Christ dans le Sacrement. Nous l'adorons sous les symboles, comme on l'adoroit en terre avec ses habits. Faloit-il l'en dépoüiller pour l'adorer, & pour ne pas être idolatre ? faisoit-on cette separation par l'esprit & par l'imagination, pour ne le pas confondre dans le culte avec ses habits qui n'étoient pas adorables ? Non, toutes ces précautions n'étoient pas necessaires. On l'adoroit simplement couvert comme il étoit de ses habits, encore qu'ils ne fussent pas le motif de leur adoration. Regardez donc les symboles, ou les especes, comme les habits de Jesus Christ dans le Sacrement ; selon la subtile & devote allusion de saint Bernard dans le Sermon qu'il a fait des

deux Disciples qui alloient en Emmaüs. Dites comme saint Augustin au Sermon 119. du temps : Je regarde les vétemens, mais j'adore celui qui est vétu ; & alors toutes vos difficultez cesseront. Regardez-les comme les langes (pour me servir de l'expression de Melancton même) dont Jesus-Christ étoit couvert dans sa créche ; & vous n'aurez pas plus de difficulté à cette adoration, qu'en a eu ce celebre Lutherien, qui demandoit seulement pour se réünir avec vous dans cette créance, ce que l'Eglise Catholique vous accorde de tout son cœur, je veux dire que vous rapportiez vôtre adoration au corps de nôtre Seigneur Jesus-Christ ; ce qui se fait naturellement, & ce que nous ne manquons pas de faire.

Cette Doctrine que je viens d'expliquer, & à laquelle je ne crois pas qu'aucun homme raisonnable puisse trouver à redire, est la Doctrine du Cardinal Bellarmin tom. 2. liv. 4. de l'Eucharistie chap. 29. & de tous les Docteurs Catholiques, comme il l'asseure avec raison, quand il dit : *Qu'il n'y a aucun Catholique qui enseigne que les symboles exterieurs doivent être d'eux-mêmes proprement adorez du culte de latrie, mais seulement de quelque culte inferieur qui convient à tous les Sacremens.*

Nous apprenons la même Doctrine de Vasquez sur la 3. partie, dispute 108. chap. 12. Les especes sacramentelles, dit-il, sont choses inanimées d'elles-mêmes, incapables d'honneur & de culte, sinon en tant qu'elles sont jointes avec Jesus-Christ qu'elles contiennent. Ce ne sont pas les accidens qu'on adore, mais Jesus-Christ qui est sous les accidens. C'est ce que dit le Cardinal Caïetan, que cite le même Vasquez, & c'est ce qu'il enseigne contre Luther ; c'est-à-dire, qu'il ne peut y avoir d'idolatrie dans l'adoration du Sacrement, ou pour ôter toutes les équivoques, de Jesus-Christ même au Sacrement. 2. tome de ses Opuscules, text. 2. chap. 10. Ces sentimens sont si conformes à l'Ecriture & à la raison, que les plus raisonnables d'entre les Protestans mêmes, déchargent en cet endroit l'Eglise Romaine du soupçon de l'idolatrie, dont les Protestans les plus passionnez & les plus opposez à la réünion & au bien public, tâchent de la noircir. Le sçavant Forbesius Evêque d'Edimbourg dans les considerations pacifiques qu'il propose pour l'union, livre 2. de l'Eucharistie ch. 55. dit que c'est en vain que plusieurs Protestans accusent ceux de la Communion de Rome

d'être artolatres, c'est-à-dire adorateurs du pain. Car par une supposition fausse (dit-il, parce qu'il est Calviniste); mais ni impie, ni heretique, ni contraire directement à la foi, ils adorent Jesus-Christ qu'il faut veritablement adorer. Car ils enseignent qu'il faut distinguer en l'Eucharistie dans son intention le corps de Jesus Christ d'avec le signe visible, & qu'il faut adorer Jesus-Christ & non pas le Sacrement, parce que ces especes sont des choses creées & sans ame, lesquelles consequemment sont incapables d'adoration. Dieu est Dieu dans l'ame de l'homme, comme dans son Temple; ce n'est pas à dire pourtant que l'ame soit adorable. C'est ce qu'enseigne, dit-il, Suarez tom. 1. quest. 75. article 8. dispute 65. §. 1. Ce celebre Protestant prouve le sentiment de l'Eglise Romaine par Vasquez, dont il a exprimé non-seulement la doctrine, mais les propres paroles que nous avons citées, par Suarez & par le Cardinal Bellarmin. Il n'y a aucun Catholique, dit ce Cardinal, comme l'asseure ce Protestant, & comme il l'a dit en effet, qui enseigne qu'on doive adorer les symboles exterieurs d'eux-mêmes, & proprement d'un culte de latrie: Pourquoi donc opposer ce fantôme au simple peuple, & aux

ignorans du parti pretendu reformé, pour les éloigner de l'Eglise, puisque leurs Docteurs mêmes sont persuadez que son culte n'a rien qui sente l'Idolatrie ? ce sont de ces sortes de malices que la seule opiniâtreté suggere pour soûtenir une mauvaise cause & pour entretenir un parti, dont les plus sages se détrompent.

SECTION II.

Qu'il est impossible que nous soyons idolatres au sujet de l'Eucharistie.

IL ne faut pas penser que ce sentiment soit particulier parmi les Docteurs Catholiques ; car ce n'est pas seulement la Doctrine du Cardinal Bellarmin, de Suarez & de Vasquez, ainsi que le reconnoissent les Protestans mesme ; c'est aussi celle de la Sorbonne, & generalement de toute l'Eglise, qui n'a point d'autre objet d'adoration en l'Eucharistie, que Jesus-Christ voilé des accidens du pain. Cela parut lorsque à la priere du Pere Veron, la Sorbonne fut consultée sur cette proposition de Monsieur Daillé, en la page 63. de sa Lettre à Monsieur de Monglat, qui par une fausse supposition, accusoit l'Egli-

se Romaine d'adorer une creature, en adorant la substance voilée des accidens; elle s'explique, & dit anathéme à tous ceux qui seroient dans cet erreur sur le sujet de l'adoration de l'Eucharistie. Voicy comme parle Daillé, & jusqu'où il porte ses dernieres subtilitez pour défendre son Heresie; je le fais parler seul, parce que les Ministres de ce temps, comme Monsieur Claude & Noguier que nous avons citez, tombent dans ses sentimens, & avoüent sa doctrine.

Monsieur Chaumont, dit-il, *change la question, qui est, s'il s'ensuit de l'opinion des Lutheriens, non qu'il faille adorer le corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie, comme le pose Mr Chaumont; mais qu'il faille adorer l'Eucharistie mesme, comme je le crie & le proteste au commencement du chapitre 9. de mon Apologie. Or il y a bien à dire entre ces deux adorations, tant au fonds, que par le rapport qu'elles ont à l'opinion Lutherienne, qu'il faut adorer l'Eucharistie mesme; la derniere s'adressant à un certain objet subsistant, au lieu où elle se porte, sçavoir à la substance voilée des accidens du pain & du vin. De façon, que presupposé que cette substance-là soit une creature, cette adoration qu'on luy rend sera de necessité un service illicite & défendu de Dieu : au lieu que la*

premiere adoration (qu'il faille adorer le corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie) est seulement vaine & inutile, & tombe par maniere de dire dans le neant ; s'abusent, non en ce qu'elle s'addresse à un objet qui n'est pas adorable, comme fait l'autre ; mais en cecy seulement, que par erreur elle le cherche, & pense l'embrasser où il n'est point. Ce sont là les paroles du Ministre Daillé en sa Lettre à Monsieur de Monglat, page 63. au commencement ; & voicy ce que dit la Sorbonne sur sa doctrine.

Les soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, répondent, que le fait est faux & imposé à l'Eglise Catholique, laquelle adorant la saint Eucharistie, ne croit-y adorer autre objet subsistant voilé des accidens du pain & du vin, que Jesus-Christ ; dit anatheme à ceux qui y voudroient adorer autre substance quelconque, & est faussement supposé par l'Auteur, qu'il y a plus de danger en l'adoration du Catholique, qu'en celle du Lutherien, à cause que le Catholique adresse son adoration à un objet qui n'est pas adorable, & ainsi que son service est de necessité illicite & défendu de Dieu, étant vray que l'objet que le Catholique y adore, est Jesus-Christ adorable par tout où il est : & ainsi en l'Eucharistie, en laquelle l'Eglise Ca-

tholique, aprés la consecration ne connoît ni ne reconnoît autre substance que Jesus-Christ. C'est pourquoy elle n'y en adore ni n'en peut adorer d'autre ; & quand par inconsideration ou autrement, au lieu de l'Eucharistie, seroit proposé un pain non consacré, le Catholique n'entend & ne croit adôrer, ni pouvoir adorer ledit pain, & ne le veut adorer, ni autre objet subsistant que Jesus Christ. Ce 18. Avril 1643. signé en l'original, Jacques Hennequin, Emmerel, Perreret, Dufresne, de Mincé, Chappellas, M. Cantat, Brousse, Judas, A. de Machy.

Vous voyez par la seule exposition de la Doctrine Catholique, quelle est l'illusion de Daillé & de tous les Ministres qui s'opposent à la réunion sous de vains pretextes. Ils s'abusent eux-mesmes, & abusent les peuples qui les suivent. Nous n'adorons que Jesus-Christ voilé des accidens, & nous jurons & nous protestons que nous ne voulons point d'autre objet de nôtre adoration ; nous croyons mesme qu'il ne peut y en avoir d'autre, & nous disons anathéme à tous ceux qui voudroient adorer autre substance que ce soit sous ces symboles. Cessez donc d'abuser les peuples par cette illusion de l'adoration de l'Eucharistie, comme si elle étoit di-

stincte de l'adoration de Jesus Christ present dans le Sacrement. Passez-nous cette proposition, que vous jugez adorable Jesus-Christ voilé des accidens de l'Eucharistie, & qu'il n'y a point de danger de l'y adorer; & vous voila Catholiques. Or vous ne pouvez vous empêcher d'avoüer cette proposition, ni consequemment d'être Catholiques, si vous ne voulez être opiniâtres. Je le démontre par Daillé même dans le chapitre 9. de son Apologie page 65. *L'adoration de l'Eucharistie*, dit-il, *est une suite de leur doctrine* (des Catholiques) *sur ce point, quant au droit & quant au fait. Quant au droit, si le sujet qu'on nomme le sacrement de l'Eucharistie, est en sa substance, non du pain, comme nous le croyons, mais le corps de Christ, comme ils le tiennent; il est évident qu'on le peut & qu'on le doit adorer, attendu que le corps de Jesus-Christ est un sujet adorable. Et quant au fait, qui ne sçait qu'il n'y a aucun article en leur Religion, qu'ils avoüent plus publiquement, qu'il pressent plus severement, qu'ils exercent plus devotement, que cette adoration.*

Si l'objet de nôtre adoration, est non la substance du pain, mais le corps de Jesus-Christ; nous pouvons & nous devons la rendre à Jesus Christ que nous croyons pre-

ſent en l'Euchariſtie, comme Daillé en convient. Or nous declarons, & il eſt vray, que nous n'avons point d'autre objet de nôtre adoration, que le corps de Jeſus-Chriſt voilé des accidens du pain. C'eſt nôtre doctrine, & quant au droit, & quant au fait, ce Miniſtre vient de le confeſſer, & vôtre parti a declaré dans le Synode de Charenton, qu'on peut croire la preſence du corps de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie : donc vous ne pouvez pas nier qu'on ne puiſſe rendre cette adoration au corps de Jeſus-Chriſt quant au droit, & qu'on ne faſſe bien de la luy rendre quant au fait.

Ceſſez donc d'épouventer vos peuples, en leur faiſant apprehender l'Idolatrie de l'Egliſe Romaine au Sacrement, puiſqu'il eſt impoſſible qu'elle ſoit Idolatre, parce qu'elle n'adore que Jeſus-Chriſt au Sacrement, comme l'a défini le Concile de Trente, ſeſſ. 13. Can. 6. *Si quelqu'un dit, qu'au Sacrement, &c.* Et ſi vous avoüez à vos Freres Lutheriens, comme vous leur avez declaré, qu'ils peuvent croire ſans venin que Jeſus Chriſt eſt preſent au Sacrement ; vous leur avez avoüé malgré que vous en ayez, qu'ils peuvent auſſi l'adorer au Sacrement : vous avez auſſi avoüé à tous ceux qui peuvent croire, comme

nous le croyons, que Jesus Christ est present dans l'Eucharistie, qu'ils l'y peuvent adorer. Nous avons donc sujet d'exhorter tous ceux de vôtre communion de se réünir avec nous, & nous pouvons leur dire, puisqu'il n'y a point de venin à croire la presence de Iesus-Christ avec nous, vous ne devez pas refuser de l'adorer avec nous dans le Sacrement. Il faut lever icy une difficulté qu'on fait souvent au peuple; que si Iesus-Christ n'y étoit pas, comme s'il arrivoit que quelque Hostie ne fût pas consacrée, & qu'on la crût telle, l'on ne seroit pourtant pas pour cela Idolatre; car comme a fort bien remarqué Monsieur de Bruis, qui avoüe s'être converti en examinant de plus prés l'exposition de la doctrine de l'Eglise dans le Livre de Monsieur de Condom qu'il avoit combattu; si la Magdelaine, qui se mit à genoux pour adorer Iesus-Christ qu'elle croyoit être un Iardinier, se fut trompée, & que ce n'eût pas été en effet Iesus-Christ, son adoration n'eût pas été impie, mais sainte & fort religieuse, parce qu'elle se terminoit à Iesus-Christ, qu'elle croyoit être le Iardinier; il en est de même à l'égard de l'adoration qu'on rend à Iesus Christ dans l'Hostie qu'on tient pour consacrée. C'est ce que reconnoît Monsieur Daillé même vers la

fin de la page 89. & au commencement de la p. 90. de son Apologie, où il dit en termes exprés : *Si l'Hostie qu'ils appellent, étoit veritablement adorable, comme ils le croyent, j'avoüe encore que celuy qui en adoreroit une non consacrée à luy proposée sur l'Autel, ne pourroit être justement condamné d'avoir mal adoré.* Or est-il que nous croyons Iesus-Christ present ; c'est un fait dont on tombe d'accord, & nous le pouvons croire : c'est encore un fait dont vous tombez d'accord ; vous ne pouvez donc pas nier que l'Hostie ne soit adorable, & que nous ne fassions bien de l'adorer en effet, puisque nous n'adorons dans l'Hostie que Iesus-Christ nôtre Createur & nôtre Redepmteur, voilé des accidens du pain. C'est un droit qu'on ne peut contester, supposé la presence de Iesus Christ en l'Eucharistie, qu'on a declaré au Synode de Charenton, n'avoir nul venin, & n'être pas un juste sujet de separation.

Il n'y a donc point d'Idolatrie dans l'Eglise Romaine, & il n'y en peut avoir en quelque hypotêse que vous preniez le culte de Religion que les Catholiques rendent à Iesus Christ dans l'Eucharistie. Je diray bien davantage pour éloigner ce pretexte d'Idolatrie, dont vous épouventez nos Freres separez ; nous sommes aussi sûrs

de la presence du corps de Iesus-Christ dans l'Eucharistie, que nous sommes sûrs de sa Divinité; parce que cette presence nous est expliquée aussi clairement & aussi fortement dans l'Evangile, que sa Divinité même. En effet on ne peut croire que Iesus-Christ soit Dieu, sans croire qu'il nous ait donné son corps: car il ne peut non plus arriver que le corps de Iesus-Christ ne soit pas dans le Sacrement, aprés la promesse & l'institution de Jesus-Christ, qu'il peut arriver que la verité même soit mensonge, & que la lumiere soit tenebres. Mais quand par une supposition absolument impossible, nous nous tromperions, & que nôtre Seigneur ne seroit pas au Sacrement; encore ne serions-nous pas, & ne pourrions nous pas être Idolatres: parce que nôtre adoration a pour objet le corps du Fils de Dieu que nous croyons être voilé sous les accidens du pain, lequel étant veritablement le corps d'un Homme-Dieu, il est aussi un sujet veritablement adorable; & pour me servir de la confession que nous fait ingenûment le Ministre Daillé: *Comme tandis que nôtre Seigneur étoit en terre, presupposé qu'il y eut eu en Judée un homme qui luy eut ressemblé de visage, & qu'il fut arrivé à un des Apôtres d'adorer cét homme-la, au lieu du Seigneur; il faut*

confesser qu'en tel cas l'erreur eût excusé cette action, & ç'eût été trop de rigueur de la vouloir faire passer pour un service criminel, comme est l'adoration de la creature. Aussi quand par une supposition impossible, il se pourroit faire que Iesus-Christ ne fut pas dans l'Eucharistie, ce service que nous luy rendons, ne pourroit jamais être criminel, puisque nous ne le rendons pas à la creature, & qu'il se termine toûjours au Createur du ciel & de la terre, & au Redempteur de tous les hommes. C'est pourquoy ce Ministre se pouvoit épargner tout ce qu'il dit dans son Apologie contre les Idolatres : cela ne nous regarde pas plus que les P. R & nous ne le sommes, ni ne le pouvons être. Aprés tout, les comparaisons qu'il fait de nous avec les Gollyridiens, que S. Epiphane appelle adorateurs des creatures & Idolatres, parce qu'ils adoroient Marie comme une Déesse ; avec les Arriens, que les Peres ont appellé Idolatres, parce qu'ils croyoient que Jesus-Christ ne fût qu'une creature plus excellente que toutes les autres ; avec les Payens, parce qu'ils croyoient que Iupiter fût Dieu, ce qu'il n'étoit, ni ne pouvoit être. Toutes ces comparaisons, dis-je, sont hors de propos, & ne font rien contre nous. Les

culte de tous ces gens-là se terminoit à des objets à qui il n'étoit pas dû ; au lieu que nôtre adoration ne se termine point à la creature, mais à Jesus-Christ, qui est Dieu beni éternellement, & le Seigneur souverain de toutes choses. Or il faut avoüer qu'il n'y a point de crime en cela, mais une action de la plus sainte Religion ; puisque nous l'adorons comme nous le croyons être, & comme il est effectivement dans l'Eucharistie. Que s'ils avoüent eux-mêmes qu'on le peut croire sans venin, & que tout le danger soit que nous adorions la creature au lieu du Createur ; ce scandale cesse, puisqu'il est si éloigné de nôtre Religion d'adorer la creature, que l'Eglise à qui il en faut plus croire qu'à tous les Ministres, a défini expressement, que c'est à Jesus-Christ que se termine l'adoration que nous luy rendons au Sacrement. Nous avons apporté le Concile de Trente, qui ayant parlé dans le chapitre 5. de la Sess. 13. qui porte pour titre le culte qu'on doit rendre à l'Eucharistie, dit, que l'objet de nôtre adoration, c'est Jesus-Christ que nous croyons present, qui est nôtre Dieu, & que les Anges ont eû ordre d'adorer. De plus dans le Canon 6. qui est précis, & qui explique ce qu'on doit croire, rapportant le chapitre 5. comme il est mar-

qué à la marge, il déclare ; *Que si quelqu'un dit, que dans le sacrement de l'Eucharistie, il ne faut pas adorer d'un culte de latrie mesme exterieur Jesus-Christ Fils unique de Dieu ; qu'il soit anathéme.* Croyez cela, & vous ne serez plus anathéme : c'est ce que nous avons été obligez de redire pour répondre au Ministre Daillé dans sa Lettre à Monsieur de Monglat, où il fait son dernier effort ; & au Ministre Noguier contre l'expôsition de Monseigneur de Bossuet ; à Mr. Claude, qui exagere cette pretenduë difficulté dans tous ses Prêches & dans tous ses Livres, qui disparoîtront entierement par la seule lumiere de la doctrine de l'Eglise. C'est tellement nôtre doctrine qui paroît par la seule declaration qu'en fait le Concile de Trente, que non-seulement les Docteurs de Sorbonne l'expliquent de la sorte contre Daillé, aussi-bien que le Cardinal Bellarmin & Vasquez ; mais les Protestans qui veulent agir de bonne foy ; témoin Forbesius, que nous avons cité ; témoin David Tilenus, lequel dans son exhortation aux Ecossois au chapitre 12. dit, *que les Papistes n'adoroient ni le pain ni les accidens, mais le seul Jesus-Christ.* C'est pourquoy, dit-il, ils ne montrent pas le pain avant la consecration, de peur que le peu-

ple ne l'adore. *Non tamen panem adorandum esse dictitant : ideoque nondum consecratum populo ostendi vetant , ne ab imperitâ plebeculâ adoretur, sed neque post consecrationem in Transsubstantiationis Talegrapho accidentia sive subjecta adorari dicunt.* Le sçavant Evêque de Rochester, parmi les Protestans, fait un Traité de l'Eucharistie en sa Langue, où il enseigne dogmatiquement en la page 37. que ceux de la Communion de Rome, nient qu'il faille adorer les especes Eucharistiques. Ajoûtez-y enfin Daillé que nous venons de citer, lequel dans le chapitre 9. de son Apologie page 66. est obligé de confesser que nous ne sommes point Idolatres, si nous addressons nôtre culte à Jesus-Christ sous les Symboles de l'Eucharistie, & non au Sacrement même pris pour les seuls accidens qui voilent ce corps adorable. Ainsi nous voila à couvert de cét horrible reproche que les Ministres nous font pour nous rendre odieux aux simples de leur Confession ; puisqu'il paroît que nous leur declarons avec sincerité & avec verité dans la doctrine de l'Eglise, que nous adorons uniquement Jesus-Christ du culte de latrie dans ce Sacrement.

SECTION III.

Que les Lutheriens enſeignent l'Adoration & qu'ils la pratiquent, & qu'elle ſuit naturellement de la preſence réelle.

APrés tout ce que nous venons de dire, les Miniſtres font naître un autre incident par où ils trompent ceux de leur communion pour les y retenir. C'eſt qu'ils ſuppoſent, que quoyque les Lutheriens croyent la preſence réelle dans l'Euchariſtie, ils ne l'y adorent pourtant pas, & qu'ils enſeignent même qu'il ne faut pas l'y adorer. Au lieu que l'Egliſe Romaine croit qu'on l'y doit adorer, l'y adore en effet, & oblige les Catholiques à cette adoration : De-là vient qu'ils pretendent pouvoir participer à la communion des Lutheriens, & les admettre à la leur, ſans faire tort à la pureté de la Foy, & non pas ſe réünir avec nous. Mais il eſt aiſé de leur faire voir par le témoignage des Lutheriens-mêmes, que les Miniſtres ne ſont pas d'accord de ce fait avec leurs Freres les Lutheriens.

Je commence par Melanchton, qui a

composé luy-même la Confession d'Ausbourg, dont les Sectateurs ont été reçûs au Synode de Charenton : *Parce que leur doctrine*, dit le Decret d'union, *ne contient ni superstition ni idolatrie.*

Ce celebre Ministre, écrivant au Landgrave, dit, que dans Wittemberg, dans toute la Saxe, & dans toute la Misnie, on élevoit & on adoroit le Sacrement; & au lieu de desaprouver cette adoration, il veut seulement qu'on la rapporte à Jesus-Christ & non pas au pain; *Parce que*, dit-il, *Iesus-Christ y est comme dans son berceau avec ses langes & ses maillots. Adoratio non est referenda ad panem, sed ad Christum, panis est corpus Domini, cœna est, in pane est cum cunis fasciis & linteis.* Voilà comme il parle dans cette Lettre, & comme le rapporte Hospin. Part. 2. de son Histoire page 169. il s'explique là en Docteur, comme nous avons dit cy-dessus, & il parle comme le Cardinal Bellarmin, enseignant la doctrine de l'Eglise Romaine. *Nous adorons Iesus-Christ sous les especes, comme on l'adoroit autrefois vétu de ses habits, quand il conversoit parmi les hommes; comme on l'adoroit dans ses langes au temps de sa naissance.* Puisque Melancton veut seulement que l'on rapporte l'adoration au corps de Jesus-Christ & non

pas au pain ; nous n'avons pas besoin de cette finesse d'esprit, ni de ce rapport étudié ; nous, dis-je, qui croyons qu'il n'y a pas de pain, que sa substance a été détruite par la puissance de Dieu pour faire place au corps de Jesus-Christ : c'est pourquoy nous l'adorons tout simplement sans nous mettre en danger de le confondre avec la Creature.

Cette adoration des Lutheriens se rendoit à Jesus-Christ si constamment, que Calvin écrivant à Bucer, ne peut dissimuler son chagrin ; il les blâme d'ajoûter l'idolatrie à la réverie : & il dit qu'en croyant ce Sacrement adorable, ils mettent l'Idole dans le Temple de Dieu. *Deliria quoque secum Idolatriam trahebant quorsum illud Lutheri adorabile Sacramentum, nisi ut Idolum in Templo Dei erigatur.* Ep. ad Buce. pag. 18. Sont-ce de bons témoins pour prouver que les Lutheriens ne refusent pas l'adoration au corps de Jesus-Christ, & Calvin avoit-il raison de les accuser d'idolatrie, s'il n'eût été persuadé qu'ils l'y adoroient en effet ? cependant il les condamnoit sur le fait de réalité, & dans cét égard il avoit quelque droit de les accuser d'idolatrie, que les Ministres d'à present semblent avoir perdu par leur réünion. Car puisqu'ils sont

persuadez qu'on en peut croire la presence, ils ne peuvent plus en accuser l'adoration, ni de superstition, ni d'idolatrie; ils sont au contraire obligez de la reconnoître comme un culte souverain de la Religion Chrétienne, qu'elle est obligée de rendre à son Auteur. Je demande donc aux plus passionnez, avec quel front Monsieur Daillé & les autres Ministres peuvent aprés cela l'apporter pour un sujet de separation, & pour un motif qui puisse empêcher la reünion, sur tout aprés leur association avec les mêmes Lutheriens, qui croyent comme nous en ce point, & qui font comme nous. Ils ont appris cette Religion, & dans le dogme & dans la pratique de leur Maître Martin Luther, qui comme l'assûre Beze dans le Tableau qu'il en a fait, est le premier auteur de la Reforme. Oüi, ce venerable Luther au Tom. 7. de ses Oeuvres, traittant de l'adoration en la f. 370. dit expressement: *Que celuy qui ne croit pas que le corps & le sang de Jesus-Christ soit dans la Cene, fait bien, en ce qu'il ne les y adore, ni spirituellement ni corporellement; mais que celuy qui le croit, comme il a été demontré qu'il le faut croire; celuy-là ne peut sans peché refuser la reverence qui est duë au corps & au sang de Jesus-Christ.* Or la reverence qui est duë

au corps & au sang de Jesus-Christ, c'est l'adoration; comme il est évident, puisque c'est le corps & le sang d'un Dieu, & que Luther luy-mesme l'enseigne icy dans le mesme Livre où il parle de l'adoration.

J'ajoûte de plus que c'est une chose bien remarquable, que le mesme Luther ayant dit au commencement de la Reforme Prétenduë, dans le Livre qu'il écrivit & qu'il addressa aux Vaudois: *Que l'on ne devoit pas condamner comme Heretique ceux qui adoroient le Sacrement: parce que quoyque Jesus-Christ ne l'ait pas commandé, il ne l'a pas défendu.* Ecrivant sur la fin de sa vie, & répondant aux Articles des Docteurs de Louvain, l'an 1545. il enseigne *qu'il faut adorer le venerable Sacrement de l'Autel; qu'il faut adorer le corps de Iesus-Christ dans le pain parce qu'il y est present, & que cela présupposé, on ne peut luy refuser cette adoration sans peché.* C'est ce qu'il enseigne aussi dans un Sermon qu'il a fait contre les Sacramentaires, & dans son Catechisme, où quand il parle des Sacremens, il dit, *que celuy de l'Eucharistie est adorable.* Vous voyez donc par ces faits incontestables que nous venons de rapporter, que le pretexte que les opiniâtres apportent pour empêcher la réunion, qu'ils

qu'ils prennent de ce que les Lutheriens n'adorent pas le corps de Jesus-Christ en la sainte Cene, quoyqu'ils l'y croyent present; que ce pretexte, dis-je, est faux, & qu'on ne peut plus l'apporter doresnavant pour une raison de rupture, & pour un obstacle à la réünion. Cela est si vray qu'Hospinien le plus celebre Historien d'entre les Calvinistes, dit dans la preface de la 2. partie de son histoire page 11. que c'est en vain qu'on cherchoit de la difference entre la creance des Luthetiens & des Catholiques; mais sur tout dans le culte superstitieux, idolatre & excessif qu'ils rendent aux symboles exterieurs de la Cene. *Vt perperam inter ipsos sit discriminis, sed præcipuè superstitiosus Idololatricus & nimius erga symbola externa honos.* Or il faut remarquer que ce Calviniste appelle ce culte excessif, superstitieux & plein d'idolatrie: parce qu'il ne pensoit pas qu'on pût croire la presence du corps de Jesus-Christ, & qu'il n'y eût ensuite de cette croyance de la superstition & de l'idolatrie dans le culte d'adoration qu'on luy rendoit. Mais maintenant, qu'aprés la décision de Charenton, les Calvinistes de ce temps enseignent tout le contraire; ils sont aussi obligez d'avoüer que ce culte au lieu d'être superstitieux & plein d'idolatrie, est saint & plein d'une

veritable Religion. Ce n'est pourtant pas assez d'avoir prouvé invinciblement, que les Lutheriens croyent ce que nous croyons, & font ce que nous faisons, sur le sujet de l'adoration de Jesus-Christ en l'Eucharistie, il faut ajoûter pour lever entierement cét obstacle de la réünion, que les premiers Reformateurs Calvinistes enseignent, que s'ils croyoient la presence du corps de Jesus-Christ en la Cene, ils ne luy pourroient pas refuser l'adoration, afin que nous puissions conclure clairement contre les plus entêtez & les plus opiniâtres à s'opposer à la réünion, qu'ayant admis la presence du corps de Jesus-Christ, ils ne peuvent en separer l'adoration, ni l'apporter pour sujet du Schisme, ou de motif pour y perseverer. Calvin dit au livre de la participation de la Cene; *Que s'il est dans le pain, il faut l'y adorer.* Ce qu'il repete & prouve dans le Dialogue avec Hesusius Lutherien: & dans le dernier avertissement qu'il fait à Wesphale, il ajoûte; *Quò melius pateat, quàm detestabile sit, commentum de corporali præsentiâ, monemus necessariò secum trahere impiam idololatriam*: c'est à dire, traduisant fidelement ses termes latins: *Que pour faire voir combien c'est une chose detestable de s'imaginer que le corps de Iesus-Christ est present dans la Cene,*

nous vous donnons cét avis, que cette presence corporelle traîne aprés soy l'impie idolatrie. Cét impie Heresiarque appelle idolatrie l'adoration : parce qu'il croyoit que le corps de Jesus-Christ ne pouvoit être dans le Sacrement; mais s'il eût vécu aprés le Synode de Charenton, il l'eût sans doute appellée pieté & religion, où il eût condamné la démarche de ce Synode. Beze suit la doctrine de son Maître; *Ie ne puis,* dit-il parlant aux Lutheriens, *je ne puis assez m'étonner que croyant Iesus-Christ present corporellement dans la Cene, comme il est dans ciel, & qu'il vous y est donné effectivement, vous laissiez libre l'adoration de son corps. Car si j'avois cette croyance, je ne croirois pas seulement l'adoration même tolerable & religieuse, mais necessaire.* C'est ce qu'il dit dans son livre de la Cene du Seigneur, page 28. & plus au long dans le 3. volume de ses Traitez Theol. page 183.

Zuingle, qui est à la tête des Sacramentaires, dit, *que ceux-là commettent un double peché, & qui ne croyent pas manger le corps de Iesus-Christ & qui ne l'adorent pas. Ie ne vois pas que ceux qui croyent que Iesus-Christ est present dans le Sacrement, se puissent exempter de peché, s'ils ne l'y adorent; Iesus-Christ n'est nulle part,*

où il ne doive être adoré ; puisqu'il est Dieu par tout où il se trouve. In exegi Euchar. ad Luther. pag. 144. Voicy dans ses propres termes ce que je viens de luy faire dire en nôtre Langue. *Peccabunt, qui nec edi corpus credunt, nec adorant, &c. Si Christus hîc est, cur non peccent, qui non adorant? nusquam est Christus, ut istic non debeat adorari, nam & Deus non est uspiam ubì non debeat adorari.* Vous voyez donc clairement que les premiers Auteurs de la Reforme, sur la doctrine desquels les Pretendus Reformez ne peuvent refuser de se regler, conviennent que si l'on accorde la presence réelle du corps de Jesus-Christ en la sainte Cene, on ne peut sans peché luy refuser l'adoration ; & qu'ainsi cette muraille de division, laquelle les nouveaux Ministres s'efforcent d'élever, tombe par terre.

Mais encore que ce que nous venons de dire soit plus que suffisant pour convaincre nos adversaires, je veux me servir de deux raisons qui me paroissent fortes pour les persuader. La premiere se prend de la Foy, puisque nous sommes plus assûrez de la presence du corps de Jesus-Christ, que si nous le voyions de nos yeux, parce que nôtre persuasion est appuyée sur sa parole, qui est plus infaillible que nos sens. Or

puiſque le Synode de Charenton a declaré que c'eſt la foy des Lutheriens, qu'ils appuyent ſur la parole de Dieu ; & puiſqu'ils ſe ſont unis avec eux, ils ne peuvent croire que leur doctrine ſur la réalité eſt ſans ſuperſtition & ſans venin, à moins qu'ils ne croyent, que de croire que de l'adorer dans le Sacrement, eſt pour le moins une choſe innocente. La ſeconde raiſon ſe prend de la charité ; car ſi l'on permet aux Fideles de le croire ſans rien riſquer, on leur fait injuſtice de leur défendre de l'adorer, où ils peuvent croire qu'il eſt. Si donc c'eſt la veritable charité qui anime Meſſieurs de la R. P. R. pour s'unir avec les Lutheriens, comme ils veulent bien que nous le croyions ; ils ne nous en doivent pas moins à nous autres. *O douceur vrayement Chrétienne*, s'écrie Monſieur Daillé, parlant de cette union, en la page 44. de ſon Apologie ! *O douceur vrayement Chrétienne, digne d'être imitée par tous les Fidelles vivans, & conſacrée à la memoire de tous ceux qui vivront cy-aprés !* Hé ! pourquoy n'aurez-vous pas la meſme charité pour nous, puiſqu'il y a moins d'inconvenient à adorer le corps de Jeſus-Chriſt en la Cene, ſuppoſé qu'il y ſoit preſent, qu'à croire qu'il y eſt preſent en effet. Cependant vous ne trouvez pas

d'inconvenient à le croire ; vous n'en devez donc pas trouver à l'adorer : or il est sûr que nous sommes plus blessez que vous nous commandiez ou permettiez de le croire present avec les Lutheriens ; & que vous défendiez aux Lutheriens & à nous de l'y adorer. Je me sers d'autant plus volontiers de ces deux raisons, qu'elles ont été employées par un celebre Professeur en Theologie à Hidelberg. Ce Calviniste a parlé en bon Catholique, & il merite que nous l'écoutions ; & nos Freres separez devroient l'entendre encore plus volontiers ; puisque c'est un Docteur qui ne leur est pas suspect, & qui raisonne d'une maniere touchante & invincible. Monsieur Rossel autrefois Ministre de Cognac, dont on vient de m'écrire la mort, & qui a rendu l'ame aprés avoir reçu les derniers Sacremens, dans une foy pure & dans une charité ardente, & dont on a donné le journal de sa conversion, selon l'original écrit autrefois par luy-mesme ; ce Monsieur Rossel, dis-je, rapporte au long le discours de ce celebre Ministre nommé Zacharie Ursin, Professeur de Theologie à Hidelberg, dans l'excellent livre qu'il fit aprés sa conversion, qu'il a intitulé le Témoignage des Protestans, & l'incomparable Vicomte de Turenne faisoit grand état

de ce Livre, ainsi qu'il s'en est expliqué souvent à des personnes de l'une & de l'autre Communion. Dans le chapitre 10. de l'adoration, article second, il met ces termes: Dieu nous a commandé, *dit* « *Ursin*, d'adorer son Fils dans ce Sacre- « ment; il le prouve par les mêmes passa- « ges qu'employe le Concile de Trente, « qui sont tirez du Pseaume 96. & de l'E- « pître aux Hebreux chapitre 1. Que tous « les Anges l'adorent; de sorte que dit « fort bien ce Professeur d'Hidelberg, Je- « sus-Christ n'ayant point donné icy d'ex- « ception, il nous est ordonné de l'adorer « dans tous les lieux où nous sçavons qu'il « est corporellement present, sans en at- « tendre un ordre plus particulier, &c. « Saint Thomas, *continuë Ursin*, n'atten- « dit pas un ordre particulier pour l'adorer; « mais il s'écria, Mon Seigneur & mon « Dieu. Aussi toutes les bonnes ames ne « balancent point en l'adoration de leur « Maître. Elles ont en horreur de mettre « en question de l'adorer dans le lieu où « il nous témoigne qu'il est present, & « dont nous sommes plus assurez, que si « nous le voyions, & si nous le touchions. « Il n'importe pas que le pain demeure ou « non, la presence corporelle étant supposée « dans le pain ou sous les especes. Et si «

« les Lutheriens *(il parle de certains timides & relâchez; car tous les veritables & courageux Lutheriens adorent)* qui re-
» fusoient cette adoration, eussent eû les
» yeux ouverts, ils eussent vû la force de
» cette consequence. Jesus Christ est pre-
» sent corporellement dans le pain; donc
» sans autre commandement particulier il
» doit être adoré; car soit que le pain de-
» meure, ou qu'il soit aboli, il ne luy
» est pas dû moins d'honneur & de reve-
» rence.

Il appuye son sentiment sur la sainte Ecriture & sur les Peres, & prouve invinciblement que l'adoration du corps de Jesus Christ est inseparable de sa presence. Voilà la premiere raison qu'il prend, comme nous avons dit, de la foy; Voicy la seconde que ce Professeur prend de la charité: *Non sanantur sed sauciantur animi Christianorum, dum Salvatorem suum corporaliter in Eucharistiâ præsentem esse jubentur credere, & in eo tamen adorare ipsum prohibentur.* Ursin. in confirmat. Doctrinæ de Sacram. pag. 434. 445. 446. Cela veut dire en nôtre langue, *que bien loin de guerir les ames des Chrétiens, on les blesse plus dangereusement, quand aprés leur avoir ordonné de croire cette presence corporelle de leur Sauveur dans le pain, on leur dé-*

fend de l'y adorer. Les Ministres ont-ils raison, à cela prés, de dire que les Lutheriens sont opposez à nos sentimens touchant l'adoration; & fait-il plus sûr d'être dans leur Communion que dans celle de l'Eglise Romaine, qui a perseveré depuis si long-temps dans la Confession d'un Dogme bien établi & si raisonnable ?

SECTION IV.

Que les Peres de l'Eglise qui ont vécu dans sa pureté, ont crû l'adoration comme nous, selon la Confession des Protestans.

CE n'est pas assez pour nous, d'avoir tiré cet aveu des Protestans contre eux-mêmes; & pour la doctrine de l'Eglise Romaine, il faut montrer qu'elle est des Peres Anciens, & dans le dogme & dans la pratique. Nos Adversaires même sont forcez de l'avoüer, quoyque ce ne soit guere leur air de se rendre à une verité qui n'est pas de leur goût. Car sans parler de Zacharie Ursin, qui comme nous venons de dire, prouve par l'Ecriture & par les Peres, qu'il faut adorer le corps de Jesus-

Christ dans l'Eucharistie ; le sçavant Forbesius dans ses considerations pacifiques, parlant de l'adoration, dit en la page 437. *Que c'est une erreur crüelle des plus rigides Protestans, de ne vouloir pas adorer Iesus-Christ d'une autre adoration, que d'une adoration interieure & mentale* : Voicy ses propres termes en latin. *Immanis est regidiorum Protestantium error, qui negant Christum in Eucharistiâ adorandum, nisi mentali & internâ aderatione.* Il prouve cependant cette adotation par le témoignage de toute l'antiquité, de S. Ambroise, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Augustin, de S. Chrysostome, qui prioient celuy qui est adoré à l'Autel.

Je commence par Saint Ambroise rapporté & traduit par Dumoulin dans sa nouveauté du Papisme liv. 7. chapitre 20. pag. 442. de la 2. Partie dont il prend le témoignage au livre du S. Esprit chapitre 12. exposant ces paroles du Pseaume 98. *Vous adorerez l'escabeau de ses pieds*, où il enseigne que par l'escabeau *est entenduë la terre, & par la terre la chair de Iesus-Christ, laquelle aujourd'huy nous adorons ès Mysteres, & que les Apôtres ont adoré en nôtre Seigneur.* En voilà assez pour un homme qui veut voir les sentimens de l'Eglise, lors qu'elle étoit dans sa pureté, selon la

confeſſion de Calvin-même & de tous les Miniſtres. Car S. Ambroiſe interpretant l'Ecriture, dit avec toute l'Egliſe de ſon temps, que nous adorons aujourd'huy dans le ſaint Sacrement la même chair que les Apôtres ont adorée autrefois, quand ils vivoient ſur la terre. Mais Dumoulin, au lieu que nous venons d'alleguer, répond; *Autre choſe eſt d'adorer Ieſus-Chriſt en la Cene: Autre choſe eſt d'adorer le Sacrement.* Il avoüe l'un & il nie l'autre: mais nous nous contentons de ce qu'il avoüe. C'eſt auſſi par le même tour qu'il pretend ſe défaire du paſſage de ſaint Chryſoſtôme. *Ce Pere*, dit-il, *exhorte le peuple d'adorer Ieſus-Chriſt en l'Euchariſtie; non pas le Sacrement de l'Euchariſtie.* M. Daillé fait la même réponſe au celebre paſſage de S. Auguſtin: *Nul ne mange cette chair, que premierement il ne l'ait adorée: Mais ces Docteurs*, dit Daillé dans la Lettre à M. de Monglat page 27. *parlent de la chair de N. S. & nous conteſtons du Sacrement.* Aubertin & M. Claude n'ont pas d'autre réponſe. De bonne foy n'eſt-ce pas chercher les tenebres pour obſcurcir la lumiere du Soleil? Ces Peres parlent auſſi clairement de l'adoration du corps de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie, dans leurs écrits, que nous en parlons aujourd'huy dans nos Livres &

dans nos chaires. Ecoutons S. Augustin traduit par Aubertin en la pag. 446. qui le fait ainsi parler sur le Pseaume 98. „ Comment adorons-nous la terre, veu „ que l'Ecriture dit ouvertement, tu ado- „ reras le Seigneur ton Dieu. Et icy nean- „ moins elle commande d'adorer l'escabeau „ de ses pieds ? Où m'exposant ce que c'est „ que l'escabeau de mes pieds, je demeure „ en doute, je crains d'adorer la terre : De „ peur que celuy ne me damne, qui a fait „ le ciel & la terre. Derechef, je crains de „ n'adorer point l'escabeau des pieds de „ mon Seigneur ; car le Pseaume me dit, „ adorez l'escabeau de ses pieds, car il a „ pris de la terre la terre ; parce que la chair „ est terre, & que de la chair de Marie il a „ pris chair : & d'autant qu'en cette chair- „ là il a conversé icy, & nous a donné cet- „ te chair là même à manger pour salut, & „ que nul ne mange cette chair, qu'il ne „ l'ait premierement adorée. Le moyen a „ été trouvé comme un tel escabeau des „ pieds du Seigneur, peut être adoré ; & „ comment non seulement nous ne pe- „ chions en l'adorant, mais pechions en ne l'adorant pas. Vous voyez dans ces sentimens ce que croit aujourd'huy l'Eglise Catholique. Oseroit-on parler comme cela à Charenton, en administrant le pain de la

Cene? Vous qui communiez, ne recevez pas la chair de Jesus-Christ, que vous ne vous soyez prosternez & que vous ne l'ayez premierement adoré? Qui a jamais oüi parler d'une distinction aussi frivole qu'est celle qu'apportent ces Ministres; d'adorer Jesus-Christ & non pas le Sacrement? Dans quel Pere l'ont-ils trouvée? Qu'ils m'en montrent un seul qui se soit expliqué comme ils s'expliquent? Qui nous ait enseigné en quelque endroit de ses ouvrages, ce qu'ils nous veulent enseigner de cette adoration si scrupuleuse. S'ils eussent craint ce que les Ministres craignent si fort, de se rendre idolatres dans cette adoration, ils n'auroient pas manqué de dire aux Fideles d'y prendre garde & de ne s'y tromper pas. Qu'ils envisagent les choses dans leur jour & sans détours, & ils verront bien-tôt la verité qui les éclairera sans peine. Qu'entendez-vous par l'adoration du Sacrement, les symboles & les especes qui couvrent Jesus-Christ caché dans ce Sacrement? Nous vous avons dit que l'Eglise ne vous oblige point à cette adoration; nous vous l'avons prouvé par le Concile de Trente, qui s'explique luy-même dans ce chap. 5. de la sess. 3. dont vous abusez? Dans le 6. Canon, qui contient ce qu'on est obligé de croire sous peine de damnation. A qui s'en

faut-il rapporter pour sçavoir la veritable doctrine de l'Eglise? aux Ministres, qui la déguisent, ou à ses Docteurs, qui l'enseignent, & à elle-mesme, qui s'explique dans un Concile Oecumenique, qui a été tenu exprés pour la faire connoître? Entendez-vous par le Sacrement, dont vous contestez l'adoration de Jesus-Christ, qu'il faut l'adorer au Sacrement ou dans le Sacrement? C'est la foy de l'Eglise, qu'elle vous oblige de croire sous peine d'anathéme. J'avoüe, avec le Concile, qu'il faut l'adorer de la sorte: *Si quelqu'un dit qu'au S. Sacrement il ne faut pas adorer du culte de latrie, non pas même exterieur Iesus-Christ Fils unique de Dieu, qu'il soit anathéme.* Mais vous êtes aussi obligé de confesser que cette doctrine est la doctrine qu'ont enseigné tous les Peres de l'Eglise, sans qu'il s'en trouve un seul qui ait enseigné la vôtre, ou le contraire de la nôtre, que je viens de vous exposer par les propres termes du Concile. Mais ils ont dit positivement ce que le Concile de Trente nous oblige de croire; ils se sont expliquez encore plus fortement que le Concile, disans; *Qu'il faut adorer cette chair, qu'il a prise de Marie; cette chair en laquelle il a conversé icy-bas en terre; cette chair-là même qu'il nous a donnée à manger pour le salut; que nul ne mange cette chair qu'il ne l'ait pre-*

mierement adorée. Que peut-on dire davantage pour expliquer la Doctrine de l'Eglise Catholique que nous professons, & qu'elle a professé de tout temps.

Si je voulois faire parler S. Ambroise & S. Augustin, pour combattre les P. R. & pour appuyer nôtre cause; les pourrois-je faire parler autrement que comme ils parlent? Ne comprenez-vous pas que S. Augustin va au devant de toutes vos objections; qu'il dissipe toutes les terreurs paniques dont vous épouventez les peuples, pour empêcher la réünion; qu'il se sert de la lumiere, qu'il tire du S. Sacrement-mesme; ainsi tant s'en faut qu'il y ait danger selon luy, de tomber dans l'idolatrie par le culte que nous rendons à J. C. dans le Sacrement; qu'au contraire il employe ce moyen pour éviter l'idolatrie. *Comment est-ce que nous adorons la terre*, demande t'il: *Puisque l'Ecriture dit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu? Ie demeure en suspens; je crains d'adorer la terre*; & il conclud: *Le moyen a été trouvé, comme un tel escabeau des pieds du Seigneur peut être adoré, sçavoir la chair de Iesus-Christ dans le Sacrement; cette chair qu'il a prise de Marie; cette chair en laquelle il a conversé icy-bas en terre.* Vous craignez de pecher en l'y adorant? *Hô! ne craignez-pas*, dit S. Augustin: *Non seulement*

vous ne pechez pas en l'adorant, mais vous pecheriez si vous ne l'y adoriez pas. Ces termes sont forts & expressifs.. *Non solum non peccant adorando, sed peccarent non adorando.* Comme les Ministres n'apportent pas d'autres distinctions pour éviter la force invincible des passages des Peres de l'Eglise, je ne me mettray plus en peine que d'en rapporter quelques-uns, ainsi qu'ils les ont traduits eux-mesmes.

Mestrezat en son Liv. de l'Euch. p. 610. a couché ainsi cet endroit de S. August. expliquant en son Ep. 120. ch. 27. ces paroles du Ps. 21. *Les pauvres mangeront & ils seront rassasiez*; Item, *tous les riches de la terre ont mangé & adoré*, &c. ajoûte: *Car eux aussi ont été amenez à la table de Jesus-Christ, & prennent du corps & du sang d'iceluy: c'est à dire* (glose le Ministre, en corrompant le texte par son addition, selon la coûtume de ces Messieurs) *prennent du Sacrement du corps & du sang. Mais ils adorent seulement & n'en sont pas aussi rassasiez; parce qu'ils n'imitent pas Jesus-Christ; car mangeant, ils dédaignent d'être pauvres, parce que Christ a souffert pour nous, nous laissant un patron, afin que nous en suivions les traces.* Je dis donc sur ce passage, qu'il nous est aisé de voir qu'il s'agit là d'adorer celuy qu'il faut imiter, sçavoir Jesus-Christ & non le Sacrement, comme le dit icy ce Ministre. Ce-

pendant Mestrezat par sa propre confession, vient d'avoüer, & nul Ministre n'en peut disconvenir, que S. Augustin expliquant l'Ecriture, enseigne la Doctrine de l'Eglise, qu'on est obligé de croire sous peine d'anathéme : puisque le Canon 6. du Concile de Trente ne nous oblige que d'adorer Jesus-Christ dans le Sacrement, & non pas le Sacrement ; & que S. Augustin parlant de celuy qu'on mange au Sacrement, dit icy expressément qu'il faut l'adorer & l'imiter.

Pour fermer entierement la bouche aux Ministres, outre ce que nous venons de dire, qui est tres-fort pour détruire cette miserable distinction d'adorer Jesus-Christ & non pas le Sacrement ; il faut encore remarquer que S. August. expliquant ce Ps. 21. au 8. tom. parle aussi de l'adoration du corps de Jesus-Christ qu'il joint avec la manducation ; *Manducaverunt universi fines terræ,* dit-il, *manducaverunt corpus humilitatis Domini sui etiam divites terræ non sicut pauperes saturati sunt usque ad imitationem, sed tamen adoraverunt.* Voici ce que cela veut dire en nôtre langue : *Ils le mangent & l'adorent ; mais ils ne sont pas rassasiez, parce qu'ils n'ont pas imité Iesus-Christ, comme les pauvres d'esprit.*

De plus Aubertin rapporte en la p. 214.

de son Livre de l'Eucharistie, les paroles de S. Cyrille dans sa Catechese Mystagogique; où il établit manifestement la presence réelle du corps de Jesus-Christ, que les Fidelles croyoient, & l'adoration qu'ils luy rendoient dans l'Eucharistie. Te presentant donc à la Communion, n'y vient point les mains étenduës, ni les doigts ouverts; mais faisant servir ta main gauche de siege & de thrône à la droite, comme à celle qui doit recevoir le Roy, & creusant la paume de ta main, reçois le CORPS DE CHRIST, répondant, Amen: Et aprés avoir santifié tes yeux de l'attouchement du saint corps, participe avec confiance, prends garde que tu n'en perde rien: car tout ce que tu en perdras, tiens le comme la perte d'un de tes propres membres &c. & aprés cela ayant communié au corps de Christ presente toy au Calice du sang non étendans les mains, mais incliné en forme d'adoration & de culte. Abaisse toy comme un homme qui rend à J. C. l'adoration qui luy est deüe, disant il est vray que c'est le sang de J. C. Cela étant fait, santifie-toy & participe au sang de Christ, & cependant que la moiteur en reste encore sur tes levres, touche le avec tes mains & en santifie tes yeux, ton front & tes autres sens.

Peut-on contester qu'on crût la presence du corps & du sang de J.C. en l'Eucharistie & qu'on l'y adorât du temps de S. Cyrille de Jerusalem, qui a vêcu au siecle de Constantin, & qui a été Evêque du temps de ses enfans. Mrs les Ministres quand ils font la Cene, oseroient-ils dire: *Etendez vôtre main qui est le thrône du Roy du ciel & de la terre; creusez la paume de la main pour recevoir le corps de J. C. dites Amen.* Qui est autant que si on disoit, *Cela est vray; je n'en doute pas. Inclinez-vous pour rendre à Jesus-Christ vôtre adoration, & dites Amen; cela est vray, je le crois que c'est le sang de J.C. je l'adore;* c'est cependant ce que nous disons, & ce que nous faisons tous les jours dans l'Eglise Romaine. Recommandez-vous, donnant la Cene, qu'on ne perde pas un morceau de ce qui en reste, & qu'il vaudroit autant perdre un de vos yeux, ou une de vos mains, que de laisser perdre un des particules de ce pain mysterieux qu'on distribuë?

Je ne dois pas omettre que le Ministre Jurieu, dans un Livre qui porte pout titre la Voix d'Elie, rapporte page 39. l'endroit de S. Chrysostome en l'hom. 24. que nous en avons cité parlant du Sacrifice, & le raisonnement qu'il fait, par lequel il conclud, de ce que les Mages ont adoré Jesus-Christ en la créche, que nous le devons adorer sur

l'Autel. Il n'y a rien de plus fort & pour la presence & pour l'adoration, que ces discours de saint Chrysostome. Je ne m'arrêteray pas à refuter ce que Dumoulin & les autres Ministres de ce temps, ont dit avec M. Claude, que saint Chrys. a parlé en Orateur; Je l'avoüe, mais toute cette éloquence est fondée sur la verité du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie, que saint Chrysostome tire des paroles de saint Paul, qu'il explique à la lettre dans cette incomparable Hom. 24. qui est une preuve incontestable, & du Sacrifice & de la presence réelle du corps de Jesus-Christ, & de l'adoration qu'il luy faut rendre dans l'Eucharistie. Car outre que c'est perdre le respect qu'on doit aux Peres, de dire qu'ils parlent en Declamateurs; c'est aneantir tous les témoignages de l'antiquité, en parlant comme Dumoulin, & comme Daillé, quand il dit dans le Livre qu'il a fait de l'employ des Peres, qu'ils sont comme les cloches ausquelles on fait dire ce qu'on veut. C'est ce qu'eussent pû répondre les Pelagiens à saint Augustin, quand il citoit saint Athanase, saint Gregoire de Nazianze, en ce qu'il les prenoit pour Juges de leurs differens. Il faut avoüer que ces manieres de ce défendre, font voir évidemment le desespoir d'une cause

perduë. Il n'y a point d'homme de sens qui ne voye que les plus habiles Ministres renoncent ainsi aux témoignages de toute l'Eglise primitive, qu'ils connoissent bien avoir les mêmes sentimens qu'a l'Eglise d'aujourd'hui sur le sujet de la presence de Jesus-Christ, & de l'adoration qu'il lui faut rendre en l'Euchar. C'est une chose constante que toute l'antiquité a esté persuadée de cette adoration qu'il falloit rendre, & qu'elle a renduë en effet au corps de Jesus-Christ, qu'ils employent toute la force de leur exhortation pour nous la persuader, & nous apportent divers exemples & divers motifs pour nous y engager. Témoin saint Chrysostome, lequel dans cet endroit que nous venons de citer, qui est pris de l'Hom. 24. sur le ch. 10. de la 1. Ep. aux Corinth. où il nous exhorte à imiter les Mages & adorer Jesus Christ sur l'Autel qu'ils adorent en la créche. *Si des Payens, dit-il, & des Barbares ont rendu ce souverain culte de Religion à Jesus-Christ, que doivent faire des Chrestiens* ? Outre cet endroit de saint Chrysostome qui a été toûjours sans réponse, il nous exhorte au L. 6. du Sacerdoce, d'imiter les Anges qui sont autour du Prêtre, ainsi que les vit un saint homme autour de l'Autel rendans leurs adorations à nôtre Seigneur, comme des

Soldats devant leur Roy. Nous lisons que saint Ambroise s'exhorte luy-même par cette consideration, à celebrer dévotement la Messe, & à rendre les devoirs de sa Religion à Jesus-Christ; nous avons rapporté ses paroles au sujet du Sacrifice. Les Centuriateurs qui l'accusent d'idolatrie, à cause de ce qu'il a dit dans une priere qui luy servoit de preparation pour dire la Messe, & dont voicy les pensées en nôtre langue; *Puisque nous recevons veritablement vôtre chair en ce Sacrement, que nous y beuvons veritablement vôtre sang; puisque les Anges sont icy presens, pour luy rendre les devoirs de leur Religion; avec quelle contrition, avec quelle fontaine de larmes, avec quelle reverence, avec quelle crainte respectueuse, avec quelle chasteté de corps, avec quelle pureté d'esprit devons-nous celebrer ce celeste & divin Sacrifice.* Il ne faut pas omettre ses propres termes dans sa langue naturelle; les voicy: *Vbi caro tua in veritate sumitur, sanguis tuus in veritate bibitur; ubi summa imis junguntur; ubi adest præsentia Angelorum, quantâ cordis contritione, lacrymarum fonte, reverentiæ tremore corporis castitate, animi puritate, celebrandum est divinum hoc & cæleste Sacrificium. Or. 1. in Miss.* Saint Gregoire qui est le dernier Pape sous lequel, selon Calvin,

florissant encore le Christianisme, dont Aubertin & Monsieur Claude étendent bien plus loin les bornes : ce Pape, dis-je, nous inspire les mêmes sentimens de Religion au Liv. 4. de ses Dial. c. 16. quand il dit ; *Que les Fideles ne peuvent revoquer en doute, que dans le temps du Sacrifice les Anges descendent du ciel sur la parole du Prêtre, pour y rendre leurs adorations à Iesus-Christ en ce Mystere qui joint le ciel avec la terre.* Voicy ses termes propres ; *Quis fidelium dubium habere possit in ipsâ immolationis horâ ad Sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Jesu-Christi Mysterio Angelorum choros adesse ; summa imis sociari ; terrena cœlestibus jungi ; unumque ex visibilibus & invisibilibus fieri.* Saint Augustin en son Ep. 118. saint Gregoire de Nazianze dans son Apol. nous exhorte d'imiter saint Pierre, Zachée & le Centurion, dans l'adoration qu'ils rendirent à Jesus-Christ. Origene hom. 5. des Diverses, nous propose d'imiter le même Centurion, & il raporte la coûtume de l'Eglise de son temps, & les precautions qu'elle gardoit en recevant le corps de Jesus-Christ avec toute sorte de reverence. Il dit qu'on se faisoit un crime avec raison de rien laisser tomber de ce divin present ; *Religionis vestræ exemplis admoniti, nostis qui divinis Mysteriis interesse consuevistis,*

quomodo corpus Domini sumitis cum omni cautelâ & veneratione servatis: Ne ex eo parum quid dilabatur, reos vos esse creditis, & rectè creditis, ne consecrati muneris quidquam decidat.

Je ne parle pas de sainte Gorgonie; on sçait ce fait memorable, que nos Adversaires ne peuvent contester, qui autorise l'adoration du corps de Jesus Christ au Sacrement, selon la coûtume de l'Eglise de ce temps-là. On sçait aussi la guerison miraculeuse qui se fit ensuite de cette adoration, ainsi que la raconte son frere saint Gregoire de Nazianze. Il suffit de dire, que dans toute l'antiquité, depuis les Apôtres jusques à Beranger, nul Saint Pere qui ait écrit, n'a mis en doute l'adoration, mais que tous l'ont crûë comme nous, persuadez de la presence du corps de Jesus-Christ à l'Autel, parce qu'elles sont inseparables l'une de l'autre; de sorte qu'il n'y a que les Nestoriens qui ont blâmé le ciel & la terre, c'est à dire toute l'Eglise, d'adorer un homme dans l'Eucharistie, comme ils l'accusoient de manger un homme, selon que le rapporte saint Cyrille d'Alexandrie, dans l'exposition des sentimens du Concile d'Ephese; parce qu'ils nioient que Jesus-Christ fût Fils de Dieu. Je laisse à juger à mon Lecteur, s'il

s'il veut se ranger du parti des Nestoriens, ou du parti de Chrêtiens de toute la terre; quels guides, quels maîtres il aimera mieux avoir suivi a l'heure de la mort, sur le sujet de l'adoration, ou les Calvinistes, ou l'un & l'autre des Cyrilles, les Augustins, les Ambroises, les Chrysostomes, & en un mot tous les Docteurs de l'Eglise primitive, qu'on pourra voir citez au long & fidelement dans nos Controversistes, & particulierement dans Claude de Saintes en la Réponse 9. de l'adoration, depuis le chapitre 4. Je me contente de ce peu de témoignages qu'on ne peut contester, & je demande encore une fois à nos Freres separez, quels Docteurs & quels Conducteurs ils aimeront mieux avoir suivis à l'heure de la mort, puisque Monsieur Claude dous donne cette regle pour juger de la Religion durant nôtre vie, qu'aimera-t-on mieux avoir suivi, tous les Peres de l'Eglise, ou bien les nouveaux Reformateurs, sans qu'ils puissent apporter aucun Pere qui ait condamné cette adoration, qu'on a pratiquée durant 15. siecles dans toute l'Eglise, jusques à la venuë de Calvin, qui a voulu renouveller l'heresie de Beranger dans le schisme qu'il a fait, & par ses prejugez contre ce dogme.

Comme il ne faut laisser aucune objec-

tion de nos Adverſaires ſans repartie; je ſatisfaits en peu de paroles à ce que nous objecte Brochart dans ſon Dialogue p. 26. *Les Lutheriens*, dit-il, *ont raiſon de ne pas vouloir adorer l'Euchariſtie, ou s'agenoüiller devant elle, hors ce cas qu'ils la prennent eux-mêmes.* Je répons donc 1. que c'eſt toûjours avoüer qu'ils l'adorent; ce qui nous ſuffit pour convaincre les Pretendus Reformez, & pour leur dire qu'ils ne peuvent plus apporter l'adoration pour un ſujet de ſeparation, ou comme un obſtacle à la réunion. 2. Que ſi l'Euchariſtie eſt adorable quand on la reçoit, elle l'eſt auſſi quand on la garde, ſelon la coûtume de l'ancienne Egliſe, dans le temps où ces Meſſieurs diſent qu'elle étoit dans ſa plus grande pureté: témoin ſaint Cyprien au Livre de ceux qui ſont tombez, lequel raconte un miracle qui ſe fit par l'Euchariſtie reſervée & portée dans la maiſon. *Une femme ayant attenté avec ſes mains indignes, d'ouvrir ſon coffre, où eſtoit le Saint du Seigneur, elle fut épouventée & detournée de le toucher par une flame qui en ſortoit*; témoin ſaint Ambroiſe, qui raconte dans l'Oraiſon funebre de Satyrus ſon frere, qui fut delivré du naufrage par le moyen de la ſainte Euchariſtie qu'il tenoit au col; témoin ſaint Gregoire de Na-

zianze, qui dit que sa sœur recourut *à celui qui est adoré sur l'Autel.* *Ad eum qui super altare colitur*; témoin Tertulien, qui dit, *Qu'on l'apportoit dans sa maison, pour estre la premiere viande qu'on prendroit ; & pour s'en servir dans les dangers des persecutions, & pour ne pas mourir sans avoir reçû ce Sacrement*; témoin saint Justin, qui dans sa 2. Apologie assûre, *qu'on portoit l'Eucharistie aux absens.* Pourquoi voulez-vous donc priver Dieu de l'honneur qu'il reçoit de Jesus-Christ, aneanti par l'excés de son amour dans ce Sacrement, & les hommes de la plus grande consolation qu'ils puissent recevoir en cette vie ? Qui les empêchera de joüir d'une telle faveur, puisque Jesus-Christ est avec eux jusques à la consommation des siecles, selon sa parole ; non-seulement par ses graces, mais par la presence de son corps, que vous ne pouvez plus contester aprés le Decret du Synode de Charenton : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi* ? Pourquoi ne pourrai je pas recourir à luy, tantost pour l'adorer comme mon Roi avec les Mages; tantost pour lui demander pardon, avec la Madelaine; tantost pour arrester le flux & le desordre de mes passions avec cette femme qui étoit travaillée du flux de

ſang : puiſque les Peres nous ont donné ces conſeils ſalutaires, & qu'ils ont imité ces exemples ? Saint Gregoire de Nazianze ne dit-il pas dans l'Oraiſon funebre de ſa ſœur Gorgonie : *Qu'elle recourut à l'Autel où Ieſus-Chriſt eſt preſent & où il repoſe, & qu'elle y alla avec les ſentimens de l'Hemoroiſſe & de la Magdelaine* ? Quel mal y a-t-il de recourir à Jeſus-Chriſt dans tous mes beſoins, ſoit pour l'ame, ſoit pour le corps ? Que trouvez-vous dans cette devotion que vous puiſſiez combattre par l'Ecriture, ou même par la raiſon ? Qu'y a-t-il qui ne ſoit tres-conforme à la raiſon & à la pieté chrétienne ; ſuppoſé la preſence du corps de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie, que vous reconnoiſſez maintenant comme un dogme qui n'eſt contraire, ni à l'honneur de Dieu, ni au bien des hommes ; & que vous êtes obligez meſme de confeſſer être auſſi honorable à Dieu, qu'il eſt utile aux hommes ?

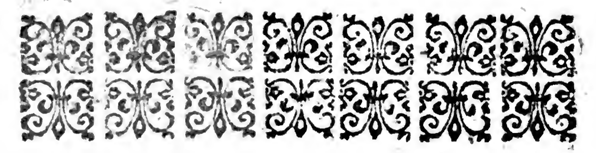
Au reſte, il eſt ſi conſtant que Jeſus-Chriſt n'étoit pas ſeulement preſent quand on le recevoit, mais auſſi quand on gardoit l'Euchariſtie, & qu'on croyoit que le corps de Jeſus-Chriſt y étant toûjours preſent, il avoit la vertu de nous ſanctifier ; qu'il y a cent exemples dans l'antiquité,

qui prouvent inconteſtablement cette verité. Je me contente de deux ou trois, que nos Adverſaires ne peuvent conteſter, puiſque leurs propres Auteurs les rapportent eux-meſmes comme nous les liſons dans les Peres. Bourgoin en ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, liv. 10. chap. 4. page 362. reconnoiſt qu'Optat Evêque de Mileve, qui a vêcu avant ſaint Auguſtin, raconte au liv. 2. contre Parmenian : Qu'Urbanus Formenſis, & Fœlix Idicrenſis, Donatiſtes, entrerent par force dedans Thiphaſa, ville en Mauritanie, & commanderent que l'Euchariſtie fut jettée aux chiens : mais les chiens émûs de rage, ſe jetterent ſur leurs maiſtres, & les dechirerent en pieces, comme brigands & coupables du corps ſacré, & comme s'ils ne les euſſent point connus, ou plûtoſt s'ils euſſent eſté leurs ennemis. Aubertin en la page 224. de ſon Euchariſtie, confeſſe que ſaint Baſile écrit dans l'Epitre à Ceſaria, qu'en la ville d'Alexandrie en Egypte, chacun de ceux qui ſont du rang du peuple, a pour le plus ſouvent la Communion chez ſoi; que c'eſt une même choſe, quant à la vertu, d'en recevoir du Preſtre une ſeule parcelle, ou pluſieurs enſemble. Le même Aubertin en la page 519. avouë que ſaint Cyrille d'Alexandrie, dans ſon Epître à Coloſy,

rius, declare insensez ceux qui disent que *l'Eulogie mystique*, c'est-à-dire *l'Eucharistie, cesse de sanctifier, si quelques restes en sont reservez au jour suivant : car le sacré corps n'est point changé, mais la vertu de la benediction & la grace vivificative est perpetuelle en luy*. Aubertin reconnoît encore en la page 155. ce que nous avons dit de saint Cyprien, & le miracle qu'il raconte, fait par l'Eucharistie gardée dans la maison d'une personne particuliere. Mais voicy une preuve plus forte de cette verité : c'est qu'il faut rendre avec plus de soin les devoirs de nostre Religion à Jesus-Christ, lorsqu'on est à l'heure de la mort, & prendre son corps pour nous servir de Viatique, afin de passer avec confiance à l'autre vie. Ce qui est d'autant plus convainquant, que les Anglois & les Protestans d'Allemagne, communient encore aujourd'hui leurs malades & leurs mourans, comme l'atteste Grotius, qui ajoûte qu'ils ne leur croyent pas porter *du pain commun, mais une nourriture qui est devenue par le Sacrement le corps du Seigneur*. Grot. Annot. ad consult. Cassand. ad art. 10. Calvin a mesme approuvé cette Communion des malades, que ses Sectateurs ont eu tort d'abolir en France : car il dit dans l'Epître 51. aux Habitans de Montbelliard, ces paroles bien re-

marquables : *Ex natura quidem finis & usu Mysterii, probè mihi colligere videor, non esse tanto bono privandos, qui vel diuturno morbo laborant, vel de vita periclitantur.* Cela veut dire : *Je conclus, & ce me semble, fort raisonnablement, de la nature, de la fin, & de l'usage de ce mystere ; qu'il ne faut priver d'un si grand bien, ni ceux qui sont longtemps malades, ni ceux qui sont en danger de mourir.* Que si je peux croire que c'est Jesus-Christ qu'on me porte dans ma maison, comme vous en tombez d'accord, me puis-je empescher de lui rendre les devoirs de ma Religion ? La coûtume de communier les mourans est si ancienne, que les Centuriateurs en leur Cent. 4. ch. 4. col. 429. recueillent des Histoires des Eglises de ce temps-là, qu'on avoit accoûtumé de porter l'Eucharistie aux Moribons: *Comme nous avons déja montré*, disent-ils, *qu'il se pratiquoit au siecle precedent*, c'est-à-dire au 3. siecle, *on le pratiquoit encore en celuy-cy ; car Paulin rapporte en la Vie d'Ambroise, qu'Honoratus Prestre de Verceil apporta à Ambroise, qui estoit prêt de mourir, le Corps du Seigneur.* Et le Canon 76. du 4. Concile de Carthage, qui se tint l'an 398. commande, *qu'on mette l'Eucharistie à la bouche des mourans, aprés avoir esté reconciliez par l'imposition des mains ;*

qu'on leur apporte cet obstacle à leur réunion, aprés avoir admis la presence du corps adorable de Jesus-Christ en la sainte Cene. Puisque les Peres ont enseigné cette adoration ; puisqu'ils l'ont pratiquée avec tant de Religion, & sur tout à l'heure de la mort ; puisque Luther, l'Auteur de la Reformation qui professe la Confession d'Ausbourg, à laquelle ils se sont unis au Synode de Charenton, l'a enseignée ; que Melancton qui a dressé cette Confession, l'approuve ; que les Auteurs de leur propre Réforme, Calvin & Beze, assurent que l'adoration du corps de J. C. est inseparable de sa presence : pourquoi la trouvent-ils criminelle en nous, puisque leurs propres Docteurs conviennent, que si l'on est persuadé que J.C. est dans l'Hostie, il faut l'y adorer ? Peuvent-ils refuser de l'adorer sous pretexte d'idolatrie, puisque l'Eglise Romaine ne les oblige que d'adorer J. C. Fils unique de Dieu, voilé de ces symboles ? Enfin leur scrupule n'est-il pas mal fondé, puisque leurs plus habiles Docteurs, comme Ursin, l'Evesque de Rochester & plusieurs autres, enseignent que la Foi de l'Eglise Romaine sur ce sujet, ne contient ni superstition ni idolatrie, & qu'elle n'oblige qu'à l'adoration du corps de J. C. en la sainte Cene ?

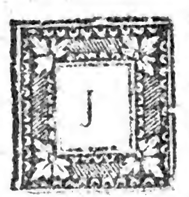


III. PARTIE.

DU RETRANCHEMENT de la Coupe.

SECTION I.

Que le retranchement de la Coupe n'est pas un obstacle à la réünion, par l'aveu des Prétendus Reformez.



JE ne devrois pas m'arrêter au Retranchement de la Coupe, comme si c'estoit un veritable obstacle qui empêchât la réünion des Protestans : 1. parce que Daillé dans son Apologie s'est bien gardé de le mettre entre les empêchemens à cette réünion, que tous les Docteurs Catholiques pressoient en vertu du decret qui fut fait au Synode de Charenton. Il s'est même déclaré expressément sur ce sujet ; car se plaignant

de Rome à la fin de la page 39. de ce que dans la Communion on excommunie les gens pour des sujets de trés-petite importance: *Je laisse-là*, dit-il, *les foudres de Victor contre l'Asie, d'Etienne contre l'Affrique, de divers autres Papes, le plus souvent pour des sujets de trés-petite importance.* Il vient encore à faire un détail de ces sujets de petite importance, & finit par le retranchement de la Coupe, & par les raisons qui ont pû mouvoir Rome à condamner son parti pour s'être opiniâtré à en retenir l'usage; il dit en propres termes: *Que ces choses sont, comme chacun voit, de nulle ou de trés-peu d'importance. Que l'on lise seulement leur dernier Concile tenu à Trente. Jamais on ne vit gens plus liberaux d'anathêmes. Ils ne se contentent pas comme le ciel de fraper les cedres & les sommets des montagnes; à peine y a-t-il aucune herbe dans le champ de leurs Adversaires, pour si basse ou si menuë qu'elle puisse être, qui se soit sauvée de leur foudre. Ceux qui doutent que le Mariage soit un Sacrement, ou que l'Eglise puisse dispenser és degrez établis dans le Levitique, ou que l'Evêque soit au-dessus du Prêtre, ou que les raisons qui ont meu Rome à retrancher la Coupe aux laïcs, soient valables, choses comme chacun voit de nulle ou de trés-petite importance à la pieté,*

sont aussi bien frappez d'anathême, que s'ils nioient la Divinité du Seigneur, ou la verité de la Resurrection derniere.

Il regarde comme des sujets importans, de nier la Divinité de Jesus-Christ, la Resurrection generale &c. lesquels pourroient meriter les foudres du Vatican à ceux qui ont fait le schisme, s'ils nioient ces veritez capitales; il met l'attachement qu'ils ont à retenir la Coupe, ou le tort qu'ils prétendent qu'on leur a fait de la retrancher aux Fideles, entre les petits sujets de division; & il compare ce point-là à une des petites herbes qui croissent dans leur champ, qui n'a pas merité les foudres de Rome. Cela veut dire en un mot que cette question n'empêche point le salut, & comme il dit nettement: *Qu'il est de nulle ou de trés-petite importance à la pieté Chrétienne.* Je me suis étonné aprés cela que M. Claude & quelqu'autres Ministres de ce temps, en ayent fait un point important au salut, & un commandement de Jesus-Christ indispensable.

Or souvenez-vous, s'il vous plaist, que M. Daillé vaut bien M. Claude, puisqu'il est approuvé de tout le parti & par les plus celebres Ministres qui ayent écrit en ce Royaume, sçavoir Mestrezat, Drelincourt & Aubertin. Aprés quoi je forme ce

raisonnement, dont tout homme de sens verra clairement l'évidence, & dont M. Claude, ni nul autre Ministre ne sçauroit se defendre. Ce qui est de nulle ou de trés-petite importance à la pieté, ne doit pas empêcher la réünion ; or est-il que selon M. Daillé avoüé de tout le parti, le retranchement de la Coupe est de nulle ou de trés-petite importance à la pieté Chrétienne ; donc ce retranchement ne doit pas empêcher la réünion de nos chers Freres separez avec l'Eglise Romaine. Cet autre raisonnement est, ce me semble, de même force. Ce qui est de nulle ou de trés. petite importance à la pieté Chrétienne, ne peut être un commandement indispensable de Jesus-Christ pour tous les Fideles : Or est-il que prendre la Coupe est de nulle ou de trés-petite importance ; Donc de prendre la Coupe ne peut être un commandement indispensable au Fideles Laïques. Mais parce que ces Messieurs ne laissent pas de nous apporter sans cesse la Coupe, comme si c'étoit le plus grand obstacle à la réunion ; il faut traiter cette matiere autant, & même plus au long que les autres, afin de les satisfaire entierement, quoique ce que nous venons de dire de M. Daillé devroit suffire, s'ils avoient tous les mêmes principes & la même doctrine.

2. Il est aisé de voir que dans l'Antiquité on regardoit la participation à la Coupe comme une chose indifferente, témoin l'exemple que nous apporterons de saint Satyrus ; témoin le miracle des miracles arrivez au sujet de l'Eucharistie que nous avons aussi cité, & que saint Cyprien dit être arrivé à cette femme qui avoit le corps de Jesus-Christ dans un coffre sous l'espece du pain, sans qu'il soit parlé du vin ; témoin l'exemple du vieillard Serapion rapporté par Denis Evêque d'Alexandrie, & qui se trouve dans Eusebe liv. 6. ch. 36. Edition de Cheneau. Or on peut tirer de ce discours, que non-seulement on communioit les malades, mais qu'on les communioit sous une espece, si on examine toutes les circonstances ; car ce bon vieillard étant à l'article de la mort, receut l'Eucharistie qu'on lui porta. Le Prêtre qui ne pût aller lui-même voir le malade durant la nuit, donna au neveu de Serapion une petite parcelle de l'Eucharistie, qu'il lui ordonna de tremper & de la mettre ainsi dans la bouche de ce vieillard qui étoit en penitence pour avoir sacrifié aux Idoles pendant la persecution : *Puero exiguam quamdam Eucharistiæ partem dedit, præcipiens ut eam madefactam in os senis infunderet.* Le jeune homme ne se fut pas plû-

tôt approché du malade, que Serapion ayant recouvert la parole, il receut la parcelle de l'Eucharistie, que son neveu lui fit couler dans la bouche, & l'ayant avalée peu à peu, il rendit incontinent l'esprit. Saint Denis Evêque d'Alexandrie qui vivoit au 3. siecle, écrit cette Histoire, comme l'a rapportée Eusebe de Cesarée, & il parle de cette pratique de communier les malades, comme d'une chose ordinaire : il dit que Dieu reserva ce bon vieillard, comme par miracle, afin qu'ayant receu le saint Viatique, il pût mourir en paix.

Les plus habiles Protestans qui ont écrit de bonne foi, tombent d'accord qu'il n'employa dans cette occasion que les symboles du pain sacré. M. Smith Prêtre Protestant d'Angleterre, en convient dans un docte Traité qu'il a composé de l'état present de l'Eglise Grecque. Mais M. de la Roque, M. Dubourdieu, & d'autres Ministres de ce temps, voudroient bien nous persuader que Serapion receut le saint Sacrement sous les deux especes, & qu'on les mesla ensemble pour cet effet. Mais les paroles de saint Denis qui rapporte cette Histoire de Serapion, ne peuvent pas s'accommoder de l'explication de ces Messieurs, puisque le Prêtre dont il parle, ne dit mot de ce mélange des especes, moins

encore du commandement que ces Messieurs prétendent que Jesus Christ ait fait. Il commande seulement de moüiller celle qu'il donne, qui est sans contestation la partie solide, qui ayant été gardée plusieurs jours pour l'usage des malades, selon la coûtume de l'Eglise de ce temps-là, avoit besoin d'être détrempée en quelque liqueur, pour passer dans le gosier de ce malade qui étoit à l'agonie: *Puero exiguam quandam Eucharistiæ partem dedit præcipiens, ut eam madefactam in os senis infunderet.* D'ailleurs ce mélange des deux especes n'a paru qu'au 7. siecle, dans le quatriéme Concile de Prague, où il est defendu par un Canon exprés.

On peut voir plusieurs semblables faits dans l'Antiquité, qu'on trouvera fortement établis dans la premiere Partie du Traité de Monseigneur de Meaux, lesquels marquent cette liberté qu'avoient les Fideles de communier sous une ou deux especes. Mais nous en avons une preuve évidente par le Decret que fit saint Leon, qui marque que lorsque l'Eglise étoit dans sa pureté, elle regardoit la Coupe comme une chose indifferente, & que l'on communioit sous une ou deux especes. Aubertin en son Livre de l'Eucharistie page 540. rapporte ces paroles de saint Leon

au Sermon 4. du Carême, & dit : *Leon ayant découvert qu'aucuns Manichéens s'étoient glissez dans l'Eglise à Rome, & pour mieux se cacher de crainte des peines imposées contr'eux par les Loix des Empereurs Romains, se fourroient parmi les Catholiques; en avertit les Peuples, & leur déclare par quels indices ils les pourroient connoître. Comme ainsi soit, dit-il, que pour déguiser leur infidelité, ils osent se presenter à nos Ministres, ils se gouvernent de la sorte en la Communion des Sacremens, afin que cependant ils se cachent plus aisément, c'est à sçavoir qu'ils prennent de leur bouche indigne le corps de Jesus-Christ; mais ils ne veulent pas boire le sang de nôtre redemption; ce que j'ai voulu faire sçavoir, afin que vous les reconnoissiez à ces indices-là, & que ceux desquels la dissimulation sacrilege sera dé ouverte par ce moyen, soient par l'autorité sacerdotale expulsez de la societé des Saints.* C'est pourquoi le même saint Leon fit un Decret qui paroît dans l'Epître qu'il écrit à Thuribius, par lequel il ordonne que les Catholiques communient sous les deux especes. Or est-il que s'il n'eust pas été libre aux Fideles de communier sous une seule espece, le Pape n'eût pas fait un Decret pour distinguer les Catholiques d'avec les Mainchéens. Or remarquez, je

vous prie, que ce Pape vivoit l'an 440. Saint Cyprien dans le Traité de ceux qui sont tombez, remarque la coûtume de communier les enfans sous une seule espece du vin, autorisée par un miracle qu'il rapporte. 3. Quand nous n'aurions pas toute l'Antiquité, il nous suffiroit d'avoir le Synode de Charenton tenu l'an 1631. parce qu'ayant defini qu'on peut croire la presence du corps de Jesus-Christ, ceux qui le reçoivent sous une espece, le reçoivent vivant, comme il est uni à la Divinité en la personne du Verbe; donc ils reçoivent aussi son sang qui n'est pas separé de ce corps vivant & animé. Ils reçoivent donc tout ce qu'ils doivent recevoir pour leur salut, afin que nôtre Seigneur nous fasse vivre d'une vie divine par sa grace, & de la resurrection par la gloire, dont son corps sacré est la semence. C'est au reste tout ce que ces Messieurs demandent eux-mêmes dans l'article 36. 37. & 38. de leur Confession, que nous soyons nourris de la substance du corps de Jesus-Christ pour nôtre salut, & c'est aussi l'avantage que nous avons en recevant le corps de Jesus-Christ vivant & rempli de l'esprit de la Divinité. Cessez donc de dire que nous frustrons les Fideles d'une partie du Sacrement, puisque le Laïque reçoit tout l'es-

ſet du Sacrement, en recevant Jeſus-Christ ſous une ſeule eſpece.

SECTION II.

Preuve par leur propre Diſcipline, & l'inutilité de la Réponſe de M. Claude à l'argument qu'on en tire.

MAis quand nous n'aurions ni l'Antiquité, ni le Synode de Charenton, nous aurions aſſez de l'Article 7. du chap. 12. de leur Diſcipline, qui porte : *Qu'on doit adminiſtrer le pain de la Cene à ceux qui ne peuvent boire du vin ; en faiſant proteſtation qu'ils ne peuvent boire du vin, & faiſant tel effort qu'ils pourront même, ils approcheront la Coupe de leur bouche tant qu'ils pourront, & la prendront & toucheront des levres pour obvier à tout ſcandale.* Sur quoi je raiſonne de la ſorte. Si la Coupe eſt eſſentielle au Sacrement la trés ſainte Euchariſtie, vous n'en pouvez diſpenſer perſonne, comme on ne peut diſpenſer perſonne de recevoir de l'eau pour le Baptême ; & ſi elle n'eſt pas eſſentielle, & que vous ayez des raiſons pour en diſpenſer, l'Egliſe en a auſſi de ſon côté de trés-fortes pour uſer de la liberté que vous uſurpez. En effet, ſi pour des con-

ſiderations particulieres qui regardent l'horreur que quelque perſonne a du vin, vous ne donnez pas la Coupe ; l'Egliſe en a de generales, qui regardent la grandeur de ce Sacrement & le beſoin des Fideles, comme ſont l'épanchement de l'eſpece du vin dans une grande foule, &c.

Monſieur Claude avoüe lui-même, répondant dans ſon dernier Ecrit page 24. à cette preuve qui eſt invincible : *Que la Communion au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, n'eſt pas neceſſairement attachée à la participation des deux ſymboles.* Il eſt vrai qu'il a recours à la Foi ; *car les actes de nôtre Foi ne dépendent pas*, dit-il, *abſolument des actes de nôtre bouche, bien qu'ils en ſoient excitez & aidez.* Mais cela n'eſt pas répondre, ni rompre la force de l'argument qui demeure toûjours, parce que ſi vous pouvez ſuppléer au defaut de l'eſpece du vin par la ſimple foi, nous y ſuppleons bien plus avantageuſement, & par la foi & par la réalité de la choſe : nous y ſuppleons par la foi, parce que nous croyons recevoir Jeſus-Chriſt ; & par la réalité, parce que nous recevons en effet ſon ſang, recevant ſon corps, puiſque le corps étant vivant, il n'eſt pas ſeparé de ſon ſang. Et la concomitance qu'employe le Concile de Trente pour expliquer cette verité de nô-

tre Religion, peut être nouvelle quant au mot; mais quant à la chose qu'il explique, elle est aussi ancienne que l'Eglise. Car il faut dire de la concomitance par laquelle nous assûrons que celui qui reçoit le corps, reçoit aussi le sang de Jesus-Christ, parce qu'il reçoit ce corps vivant & animé, ce que nous avons dit de la Transsubstantiation; si bien qu'il demeure toûjours vrai, *que la Communion au corps & au sang de Jesus Christ n'étant pas necessairement attachée aux deux symboles*, comme M. Claude en tombe d'accord, car ce sont ses propres paroles : celui qui ne reçoit qu'un symbole, participe au corps & au sang de Jesus-Christ. Que si cela est vrai pour les Prétendus Reformez, il est encore plus vrai pour les Catholiques, puisque ceux qui ont la foi en effet, que ces Messieurs prétendent avoir, & qui reçoivent de plus réellement le corps vivant de Jesus-Christ dont le sang est inseparable, reçoivent le sang en recevant le corps. Mais, ajoûte M. Claude, la Communion sacramentale sous une espece, n'est legitime qu'au cas qu'elle soit absolument impossible. Je réponս, que la Discipline ne parle pas d'une impossibilité absoluë, mais d'une impossibilité morale, & pour obvier à tout scandale. C'est pourquoi on exigeoit autrefois

cette protestation, que ce n'est pas par mépris qu'on s'abstient de la Coupe ; & l'on ne l'éxige plus maintenant. Toutefois il est certain qu'on ne fait jamais la Cene dans aucune des Eglises plus Meridionales, comme le Languedoc & la Provence, où le nombre des Prétendus Reformez soit grand, qu'il n'y ait plus de cent filles ou femmes, & mêmes des hommes, qui ne prennent point la Coupe. C'est par cette même reflexion que l'évasion de M. Claude est inutile, par laquelle il prétend échaper la force invincible de cette preuve qui est prise de leur propre Discipline, & la comparaison qu'il fait ensuite d'un sourd, paroît ridicule. Voici ses paroles, & où se réduit tout le fort de son dernier Livre qui roule sur le commandement de Jesus-Christ qu'il croit indispensable, à la fin de la page 124. *Sera-ce que la Communion sacramentale sous une espece, bien que mutilée & imparfaite, ne laisse pas d'être legitime? Nous l'avoüons en un cas, sçavoir quand elle est absolument impossible sous toutes les deux, & que Dieu lui-même est l'auteur de cette impossibilité d'y obeïr : sera-ce enfin que sous ce pretexte l'Eglise Romaine en peut dispenser les autres, & retrancher l'usage du Calice au peuple? C'est le point qui est en question, & que nous nions en ef-*

ſet. C'eſt à peuprés comme ſi l'on raiſonnoit de cette maniere : Dieu nous commande de nous inſtruire, tant par la lacture, que par l'oüie de la predication de ſa parole ; Or les ſourds ne peuvent oüir la predication, il faut qu'ils ſe contentent de la lecture ; l'Egliſe donc a puiſſance d'interdire à tout le peuple l'uſage de la predication.

Vous alleguez, Monſieur, une impoſſibilité abſoluë, & vôtre Diſcipline, vos Synodes, & vôtre propre pratique, ſe contentent de quelque difficulté qu'on a à boire du vin, ou de boire aprés les autres ; ce qui fait horreur en France aux filles & aux femmes : ou bien à cauſe des perſonnes malades, comme le porte l'art. 10. *D'autant qu'à la diſtribution de la Cene ſe preſentent pluſieurs perſonnes malades qui font difficulté de prendre le vin les uns aprés les autres, les Paſteurs & les Anciens ſeront avertis d'y pourvoir prudemment & avec bon ordre* : Au lieu que le ſourd que vous comparez mal à propos à ces abſtemies, ne peut abſolument oüir la parole de Dieu. Il n'y a aucun homme dans vos aſſemblées, aucune fille ni femme, qui pour ſa ſanté, pour un grand interêt, par complaiſance, ou par reſpect, ne ſe déterminât à prendre un peu de vin. N'eſt-ce donc pas abuſer de la patience de vos Lecteurs, d'appeller

cette difficulté, une impossibilité absoluë, & de la comparer avec la surdité d'un homme qui ne peut absolument oüir, parce que l'organe de l'oüie est bouchée par un empêchement en effet insurmontable : au lieu que ceux qui ont difficulté à boire du vin, n'ont rien qui les empêche d'ouvrir la bouche pour l'avaler. Si c'étoit un commandement absolument indispensable, comme vous le pretendez, ne faudroit-il pas qu'on fist effort pour obeir à Jesus-Christ ; ce que feroit sans doute chacun de ceux qui composent vos assemblées ; ou par honneur, si un Roi leur presentoit la Coupe ; ou par complaisance, si une personne de leurs amis les en prioit ; ou par l'interêt de sa santé, si le Medecin disoit qu'il faut le faire. J'ai donc raison de conclure que toute la force de la démonstration que nous avons tirée de vôtre propre Discipline, demeure en son entier. Ce qui paroîtra clair par ce Dilemme : ou la participation au Calice est une partie essentielle au Sacrement, ou non ; si elle n'est pas essentielle, on reçoit le Sacrement sous le seul symbole du pain, puisqu'on prend tout ce qui est de son essence : Pourquoi donc l'Eglise ne peut-elle pas retrancher pour de justes raisons, ce qui n'est pas essentiel au Sacrement ? Car aprés tout vous

vous avez encore moins de raison de blâmer en l'Eglise Romaine, ce que vous pratiquez dans vôtre Discipline. Que si la reception de la Coupe est essentielle, comme vous faites semblant de le croire, & comme le dit expressement Dumoulin en sa nouveauté chap. 7. Centurie 12. *la participation au Calice est une partie essentielle, & une juste moitié du Sacrement:* Vous ne pouvez pas ôter du Sacrement, *ce qui est de son essence, voire une juste moitié.* Peut-on ôter de quelque chose ce qui est de son essence? Ferez-vous ce que vous nous reprochez dans vôtre Ecrit? dispenserez-vous de ce qui est essentiel au Sacrement? Il faut donc necessairement, ou absoudre l'Eglise Romaine du crime que vous lui imputez, ou condamner vôtre Discipline, & en effacer l'art. 7. & 10. du chap. 12. Prenez le parti qu'il vous plaira, & confessez que le retranchement de la Coupe ne peut être aprés cela un obstacle à la réünion. Je dis la même chose du commandement que vous pretendez qu'a fait Jesus-Christ: *Beuvez-en tous*; ou c'est un commandement indispensable, comme vous le soûtenez ici, expliquant la Section 53. de vôtre Catechisme, qui dit positivement: *Que tous doivent prendre la Coupe pour obeir au commandement de*

Jesus-Christ contre lequel il n'est licite de rien attenter; Ou ce n'est pas un commandement indispensable ; si c'est un commandement indispensable, comment osez vous en dispenser ? comment osez-vous attenter contre le commandement de JesusChrist ? cela ne vous est pas licite non plus qu'à nous ; & si c'est un commandement dont vous puissiez dispenser ceux qui ont quelque difficulté à boire du vin, l'Eglise en peut dispenser pour le moins aussi bien que vous. Je me souviens qu'aprés avoir fait ce raisonnement à feu Monsieur Desloges, qui a presidé au Synode National de Laudun, dans une dispute qui nous servit d'entretien depuis Mirebeau jusques à Poitiers ; il m'avoüa à la fin, comme nous entrions dans la Ville, que ce n'étoit point un obstacle à la réünion. Certes M. Claude, ni aucun autre ne peut plus l'apporter, s'il veut agir de bonne foi, ni dire que la difficulté qu'on a de boire du vin, est une impossibilité absoluë ; car s'il avoit pris la peine d'examiner la nature des Commandemens indispensables, il auroit vû que la difficulté ne les rend pas indispensables, & qu'on est obligé de faire pour obeir à Dieu quand il nous fait un commandement absolu, ce qu'on fait par de moindres con-

ſiderations, lorſqu'il eſt queſtion d'obeïr aux hommes. Mais afin de montrer clairement que M. Claude n'y va pas de bonne foi, & qu'il ne parle que pour retenir ſes gens dans le Schiſme; lui-même repondant aux préjugez de M. Arnaud, n'apporte que trois cauſes de la diviſion ſur le ſujet de l'Euchariſtie; la Tranſſubſtantiation, le Sacrifice & l'Adoration; & il n'allegue nullement le retranchement de la Coupe. Or il ne peut pas ignorer ce que nous avons rapporté de Daillé, le premier & le plus fort Apologiſte du Synode de Charenton, qui met *le retranchement de la Coupe entre les choſes de nulle ou de très-petite importance à la pieté*; ce n'eſt donc pas un commandement indiſpenſable. De ſorte qu'il faut avoüer de bonne foi que Jeſus-Chriſt a laiſſé la Coupe à la liberté de ſon Egliſe, qui la donne, ou qui ne la donne pas, ſelon qu'elle le juge plus convenable, ſans nous fruſtrer jamais ni de l'eſſence, ni de l'effet du Sacrement. Si c'eſt donc un commandement, *Beuvez-en tous*; c'eſt un commandement diſpenſable par l'autorité que Jeſus-Chriſt a donnée à ſon Egliſe, comme l'a dit le Cardinal Duperron, que M. Claude ne peut blâmer, puiſque leur Egliſe en diſpenſe tous les jours, ſelon l'art. 7. du ch. 12. de

leur Discipline. Et Vasquez dont il cite les termes sans apporter ses raisons, ne veut dire autre chose que ce qu'enseigne le Cardinal Duperron, que Jesus-Christ a laissé à son Eglise l'autorité de dispenser de ce commandement, autorité que les Ministres prennent aussi-bien que les Papes. D'ailleurs l'Eglise d'aujourd'hui a la même autorité qu'avoit celle qui étoit du temps des Apôtres; parce que c'est l'Eglise Apostolique, aussi-bien que celle des premiers temps, pour ce qui regarde la maniere d'administrer les Sacremens, quoi qu'elle n'en puisse pas changer l'essence. C'est sur quoi roule toute l'éloquence de M. Claude contre le sçavant Vasquez, & s'il avoit voulu prendre garde à ce que pretend établir ce sçavant homme, il ne se seroit pas donné la liberté qu'il a prise de l'accuser de temerité; puisque ce Docteur ne touche point à l'essence des Sacremens, mais seulement à la maniere de les administrer, sur laquelle l'Eglise & le souverain Pontife ont receu de Jesus-Christ l'autorité d'en dispenser, comme ils le jugent plus convenable. Il a encore moins pris garde, ou pour mieux dire, il n'a pas voulu s'appercevoir qu'entre les raisons qu'à eu l'Eglise d'ôter l'usage de la Coupe aux Fideles, il faut mettre la difficulté qu'ont

quelques-uns de boire du vin. Que si cette raison suffit à eux mêmes pour en dispenser quelques-uns de leur societé, pourquoi cette même raison n'a t-elle pas pû porter l'Eglise à obliger les Fideles de se contenter d'une seule espece? De sorte qu'en nous condamnant, leur censure retombe sur ceux de leur Communion. Je prie donc ces Messieurs de mettre bien de la difference entre ce qui est essentiel au Sacrement, & ce qui ne l'est pas. La Coupe n'est point essentielle au Sacrement, comme ils le reconnoissent eux-mêmes; c'est pourquoi le commandement qu'ils veulent que Iesus-Christ ait fait à tous, n'est pas indispensable: mais cela regarde la maniere d'y participer, laquelle Iesus-Christ a laissé à la liberté de son Eglise. Cela paroît évidemment dans ses diverses coûtumes; car on recevoit anciennement la Communion sous une seule espece, ainsi que M. l'Evêque de Meaux l'a démontré dans le docte Traité qu'il a fait de la Communion sous les deux especes. Il y fait voir clairement par la Communion des malades, par la Communion des enfans, par la Communion domestique qui se faisoit autrefois lorsque les Fideles emportoient l'Eucharistie pour y participer dans leurs maisons; & enfin par la Commu-

nion publique & ſolemnelle de l'Egliſe ; qu'on communioit indifferemment ſous une ſeule eſpece, ou du pain, ou du vin, ſans qu'on craignit de partager l'eſſence du Sacrement, ni d'attenter au commandement de Ieſus Chriſt ; car qui ne voit pas que les Fideles, qui vivoient dans l'Egliſe, lorſqu'elle étoit dans ſa plus grande pureté, ſe fuſſent fait un crime de ne pas l'obſerver ? M. Claude allegue bien ces coûtumes, & il ne fait aucune réponſe aux faits inconteſtables qu'apporte ce Prelat, qu'il éclaircit d'une maniere ſi évidente, qu'il diſſipe toutes les tenebres dont les anciens & nouveaux Miniſtres ont voulu obſcurcir la tradition.

SECTION III.

Explication des paroles de Jeſus-Chriſt, Beuvez-en tous.

IL reſte ſeulement à expliquer ces paroles du chap. 26. de ſaint Matthieu, & du chap. 6. de ſaint Iean, que ces Meſſieurs ne ſe laſſent point d'alleguer contre nous, quoyque tous les Controverſiſtes y ayent répondu. Ces paroles, *Beuvez-en tous*, ne portent point un commandement

pour tous les Fideles : mais seulement pour les Apôtres, qui seuls étoient presens, comme il conste par le verset 20. de ce chap. 26. quand nôtre Seigneur dit, *Beuvez-en tous*, & pour leurs Successeurs en l Ordre de Prêtrise ; parce que la Coupe est une partie essentielle pour le Sacrifice, que Iesus-Christ instituoit pour lors. C'est pourquoy on ne dit point la Messe sans les deux especes, tous les Prêtres suivant l'ordre de Iesus-Christ & son exemple. M. Claude nous objecte que les Disciples y assisterent, non seulement en qualité de Disciples ou d'Apôtres, pour y apprendre ce qu'ils devoient enseigner à l'Eglise ; mais en qualité de Fideles & de Communians, & que c'est en cette qualité que Iesus-Christ leur dit, *Beuvez-en tous. Or de là il s'ensuit*, dit-il, p. 11. *Que ces paroles s'étendent à tous les Communians dans tous les siecles : puisqu'ils étoient tous, en quelque maniere representez par les Disciples en cette premiere action. C'est ainsi que les Apôtres eux-mêmes l'ont pris, & aprés eux toute l'Eglise Chrétienne. Car autrement ils n'eussent pas, comme ils ont fait, admis le peuple à la Communion de ce divin Sacrement. En effet si ces paroles*, Beuvez-en tous, *ne regardoient que les Disciples, en la qua-*

ité d'Apôtres ou de Ministres, & si en leur personne, elles ne s'adressoient pas à tous les Fideles de tous les siecles, il n'y auroit rien dans toute cette Institution qui fondât le droit que les Fideles ont de participer à l'Eucharistie, ni rien qui leur en imposât l'obligation.

Nous avoüons que les Apôtres étoient Fideles & Communians, mais des Fideles & des Communians Prêtres, & nous luy nions à même tems la consequence qu'il tire de ce principe, que ces paroles, *Beuvez-en tous*, s'adressent à tous les Communians dans tous les siecles, parce que tous les Communians ne sont pas Prêtres. Tous les Communians participent bien au Sacrifice; mais tous ne sont pas Sacrificateurs. C'est ce qui paroît dans tous les âges de l'Eglise, où l'on a distingué les Prêtres d'avec les Laïques, que M. Claude confond icy sans aucun fondement. C'est un fait de notorieté publique, qu'on voit à l'ouverture des Peres & des Conciles. Saint Chrysostome par exemple a fait six Livres du Sacerdoce, où il distingue cent & cent fois le Laïque qui communie, & le Prêtre qui sacrifie. On voit dans tous les Conciles des Canons qui regardent ceux qui offrent le Sacrifice, & ceux qui participent au Sa-

crifice. Par exemple celuy de Nicée rapporté même par les Centuriateurs de Magdebourg Centurie 5. chap. 9. en ces termes; *Le saint & grand Concile a sçû qu'en quelques lieux, ou Villes, les Diacres presentent aux Prêtres la grace de la sacrée Communion, ce qui n'a été ordonné par aucun Canon, & qui n'a point été pratiqué, que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir, donnent la Communion à ceux qui offrent le corps de Iesus-Christ.*

Ainsi nous nions à M. Claude ce qu'il établit ici sans preuve, & ce qu'il ne prouvera jamais; c'est-à-dire que tous les Fideles ayent reçû un droit égal sur le corps de Jesus-Christ; les uns ont reçu un droit d'y participer seulement, & les autres de l'offrir & de le recevoir. C'est un fait que M. Claude n'oseroit nier être de notorieté publique dans toute l'Eglise chrétienne. Car de tout temps elle a reconnu des Prêtres, qui offroient le corps de Jesus-Christ en qualité de Sacrificateurs, & qui mangeoient aussi de la victime qu'ils offroient. *Voyez le Chapitre du Sacrifice.* Mais elle les a distinguez des Laïques, qui y participent seulement tantôt sous une espece, tantôt sous les deux especes. Ce fait nous suffit pour répondre à tout ce que nous objecte M.

Claude, & pour faire voir que toutes ses subtilitez s'en vont en fumée.

On pourroit même luy répondre sans autre façon, ce que répond un sçavant homme qui a fait depuis peu des Remarques catholiques sur les Evangiles, lorsqu'il dit, que ces paroles, *Beuvez-en tous*, ne portent pas un ordre plus exprés de prendre l'espece liquide que le Corps; qu'il suffit de prendre l'un ou l'autre, pour participer au Sacrement & joüir de tout son fruit. Mais c'est que nôtre Seigneur ayant donné à chacun une partie de l'espece du pain, & ne pouvant pas ainsi partager le Calice en le presentant à un d'eux, il ordonne à tous d'y participer; ce que nous apprend saint Luc en propres termes, quand il dit parlant du Calice, *Partagez-le entre vous:* Luc 22. verset 17.

Il ne reste plus que les Textes de saint Jean au chapitre 6. vers. 54. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*; & au vers. 55. *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang a la vie éternelle.* Nôtre Seigneur ne prétend autre chose, que d'obliger les Fideles à prendre son Corps & son Sang; ce qui se fait aussi bien sous une espece, que sous

les deux, par la liaison naturelle qui est entre le sang & le corps de Jesus-Christ que nous recevons vivant en l'Eucharistie; c'est pourquoy celuy qui mange la chair, boit le sang; la raison est, parce qu'il reçoit Jesus-Christ tout entier: c'est ce que saint Hierôme a enseigné il y a plus de 1200. ans. Je le cite comme il est rapporté par Bourgoin en son Histoire Ecclesiast. l. 14. c. 11. *Qu'un chacun prend Christ le Seigneur, & qu'il est tout entier en chacune partie, & n'est point diminué par chacune partie: ainsi il se baille tout entier à un chacun.* Cette intention de Jesus-Christ paroît 1. en ce qu'il n'est ici question que de la réalité & de la verité du corps de Iesus Christ en ce Mystere, que Jesus-Christ veut persuader aux Capharnaïtes qui la nioient; & nullement de la participation de la Coupe, dont il n'est pas dit un seul mot en ce chapitre. 2. Parce qu'il promet de délivrer de la mort, & de faire vivre éternellement, celuy qui mangera de ce pain; voilà donc une seule espece, sans qu'il soit parlé de la Coupe. *C'est ici le pain qui est descendu du ciel, afin que si quelqu'un en mange, il ne meure point. Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel, si quelqu'un mange de ce pain-ci, il*

vivra éternellement , & le pain que je donneray , c'est ma chair , laquelle je donneray pour la vie du monde, verſ. 50. 51. 52. Il repete la même choſe au verſet 58. *C'eſt ici le pain qui eſt deſcendu du ciel , non pas comme vos Peres , qui ont mangé la Manne , & ils ſont morts ; qui mangera ce pain , vivra éternellement.* Vous voyez donc que la vie éternelle eſt promiſe trois fois à une ſeule eſpece , & qu'il ſuffit de la prendre pour en joüir. Ces Meſſieurs mêmes ſont obligez de le confeſſer , ſelon l'article 7. du chap. 12. de leur Diſcipline : parce qu'autrement , ceux à qui il eſt ordonné de diſtribüer le pain , encore qu'ils ne prennent pas la Coupe , n'auroient point de part à la vie éternelle. Puis donc que ceux qui communient ſous une ſeule eſpece , ne ſont privez , ni de l'eſſence du Sacrement , ni de la ſantification qui en eſt le principal fruit , ainſi qu'il conſte par ce que nous avons dit juſques ici, & par ce qu'ils ſont obligez de confeſſer eux-mêmes , à l'égard de ceux qui ne reçoivent point la coupe ; ils n'en doivent plus alleguer le retranchement comme un obſtacle à la réünion.

SECTION IV.

Preuves de l'Ecriture, & réponse à ce que nos Adversaires alleguent pour les infirmer.

NOus n'aurions pas besoin aprés cela, de preuves de la Sainte Ecriture, pour montrer la Communion sous une seule espece. Nous leur en fournissons pourtant par surabondance de droit. Aux Actes, chap. 2. vers. 42. il n'est parlé que de la fraction du pain, & cependant ces Messieurs par la marge même de leur propre Bible sur ce texte, entendent par cette fraction, la Cene. En saint Luc, chap. 24. vers. 30. & les suivans, *Iesus-Christ ne fut reconnu de ses Disciples, qui alloient en Emaüs, que par la fraction du pain*, & saint Paul au chapitre 20. des Actes, vers. 7. & 11. *rompoit le pain*; & ils entendent, comme nous venons de le montrer par la fraction du pain, la Cene, & M. Claude en tombe d'accord en la pag. 51. de son Livre, où il dit que saint Paul étoit sur le point de faire la Cene. L'Apôtre saint Paul use de disjonction en la 1. aux Corinthiens chap. 11. *Quiconque*

mangera ce pain, ou boira le Calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps & du sang de Iesus-Christ. Il est d'autant plus clair que l'Apôtre nous enseigne par cette proposition disjonctive, qu'on peut prendre le corps de Jesus-Christ sous une seule espece ; qu'il dit (ce que je vous prie de bien remarquer) que quiconque prendra indignement le corps ou le sang sera coupable de l'un & de l'autre ; il sera, dit-il, *coupable du corps & du sang.* Ce qu'il ne diroit pas, s'il ne croyoit que le corps & le sang sont contenus sous une seule espece.

Monsieur Claude, M. Jurieu & les autres Ministres de ce temps, croyent éluder la force des passages, & la pratique de l'Eglise chrétienne, qui communioit sous une espece, en disant à la fin de la page 22. *Que ce sont des expressions abregées ordinaires à toutes les langues, où l'on marque toute une action par une de ses parties ; & s'il faloit conclure qu'on ne distribuoit que le pain, sous pretexte qu'il n'est parlé que de la fraction du pain, il faudroit conclure de même, que dans le festin que Ioseph fit à ses Freres, il ne leur donna qu'à manger, & non à boire : parce que Ioseph ne dit autre chose, sinon qu'ils mangeroient avec luy. Il faudroit conclure*

que le faux amy de David ne beuvoit point à sa Table, parce qu'il dit seulement qu'il mangeoit son pain. Il faudroit conclure, que le Prophete Agur ne demandoit point de boisson, parce qu'il dit simplement; Nourris-moy du pain de mon ordinaire. Et comme les Adversaires donnent à l'Eucharistie deux égards, l'un de Sacrifice & l'autre de Sacrement, & qu'ils ne veulent pas que le Sacrifice se puisse faire sans l'espece du vin; ne voyent-ils pas, que si leur argument étoit bon, il concluroit autant contre leur pretendu sacrifice, que pour la distribution sous la seule espece du pain. Il concluroit même pour la consecration, & pour la Communion du Consacrant avec une seule espece, ce qui iroit contre leurs propres sentimens.

Mais il se trompe manifestement, en ce qu'il veut que ce qui a passé dans le langage ordinaire de la vie commune, soit aussi reçû dans l'Ecriture à l'égard des divins Mysteres, & dans la dispensation du Sacrement de l'Eucharistie. C'est à dire, que comme manger dans un festin, tel que Joseph le fit à ses Freres, ou comme les Hebreux nommoient le pain seul pour exprimer toute sorte de nourriture; pareillement il est reçû dans le langage Ecclesiastique, & dans l'usage des

saints Mysteres, de nommer le pain seul pour exprimer aussi le calice, ou de nommer le corps seul pour exprimer aussi le sang par la vertu des paroles : c'est ce que nous nions à M. Claude, & qu'il ne prouvera jamais. On trouvera au contraire selon la docte remarque de Monseigneur de Meaux, que tous les passages des Peres, où la distribution du corps & du sang est rapportée, on y fait mention expresse de l'un & l'autre ; qu'on les distingue, & qu'on signifie la distribution du corps par le pain, & la distribution du sang par le calice : & on peut tenir pour constant que c'est l'usage ordinaire de l'Eglise.

Quant à l'argument qu'il retorque contre nous à l'égard du Sacrifice, contre lequel il veut que ces preuves que nous avons tirées de la fraction du pain, ayent la même force ; je dis que cet argument est de la fabrique de M. Claude, & de la façon de tous les Ministres, c'est-à-dire un pur sophisme. Car autre chose est qu'on ne puisse offrir de sacrifice sans la Coupe, & autre chose, qu'on ne puisse pas communier sans la Coupe. Il en est de même de la consecration qu'on n'a pas accoûtumé de faire sans la Coupe. Nous avoüons donc qu'on ne fait point de sacrifice ni

de consécration sans les deux especes ; mais nous nions qu'on ne communie pas sans les deux especes, puisque l'Ecriture marque la communion sous la seule espece du pain dans les trois endroits du chap. 6 de saint Jean, que nous avons cité. Ce qui a trompé M. Claude, c'est ce qu'il n'a pas vû, ou pour mieux dire qu'il n'a pas voulu voir, que la Communion suppose ordinairement le Sacrifice ; mais qu'il n'est pas toûjours necessaire d'offrir le sacrifice pour communier. Ce qui paroît & dans la Communion des malades, & dans les Communions domestiques, & dans la reserve qu'on faisoit dans l'Eglise du corps de Jesus-Christ, dont il y a cent exemples dans l'Histoire Ecclesiastique. Mais je me contente du second Concile de Tours, qui fut tenu l'an 567. longtemps auparavant l'innovation que M. Claude prétend avoir été faite dans le Christianisme au sujet de l'Eucharistie. Ce Concile ordonne, *Qu'on place le corps de nôtre Seigneur sur l'Autel ; non dans le rang des Images*, non in imaginario ordine, *mais sous la figure de la croix*, sed sub crucis titulo. Il y avoit (pour remarquer ceci en passant) des Images autour des Autels, & il y avoit une croix dans ces premiers siecles. C'étoit sous cette figure qu'on re-

servoit le corps de nôtre Seigneur, mais le corps seul : c'est pourquoi Gregoire de Tours Evesque de cette Eglise, lorsque ce Concile y fut tenu, nous parle de certains vaisseaux en forme de tour, où l'on reservoit le mystere du corps de nôtre Seigneur, & qu'on mettoit sur l'Autel dans le temps du Sacrifice.

Nous disons donc à M. Claude, qu'il est évident que l'Ecriture exprime la Communion sous une seule espece, qu'elle dit simplement que les Fideles communioient sous l'espece du pain, & qu'il n'a nul droit d'y ajoûter l'espece du vin, selon son propre principe; qu'il n'est permis d'ajoûter ni diminuer rien de l'Ecriture : ce que je dis est si pressant, que Calvin écrivant sur le chapitre 24. de saint Luc, dit que saint Augustin, & plusieurs autres anciens Docteurs, parlant de ce pain que nôtre Seigneur donna aux deux Disciples, disent, *qu'il le donna, non comme une viande commune, mais comme le signe sacré de son corps.* Et de fait, ajoûte Calvin, l'on trouvera de bonne grace de dire, *que le Seigneur fut enfin reconnu dans le miroir spirituel de la Cene.* Ce n'est pas qu'il ne s'en repente aprés, & qu'il n'aime mieux prendre les paroles de saint Luc plus simplement, sans qu'il y soit fait mention de

la Cene, mais c'est parce qu'il y trouve sa condamnation dans la communion sous une seule espece. Saint Augustin & les autres anciens Docteurs qui l'y reconnoissent, sont bien plus croyables que Calvin, & le reste des Ministres de sa Secte.

Mais M. Claude qui avouë que la fraction du pain, se prend pour la communion du corps de Jesus-Christ, page 51. de l'Explication du Catechisme; que peut-il dire contre nous? & que deviendront ses raisonnemens, qui ne sont que des conjectures qui se dissipent quand on les regarde de prés? concluons donc trois fois du chapitre 6. de saint Jean, que puisque l'Ecriture ne parle que d'une espece, M. Claude ni ses confreres ne peuvent pas mettre deux especes comme necessaires au Sacrement, quoi qu'elles soient necessaires au Sacrifice; puisque l'Ecriture dit positivement, *que les Fideles communioient sous l'espece du pain sans parler de celle du vin.* Je confesse que les Apôtres ne celebroient le Sacrifice, que les Fideles n'y assistoient, & qu'on ne l'offroit que sous les deux especes; mais je nie, & M. Claude ne prouvera jamais, que pour communier il falloit recevoir les deux especes qui sont essentielles au Sacrifice. L'Ecriture n'en dit mot, & elle parle simplement de

la Communion sous l'espece du pain : ainsi M. Claude & ses confreres trouverent bon que nous ne prenions pas leurs conjectures pour des regles de l'Ecriture, qui peut seule fonder des Articles de Foi, selon les propres principes des Protestans François.

SECTION V.

Réponse à la principale objection des Ministres, prise du commandement prétendu de Jesus-Christ dans ces paroles : Beuvez-en tous.

NOus avons nié à M. Claude, que ces paroles de Jesus-Christ regardent tous les Fideles, & que la Communion sous les deux especes, soit ni de l'essence du Sacrement, ni du precepte indispensable à l'égard des Laïques, bien qu'elle le soit à l'égard des Prêtres, à qui seuls nôtre Seigneur les addressoit. Cette réponse est fondée sur l'Ecriture, puisqu'il n'y avoit que les Apôtres dans le Cenacle, puisqu'eux seuls en bûrent effectivement, & obeïrent au commandement de Jesus-Christ. Elle est aussi fondée sur la pratique de toute l'Eglise ancienne, ainsi que

nous venons de dire, jusques au temps de saint Leon, qui fit un commandement de communier sous l'espece du vin, pour la distinction des Manichéens d'avec les Catholiques. Elle est enfin fondée dans la pratique même de nos Adversaires, qui ne communient ni les enfans qui sont au-dessous de 12. ans, quoi qu'ils soient capables du bien & du mal, ni ceux qui ont quelque horreur du vin, ou de boire aprés les autres; si bien que cette réponse devroit fermer la bouche à tous nos Adversaires, puisqu'ils n'ont rien à dire contre nous. Cependant M. Claude & M. Jurieu, qui sçavent bien en leur ame, aussi-bien que M. Daillé que nous avons cité, que le retranchement de la Coupe n'est pas un point essentiel qui doive empêcher la réünion, ne laissent pas de prêcher & d'écrire que ces paroles, *Bûvez-en tous*, sont un commandement indispensable, qu'il en faut faire le même jugement que de ces paroles, *Prenez, mangez*. Voici comme raisonne M. Claude en propres termes: *Ces paroles*, Beuvez-en tous, *dit-il, ont toutes été proferées dans une même action; elles ont toutes un même objet & une même étenduë; elles ont été dites aux mêmes personnes & sous la même qualité. Si donc* Bûvez-en tous, *ne se rapportoit qu'aux A-*

pôtres & à leurs successeurs : Prenez & mangez, & faites ceci, *ne se rapportoit demême qu'aux Apôtres sous cette qualité, & à leurs Successeurs ; & ainsi il n'y auroit rien dans l'Institution qui donnât droit aux Fideles de recevoir le Sacrement, rien qui les y obligeât, ni à l'égard du pain, ni à l'égard du Calice. Le Cardinal Bellarmin qui s'est fait cette objection, répond que Jesus-Christ a commandé la distribution du pain par ces paroles*, Faites ceci. *Nous en convenons: Mais pourquoi non aussi celle du Calice, puisqu'il est assez du bon sens de prendre ces paroles, comme regardant toute l'action de l'Eucharistie, & non une partie seulement?* C'est, *dit-il*, parce que saint Luc rapporte ces paroles immediatement aprés la distribution du pain, & qu'il y a en cela une admirable providence de Dieu, qui a voulu nous faire comprendre que Jesus-Christ a commandé la distribution du Sacrement à tous sous l'espece du pain, & non sous l'espece du vin. *Une admirable providence! N'est ce pas plûtôt une admirable imagination? Car il est vrai que saint Luc rapporte ces paroles aprés la distribution du pain, mais saint Paul qui les rapporte de même que saint Luc aprés la distribution du Calice* : Faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi.

Je l'avoüe, dit ce Cardinal, *mais ne voyez-vous pas la difference, quand il s'agit du pain, il est dit absolument* : Faites ceci en memoire de moi ; *au lieu que quand il s'agit du Calice, il est dit* : Faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi. *Or ce* Toutes les fois, *marque simplement que quand on donnera, ou prendra le Calice, il le faut faire en memoire de Jesus-Christ, & non qu'il faille le donner ou le prendre necessairement, & ce n'est pas sans cause que le saint Esprit a changé l'expression.* Voici comme je réponds à ce Ministre pour le tirer de l'erreur malicieuse où il paroît être, ou pour le moins dans laquelle il veut jetter les autres.

Ce n'est point une imagination de Bellarmin, puisqu'il appuye ce qu'il dit sur le fondement inébranlable de l'Ecriture. Saint Luc rapporte effectivement ses paroles : *Faites ceci*, aprés la distribution du Sacrement sous l'espece du pain; & aprés avoir donné le Calice, il n'a pas repeté : *Faites ceci*, pour nous apprendre que nôtre Seigneur vouloit bien que tous necessairement reçûssent le Sacrement sous une espece ; mais non pas que tous le reçûssent sous l'espece du vin. Voilà ce qu'a remarqué Bellarmin, & ce qu'a dissimulé M. Claude, selon la bonne coûtume de

ces Meſſieurs.: mais dit M. Claude aprés Kemnitius, ſaint Paul ne rapporte-t-il pas ces paroles : *Faites ceci en memoire de moi*, aprés la diſtribution du calice, auſſi-bien qu'aprés la diſtribution du pain. Sur cela le Cardinal Bellarmin remarque judicieuſement la difference que M. Claude n'a pû diſſimuler : qui eſt, que quand il s'agit du pain, il dit abſolument : *Faites ceci en memoire de moi, &c.* M. Claude repart en ces termes:

Mais c'eſt encore une imagination non moins admirable que la precedente. Car ſaint Paul aprés avoir rapporté les paroles de Jeſus-Chriſt tant pour le pain que pour le calice, y ajoûte immediatement aprés ſon Commentaire en ces termes : Car, *dit-il*, toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, juſques à ce qu'il vienne. *Voilà le* Toutes les fois, *également appliqué par ſaint Paul, tant au Pain qu'au Calice, & cette pretenduë difference s'en va au neant.* A cette objection je réponds.

Ce n'eſt pas une imagination, comme le prétend M. Claude ; car encore que ſaint Paul diſe : *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, juſ-*

ques

Qu'à ce qu'il vienne. Cela ne regarde que les Prêtres qui ne peuvent offrir le ſacrifice ſans les deux eſpeces ; pour l'accompliſſement duquel l'une & l'autre ſont eſſencielles, mais non pas pour l'accompliſſement du Sacrement. On ne peut nier, à moins que de démentir toute l'Antiquité, qui a crû comme nous avons fait voir, qu'on recevoit toute l'eſſence du Sacrement, & qu'on obeïſſoit au commandement de Jeſus-Chriſt, en recevant le Sacrement ſous une eſpece. Cette pratique de la Communion des Laïques, qui ſe faiſoit indifferemment, ou ſous l'eſpece du pain, ou ſous l'eſpece du vin, ou ſous les deux, fut interrompuë du temps du Pape Leon I. Mais elle fut repriſe enſuite, & gardée de meſme façon, quand il n'y eut plus ni Manichéens ni Preſcillianiſtes à diſtinguer des Fideles. On ne peut auſſi s'empécher d'avoüer que cette Communion n'eſt pas eſſencielle au Sacrement, & ne regarde pas un commandement indiſpenſable, *Beuvez en tous*, comme, *Mangez en tous* ; à moins que de renoncer à l'article 7. du chapitre 12. de vôtre Diſcipline, qui donne le pain à ceux qui ont horreur du vin. Or il ne faut pas inferer de-là, que les Laïques n'ayent pas droit à la Communion, s'ils ne prennent la Coupe, puiſque vous les y admettez

vous-mesme encore qu'ils ne la prennent pas, puisque toute l'Antiquité les y a admis; ainsi vôtre Dilemme s'évanoüit, quand vous dites en ces propres termes:

» Prenez le parti qu'il vous plaira, il
» n'y a point de Mystere dans ce *Toutes les*
» *fois*; s'il signifie une liberté à l'Eglise
» de destribuer le Calice au Peuple, ou de
» ne le pas distribuer, il la signifie aussi
» pour le pain; s'il ne la marque pas pour
» le pain, il ne la marque non plus pour
» le Calice. Et ainsi demeure ferme &
» incontestable ce que nous avons dit;
» que si le commandement, *Beuvez-en*
» *tous*, ne s'addresse pas aux Laïques, il
» n'y aura rien dans toute l'Institution,
» qui les oblige à la participation de ce
» S. Sacrement, rien qui leur en donne
» le droit, ni à l'égard du pain, ni à l'é-
» gard du Calice.

Je réponds qu'il est évident que la subtilité de ce Dilemme s'en va en fumée, à moins que de condamner toute l'Antiquité, & la pratique de toutes les Eglises Reformées, qui ont jugé qu'on pouvoit donner le pain sans le Calice. Distinguez donc, M. Claude, comme toute l'Antiquité l'a distingué, & le sacrifice & le Sacrement; la Coupe est essencielle au sacrifice, mais non pas au Sacrement; le

commandement de Jesus-Christ, *Beuvez-en tous*, est indispensable à l'égard des Sacrificateurs, mais non pas à l'égard des Laïques. Tous les Laïques ont droit à la participation du corps de Jesus-Christ, mais il n'y a que les Prêtres qui ayent droit de l'offrir, & qui soient consequemment obligez de prendre la Coupe. De mesme que dans la Synagogue, tous avoient droit de manger la victime, mais il n'y avoit que les Prêtres qui eussent droit de l'offrir. Que M. Claude qui veut des Dilemmes, prenne le parti qu'il voudra, & qu'il me réponde à ce raisonnement, qu'il m'oblige de redire icy en deux mots. Ou la Coupe est essencielle au Sacrement, ou elle ne l'est pas : si elle est essencielle, ceux qui ne communient que sous une espece, ne recoivent pas l'essence du Sacrement. Si elle n'est pas essencielle, les Fideles n'ont pas sujet de se plaindre, puisqu'ils reçoivent tout ce qui est essencielle au Sacrement. De même si ce commandement *Beuvez-en tous*, regarde tous les Laïques, & si c'est un commandement indispensable, il faut condamner toute l'Antiquité, qui en a dispensé dans la Communion domestique, au temps de la persecution, dans la Communion des mourans, dans la Commu-

nion publique. Il faut condamner vôtre propre Discipline, qui en dispense dans l'article 7. du chapitre 12. Que si ce n'est pas un commandement indispensable, vous avez tort de blâmer les quatre Conciles qui en ont dispensé : M. Claude & M. Jurieu, & les autres Ministres de ce temps, ont tort de condamner l'Eglise Romaine, & ils doivent remarquer que le droit qu'ont les Fideles de participer au corps Jesus-Christ, n'est pas seulement fondé sur ces paroles, *prenez*, *mangez* ; mais encore sur la promesse que Jesus-Christ avoit faite de nous donner sa chair en S. Jean chapitre 6. Et comme dans ce chapitre, ainsi que nous l'avons déja remarqué, la promesse de la grace & de la vie éternelle, qui est le principal fruit de ce Sacrement, est faite à ceux-mesmes qui ne prennent qu'une seule espece : elle nous donne droit d'y participer en cette maniere. Et ainsi tout le raisonnement de M. Claude & de ses confreres tombe encore par terre. Que si Pierre Dresde & Jacobel, qui sont les premiers qui ont voulu introduire une obligation indispensable de prendre la Coupe, ont commencé la guerre par ces paroles du chapitre 6. de S. Jean : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez pas la vie*

en vous ces Messieurs pourroient bien s'ils vouloient, se servir de ce même chapitre 6. de S. Jean, pour faire leur paix avec l'Eglise : *Si quelqu'un mange de ce pain-cy, il vivra éternellement.*

SECTION VI.

Continuation du même sujet.

COmme M. Claude, selon la loüable coûtume de Messieurs les Ministres, a laissé les preuves qu'apporte le sçavant Cardinal Bellarmin, pour montrer que ces paroles, *Beuvez-en tous*, Matth. 26. ne s'addressent pas indifferemment à tous les Laïques, mais seulement aux Prêtres, ce qui est l'état de la question ; il ne sera pas hors de propos que j'en apporte quelques-unes. Cette parole, *Tous*, comme elle est exprimée dans cette proposition, ne se peut entendre generallement dans toute son universalité, non plus que celle-cy, *Omnes quærunt quæ sua sunt* ; Tous cherchent leurs interêts, car S. Paul ne les cherchoit pas ; ainsi plusieurs autres propositions de l'Ecriture, ne se peuvent pas entendre generalement dans toute leur éten-

duë. J'en dis le même de celle-cy, autrement les Turcs & les Juifs & generalement tous les hommes, seroient obligez de prendre la Coupe. Reste donc qu'elle s'entende d'un certain genre de personnes. Si nos Adversaires disent qu'elles s'entendent de tous les hommes fideles, je leur demande, si elles ne s'entendront pas des femmes, & si elles seront excluës de la participation du Calice ? S'ils disent, comme le pretendent ces Messieurs, qu'elles s'entendent de toutes les personnes fideles de l'un & de l'autre sexe, pourveu qu'elles soient en âge competant pour cela ; je leur demande de quel droit ils en excluënt les enfans, & sur quel passage de l'Ecriture ils se fondent. Je suis seur qu'ils ne sçauroient en montrer aucun, s'ils ne recourent à la Tradition ; laquelle nous apprend aussi, que l'Eglise a toûjoûrs crû, qu'une des especes suffisoit pour participer au corps & au sang de Iesus Christ. D'ailleurs ils excluënt ceux qui ont de l'horreur du vin, comme M. Claude en tombe d'accord, & sa propre Discipline article 7. chapitre 12. qu'il ne peut desavoüer, laquelle nous montre que ce commandement est dispensable à leur égard. Il est donc évident que cette proposition ne peut pas être prise universellement à l'égard de tous les Fideles adultes, & que par

consequent ce commandement n'est pas indispensable. Que deviendront donc toutes les subtilitez de M. Claude, de M. Jurieu, de M. Dubourdieu & de tous les Ministres de ce temps, qui perdent toute leur force, puisqu'elles n'ont point d'autre fondement que cette équivoque, par laquelle ils pretendent que tous universellement doivent prendre la Coupe, quoy qu'ils soient obligez eux-mesmes d'en excepter les enfans & les adultes qui ont horreur du vin ? Toutefois ils n'ont point de passage de l'Ecriture, laquelle selon ces Messieurs, est la seule Regle de Foy, qui autorise leur pratique. Cela ne suffit-il pas pour les arrêter, quand on leur dira ; vous voulez étendre le commandement de prendre la Coupe à tous les adultes, vous qui n'avez point d'autre regle de foy que l'Ecriture ; donnez-moy un texte de l'Ecriture, qui excepte les petits enfans, qui communioient autrefois dans l'Eglise ; je dis le même à plus forte raison des jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe au dessous de douze ans, qui ne communient point dans vos temples, quoy qu'ils communiassent tous autrefois, selon l'aveu de George Caliste, de M. de la Roque & de tous les Ministres qui sont versez dans l'Histoire Ecclesiastique. Donnez-nous enfin un texte de l'Ecriture, qui excepte

de cette regle generale, *Beuvez-en tous*; ceux qui ont horreur du vin.

Enfin nous ne pouvons mieux entendre l'Ecriture que par l'Ecriture. S. Marc qui a écrit aprés S. Matth. l'explique au chapitre 14. de son Evangile, quand il dit : *Ils beurent tous du Calice*, pour faire voir que tous ceux qui avoient reçû le commandement, *Beuvez-en tous*, y obeïrent en le prenant. Car il est évident qu'il n'y eut que les Apôtres qui bûrent du Calice. Que si nos Adversaires répondent avec M. Claude, tous les Fideles étoient dans les Apôtres qui les representoient ; ils ont donc déja obeï à ce commandement avec les Apôtres, qui ne leur a été fait qu'en la personne des Apôtres.

Ce discours qui comme vous voyez est assez recevable de luy mesme, se confirme par toutes les circonstances de cette action, comme les rapporte le mesme S. Matth. *Et comme il soupoient*, vers. 26. Qui, sinon les Apôtres ? *Iesus Christ prit du pain, le rompit, le benit, le donna à ses Disciples.* A quels Disciples, sinon à ceux qui soupoient avec luy ? Et il leur dit : *Prenez, mangez, cecy est mon corps.* A qui dit-il, *Prenez, mangez ?* A ceux à qui il donna son corps à manger. Or est-il qu'il ne le donna qu'aux Apôtres. *Et ayant pris la*

Coupe, il rendit graces, il leur donna. A qui l'a donna-il, qu'à ceux à qui il avoit donné le pain? Or est-il que nous venons de montrer qu'il ne la donna qu'aux Apôtres, leur disant, *Beuvez-en tous.* A qui dit-il *Beuuez-en tous*, qu'à ceux à qui il avoit donné le Calice? Or est-il qu'il ne l'avoit donné qu'aux Apôtres: car il leur donna, disant, *Beuvez.* L'Evangeliste conclud cette sainte action; *Et quand ils eurent chanté le Cantique, ils s'en allerent en la montagne des Oliviers. Alors, Jesus leur dit, vous serez tous scandalisez en moy cette nuit-cy*, &c. Qui sont ceux qui chanterent l'Hymne avec Iesus-Christ? Qui sont ceux qui s'en allerent en la Montagne des Oliviers? Qui sont ceux qui furent scandalisez cette nuit, sinon les seuls Apôtres? c'est donc à eux seuls que s'addressent ces paroles, *Beuvez-en tous.*

Mais afin que ces Messieurs demeurent entierement convaincus que ce n'est pas un commandement indispensable, de prendre la Coupe à l'égard des Laïques; & afin qu'ils n'osent plus nous apporter le retranchement du Calice, comme un empêchement à la réünion: je vous prie de bien remarquer, que ce fut un des articles de l'accord que les Docteurs Lutheriens con-

certerent avec les Catholiques dans leur Assemblée du mois d'Aoust 1530. Car ceux-là ayant approuvé la presence réelle, telle que les Catholiques la croyoient, ils firent aussi cette déclaration : *Qu'ils ne condamnoient point ceux qui avoient pris autrefois, ou qui prenoient encore aujourd'huy une seule espece, & qu'ils n'estimoient pas que ce fût mal fait ; mais qu'ils ne voudroient pas qu'on le prêchât à leurs peuples.* Ils accorderent aussi, *que Jesus-Christ est tout entier sous une seule espece, & que l'on prend autant sous l'une que sous les deux, ce que Luther dit qu'il a toûjours crû fermement.*

Il ne reste plus pour fermer la bouche aux plus opiniâtres, que de montrer que Luther qui est le chef des Lutheriens, avec lesquels nos Protestans François se sont unis au Synode tenu à Charenton l'an 1631. Que Luther, dis-je, confesse, *Que Jesus-Christ ni ses Saints Apôtres n'ont point ordonné de distribuer les deux especes aux Laïques, & qu'une suffit ; que l'Eglise a le pouvoir de l'ordonner, & que le peuple s'en doit contenter, puisque le Prêtre les prend toutes les deux en sa presence pour le satisfaire* .... Il croit, *que ceux qui usent d'une seule espece ne pêchent pas ; parce que Je-*

Jesus-Christ l'a laissé libre, disant, Faites cecy, toutes les fois que vous boirez, en memoire de moy. Luther dans le Sermon de l'Eucharistie, & au Livre de la Captivité de Babylonne, Tom. 2. page 6. & 66. Nôtre Seigneur ayant commandé en S. Matth. au chapitre 28. *de baptiser tous les hommes, au nom du* Pere, *& du Fils, & du Saint-Esprit*, & le mot de baptiser voulant dire, plonger dans l'eau; Dans l'ancienne Eglise le Baptême se faisoit par immersion, & neanmoins le Baptême se fait maintenant par aspersion, & par nous & parmi eux. De quoy on ne sçauroit donner d'autre raison, sinon que l'Eglise qui est la veritable interprete des sentimens de Iesus Christ, nous a appris que l'essence du Batême consiste dans l'infusion de l'eau, soit que cette infusion de l'eau se fasse par aspersion, ou par immersion. Aussi la mesme Eglise nous enseigne, que tout ce qui est essenciel au Sacrement de l'Eucharistie, se trouve sous chaque espece, & ce n'est pas seulement le jugement & la pratique de toute l'Eglise Catholique, mais des Eglises Protestantes de France, qui sont dans les mesmes sentimens, & à l'égard de l'Eucharistie, & à l'égard du Batême: ainsi qu'il conste par leur maniere d'administrer le

Baptême, & par l'article 7. du chapitre 12. de la Cene, comme il est couché dans leur Discipline, confirmée par leurs Synodes Nationaux. Ce que je trouve d'admirable, c'est que Luther mesme a fait cette reflexion, & allegue cette raison, pourquoy on peut communier sous une seule espece ; c'est dans un Sermon qu'il a fait de l'Eucharistie, rapporté par Hospinien en la 2. partie de son Histoire page 12. où il parle en ces termes ; *Les deux especes ne sont pas plus necessaires que l'immersion dans le Baptême, &c.*

Je ne m'étonne pas aprés cela, qu'il ait dit que ceux de Boheme devoient suivre l'Ordonnance de l'Eglise, soit qu'elle fut infaillible, ou non, & se contenter d'une seule espece. Il approuve mesme sur cela le Decret du S. Concile de Latran. C'est ce que rapporte le mesme Hospinien, partie 2. page 13. *In Litteris contra Officialem Storpensem probat novissimi Concilii Lateranensis statutum, ut una species Laïcis tantùm detur.* Vous trouverez tous ces sentimens de Luther, & beaucoup d'autres excellentes reflexions, dans le beau Livre qu'a fait feu Mr Rossel aprés sa conversion, qu'il a intitulé avec justice le Témoignage des Protestans pour l'Eglise Romaine, chapitre 12. Il seroit aprés cela

bien surprenant, que ces Messieurs osassent apporter la Coupe comme un empêchement à la réunion : j'apporte encore les sentimens & la pratique de l'Eglise primitive pour achever de les convaincre.

SECTION VII.

Que l'Eglise ancienne, que ces Messieurs reconnoissent dans sa pureté, a communié sous une espece.

SI l'Eglise primitive n'a jamais condamné ceux qui communioient sous une seule espece, Messieurs de la R. P. R. ne peuvent condamner dans l'Eglise Romaine, le retranchement de la coupe, ni l'apporter pour obstacle à la reunion qu'ils doivent faire avec elle. Or est-il que l'Eglise primitive n'a jamais condamné ceux qui communioient sous une seule espece ; donc Messieurs de la Religion R. P. R. ne peuvent condamner l'Eglise Romaine à cause du retranchement de la coupe, ni l'apporter pour un obstacle à la réunion. On peut prouver la deuxiéme de ces propositions, qui seule est en question, par beaucoup de faits incontestables, quand il n'y auroit que les Manichéens, qui ne com-

munioient que sous l'espece du pain ; comme l'assure saint Leon au Sermon 1. qu'il a fait du Carême , parce qu'ils s'imaginoient que le vin étoit le fiel du Dragon , c'est à dire , du Prince des tenebres. D'où vient que saint Augustin dit de ces Heretiques, qu'ils adoroient le vin dans la grappe, & le refusoient dans la coupe. Cependant ni saint Epiphane, ni saint Augustin , ni aucun des Peres qui ont combattu ces Heretiques, & qui ont condamné leurs erreurs , ne mettent en ce nombre la Communion sous une espece.

Cette verité se prouve encore par diverses tromperies des Heretiques , comme celle des Manichéens mesmes , qui pour se cacher , communioient avec les Catholiques sous l'espece du pain ; c'est pourquoi saint Leon pour les découvrir , fit ce celebre Decret que nous avons cité , & qui paroist dans la Lettre qu'il écrit à Thuribius ; que tous les Fideles communiassent sous les deux especes. Mais ni les Manichéens n'eussent pas pû se cacher, ni saint Leon n'eust pas apporté un bon moyen pour les découvrir , s'il n'eust esté laissé libre aux Fideles avant ce Decret, de communier sous la seule espece du pain.

Une Heretique Macedonienne nous fournit une autre preuve de cette pratique ,

& nous découvre un beau miracle fait en l'Eucharistie, que nous raconterons dans le dernier Chapitre de cet Ouvrage. Pour tromper son mary, elle se fit porter un morceau de pain, pour le prendre à la sainte Table, lequel se changea en une pierre. Niceph. Cal. L. 13. ch. 7. aprés Sozom. L. 8. ch. 5. Il est donc évident par ce fait, qu'on communioit sous la seule espece du pain en ce temps-là, c'est à dire du temps de saint Chrysostome, auquel temps arriva ce miracle : parceque si tous eussent été obligez de prendre la coupe, cette femme n'eust pû se cacher, d'autant que la coupe se prenoit dans l'Eglise de la main du Diacre, qui la donnoit à ceux qui communioient.

La troisiéme preuve incontestable se prend de la coûtume de garder le corps de Jesus-Christ sous une seule espece. Sophronius raconte dans le Livre du Pré spirituel, chap. 79. qu'on gardoit une année le corps de Jesus-Christ; & les Grecs le gardent encore aujourd'hui de mesme : or le vin n'eust pû se garder si long-temps en si petite quantité, sans se corrompre. D'ailleurs les Peres qui rapportent qu'on gardoit ainsi le Sacrement adorable, comme Sophronius, comme saint Cyprien au Sermon de ceux qui sont tombez, comme

saint Ambroise, dans l'Oraison funebre de son frere Satyrus, ne parlent que de l'espece du pain ainsi gardée, qu'ils envelopoient dans un linge blanc qu'ils appelloient *Orarium*, & c'est cette espece du pain qui fut mise au cou de S. Satyrus, ainsi que nous le verrons au long, quand nous raconterons ce miracle. Et il ne sert de rien à Kemnitius, ni à Monsieur Claude qui nous fait la mesme objection qu'a fait Kemnitius; il ne leur sert de rien de dire qu'on gardoit aussi l'espece du vin, puisque saint Gregoire de Nazianze parlant de sa sœur Gorgonie, dit qu'elle avoit gardé quelque chose des symboles du corps & du sang. Car saint Gregoire parle sous disjonction des symboles du corps ou du sang. Or que ce fût le symbole du pain qu'elle avoit reservé, cela paroist, & par la coûtume de l'Eglise de ce temps là, qui ne reservoit que le pain pour la Communion domestique, le vin ne pouvant se conserver long-temps sans s'aigrir; & parce qu'il assûre que sa sœur tenant les symoles entre ses mains, dit à Jesus-Christ à qui elle s'adressoit comme present, qu'elle ne s'en iroit point qu'aprés avoir reçû la guerison. Que si elle communia dans sa maison, tout le monde sçait qu'on n'y portoit pas la Coupe, mais qu'on la rece-

voit de la main du Diacre dans l'Eglise. Au reste, je m'étonne que Monsieur Claude ait osé citer ce fait qui contient la guerison de sainte Gorgonie, rapportée par son frere ; puisque ce miracle est une preuve évidente de la realité & de l'adoration de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, ainsi qu'il paroistra clairement à la fin de cet Ouvrage.

On peut voir plus au long cette coûtume de l'Eglise par diverses preuves qu'apporte le Cardinal Bellarmin au livre 4. de l'Eucharistie ch. 24. Claude de Saintes, dans la dixiéme Repetition ; & recemment Monsieur de Meaux, dans le docte Traité de la Communion sous une espece, où il explique diverses coûtumes de l'Eglise, & les justifie contre toutes les chicanes des Ministres : Je me contente de dire ici un mot de la Communion des malades, de la Communion des Laiques, à laquelle on reduisoit les Clercs pour peine de leurs pechez, de la Communion des Présanctifiez, de la Communion des Enfans, & de la Communion domestique.

Paulin Diacre & Secretaire de saint Ambroise, raconte dans la Vie de ce saint Docteur, qu'il a écrite à la priere de saint Augustin, & qu'il lui a dediée, que le cele-

bre Evesque de Verceil saint Honorat, qui estoit venu pour assister le Saint à la mort, entendit durant le repos de la nuit par trois fois cette voix : *Leve toi, ne tarde pas, il va mourir ; il descendit, il lui presenta le corps de nostre Seigneur, & le Saint ne l'eut pas plûtost receu, qu'il rendit l'esprit.* C'est en vain que George Caliste celebre Lutherien, & aprés lui Monsieur Dubourdieu qui l'a presque copié, ont recours à la figure grammaticale de Synecdoche, où l'on met une partie pour le tout. Car ni George Caliste, ni Monsieur Dubourdieu ne la justifient par aucun exemple des Peres Grecs ou Latins, comme ils estoient obligez de le faire s'ils en vouloient estre crûs. Et Monsieur de Meaux ajoûte qu'il n'a jamais vû aucun recit, où les Peres racontant la distribution du corps & du sang, n'ayent exprimé que l'un des deux. Amphilocius, ou l'Auteur de la Vie de saint Basile, raconte qu'à l'heure de la mort, il reçût l'Eucharistie sous la seule espece du pain, qu'il avoit long-temps gardée pour cet effet. Amalarius au Livre 3. des choses Ecclesiastiques, & le Microloge au chap. 17. traittant du mesme sujet, témoignent que selon l'ancienne coûtume, on faisoit trois parties de l'Hostie consacrée, l'une qu'on mesloit avec le

ſang, l'autre qu'on recevoit avant que de recevoir le ſang, & la troiſiéme qu'on gardoit pour la Communion des malades, & qu'on appelloit le Viatique des mourans.

Quand les perſonnes deputées aux ſaints Autels, eſtoient tombées dans quelques fautes conſiderables, on les privoit de la Communion des deux eſpeces, & on les reduiſoit à la Communion des Laiques, qui ſe faiſoit ſous l'eſpece ſeule du pain. Et il ne ſert de rien de dire avec Melancton & Kemnitius, qu'on appelloit cette Communion la Communion des Laiques, parce qu'ils n'avoient pas le pouvoir de conſacrer, qui eſtoit reſervé aux ſeuls Prêtres, puiſque les Auteurs Eccleſiaſtiques nous aſſûrent qu'on puniſſoit de cette ſorte les Diacres & les Clercs d'un Ordre encore inferieur, qui n'ont jamais eu le pouvoir de conſacrer le corps de Jeſus-Chriſt. Cet uſage de l'Egliſe paroiſt dans la Lettre du Pape ſaint Felix, qui gouvernoit l'Egliſe il y a plus d'onze cens ans, chap. 1. & chap. 2. dans l'Epître du Pape Siricius, il y a plus de 1200. ans, Epître 1. chap. 11. Dans le Concile d'Elvira, can. 76. Dans le Concile de Sardique chap. 2. On ne peut non plus dire, comme ſe ſont imaginez quelques Lutheriens, que la

Communion laique s'appelloit ainsi, parce que les Laiques communioient aprés les Clercs, & hors du Sanctuaire; d'autant que le Pape Felix, dans l'endroit que nous venons de citer, deffend de donner la Communion aux Clercs, sinon à l'article de la mort; & le Concile de Sardique deffend qu'on ne leur donne pas mesme à l'heure de la mort pour de certains crimes énormes. Or cette Communion ne peut pas estre distinguée par le temps ou par le lieu de l'Eglise, qui est la seule difference que les Lutheriens veulent mettre entre la Communion des Laiques & des Clercs, puisqu'elle ne se donnoit qu'aux malades dans leurs chambres.

Pour ce qui est de la Communion des Présanctifiez, c'est à dire, du pain auparavant consacré & changé au corps de Jesus-Christ; l'usage en estoit parmy les Grecs durant tout le Caresme, comme il conste par le Concile de Laodicée can. 49. & par le Concile *in Trullo*, can 52. On voit le mesme usage parmy les Latins, qui dure encore le Vendredy Saint, auquel jour on ne consacre pas; & cet usage se trouve dans l'Epître 1. chap. 4. du Pape Innocent I. qui vivoit du temps de saint Augustin, & dans le Sacramentaire

re de saint Gregoire le jour du Vendredy Saint.

Je ne parle point icy de la Communion des enfans; parce qu'elle est reconnuë par nos Adversaires mesmes, qui attribuënt cette erreur à saint Cyprien, à saint Augustin, à saint Cyrille, à saint Chrysostome, & à tant d'autres Peres de divers siecles, où l'Eglise fleurissoit. Mais ils condamnent ainsi avec trop de temerité ces saints Peres & cette Antiquité si venerable, pour avoir la vanité de dire, que l'Eglise pouvoit errer; comme si cette coûtume ne pouvoit pas estre innocente dans l'usage de ce temps-là qui a changé, ainsi que beaucoup d'autres choses de la discipline. Je montrerai seulement ce que dit Evagrius au livre 4. de son Histoire, chap. 35. *Qu'on donnoit aux enfans des particules du corps immaculé de Iesus-Christ nostre Dieu.* Le mesme Evagrius qui a vêcu au sixiéme siecle, raconte que cette Communion preserva un enfant Juif qui avoit communié de cette sorte avec les enfans des Fideles, de la fournaise ardente où son pere l'avoit jetté, en haine de la Communion qu'il avoit receuë; Dieu ayant voulu confirmer par un miracle si éclatant la Communion sous une espece. Monsieur de la Roque marque dans son

Histoire de l'Eucharistie, 1. Partie chap. 16. que cette coûtume se pratiquoit en France, & le Concile 2. de Mâcon chap. 2. ordonna que les restes du Sacrifice, aprés la Messe achevée, seroient donnez le Mecredy & le Vendredy à des enfans innocens. Nous sçavons aussi que les enfans attachez à la mammelle, communioient sous l'espece du vin, comme l'on voit au Livre de saint Cyprien, qu'il a écrit sur le sujet de ceux qui estoient tombez durant la persecution. Si bien que les enfans plus avancez en âge communians sous l'espece du pain, comme nous venons de le prouver, & les autres sous l'espece du vin; cela justifie que la coûtume ancienne de l'Eglise, estoit de ne point regarder la communion sous les deux especes, comme une chose necessaire absolument pour participer au Mystere de l'Eucharistie.

La Communion domestique les condamne aussi clairement. Elle paroist 1. en ce qu'on la faisoit en la maison à l'insçû mesme des Payens qui vivoient dans le mesme logis. Le chapitre 5. du Livre de Tertullien à sa femme, en est une preuve convaincante: *Que ton mary ne sçache pas la premiere chose que tu auras prise le matin.* Or le vin l'eust fait connoistre par son odeur. 2. Parce qu'ils portoient l'Eu-

chariſtie dans les voyages de Terre & de Mer. Saint Ambroiſe dans l'Oraiſon Funebre de ſon frere ſaint Satyrus, raconte : *Qu'encore qu'il ne fuſt que Cathecumene, il merita par la ferveur de ſa foi, qu'on lui accordaſt ce divin Sacrement pout le porter avec lui ; & qu'il l'envelopaſt dans un linge, & l'ayant lié il ſe jetta dans la Mer avec ce divin Pilote, qui le garantit du naufrage.* Nos Adverſaires ne peuvent nier des faits ſi inconteſtables ; témoin Aubertin & Monſieur de la Roque, 1. Partie, chap. 11. & 14. de l'Hiſtoire de l'Euc. où il nous fait voir que cette coûtume eſtoit établie dans l'Egliſe, lorſqu'elle eſtoit dans ſa pureté. Les paſſages meſmes qu'ils citent, font voir *comme on portoit le corps de I. C. dans un petit coffre, ou dans un linge bien net.* Les Fideles ſe l'envoyoient les uns aux autres en ſigne de Communion de meſme foi & de charité, comme il paroiſt dans une Lettre de ſaint Irenée que rapporte Euſebe Livre 5. chapitre 24. qu'on l'envoyoit de Rome en Aſie. 3. Enfin il eſtoit indifferent de recevoir le corps de Ieſus-Chriſt dans l'Egliſe ou dans la maiſon. Quant à la verité ou à l'eſſence du Sacrement, ſaint Baſile en l'Epître 89. aſſure, *Que la Communion n'eſtoit pas moins ſainte ni moins parfaite*

dans la maison que dans l'Eglise. Il dit mesme que cette coûtume estoit universelle dans toute l'Egypte, sans excepter Alexandrie. S. Hierôme dans son Apologie contre Jovinien, blâme ceux qui n'osoient communier à l'Eglise, à cause de la frequentation du mariage, & qui communioient eux-mesmes dans leurs maisons : *comme si,* dit-il, *ce n'estoit pas le mesme Iesus-Christ qu'on reçoit dans la maison & dans l'Eglise.* Il dit dans cette mesme Apologie qu'il adresse à Pammachius, que les Fideles recevoient tous les jours le corps de Jesus-Christ dans leur maison.

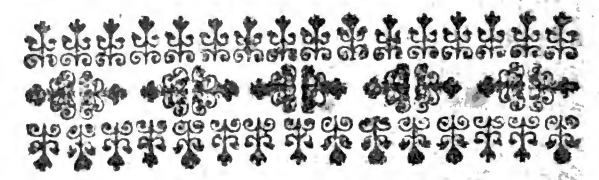
Il ne resteroit plus qu'à faire voir, que cette Communion se faisoit mesme dans l'Eglise ; mais nous l'avons fait voir par la pratique qui estoit en usage du temps de saint Leon, & par le Decret qu'il fit pour distinguer les Manichéens d'avec les Catholiques.

Or l'on voit assez par ce peu de faits que nous avons citez de l'Antiquité, combien est faux ce qu'avance Monsieur Jurieu dans son examen de l'Eucharistie, Traité 6. Sect. 5. *Que durant plus de mille ans, on n'a jamais entrepris de faire communier les Fideles autrement que sous les deux especes, & que la chose n'est pas contestée.*

Il

Il faut abuser bien hardiment de la patience de ses Lecteurs, pour oser soûtenir une fausseté d'une notorieté si publique, qui paroist dans tout ce que nous venons de dire dans ce Chapitre. Je ne me dois pas mettre en peine de répondre à ce qu'il objecte : parce qu'outre que je lui ai répondu suffisamment en répondant à Monsieur Claude, Monsieur de Meaux satisfait d'une maniere invincible à toutes ses instances. Je dirai seulement selon la methode que je traitte icy, que ni lui, ni Monsieur Claude, ni aucun Ministre, ne peuvent nier l'union qu'ils ont faite avec les Lutheriens. Si on croit une fois la presence du corps sous l'espece du pain, on ne peut disconvenir qu'on ne reçoive son sang, son ame & sa divinité sous chaque espece, puisque Jesus-Christ y est. Et ainsi le Fidele, bon gré, malgré qu'ils en ayent, ne perd rien dans ce Sacrement, & y reçoit Jesus-Christ tout entier. Le sieur Jurieu n'a pû nier la force de cette consequence, puisqu'il dit en la page 480. de cet Examen, que *si la doctrine de la Transsubstantiation & de la presence réelle estoit veritable, il est vrai que le pain renfermeroit & la chair & le sang de Iesus-Christ.* Or est-il que le Synode de Charenton de l'an 1631. a défini qu'on peut croire que cette opinion

les Nestoriens la combattoient lorsqu'elle s'opposoit à leurs erreurs du temps de saint Athanase & de saint Cyrille, quand ils reprochoient aux Catholiques, qu'ils adoroient un Dieu d'un jour, qui n'avoit pas dans la créche quatre pieds de long. S'il n'est question que de railler, on aneantira par ces railleries, ou pour mieux dire, par ces impietez, les plus saints Mysteres de la Religion Chrétienne. D'ailleurs ce Ministre ne prend pas garde qu'il condamne saint Cyrille Cat. Myst. 5. qui dit qu'il faut prendre garde de ne rien laisser tomber des saints Mysteres, avec plus de soin que si c'estoit de l'or. Qu'il vaudroit mieux perdre un de ses yeux, que de perdre la moindre des particules de l'Eucharistie. Enfin il ne prend pas garde qu'il condamne saint Augustin Hom. 26. des 50. Origene Hom. 13. sur l'Exode, qu'on pourra lire dans Aubertin mesme, livre 2. de l'Eucharistie, page 431. & 432. lesquels regardent les symboles de l'Eucharistie, comme une chose sacrée, bien loin d'en faire un sujet de raillerie, comme les Ministres de la Religion Pretenduë Reformée.



IV. PARTIE.

Réponse à ce que Monsieur Claude objecte de nouveau dans son second Ecrit imprimé en 1682. qui donne occasion de parler des Miracles de l'Eucharistie.

CHAPITRE I.

Réponse à l'objection de M. Claude prise du Miracle fait à Troade.

MOnsieur Claude, approuvé de tout le parti, ainsi qu'il conste par le témoignage de Messieurs Alix & Mesnard Approbateurs de son Livre, nous objecte les mêmes passages auxquels nous avons répondu dans la refutation de son premier écrit ; *Qu'il faut que le Ciel contienne le Seigneur, jusqu'au rétablis-*

ſement de toutes choſes. Vous aurez toûjours les pauvres ; mais vous ne m'aurez pas toûjours. Cecy eſt le paſſage de l'Eternel ; & ſemblables textes de l'Ecriture. Il apporte les mêmes raiſons priſes de l'experience des ſens, de la lumiere de la raiſon humaine, & des abſurditez qu'il pretend tirer de la preſence réelle & locale du corps de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie. Nous y avons répondu fidelement dans la même refutation que nous en avons faite ſans ômettre aucune de ſes preuves, ni même de ſes paroles que nous avons redites l'une aprés l'autre. Il reſte, pour agir de bonne foy, de le ſatisfaire ſur un fait qu'il rapporte pris des Actes des Apôtres, ſur lequel il fait grande inſtance, & qui a fait beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de nos Adverſaires, ainſi que pluſieurs me l'ont fait voir, dans les converſations que j'ay eû avec eux. Car ils m'ont oppoſé cet argument, comme une machine qui ſembloit battre en ruine la verité Catholique. La voicy avec tout l'art qu'il a employé pour l'élever contre nous, & avec toutes les couleurs de l'éloquence, qui ne luy manque pas, dont il l'a ornée pour la rendre plus agréable.

« Mais comment accorder leur créance « avec l'action de ſaint Paul à Troade, ſelon « qu'elle nous eſt rapportée au 20. chapitre

» du Livre des Actes. L'Eglise étoit assem-
» blée avec luy pour la celebration de l'Eu-
» charistie, & tout se preparoit à cette
» Communion. Mais comme saint Paul
» eut étendu son discours bien avant dans
» la nuit, il arriva qu'un jeune homme qui
» s'étoit endormi sur une fenêtre, tomba
» du troisiéme étage en-bas, & fut enlevé
» mort. Sur quoy il est dit que saint Paul
» descendit en-bas & que s'étant panché
» sur luy, il le ressuscita. Comment cét
» Apôtre ne voulut-il point operer ce mi-
» racle par le moyen de son Eucharistie,
» puisqu'il étoit sur le point de la celebrer;
» cõment aima-t-il mieux l'operer par lui-
» même que d'en reserver la gloire au corps
» de Jesus-Christ ? N'étoit-ce pas là une
» belle occasion de confirmer les Fidéles en
» la foy de la Transsubstantiation & de la
» presence substantielle ? Pourquoy ne leur
» dire pas attendez un moment, & dés que
» la consecration sera faite, je prendray
» cette sainte Hostie, & vous verrez que
» déployant sa vertu divine, elle ressusci-
» tera ce jeune homme. C'étoit-là ce qu'il
» eut fait s'il eût été dans les sentimens de
» l'Eglise Romaine d'aujourd'huy, & tout
» Prêtre ou tout Evêque zelé en eût fait
» autant, s'il eût été en sa place, & ce-
» pendant il n'en fait rien, il descend luy-
même & il le ressuscite.

Il suffiroit pour faire voir d'abord l'illusion de tout ce raisonnement, de dire, qu'il ne prouve rien contre nous; parcequ'afin qu'il fût juste, il faudroit raisonner de la sorte. Si l'Apôtre pouvant autoriser la verité de la presence du corps de Iesus-Christ en la Cene, par un miracle qu'il alloit faire, en ressuscitant ce jeune homme, il ne l'a pas autorisée par cette resurrection, il ne la croyoit pas, non plus que l'Eglise de ce temps-là, assemblée à Troas, qui l'écoutoit prêcher; or est-il qu'il n'a pas autorisé par ce miracle la verité de la presence du corps de Jesus-Christ en la Cene; Donc ni luy ni l'Eglise de son temps ne croyoient pas cette presence. La premiere de ces propositions est fausse, & l'on défie Monsieur Claude & tous les Ministres Protestans de la prouver jamais. Il est si évident qu'elle est fausse cette premiere proposition, que si elle étoit vraye, & prouvoit contre la presence réelle, elle prouveroit contre la Trinité des personnes; parce qu'il ne l'autorisa pas expressement par ce miracle, non plus que la presence réelle, ni aucun autre dogme de la Religion Chrétienne & Catholique. Monsieur Claude tout subtil Philosophe qu'il est, n'a pas vû, ou n'a pas voulu voir, que les preuves negatives demeurant dans cét état, n'affirment rien,

Mais je réponds en second lieu, pour me tenir toûjous aux principes que nous venons d'établir, que cette machine ne renverse point la croyance des Lutheriens, qui s'accorde avec cette action de saint Paul, & avec toute sa Doctrine, comme l'a declaré le Synode de Charenton l'an 31. elle ne peut donc ruïner la nôtre, qui est la même, sur le sujet de la presence du corps de Jesus-Christ en la sainte Cene.

Or quoy qu'il me semble qu'il n'y a point d'homme raisonnable qui ne voye qu'on a déconcerté par ces deux réponses cette derniere machine, que Monsieur Claude a dressé contre l'Eglise ; je ne laisseray pas de faire voir encore plus clairement la fausseté de son raisonnement par des principes incontestables. Qui a dit à Monsieur Claude que saint Paul ne s'addressa pas à Jesus-Christ dans la sainte Hôstie ? Est-ce parce que saint Luc qui raconte l'action miraculeuse de saint Paul, pour la resurrection du jeune Eutiche, n'en parle pas ? Il faut donc qu'il prouve que saint Luc a écrit tout ce que saint Paul a dit & tout ce qu'il a fait, lors qu'il a accompagné cét Apôtre dans ses voyages, autrement la conclusion qu'il veut tirer de cet évenement ne sçauroit être juste, selon les regles d'un raisonnement legitime.

Ce Ministre qui ne manque ni de raisonnement ni de sçavoir, peut-il ignorer que les Apôtres ont dit & fait bien des choses, qui ne sont point écrites, ni dans leurs Epîtres, ni dans leurs Actes. Saint Paul ne l'enseignoit-il par clairement dans sa seconde Epître aux Tessaloniciens ; *Tenez ferme les Traditions que vous avez apprises ou par nôtre parole, ou par nôtre Epître.* Saint Chrysostome en son Homel. 4. qu'il a fait sur cette Epître de saint Paul en la page 15. & 16. de l'Edition de Geneve, dit qu'il est clair par ces paroles de saint Paul, que les Apôtres ont enseigné & fait bien des choses qu'ils ont confié à la Tradition.

Saint Augustin se défend par ce principe, & ruïne une machine que luy opposent les Donatistes fort semblable à celle de Monsieur Claude ; pourquoy ne rebaptisez-vous pas les Heretiques, les Apôtres n'ont rien écrit de cette coûtume que vous gardez, d'où est-elle venuë ? C'est ce que nous oppose Monsieur Claude ; Saint Paul ne s'addressa point à l'Hostie, il ne l'adora pas ; pourquoy le faites-vous ? Voicy la réponse de saint Augustin, qui est la même que je veux faire à Monsieur Claude J'avouë que les Apôtres ne nous ont enseigné dans aucun endroit de leurs écrits, qu'il

ne faille pas rebaptiser les Heretiques; mais cette coûtume est venuë de ce qu'ils nous ont enseigné par la Tradition. Comme il y a beaucoup d'autres choses que l'Eglise universelle tient; & qu'on croit pour cela avec raison avoir été enseignées par les Apôtres, quoy qu'on ne les trouve nulle part dans leurs écrits, Tome 7. livre 5. du Baptême chapitre 25. Mais pour dire quelque chose de plus afferant à ce sujet; saint Basile dans le Livre du saint Esprit chapitre 28. aprés avoir prouvé la Tradition aussi-bien que saint Epiphane *Her.* 61. par les paroles de saint Paul au chapitre 11. de la 1. aux Corinthiens: *Ce que j'ay appris du Seigneur, je vous l'ay donné par tradition*; dit que saint Paul avoit laissé par tradition aux Corinthiens, que Jesus-Christ nous donna son corps la veille de sa mort. Monsieur Claude veut que saint Paul ait fait la Cene à Troade, je le veux aussi. De quelles paroles se servit-il, que des paroles que Jesus-Christ prononça quand il institua le Sacrement. *Les paroles de l'invocation*, dit icy saint Basile, *d'où les avons nous apprises que par la tradition? Qui est celuy des Ecrivains sacrez, qui nous a laissé par écrit les paroles de l'invocation, dont on fait le pain de l'Eucharistie & la Coupe de benediction?* INVOCATIONIS *verba cum conficitur*

panis Eucharisticus & poculum benedictionis quis Sanctorum in scripto nobis reliquit ? On ne fait pas le pain avec les paroles de Jesus-Christ, non plus que la coupe ; c'est donc le corps de Jesus-Christ qui est le pain vivant, comme il le dit luy-même, & son sang qui est la source de benediction. Or ce sont ces paroles qui comme dit saint Basile, saint Gregoire de Nysse, saint Cyrille & sur tout saint Ambroise, changeant le pain au corps de Jesus-Christ, ainsi que nous l'avons montré dans la Section 2. du chapitre de la Transsubstantiation. Je dis donc que si saint Paul fit la Cene, il la fit par le changement du pain au corps de Jesus-Christ, & je le prouve par les sentimens des Peres, dont les témoignages que j'ay citez comme ils sont rapportez par les Heretiques-mêmes, nous font voir clairement cette verité de la creance Catholique.

Mais pourquoy, dit Monsieur Claude, „ est-ce que saint Paul ne voulut pas operer ce miracle de la resurrection d'Eutiche, par le moyen de son Eucharistie, puisqu'il étoit sur le point de la celebrer ? Pourquoy ; parce qu'il ne prêchoit pas à des gens qui doutassent de la verité qu'il avoit enseignée à ces Fideles de Troade, aussi bien qu'à ceux de Corinthe. Ils sçavoient tous, & étoient

pleinement persuadez que c'étoit le corps de Jesus-Christ qu'il falloit manger en la Cene. Monsieur Claude veut faire de ces Fideles de Troade des Protestans, & ils étoient de fort bons Catholiques, qui croyoient comme nous la verité de la presence du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie ; c'est pourquoy ils n'avoient pas besoin de ce miracle. Si saint Paul eût eû à faire à des gens comme Monsieur Claude, qui croit qu'il est impossible de mettre un même corps en même temps en deux lieux, & qu'il est impossible par consequent, que celuy de Jesus-Christ soit au ciel & sur la terre ; saint Paul eût bien fait de faire ce miracle pour faire voir la toute puissance de Jesus-Christ, qui ne reluit pas moins en ce Mystere qu'en la création du monde, ainsi que nous l'avons prouvé avec saint Ambroise. Mais par malheur pour Monsieur Claude, il n'y avoit à Troade aucun Protestant. Tous les Auditeurs de saint Paul étoient également Chrétiens & Catholiques ; & ils n'avoient pas besoin de ce miracle, que vous voudriez que saint Paul eût fait pour montrer la presence du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie. En verité je m'étonne, que Monsieur Claude qui est si habile, & qui passe dans son party pour l'être encore plus qu'il ne l'est,

ait pû faire un raiſonnement ſi pitoyable que celuy-là. Car il ne peut paſſer pour valable que dans l'eſprit de ceux que l'erreur entête, & qui ayant du bon ſens pour toutes choſes, ſemblent le perdre dés qu'il eſt queſtion de leurs préjugez. Preſſons donc ce Miniſtre un peu de plus prés, & forçons-le de reconnoiſtre luy-même la foibleſſe de ſes armes, lorſqu'il combat la verité.

1. D'où penſez-vous, Monſieur, que les Apôtres & les autres ſaints Thaumaturges avoient tiré la force de faire des miracles, & de quelle maniere ils devoient s'en ſervir? Etoit-elle attachée naturellement à leurs perſonnes, & devoient-ils en uſer à leur fantaiſie? Je ne penſe pas que vous puiſſiez avoir une penſée ſi groteſque. Que s'ils avoient reçu cette vertu de Dieu, & s'ils ne devoient s'en ſervir que pour ſes interêts & par ſes mouvemens; de demander, pourquoy ils n'ont pas fait ce miracle pour telle ou telle fin, c'eſt demander raiſon de la conduite du Saint Eſprit qui n'eſt pas ſujette à nos imaginations, ni au caprice de ceux qui l'ont receuë, s'ils en étoient capables. Or qui ne voit que de faire de ſemblables queſtions, c'eſt ſe rendre ridicule? Qu'ainſi ne ſoit, je demande à Monſieur le Miniſtre, pourquoy eſt-ce que le Prophete

Elisée dans la multiplication de l'huile ; & dans la Resurrection de ce garçon, dont il est parlé au Livre 4. des Roys chapitre 4. verset 5. & 33. voulut que la porte fût fermée ? Ne valloit-il pas bien mieux que ces miracles se fissent en public, & pour confirmer quelque verité importante à tout le Peuple, que dans le secret ? Pourquoy est-ce que ce même Prophete dans le même Livre au chapitre 6. verset 6. fait surnager dans l'eau une cognée ? Certes il valoit mieux ménager la vertu de faire des miracles, pour une bonne occasion, que pour une rencontre que nous traitterions de bagatelle, si nous n'étions prévenus du respect que nous devons à l'Ecriture sainte. Pourquoy est-ce que Jesus-Christ même qui a fait tant de miracles, n'a pas dit en ressuscitant un mort, en faisant marcher un Paralytique ; je vas operer ce miracle, pour marquer que je suis veritablement Dieu, consubstantiel à mon Pere ? car enfin, c'eût été le moyen de convaincre les Arriens les plus incredules, qui n'eussent rien eû à dire contre cette verité fondamentale de nôtre Religion.

2. Mais songez-vous bien, Monsieur, combien vous êtes déraisonnable, lorsque vous faites parler saint Paul, comme s'il

fût allé prêcher à Charenton ou à Geneve? Car pourquoy voulez-vous qu'entre tous les dogmes du Christianisme, saint Paul allât chercher la seule Eucharistie, afin de la confirmer par un si grand miracle? Vous n'avez nulle raison de faire ce choix, que parce que vous étes Protestant, & que vous doutez de la réalité.

Hé quoy! le Mystere de la Trinité, & le Mystere de l'Incarnation, à ne regarder précisement que l'objet, ne sont-ils pas aussi incroyables que ce que l'Eglise Romaine croit de l'Eucharistie. La Foy de la Resurrection des morts, de l'Eternité des peines de l'Enfer, de la recompenses des bons, &c. n'a-t-elle pas ses difficultez? Pourquoy donc saint Paul, que vous supposez avoir dû haranguer, comme vous l'avez instruit, n'a-t-il pas parlé en effet des veritez que vous & nous croyons incontestablement; & qui neanmoins demandoient bien d'être confirmées par des miracles? Direz-vous pas que c'est parce que saint Paul en doutoit? Cependant, vôtre argument ne prouve rien, ou il prouve que cét Apôtre devoit aussi-tôt confirmer les autres Mysteres que celuy de l'Eucharistie, par ce miracle; & neanmoins il ne l'a pas fait. C'est, comme nous l'avons dit, que

tous ces Auditeurs étans des Fideles, puisque selon vous, ils étoient-là pour faire la Cene, à laquelle, ni parmi vous, ni parmi nous, on n'admettroit pas des infideles, si on les connoissoit ; il supposoit toutes les veritez qu'il leur avoit prêchées, & il les autorisoit toutes indivisiblement par ce miracle, qui prouvoit d'une maniere éclatante qu'il étoit le Ministre de Jesus-Christ.

3. Je dis bien plus ; où trouvez-vous que les Apôtres ayent fait des miracles, en attestant quelque verité particuliere de nôtre Foy, pour convaincre des incredules? Nous lisons que saint Pierre guerit un boiteux à la porte du Temple ; luy dit-il ; afin que tu croyes la Trinité, l'Incarnation, la Resurrection des morts, marche ? Non, il se contente de faire cette merveille au nom de Jesus-Christ, pour attester toutes les veritez qu'il prêchoit en son Nom ; *In nomine Jesu-Christi, &c.* aux Actes, chapitre 3. verset 6. Et Jesus-Christ luy-même pour combien de veritez de nôtre foy a-t-il fait ce qu'il fit pour autoriser sa puissance de pardonner les pechez, lorsqu'il guerit un Paralitique? Les Juifs incredules doutoient du pouvoir de Jesus-Christ en cette occasion ; *Quis est hic, qui loquitur blasphemias, &c.* en saint Luc, chapitre 5. verset 21.

Pour les convaincre il fait un miracle, qu'il compare au pouvoir qu'ils luy disputoient, *Vt autem sciatis, &c.* Cela s'est fait pour une fois : cependant Jesus-Christ ne l'a pas fait dans d'autres rencontres ; au contraire il a refusé de contenter & les Juifs & Herodes, qui vouloient voir des miracles. Qu'est-ce donc que Jesus-Christ & ses Apôtres faisoient ordinairement ? Ou avant, ou aprés avoir fait un miracle, ils prêchoient les veritez éternelles du Christianisme, & ils entroient dans le détail qu'il leur plaisoit, selon l'interest de Dieu ; & par cét unique miracle ils confirmoient toutes choses. N'étes-vous donc pas admirable, Monsieur le Ministre, de vouloir que saint Paul ait fait precisement pour l'Eucharistie, ce que ni luy, ni nul des autres Apôtres, n'a fait pour nul de nos Mysteres en particulier ? Vous ne voudriez qu'il eût fait cela, que parce que vous voulez resister à la verité. Vous devez avoir honte de prescrire à saint Paul & à Jesus-Christ même ce qu'ils devoient faire, comme s'il eussent été obligez de vous contenter.

4. Si vôtre argument prouvoit quelque chose, il prouveroit que tous les Saints qui ont fait tant de miracles, ne croyoient pas la réalité. Car qui d'entr'eux trouverez-vous qui ait fait un miracle pour l'Eu-

chariſtie dans toutes les circonſtances que vous voudriez que ſaint Paul l'eût fait ? Peut-être un ſaint Antoine de Padouë, & quelqu'autre ; encore ne l'ont-ils pas fait de l'air que vous voulez que ſaint Paul le fit, qui eſt plûtôt l'air d'un Apollonius de Tyane, que celuy d'un Apôtre. On raconte bien des miracles de ſaint François Xavier, de ſaint Charles Borromée, de ſaint François de Sales, &c. Trouvez vous que quelqu'un ait fait des réſurrections pour prouver l'Euchariſtie ? Je ſçay que vous ne conviendrez pas de leurs miracles ; mais vous conviendrez avec moy, que s'ils en ont fait, ils devoient ſelon vos principes, les faire pour prouver la réalité, ou qu'ils ne la croyoient pas, non plus que ſaint Paul, ſelon vôtre puiſſant raiſonnement.

Enfin vous étes un peintre admirable dans le portrait d'un Prêtre & d'un Evêque zelé, que vous formez de vôtre tour. Je conviens pourtant, que ſi un de nos Evêques avoit le don de miracle, & qu'il ſe trouvât en Danemark, ou dans le païs de Brandebourg, la raiſon luy dicteroit, faiſant un miracle, de choiſir de le faire pour confirmer la Foy de l'Euchariſtie. Mais s'il donnoit à communier aux Religieuſes du Val de Grace, ou aux Novices des Capucins dans leur Egliſe, perſonne ne luy conſeil-

feroit de faire la Harange du même ſtyle que vous ſuggerez à ſaint Paul. Car ces bonnes Dames & ces bons Freres n'en doutent nullement ; ce ſeroit à contre temps qu'il feroit le Thaumaturge pour prouver cette verité. Les premiers Chrêtiens étant auſſi-bien inſtruits & auſſi fervens que les Religieuſes & les Religieux de ce temps, ſaint Paul n'avoit que faire de leur atteſter un Myſtere qu'ils croyoient, & auquel ils avoient participé d'une maniere ſi éclatante. Mais ſi vous voulez des miracles pour prouver cette verité, & que la parole de Jeſus-Chriſt, ſi claire & ſi ſouvent réïterée, ne vous ſuffiſe pas ; nous pouvons convaincre vôtre incredulité, en vous en produiſant de ſi aſſûrez qu'il n'y a que vôtre ſeule opiniâtreté qui puiſſe les revoquer en doute.



CHAPITRE II.

Dieu a fait des miracles incontestables, qui prouvent invinciblement la verité de la presence du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie.

SECTION I.

JE suppose d'abord, que les miracles sont des œuvres qui sont au-dessus des forces de toute la nature, & qui nous menent avec étonnement à la connoissance de son Auteur. Qu'il y en ait quant à la substance, comme la resurrection de ce jeune homme, à qui saint Paul rendit la vie à Troade, qu'il y en ait quant à la façon, comme quand Jesus-Christ commanda à la belle mere de saint Pierre travaillée d'une grande fiévre, de sortir du lit & de le venir servir à table ; il n'y a que les libertins qui en puissent douter, tant la chose est notoire. Or si nous trouvons des miracles de l'une & de l'autre maniere, que des Auteurs dignes de foy nous en assûrent, & qu'ils ayent été faits en faveur de la presence du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie; nous

ne pouvons douter de cette verité, puisque Dieu qui ne peut mentir, l'atteste par ses œuvres. Je n'en choisis que quelques-uns d'un tres grand nombre qu'on peut trouver dans tous les siecles de l'Eglise. Je commence par celuy de saint Cyprien, qui a vécu au troisiéme siecle, où ces Messieurs reconnoissent que l'Eglise étoit dans sa plus grande pureté. Ce saint Docteur raconte dans le Livre de ceux qui sont tombez, quatre évenemens extraordinaires arrivez de son temps, qu'il reconnoît comme miracles, dont il montre que Dieu est l'auteur, pour faire voir sa justice contre ceux qui reçoivent indignement le corps de Jesus-Christ. Et ce qui est remarquable, c'est qu'ils supposent tous la verité de la presence du Seigneur en la sainte Eucharistie. Le premier est d'une petite fille, qui ayant mangé d'une viande sacrifiée aux Idoles, fut portée à l'Eglise pour recevoir l'Eucharistie, selon la coûtume. *Dieu*, dit saint Cyprien, *qu'elle sentoit present, luy fit toûjours tourner la tête, fermer la bouche & refuser le calice.* FACIEM *suam instinctu Divinæ Majestatis avertere cœpit, os labiis obturantibus premere calicem recusare.* Et le Diacre luy ayant versé par force du calice dans la bouche, elle se prit à vômir, parce que la boisson santifiée par le Sang de Je-

ſus-Chriſt, ne pût demeurer dans ces entrailles ſoüillées par la viande des Idoles. *Santificatus in Domini ſanguine potus de pollutis viſceribus erupit.* Il avoit dit un peu auparavant que Jeſus-Chriſt n'avoit pû demeurer dans ce corps profané. *In corpore atque ore violato permanere non potuit.* Voicy les trois autres miracles de la traduction même d'Aubertin dans la page 155. de ſon Euchariſtie. *Une de ces femmes qui s'étoit coulée ſecretement parmi nous, prenant pour ſoy, non l'aliment, mais le glaive, & recevant le Sang comme un venin mortel, entre ſa gorge & ſa poitrine.* On reconnoît donc, Meſſieurs, le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt en l'Euchariſtie, & on le reçoit quelquefois indignement, & Dieu punit auſſi quelquefois par des miracles ceux qui le reçoivent de la ſorte. *Car cette femme*, continue ſaint Cyprien, traduit par le même Aubertin, *commença incontinant aprés à ſe tourmenter & à venir aux hoquets, agonies & ſuffocations; & ſouffrant non plus la torture de la perſecution, mais de ſon délit tomba tremblante & palpitante. Une autre ayant attenté de porter la main à un coffre où étoit le Saint du Seigneur, fut épouventée & détournée de le toucher par une flamme qui en ſortit. Un autre certain homme taché d'un même crime, lorſque le ſaint Sa-*

crifice eut été achevé par le Prêtre, ne pût manger, ni manier le Saint du Seigneur, il trouva ayant ouvert ses mains qu'il portoit de la cendre. SANCTUM *Dei edere & contrectare non potuit, cinerem se ferre manibus invenit.* Saint Cyprien reconnoît ensuite la puissance & la Majesté de nôtre Seigneur Jesus-Christ dans ce miracle, où il nous a fait voir qu'il ne sçauroit demeurer dans un même estomach avec la viande immolée aux Idoles. Ce que le Ministre n'a pas jugé à propos de mettre dans sa traduction; *Tanta est majestas Domini, tanta potestas, ut residere in pollutis visceribus cum Idoli cibo non potuerit.* Nul ne peut revoquer en doute, que la viande immolée aux Idoles n'entre réellement dans la bouche & dans l'estomach; or est-il que saint Cyprien assure avec l'Eglise de son temps, que le corps de Jesus-Christ y entre de même; donc cét évenément miraculeux & les paroles de ce Pere, montrent qu'on croyoit en ce temps la presence du corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie. Voilà donc ce que nous pretendons; la verité de la presence du Seigneur dans l'Eucharistie, qui entrant dans l'estomach des Fideles, ne peut y rester avec les viandes immolées aux Idoles, & la puissance & la majesté de nôtre Seigneur Je-

ſus-Chriſt, *qui nous apprend*, dit ſaint Cyprien, *par ce miracle fait en la perſonne d'un particulier, que le* Seigneur *ſe retire quand on le renonce, & que ce qui eſt pris*; c'eſt à dire ſon corps & ſon ſang, comme ce Pere l'a dit plus d'une fois dans ce même endroit, *ne profite point à ſalut à ceux qui le reçoivent indignement, puiſque la ſainteté s'enfuyant, la grace ſalutaire ſe change en cendres.* DOCUMENTO *unius oſtenſum eſt, Dominum recedere cum negatur, nec immerentibus ad ſalutem prodeſſe quod ſumitur cum in cinerem mutetur.*

Saint Gregoire de Nazianze dans l'Oraiſon funebre qu'il a fait de ſa ſœur, qui eſt l'onziéme, raconte la gueriſon miraculeuſe de ſainte Gorgonie, que j'ay apportée comme une preuve invincible de l'adoration. Je ſuis bien-aiſe que Monſieur Claude qui demande des miracles, m'oblige de la raconter au long, auſſi eſt-ce une preuve éclatante de la preſence du corps de Jeſus-Chriſt au Sacrement, pour convaincre les Proteſtans, & un motif également touchant pour augmenter la devotion des Catholiques. Saint Gregoire commence par raconter la nature de la maladie qui étoit extraordinaire & prodigieuſe: *Inſolens quoddam & prodigioſum morbi genus*, le mal épuiſant tout l'art des Medecins.

Ce

Ce qui leur fit prononcer que cette maladie n'étoit pas humaine & qu'il n'y avoit aucun remede, *malúmque iſtud haud humanum eſſe judicabatur.* Mais les Medecins ne travaillerent pas ſeuls inutilement pour la guerir; les larmes de ſes proches, qui avoient été ſouvent efficaces pour ſa ſanté; les prieres publiques des Fideles, qui ſe regardoient tous malades en ſa perſonne, luy furent encore inutiles? Que fera cette grande ame? quel remede trouvera-t-elle à ſon mal? C'eſt icy le Myſtere; *Hic enim jam arcanum ſitum eſt*: Se voyant dépourvûë de tout ſecours, elle s'addreſſe au Medecin de tous les mortels, dit ſaint Gregoire. Où l'alla-t-elle chercher, Meſſieurs les Proteſtans, dans le Ciel? ce fut à l'Autel. Car s'étant levée une nuit, que le mal luy avoit donné un peu de relâche, elle ſe proteſterna devant l'Autel avec une grande foy; & jettant un grand cry, pour invoquer celuy qu'on y honore; elle s'abandonna à tous les ſentimens que luy inſpiroient ſon beſoin & ſa foy. *Ad altare cum fide procumbit eumque qui ſuper ipſo honoratur, ingenti clamore invocans.* Ecoutez ce qu'elle fit, continuë ſaint Gregoire, ayant mis ſa tête ſur l'Autel, & ayant verſé autant de larmes que la Magdelaine lorſqu'elle arroſa les pieds de Jeſus-Chriſt, n'ayant

pas moins de foy, elle protesta, jettant un grand cry, qu'elle n'abandonneroit point cét Autel, que nôtre Seigneur ne luy eût donné la santé. Ainsi ayant mélé ses larmes avec une partie du Sacrement du corps & du sang de Jesus Christ, qu'elle avoit renfermé en sa main, ô miracle! elle fut guerie en un instant, & s'en retourna dans une parfaite santé du corps, & dans une entiere satisfaction de son ame, ayant obtenu pour recompense de sa foy & de sa confiance ce qu'elle avoit esperé. Je viens de raconter de grandes choses, je l'avoüe, mais elles sont aussi vrayes qu'elles sont grandes.

Que peut-on répondre à ce miracle? dira-t-on que ce n'est pas un miracle? il paroît par toutes les circonstances que vient de rapporter saint Gregoire, que c'est un miracle. Et ce grand Theologien, que saint Jerôme se glorifie d'avoir eû pour Maistre, le raconte comme un grand miralce: *O rem admirandam*, dit-il, *tam liberatam se morbo sentit*; & il conclut: afin que vous ne doutiez point de la verité de ce miracle, je ne l'ay jamais voulu raconter durant sa vie, de peur de luy donner de la confusion ou de la vanité, & je l'aurois gardé sous silence, si je n'avois eû raison de craindre que Dieu m'eût reproché d'avoir caché *une si*

grande merveille aux Fideles & aux infideles qui sont maintenant, & qui seront à l'avenir. A*c ne nunc quidem eam evulgassem, nisi timor quidam animum incessisset, si tantum miraculum & fidelibus & infidelibus, & iis qui nunc sunt & posteris occultassem.* Peut-on revoquer en doute, qu'on ne crût en ce temps là, où l'Eglise étoit dans ses plus beaux jours, pour parler avec Monsieur Claude? Peut on, dis-je, revoquer en doute, qu'on ne crût, comme l'on croit aujourd'huy, que le corps de Jesus-Christ repose sur l'Autel; qu'on luy rendît l'honneur qui luy est dû, qui est l'adoration, puisque c'est le corps d'un Dieu? Oseroit-on enfin nier, que ce miracle n'ait été fait par la vertu de ce grand Medecin de tous les hommes, à qui sainte Gorgonie eut recours, & qu'il ne faille l'attribuer au au corps de Jesus-Christ, puisqu'elle s'en approcha avec la foy & les sentimens de l'Hemoroïsse & de la Magdelaine: puisqu'elle protesta tenant le saint Sacrement à la main, qu'elle n'abandonneroit point l'Autel qu'elle ne fût guerie; & qu'en effet elle fut guerie dans cét instant par un grand miracle? Ces Messieurs oseroient-ils parler dans leurs prêches, comme parle saint Gregoire? oseroient-ils dire qu'il faut se prosterner devant la table de la Cene,

pour invoquer celuy qu'on y adore: oseroient-ils exhorter leurs Auditeurs à imiter sainte Gorgonie, & de s'addresser à Jesus-Christ sur l'Autel à son exemple, ou pour obtenir la santé, s'ils sont malades, ou pour la conserver, s'ils la possedent. C'est pourtant ce que fait saint Gregoire de Nazianze, aprés avoir raconté ce miracle; *His omnes tam sani, quàm ægri fidem adhibete, ut sanitatem partim habeatis, partim recipiatis.* Je ne m'arrête pas à refuter ce que dit Pierre Martyr, que sainte Gorgonie étoit une femme simple, qui donna dans la superstition, au lieu d'avoir les veritables sentimens de la Religion; car saint Gregoire de Nazianze luy donne le démenti, lorsqu'il dit qu'elle sçavoit parfaitement l'Ancien & le Nouveau Testament; il approuve tout son procedé, puisqu'il loüe cette foy & cette pieté de sa Sœur, & puisqu'il raconte ce miracle comme une recompense de cette même foy & de sa confiance envers Jesus-Christ caché sous ces symboles. Ajoûtez que ce grand Docteur, qui étoit un si saint & un si sçavant homme, qu'on l'appelle pour cela Theologien, paroit évidemment dans tout ce narré, être de la Religion de sa Sœur, & nous exhorte à la fin à imiter sa foy & sa confiance. Pierre Martyr a encore moins

de raiſon de dire, qu'en ce temps-là il n'y avoit pas d'Autel dans les Egliſes, puiſque ſaint Gregoire de Nazianze atteſte deux fois tout le contraire, & qu'Optat Evêque de Mileve, qui a vécu à peu prés en ce temps-là, dit que, *l'Autel eſt le ſiege du corps de Jeſus-Chriſt.* Il raconte même, comme une punition miraculeuſe, la rage dont la Juſtice de Dieu arma les dents vengereſſes des chiens, qui déchirerent leurs Maiſtres, parce qu'ils étoient coupables du corps de Jeſus-Chriſt, que ces ſacrileges leur avoient jetté en leur donnant l'Euchariſtie. *Iuſſerunt Euchariſtiam canibus fundi, non ſine ſigno divini judicii. Nam iidem canes accenſi rabie ipſos Dominos ſuos quaſi latrones, ſancti corporis reos dente vindice tanquam ignotos & inimicos laniarunt. lib. 2. contra Parm.* Et ſaint Auguſtin aſſûre auſſi que ſa mere ſervoit tous les jours avec beaucoup de devotion à l'Autel où ſe diſpenſe la victime, qui efface le Decret qui nous étoit contraire au livre 9 des Conf.

SECTION II.

Suite du mesme sujet.

SOzomene raconte au livre 8. de son Histoire, chap. 5. qu'un Heretique Macedonien ayant esté touché par les Sermons de saint Chrysostome, voulut obliger sa femme de se convertir aussi-bien que lui, & de suivre la foi de ce grand Predicateur : mais elle eut plus de déference pour les discours des Dames avec lesquelles elle entroit tous les jours en conversation, que pour les remontrances de son mary & pour les Sermons de saint Chrysostome. Son mary voyant l'opiniâtreté de sa femme, la menaça de se separer d'elle, si elle ne participoit avec lui aux saints Mysteres. Elle le promit ; & pour tromper son mary, elle donna un morceau de pain à une de ses Suivantes qui estoit sa confidente, pour le lui porter à la Communion & au temps de la celebration des divins Mysteres (les Initiez sçavent ce que je dis) renfermant dans sa main ce qu'elle avoit receu, elle se prosterna comme si elle eust voulu prier avec plus de devotion ; & la Suivante lui donna secrettement le morceau de pain

qu'elle avoit porté par son ordre ; mais comme elle voulut l'approcher de sa bouche, il se changea en pierre. Cette femme craignant qu'il ne lui arrivast quelque malheur à cause du miracle qui venoit d'arriver, eut recours à saint Chrysostome, lui avoua sa faute, lui montrant la pierre où paroissoient les vestiges des dents que Dieu y avoit laissé imprimer. Or cette pierre estoit differente de toutes les autres pierres, & par sa matiere, & par la couleur admirable dont elle brilloit. Cette Dame demande pardon de sa faute avec beaucoup de larmes, & elle l'obtint du saint Evesque, aprés avoir promis de suivre la Religion de son mary. Sozomene conclud ce naré, par dire que si quelqu'un doute de ce qu'il dit, il n'a qu'à consulter ses propres yeux, & voir cette pierre miraculeuse, qu'on garde encore aujourd'hui dans le Tresor de la ville de Constantinople. *Si cui hæc verissimilia non videntur esse, testis est ipse lapis, qui etiamnum hodie inter Constantinopolitanæ Urbis cimelia conservatur.*

Saint Ambroise dans l'Oraison Funebre qu'il a faite de son frere saint Satyrus, raconte le miracle que Dieu fist par la vertu de l'Eucharistie qu'il avoit demandée, pour ne pas mourir sans Viatique, & dit ex.

pressement : *Ne vacuus Mysterii exiret è vita.* Mais le corps de Jesus-Christ qu'il portoit au coû, le delivra si visiblement du naufrage, qu'il ne voulut pas mesme se mettre sur ce qui restoit du vaisseau ouvert par la force de la tempeste ; parce qu'il ne vouloit recevoir d'autre secours que de la foi qu'il avoit en Jesus-Christ caché dans ces symboles:car sçachant qu'il estoit le maistre de la mer, il se sentit assez fort, ayant un si saint gage. En effet les vagues le porterent au port avec autant de sûreté, que s'il y eust esté conduit par le vaisseau avant la tempête. On ne peut contester l'autorité de saint Ambroise, qui raconte cet évenement extraordinaire comme un miracle, qu'il attribuë au Sacrement, qu'on recevoit en ce temps-là, ainsi qu'on peut voir, sous une seule espece. De plus, en ce temps l'on étoit si persuadé que l'Eglise Catholique étoit Romaine, que S. Satyrus voulant aller remercier Dieu dans l'Eglise, à cause de ce grand miracle ; il demanda si l'Evêque communiquoit avec l'Evêque de Rome, c'est à dire avec l'Eglise Catholique ; *Vtrum cum Episcopo Romano, hoc est, cum Ecclesiâ Catholicâ communicaret.*

Saint Augustin Disciple de saint Ambroise, raconte au Livre 22. de la Cité de

Dieu, chapitre 8. qu'un de ses Prêtres étant allé offrir le sacrifice du corps de Jesus-Christ dans la Métairie d'Hesperius, il en chassa le diable par la puissance de J. C. contenu dans ce saint Mystere.

Saint Gregoire le Grand dans le Livre 3. de ses Dialogues chapitre 3. dit, que le Pape Agapet, aprés avoir dit la Messe, & au sortir de l'Autel, fit marcher un boiteux qu'il prit par la main à la veüe de toute la Ville de Constantinople ; & que luy ayant mis le corps de Iesus-Christ dans la bouche, sa langue, qui jusqûes-là avoit été liée, parla librement avec l'admiration de tout le monde, qui pleuroit de joye, voyant ce que les hommes pouvoient faire par la puissance de Dieu, quand ils étoient aidez du secours de saint Pierre, en qui, dit saint Gregoire, ses parens avoient témoigné une grande confiance ; *Cumque ei Dominicum corpus in os mitteret diù illa muta ad loquendum lingua soluta est, mirari omnes, flere præ gaudio cœperunt, &c.*

Nous avons raconté le miracle que fit saint Malachie pour convaincre un Prêtre, qui nioit opiniâtrement la verité de la presence du corps de Jesus-Christ, ainsi que le rapporte saint Bernard mesme, que les plus habiles Protestans, comme

Witaker, reconnoissent pour Saint. Or ces miracles, aussi-bien que ceux que fit saint Bernard, dont nous avons aussi rapporté quelques-uns, se sont faits en un temps où Monsieur Claude tombe d'accord aprés Aubertin & tout le parti, qu'on croyoit la presence du corps de Jesus-Christ, comme nous le croyons. Mais ce qui le doit, ce me semble, convaincre davantage, c'est que Paschase Ratbert, qu'il fait Auteur de l'Innovation de la Religion sur ce Mystere, écrivant contre Berenger, apporte les miracles comme une preuve de la presence réelle, sans que Berenger, ni Jean Erigene, ni Rartram, que M. Claude pretend avoir soûtenu l'absence du corps de Iesus-Christ, de l'Eucharistie, ayent nié la verité des miracles, dont parle Paschase. *Nul*, dit-il au chap. 40. du Livre qu'il a fait du corps du Seigneur ; *Nul de ceux qui ont lû les vies & les exemples des Saints, ne peut nier, que les Mysteres du corps & du sang de Jesus-Christ, n'ayent paru, ou en forme d'un agneau, ou dans une forme humaine ; soit en faveur de ceux qui étoient en doute, soit en faveur de ceux qui avoient un plus ardent amour pour Jesus-Christ.* Je n'en raconteray qu'un de plusieurs, c'est celuy qui arriva au dévot & au saint Prêtre Plegi-

lus, qui merita de voir Jesus-Christ dans l'état où le vit Simeon, & de le prendre entre ses bras. Ce qui est arrivé à ce Prêtre, pour la consolation de ceux qui croyent avec beaucoup de fermeté, est arrivé souvent pour confirmer ceux qui étoient en doute, témoin ce que raconte Paul Diacre en la vie de saint Gregoire Livre 2. chapitre 14. d'une femme qui s'étant prise à rire, lorsque le saint Pere eût dit, selon la coûtume, en luy donnant la Communion, *Que le corps de Jesus-Christ te serve pour la remission de tes pechez & pour la vie éternelle.* Car elle avoüa à saint Gregoire, qu'ayant reconnu que c'étoit-là le pain qu'elle avoit fait, elle ne pouvoit croire que ce fut le corps de Jesus-Christ, le saint Pere ayant fait mettre tout le peuple en priere, & s'y étant mis luy-mesme avec cette femme incredule, afin qu'il plût à Jesus-Christ de se faire voir sensiblement; & s'étant levé, aprés sa priere, il montra à tout le peuple suspendu par l'attente de ce miracle, & à cette femme incredule, une partie de son petit doigt tout ensanglanté du sang de Jesus-Christ, *Partem digiti auricularie sanguine cruentatam.* Ensuite s'adressant à l'incredule, il luy dit; *Apprenez à croire à la parole de Iesus-*

Christ, qui nous dit encore aujourd'huy; le pain que je vous donneray c'est ma chair; ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuvage. Tous ceux qui virent ce miracle furent confirmez en la foy & embrasez de l'amour de Dieu.

Si M Claude nous venoit dire qu'on ne voit plus maintenant de ces miracles; on pourroit luy en produire de tres-authentiques, que Dieu a faits pour confondre les Sacramentaires. Comme celuy qui arriva à Nimegue le 18. Avril, la deuxiéme fête de Pâques de l'an 1561. à 9. heures du natin. Un Curé qui s'appelloit Antoine Worstius, aprés avoir dit la grande Messe, porta le saint Sacrement à une femme malade. Deux jeunes hommes dont l'un étoit d'Utrech, & l'autre de Nimegue, se joüoient avec leurs œufs de Pâques, à qui les avalleroit plûtôt, dans une boutique par où passoit le Prêtre portant le S. Viatique. Celuy qui étoit d'Utrech, Calviniste, comme il y a bien de l'apparence, dit à son camarade; gage que j'auray plûtôt avalé mon œuf, que cette femme son petit Dieu: O blasphême execrable!. mais qui ne demeura pas long-temps impuni: car il n'eût pas plûtôt jetté l'œuf dans sa bouche pour l'a-

valer, qu'il s'arrêta au milieu du gosier, & l'étrangla, quelque effort qu'il fit pour l'empêcher. Car jettant les yeux de tous côtez pour voir s'il ne trouveroit point quelque chose, afin de pousser l'œuf, il ne vit qu'une chandelle de suif, qu'il avala, mais tout le suif s'arrêta autour de l'œuf, sans en pouvoir tirer que la mêche. Le blasphêmateur tomba cependant roide mort, le visage noir comme un Maure; & l'œuf se trouva, non pas dans la gorge, où il devoit être naturellement, mais du côté du cou. C'est ainsi que le petit Dieu devint le grand Dieu de vengeance; *Bellarm. Liv. 3. chap. 8. de l'Euch.* Je me souviens à l'occasion de cet exemple visible de la Justice de Dieu, d'une punition semblable à l'égard d'un Chapellier qui tomba roide mort à saint Ceré, pour s'être moqué de mesme du saint Sacrement qu'on portoit à un malade, & lorsque je prêchois il y a quatre ans dans cette Ville, je parlay à bien des gens qui se souvenoient de ce miracle, qui y est de notorieté publique. Qui peut resister à la puissance de Dieu, qui parle par ces merveilles que nous venons de raconter, comme dit saint Augustin, *Deus mirabilibus operibus loquitur*; & qui confirme encore aujourd'huy par ses divins tê-

moignages la verité de nôtre Religion, *contestante Deo signis & prodigiis.* Je sçay que les Centuriateurs de Magdebourg, & Pierre Martyr, ne pouvant nier des faits si incontestables, ont eû recours aux illusions des demons, & à la magie, à laquelle, dans le desespoir de se défendre autrement, ils ont osé attribuer ces miracles. Je sçay que le dernier pretend le prouver, parce que saint Irenée nous apprend au Liv. 1. chap. 9. contre les heresies, que Marc Heresiarque & à mesme temps Magicien, faisoit paroître quelquefois du sang dans le Calice de la Cene. Mais le mesme saint Irenée raconte de vrais miracles qu'il apporte pour des preuves incontestables de la Religion Chrétienne : Mais s'il y a eû de faux miracles; est-ce à dire qu'il n'y a pas eû de vrais miracles ? parce qu'il y en a de faux, or est ce à dire qu'il n'y en a pas de bons. S. Gregoire & saint Bernard étoient-ils des magiciens ? N'ont-ils pas fait ces miracles ? Cependant nos Adversaires les reconnoissent pour des Saints. Peut-on avoir une union parfaite avec Dieu par la sainteté, & à mesme temps un commerce criminel avec le diable par la magie ? Ces Messieurs les Protestans ne voyent pas, que si leurs raisonnemens étoient justes, ils conclu-

roient contre les veritables miracles que faisoit Moïse devant Pharaon, parce que ses Magiciens en faisoient de faux. Ils ne prennent pas garde, comme nous leur avons montré ailleurs, qu'ils ne peuvent rien dire contre les miracles, qui prouvent generalement les veritez Catholiques, & particulierement celle de l'Eucharistie; que les Juifs n'ayent dit contre les miracles de Jesus-Christ; que l'Eglise leur peut répondre encore aujourd'huy, comme Jesus-Christ aux Pharisiens, que Belzebud détruiroit son Royaume par cette division. Le diable est contraint d'adorer le corps Jesus-Christ, par la force des Exorcisme que Jesus-Christ a laissé à son Eglise, ainsi qu'il l'a promis, *In nomine meo dæmonia ejicient*. Nous lisons que Tertullien apporte aux Gentils cette preuve, pour montrer la verité de la Religion Chrétienne, dans l'Apologie qu'il a fait pour sa défense Ainsi les demons mesmes sont forcez de défendre la verité Catholique contre les Heretiques; ce qui est arrivé tres-souvent, comme à Laon l'an 1565. le Religieux & Illustre Evêque Bursius, contraignant onze fois le demon, en presence de toute sa Ville Episcopale, de reconnoître & d'adorer Jesus-Christ en l'Eucharistie, & de dire qu'il étoit forcé

de croire qu'il étoit réellement present, parce qu'il avoit dit que c'étoit son corps. Il y a des actes authentiques de cette possession que rapporte Claude de Saintes Rép. 2. chap. 9. qui ont été écrits par M. Barthelemy de la Faye Conseiller au Parlement de Paris ; & si l'on n'en veut pas croire ce qui se fait en ce temps-cy, S. Prosper Disciple de saint Augustin L. 4. des Predict. chap. 6. raconte un miracle qui s'est fait en sa presence par l'Eucharistie, qui chassa le diable du corps d'une fille Arabe, aprés qu'elle l'eût avallée avec beaucoup de peine.

J'ay eu la consolation de dire la Messe à feuë Madame de Londey personne de vertu & de qualité, & de voir arrêter par la presence de Jesus Christ, qu'elle reçût de ma main, le charme qui étoit attaché à sa boisson, & qui la faisoit trembler de tout son corps, & Mr. Ferran celebre Medecin, fit toucher un jour en sa presence son poulx, dont on ne peut dissimuler le mouvement, à un Chirurgien Huguenot, & avant & aprés la reception du Corps de Jesus-Christ, lequel reconnut ce miracle, qui a été attesté par Monseig. François de la Fayette, & par le Pape mesme, qui avoit donné à cette Dame la permission de communier aprés le repas ; & qui

a eu pour témoin durant plus de trente ans toute la Ville de Limoges. Il est à remarquer que lorsqu'on voulut plus s'assurer de ce miracle, on luy donna une Hostie qui n'étoit pas consacrée, qui n'eut pas le mesme effet qu'avoit toûjours l'Hostie consacrée, d'arrester le charme.

LETTRE

D'un habile Médecin sur le sujet de ce Miracle.

MON REVEREND PERE,

Puisque vous desirez sçavoir ce que j'ay observé de plus extraordinaire en Madame de Londey, dans le temps qu'elle se trouvoit obligée de recevoir le S. Sacrement, pour faire cesser les mouvemens violens qui s'excitoient chaque jour lorsqu'elle prenoit son repas, & sur tout dans le temps qu'elle le finissoit par la boisson de l'eau, qui augmentoit tous ses accidens. Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, de ce que j'eûs l'honneur de vous dire autrefois, que je m'attachay à toucher son poulx, sans le plus quitter dés

que ces sortes de mouvemens commençoient à paroître; & que j'obligeay le sieur l'Anglois de la Religion P. tres-intelligent dans la Chirurgie, de prendre l'autre bras, pour observer le poulx de son côté. Nous remarquâmes l'un & l'autre que le poulx commençoit à s'agiter avec les autres parties de son corps, & augmentoit son agitation à mesure qu'elles augmentoient la leur; que dans la plus grande violence de l'agitation du corps, qui se faisoit dans le temps de la boisson de l'eau, le poulx se perdoit tout à fait, & ne commençoit à revenir que lorsque le Saint Sacrement touchoit les levres, pour être reçû dans l'estomach, reprenant sa premiere liberté, & sa premiere force, lorsque le Saint Secrement étoit entré dans l'estomach, & que les autres agitations avoient cessé: De sorte que le Chirurgien fut obligé d'avoüer avec moy que cette cessation subite du mouvement du cœur & des arteres, qui étoit involontaire, ne pouvoit se faire sans miracle par la presence & reception de la S. Hostie; me disant que si leur Cene ne faisoit pas le mesme effet, il se convertiroit par un changement si extraordinaire qu'il venoit de voir. Voilà ce que j'eûs l'honneur de vous dire dans le temps que

nous fîmes cette observation, que je vous reïtere encore, pour satisfaire à vôtre desir, & vous témoigner la passion avec laquelle je suis, &c.

L. FERRAND.

Mais quand nos Adversaires nieroient opiniâtrement la possession des demons, quand ils pourroient s'échaper en quelque maniere, recourant aux illusions sur le sujet des apparitions de Jesus-Christ dans le Sacrement, ce que ni Berenger, ni aucun de ses Disciples ou adherans, n'a jamais répondu à Paschase. Certes cette défense ne peut avoir lieu à l'égard des Saints, comme S. Gregoire, S. Bernard, ainsi que nous l'avons dit. Que peut-on repondre aux effets de la puissance, & à mesme temps de la justice de Dieu, qui fait mourir les ennemis de la presence réelle : comme dit S. Bernard qu'un Prêtre incredule fut punis de mort selon la prediction de S. Malachie. Car dans le mesme moment qu'il abjura son heresie, il fut enlevé du monde par la mort qu'il s'étoit souhaittée. Ce fut un effet de la justice & de la puissance de Jesus Christ present en l'Eucharistie, qui luy servit pour expier le peché de son infidelité, aprés que l'Archevêque luy en eut donné l'ab-

solution, *confessus reatum, absolutus, petit Viaticum; datur reconciliatio, & uno pene momento perfidia ore abdicatur & morte diluitur.* Saint Bernard, dans la vie de Saint Malachie.

Cet infidele & ce blasphémateur, dont parle Thomas waldensis, ne sentit pas la misericorde, mais le pur effet de la justice de Dieu. Il dit ce qu'il a vû, & qui arriva dans l'Eglise de Londres; cét Auteur assure qu'il écrit ce qu'il a vû arriver en presence de l'Archevêque de Cantorberi Thomas Arondel, à un malheureux Heretique qui ne vouloit pas croire qu'il y eût autre chose que du pain dans l'Eucharistie. C'est que comme l'Archevêque le pressoit d'y adorer Jesus-Christ, il dit qu'une aragnée meritoit plus de respect que la sainte Hostie; & à mesme temps une vilaine aragnée décendit du haut du toit, droit dans la bouche du blasphémateur. Le Chancellier du Royaume & l'Archevêque, furent témoins d'une merveille si surprenante. *Thomas Waldensis contra wiclef.*

Quand nous n'aurions pas tous ces miracles si authentiques, nous aurions assez des miracles qu'a fait S. Xavier, pour convaincre d'une maniere invincible les Protestans opiniâtres. Nul ne peut nier la

verité de ces miracles, & parce qu'ils sont attestez par la réputation publique, par les témoignages juridiques des Provinces entieres, par la veuë d'un nombre innombrable de toute sorte de témoins, & parce qu'il faudroit nier la foy de toutes les Histoires des Indes dans une memoire si recente ; mais sur tout parce que les Ministres & les Historiens Protestans les attestent, comme Richard Hakluit 2. Partie du 2. volume de la Navigation des Indes, où il distingue les vertus de cet Apôtre, de ses miracles, *Qui sont*, dit-il, *attestez par la foy de toutes les Histoires des Indes*; de hoc viro sancto & virtutibus ejus & mirabilibus omnes Indorum Historiæ loquuntur. Le celebre Voyageur Tavernier, dit, *Qu'il faut l'appeller à juste titre le* S. PAUL ET LE VERITABLE APÔTRE DES INDES : & ce nom ne luy peut-être donné avec justice, qu'à cause de ses vertus & de ses miracles. *Les marques de mon Apostolat*, dit le premier S. Paul, *ont paru parmi vous par beaucoup de miracles & de souffrances*. Or Saint Xavier disoit la Messe tous les jours avec une aussi grande foy de la presence de Jesus Christ entre ses mains, que s'il l'eût vû de ses propres yeux, ou naître dans la crêche, ou mourir sur la croix : Et les

Idolatres qu'il avoit convertis entendoient souvent sa Messe avec la mesme foy. C'étoit à la Messe que Dieu luy reveloit les miracles qu'il devoit faire par son ministere, comme il luy revela la victoire que l'Armée Chrétienne remportoit contre les Sarrazins, par un des plus grands prodiges qui ayent paru dans le nouveau monde : c'étoit au sortir de la Messe qu'il alloit guerir toute sorte de malades, & ressusciter mesme plusieurs fois les morts, & faire tous ces miracles, qui comme l'assure les Heretiques, ont étonné toute la terre.

Conclusion du Livre.

JE conjure ceux de nos Freres separez qui liront ce petit Ouvrage, que j'ay fait uniquement pour leur salut; je les conjure par les entrailles de la misericorde de Dieu leur Createur, par le sang de Jesus-Christ leur Redempteur, par leur grand interêt qui regarde l'eternité de l'autre vie, de se dépoüiller pour un moment de tous leurs préjugez, & de se dire serieusement à eux mesmes, s'ils peuvent se sauver dans une Religion qui est évi-

demment fausse? 1. parce qu'elle nie ce que Jesus-Christ affirme en propres termes. Nôtre-Seigneur Jesus-Christ affirme dix fois dans le chapitre 6. de Saint Jean; *Que le pain qu'il donnera, c'est sa chair; & que sa chair est vrayement viande, son sang est vrayement breuvage, &c.*

Il y a dix propositions affirmatives de cette force dans ce seul chapitre, & eux nient que ce soit sa chair qui se trouve dans la Cene, Dimanc. 53. de leur Catechisme. Nôtre-Seigneur affirme encore quatre fois que son corps est dans l'Eucharistie, & qu'il faut effectivement le manger: En S. Matth. chap. 26 S. Marc. chap. 14. S. Luc. chap. 22. & S. Paul en la 1. aux Corinthiens chap. 11. *Prenez, mangez, cecy est mon corps*, & eux nient que ce soit son corps, mais seulement le signe ou la figure de son corps; quoy qu'il ne dise pas un seul mot ni de figure ni signe. Aprés cela ne faut-il pas avoüer, ou qu'il n'y a jamais eu de fausse Religion dans le Christianisme, ou que celle du Calvinisme est fausse, qui prend la negative contre ce qu'affirme Iesus-Christ jusques à 14. fois avec des paroles aussi nettes & aussi claires que la lumiere du jour? ne faut-il pas ensuite reconnoître de bonne foy qu'on ne peut croire en Iesus-Christ

Assemblée, qui representoit tout le corps de toutes vos Eglises, comme les Docteurs de Geneve, & tous les Ministres de France, en tombent d'accord ; vous enseignez positivement que ce dogme de la presence réelle ne touche en rien ce qui est essenciel au salut, & n'en ébranle pas les fondemens; donc vous ne pouvez pas douter que vôtre Religion ne soit fausse, puisqu'elle enseigne une contradiction manifeste. Et il ne sert de rien de dire avec Messieurs Daillé & Brochard dans leurs Apologies pour justifier le Synode de Charenton, avec M. Claude, Noguier & les autres Ministres de ce temps ; que la Doctrine des Lutheriens ne choque pas les fondemens du salut & n'enseigne rien qui soit contraire à l'honneur de Dieu ou au bien des hommes : d'autant que s'ils croyent avec les Catholiques la presence du corps de Jesus-Christ dans le Sacrement, ils ne croyent pas la Transsubstantiation, ni le sacrifice, & ne pratiquent pas l'adoration, & sur tout ne refusent pas la Coupe aux Fideles, dont Dumoulin, Mrs. Claude & Jurieu font tant de bruit, comme étant, disent-ils, une juste moitié du Sacrement & un precepte indispensable à l'égard de tous les Fideles. Parce que cette démonstration demeure toûjours dans toute sa force, & fait voir par consequent la fausseté de la R. P. R. d'autant que la presence du corps de Jesus-Christ en

l'Euchariſtie renverſe les fondemens du ſalut, comme l'avança Beze avec tout le parti ; c'eſt pourquoy il jetta au Colloque de Poiſſy les fondemens de l'Egliſe P. R. l'Egliſe Catholique étant tombée en ruïne, comme il pretend enſuite en l'article 31. de la Confeſſion de Foy ; & ne choque pas les fondemens du ſalut, comme l'enſeignent tous les Miniſtres de ce temps ; ce qui enveloppe une contradiction manifeſte, qui eſt inſeparable de la fauſſeté qui ſe trouve neceſſairement dans vôtre Religion. Et puis nous venons de faire voir dans la 2. & 3. Partie de cette Methode, la nullité des pretextes que les Miniſtres ont pris aprés le Decret de l'union avec les Lutheriens, de la Tranſſubſtantiation, du Sacrifice, de l'Adoration, & du Retranchement de la Coupe, pour empêcher la réünion avec les Catholiques, qui vient de ſe faire dans tout le Bearn, puiſque de vingt-deux mille Huguenots, il n'y en reſte plus que huit cens ; ce qui nous donne ſujet d'eſperer que cette réünion ſera bien-tôt ſuivie de celle de tout le Royaume, par le zéle de l'incomparable LOUIS LE GRAND.

Ainſi Henry le Grand, à qui l'on a entendu dire cent & cent fois qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la réünion, & de voir que les François, qui ne peuvent avoir qu'un Roy, n'euſſent qu'une meſme Foy ; qu'il croiroit alors avoir plus fait qu'aucun de

ſes Predeceſſeurs. Henry le Grand voit ſon ſouhait accompli en la perſonne de ſon Petit-Fils Loüis le Grand dans ſon premier Royaume, la Navarre, où l'Hereſie avoit cõmencé, & le verra bien-tôt dans toute la France, comme tous les Catholiques l'eſperent, & le peu d'Heretiques opiniâtres qui reſtent, le craignent. Je les conjure d'entrer un peu dans les motifs qui convertirent Henry le Grand, qu'ils appellent encore aujourd'huy leur Protecteur & leur Pere : L'un qu'il n'avoit jamais remarqué de devotion dans leur Religion, laquelle conſiſtoit toute à entendre un Prêche en beau françois, & à chanter des Pſeaumes ſans aucun ſentiment de pieté. L'autre, qui fut le principal, qu'il vouloit aſſurer ſon ſalut. Car aprés la conference qu'il eût avec Rotan & Morlas ſes plus habiles Miniſtres, qui luy aſſuroient *qu'il pouvoit ſe ſauver dans l'Egliſe Romaine, parce que c'étoit l'Egliſe, & puis la plus ancienne, & de là l'Egliſe ſans queuë* (Aubigné L. 3. pag. 271.) il conclut ſelon les regles de la plus haute ſageſſe, qu'il n'y avoit plus à deliberer. Il faut, dit-il, que je ſois Catholique, pour prendre le plus ſeur dans une affaire ſi importante que celle du ſalut : puiſque ſelon les Catholiques & les Huguenots, je me puis ſauver étant Catholique, & que ſi je demeurois Huguenot, je ſerois damné au ſentiment de tous les Catholi-

ques. Dieu m'a fait la grace de ramener plusieurs Heretiques au sein de l'Eglise, par ce raisonnement & par cet exemple, & entr'autres Mr. de l'Isle Colonel du Regiment de Louvigny, que le Roy a fait depuis sa conversion, Gouverneur du Château de Casal. Mais ce raisonnement est bien plus fort depuis le Decret du Synode de Charenton, où toute la Religion P. R. a confessé que l'Article de la réalité, qui avoit été le premier & le plus fort mur de division d'avec l'Eglise Romaine, est tombé par terre; & persuade consequemment à tous nos chers freres separez la réünion, à moins que d'avoüer qu'ils ont eu plus de consideration pour Gustave, qu'ils n'en veulent avoir pour Loüis le Grand. Je les conjure enfin qu'ils se mettent pour quelque temps dans la situation où les veut un des plus habiles de leurs Ministres; c'est M. Claude, qui dit dans un de ses derniers Ecrits, que pour bien juger de la Religion, il faut se mettre dans la disposition où l'on voudra être quand il faudra comparoître devant le Tribunal de Jesus-Christ. Nôtre-Seigneur les pourra-t'il condamner alors d'avoir pris le parti le plus seur, qui est celuy où tous les Docteurs de l'une & l'autre Religion conviennent, & les Peres de l'Eglise au Concile de Trente; & les Ministres au Synode de Charenton.

FIN.